

Rapport annuel 2015



L'année en bref

En 2015...

... la BCV a réalisé un résultat net en hausse de 14% dans un contexte difficile

- Les volumes d'affaires ont progressé sur la plupart des segments clés de la Banque, en partie grâce à la bonne tenue de l'économie vaudoise.
- Les revenus ont augmenté de 2% à plus d'un milliard de francs malgré l'environnement de taux négatifs.
- Dans la continuité des années précédentes, les charges sont en diminution de 1% à CHF 514 millions. Le résultat opérationnel s'est élevé à CHF 399 millions, en hausse de 5%.
- Le bénéfice net progresse de 14% à CHF 336 millions influencé en partie par la cession de la participation de la Banque dans Swisscanto.

... les agences de notation ont confirmé la solidité financière de la BCV

- Standard & Poor's a confirmé pour la quatrième année consécutive sa note à long terme AA avec une perspective à long terme stable.
- Moody's a relevé de deux crans la note à long terme de la Banque, la faisant passer de A1 à Aa2, tout en rehaussant la note intrinsèque de a3 à a2, assortie d'une perspective stable.

... la BCV a poursuivi son travail d'amélioration continue de ses processus clés dans le cadre du programme *stratégie2018*

- L'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la Banque ont suivi une journée complète de formation sur la qualité de service envers la clientèle en partenariat avec l'Ecole hôtelière de Lausanne.
- La Banque a dynamisé sa présence sur les canaux digitaux en faisant évoluer en profondeur ses plateformes BCV.ch et BCV-net.
- La Banque a revu son offre pour les clients domiciliés à l'étranger, tenant compte des évolutions réglementaires en la matière.

... la Banque a réglé le différend fiscal avec le Département américain de la justice de manière raisonnable

... les actionnaires de la Banque ont reçu CHF 32 par action

- Le dividende ordinaire s'est élevé à CHF 22 par action, auquel s'ajoutent CHF 10 supplémentaires prélevés sur la réserve issue d'apports en capital, soit un montant total distribué de plus de CHF 275 millions.
- Cette distribution, ajoutée à la performance boursière de l'action durant l'année 2015, fait ressortir un rendement total de 24%, soit l'un des meilleurs de toutes les valeurs bancaires cotées à la Bourse suisse.

Chiffres clés – Evolution sur 5 ans

	2011	2012	2013	2014	2015
Bilan au 31 décembre ¹⁾²⁾					
Total du bilan	37 606	39 483	40 177	41 819	43 418
Avances à la clientèle	27 807	27 829	28 729	29 720	29 457
Dépôts de la clientèle	25 155	26 544	27 557	28 532	28 877
Fonds propres	3 301	3 315	3 322	3 341	3 397
Masse sous gestion					
(Avoirs administrés) ³⁾	75 063	79 129	83 850	86 382	87 972
Compte de résultat ¹⁾²⁾					
Total des revenus	1 022	1 015	999	1 010	1 026
Charges d'exploitation	532	525	520	518	514
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles	84	86	86	80	76
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	12	3	41	34	37
Résultat opérationnel	395	401	353	379	399
Bénéfice consolidé	301	311	280	296	336
Effectif du Groupe					
en unités de travail à plein temps	2 042	1 931	1 987	1 946	1 947
Ratios					
Fonds propres / Total du bilan	8.8%	8.4%	8.3%	8.0%	7.8%
Ratios de fonds propres – Tier 1 ⁴⁾	13.2%	14.4%	17.8%	17.1%	17.6%
Ratios de fonds propres – Capital total ⁴⁾	16.8%	18.4%	17.9%	17.2%	17.7%
Résultat opérationnel / Fonds propres moyens	12.2%	12.3%	10.8%	11.5%	12.0%
Charges / Produits ⁵⁾	60.1%	60.0%	60.6%	59.6%	57.2%
Résultat opérationnel par employé (en milliers de CHF)	192.8	203.2	180.5	192.2	205.5
Rentabilité des capitaux propres (ROE)	9.3%	9.5%	8.5%	9.0%	10.1%
Notations					
Standard & Poor's					
Long terme	AA / stable	AA / négative	AA / stable	AA / stable	AA / stable
Court terme	A-1+	A-1+	A-1+	A-1+	A-1+
Moody's					
Long terme	A1 / stable	A1 / stable	A1 / stable	A1 / stable	Aa2 / stable
Court terme	Prime-1	Prime-1	Prime-1	Prime-1	Prime-1

¹⁾ Les comptes sont présentés selon les nouvelles normes suisses en matière de présentation des comptes bancaires applicables à partir de l'exercice 2015

²⁾ Chiffres 2011 à 2014 retraités pour des raisons de comparabilité

³⁾ Les avoirs administrés des années 2011 à 2012 ont été adaptés afin d'exclure les avoirs détenus en pur custody

⁴⁾ Dès le 1er janvier 2013, calcul selon l'approche Bâle III

⁵⁾ Hors amortissement du goodwill

En 2011, la Banque a décidé de transformer une attention destinée à ses 2000 collaborateurs, à l'occasion de la période des fêtes, en une action commune soutenant chaque année, en leur nom, un projet humanitaire dans le monde. Le choix des projets ainsi que leur suivi sont assurés par une dizaine de collaborateurs qui se portent volontaires chaque année.

Le premier bénéficiaire de cette opération nommée «BCV Solidarité», en 2012, a été la Fondation Swissclinical à la Tour-de-Peilz, qui a pu acquérir et équiper un atelier de fabrication de prothèses orthopédiques pour enfants handicapés et défavorisés à Stara Zagora, en Bulgarie.

En 2013, le choix de la BCV s'est porté sur la Fondation Friends of India à Nyon. Le projet a permis la construction d'une école, à Tirunelveli, au Tamil Nadu dans le sud de l'Inde, dont l'inauguration a eu lieu l'année suivante. Cette école, qui a été baptisée BCV International School en remerciement, accueille 480 élèves de 3 à 16 ans et prodigue un enseignement en anglais aux enfants de la région. Une école mixte, mêlant aussi les castes, pour instaurer une harmonie sociétale.

L'association suisse Achalay a été choisie en 2014 pour un projet de rénovation du foyer-ferme de San Andrés, au Pérou. Ce lieu accueille une cinquantaine d'enfants

de 4 à 18 ans, issus des couches les plus défavorisées de la population locale, et en grande difficulté (orphelins, handicapés ou victimes de maltraitance).

En 2015, la Fondation Les Enfants de l'Arc-en-Ciel, basée à Lausanne, a été sélectionnée. Son centre scolaire de Cabrera, en République dominicaine, qui accueille plus de 200 enfants défavorisés a été agrandi grâce au don de BCV Solidarité. Un quatrième bâtiment est venu s'y ajouter. Il permettra de compléter le dispositif existant et de recevoir les douze classes nécessaires pour scolariser les enfants pendant tout leur cycle d'études préuniversitaires. Le 12 février dernier, huit collaborateurs impliqués dans ce projet se sont rendus à Cabrera pour inaugurer ce bâtiment en présence du maire du lieu.

Les images qui illustrent le présent rapport sont extraites de ce voyage à la rencontre de ceux que les équipes de la BCV ont choisi d'aider (page 6: Corinne Monnet, conseillère clientèle privée, Ana Claudia Fernández, conseillère clientèle privée, Marie-Claire Venkat, experte immobilière, Christelle Piguët, conseillère PME, Rachel Perroud, conseillère PME et Francis Collaud, responsable régional; page 18: Corinne Monnet; page 58: François Pochon, conseiller Private Banking, Monique Ruh-Hintermann, retraitée, Christelle Piguët, Ana Claudia Fernández et Rachel Perroud; page 90: Ana Claudia Fernández et Marie-Claire Venkat).

Sommaire

Message des présidents	4
Votre banque	8
Portrait	8
Responsabilité d'entreprise: la BCV et ses missions	11
Revue 2015	20
Environnement économique	20
La BCV dans l'année	32
Les secteurs d'activité	38
Gestion intégrée des risques	48
Gouvernance d'entreprise	60
L'action BCV	92
Données financières	96
Commentaires des comptes du Groupe	98
Comptes du Groupe	103
Comptes de la Maison mère	154
Organigramme	180
Organisation du réseau	182
Responsables régionaux	183
Agences	184

Message des présidents

Robustesse et stabilité

Depuis sept ans, l'environnement économique et financier a régulièrement mis le secteur bancaire à l'épreuve. A chaque fois, que ce soit durant le pic de la crise financière, la récession de 2009 ou les divers épisodes de tensions dans la zone euro, le modèle d'affaires de la BCV a démontré qu'il allie robustesse et stabilité. L'année 2015, marquée principalement en Suisse par les effets de l'abandon du cours plancher de l'euro face au franc, n'a pas fait exception.

Le résultat net des opérations d'intérêts du Groupe BCV a fléchi de 6% en raison notamment des taux d'intérêt négatifs observés sur une grande partie de la courbe des taux et de dissolutions de provisions pour risques de défaillance moins importantes qu'en 2014. Les commissions se sont repliées de 3% tandis que le retour de la volatilité sur le franc suisse a conduit à l'augmentation des transactions en devises de notre clientèle, se répercutant positivement sur le

résultat de négoce (+41%). Au final, le total des revenus a affiché une hausse de 2% à CHF 1026 millions.

Les charges d'exploitation se sont à nouveau légèrement repliées (-1%). Malgré les coûts liés au règlement du différend fiscal avec le Département américain de la justice (DoJ), le résultat opérationnel a progressé de 5%, à CHF 399 millions. L'accord avec le DoJ dans le cadre de la participation de la Banque au programme US a permis de clore définitivement ce dossier. Enfin, les produits extraordinaires (CHF 29 millions), provenant essentiellement de la cession de la participation de la BCV dans Swisscanto, ont contribué à la progression du bénéfice net qui s'est ainsi inscrit à CHF 336 millions, en hausse de 14%.

Poursuite de la mise en œuvre de la *stratégie2018*

L'année 2015 a également été marquée par la poursuite de la mise en œuvre de la *stratégie2018*, qui vise notam-



Pascal Kiener
Président de la Direction générale

Olivier Steimer
Président du Conseil d'administration

ment une amélioration constante de la qualité du service de la Banque envers ses clients et à enrichir les canaux mis à disposition de ces derniers, notamment au travers d'une poursuite du développement des services en ligne. Entièrement repensé, notre nouveau site internet permet à nos clients de trouver plus facilement les informations qu'ils recherchent. De nouvelles fonctionnalités ont été ajoutées à notre système de banque en ligne (gestion des finances personnelles, paiements de personne à personne depuis l'application mobile, nouveau système d'identification). Et d'autres innovations suivront.

Autres faits marquants

La Banque a revu son offre pour tous ses clients domiciliés à l'étranger. Cette démarche s'inscrit dans le cadre des évolutions réglementaires en la matière.

La BCV a adopté un concept de certification des connaissances et des aptitudes des conseillers à la clientèle. Il s'agit d'un système commun, reconnu par la Confédération et également mis en œuvre par d'autres acteurs importants du secteur bancaire, grandes banques ou banques cantonales latines par exemple. Pour la BCV, cette démarche fait aussi partie des mesures prises pour améliorer la qualité de service.

Lors de l'Assemblée générale du 23 avril 2015, Reto Donatsch a été réélu comme membre du Conseil d'administration de la BCV pour une durée légale et statutaire de 4 ans. En automne 2015, le Conseil d'Etat vaudois a nommé Peter Ochsner en qualité d'administrateur de la Banque. Au bénéfice d'une large expérience dans le domaine de la révision et excellent connaisseur du domaine bancaire, Peter Ochsner apportera son expertise et ses compétences au Conseil d'administration de la BCV dès son entrée en fonction, le 1^{er} juillet 2016. Il succèdera à Stephan A. J. Bachmann qui, ayant atteint la limite d'âge inscrite dans la Loi organisant la BCV, quittera ses fonctions à l'issue de l'Assemblée générale du 21 avril 2016.

Bonne performance de l'action

L'action BCV a achevé l'année 2015 sur une excellente performance avec une hausse du cours de Bourse de 18,1%. En ajoutant les dividendes de CHF 32 par action à la performance du cours de Bourse, l'action BCV a généré un rendement total de 24%, soit, l'an dernier encore, l'un des plus élevés de tout le secteur bancaire suisse.

Une solidité financière reconnue

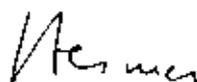
La BCV fait partie des banques les mieux dotées en fonds propres dans le monde, comme l'atteste un ratio de fonds propres de base (CET1) élevé, de 17,6%. Par ailleurs, les nouvelles exigences en matière de niveau de liquidités introduites par les accords de Bâle III sont d'ores et déjà remplies.

Cette solidité financière est appréciée par toutes les parties prenantes de la Banque, que ce soit ses clients, ses actionnaires ou ses créanciers. Les agences de notation ont ainsi salué la bonne santé de la BCV. Standard & Poor's a confirmé sa notation à long terme de la Banque, AA, pour la quatrième année consécutive. Moody's a pour sa part relevé en mai 2015 de deux crans la notation à long terme de la BCV (Long Term Deposit Rating), la faisant passer de A1 à Aa2. La note intrinsèque de la Banque (Baseline Credit Assessment) a été relevée d'un cran, de a3 à a2.

Poursuite de la politique de distribution pour la huitième année consécutive

La Banque vise une croissance pérenne et à créer durablement de la valeur pour les actionnaires. Ainsi, depuis 2008, quelque CHF 2 milliards leur ont été redistribués. Confiant dans les perspectives de la BCV, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale le versement d'un dividende ordinaire en hausse de CHF 1 à CHF 23 par action et d'un montant supplémentaire de CHF 10 par action par prélèvement sur la réserve issue d'apports en capital. Cela correspond à une distribution de CHF 33 par action, soit un total de CHF 284 millions. Si les actionnaires donnent leur aval, il s'agira de la huitième année consécutive de mise en œuvre de la politique de distribution annoncée en 2008.

En conclusion, nous tenons à remercier nos clients et nos actionnaires pour leur fidélité et la confiance qu'ils nous témoignent. Enfin, au nom du Conseil d'administration et de la Direction générale, nous remercions également sincèrement toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs du Groupe pour le remarquable engagement dont ils ont encore fait preuve l'an dernier.



Olivier Steimer



Pascal Kiener





Votre banque

Portrait

Statut

La BCV est une société anonyme de droit public, fondée par décret du Grand Conseil vaudois du 19 décembre 1845. Son actionnaire majoritaire est l'Etat de Vaud qui détient 66,95% du capital-actions. Elle est inscrite au Registre du commerce du canton de Vaud. Son statut juridique est défini dans la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV) du 20 juin 1995, modifiée le 25 juin 2002, le 30 janvier 2007 et le 2 mars 2010. La BCV est soumise à la législation bancaire. Ses engagements ne sont pas garantis par l'Etat de Vaud. Cependant, les clients de la BCV, comme ceux des autres banques suisses, bénéficient du système de Garantie des dépôts des banques et négociants en valeurs mobilières suisses mis en place sur le plan national. Ce système vise à protéger les dépôts jusqu'à un montant de CHF 100 000 par déposant et par banque. De plus, une garantie d'Etat limitée est accordée pour les dépôts effectués auprès de la Caisse d'Epargne Cantonale Vaudoise (CECV), qui est gérée par la Banque.

Métiers

Avec des revenus de CHF 1026 millions en 2015 et un bilan de CHF 43,4 milliards, la BCV est la cinquième banque universelle de Suisse. Seconde banque cantonale du pays et première banque du canton de Vaud, elle dispose d'un réseau de 66 agences et de plus de 230 bancomats répartis sur le territoire vaudois. La BCV est organisée autour de quatre divisions tournées vers la clientèle: Retail, Private Banking, Entreprises et Asset Management & Trading. Elle offre une palette complète de produits bancaires à tous les segments de la clientèle. Le Groupe BCV comptait 1947 emplois en équivalent plein temps au 31 décembre 2015. A cette date, outre la Maison mère, il comprenait notamment une banque privée spécialisée dans la gestion de fortune, Piquet Galland & Cie SA, ainsi que deux sociétés de direction de fonds de placement, Gérifonds SA et Société pour la gestion de placements collectifs GEP SA. Le périmètre de consolidation complet au 31 décembre 2015 est décrit à la page 125.

Missions

Selon l'article 4 de la LBCV, la Banque est une banque universelle de proximité qui a pour mission de contribuer «dans les différentes régions du canton au développement de toutes les branches de l'économie privée et au financement des tâches des collectivités et corporations publiques». Elle «contribue également à satisfaire aux besoins du crédit hypothécaire du canton». Enfin, elle se doit de «porter une attention particulière au développement de l'économie cantonale, selon les principes du développement durable fondé sur des critères économiques, écologiques et sociaux». Plus largement, la BCV a pour mission de créer de la valeur pour ses actionnaires et ses clients, d'être un employeur de référence et d'agir de manière responsable et engagée dans la société civile en général.

Histoire

Depuis sa fondation à la fin de l'année 1845, la BCV s'est développée sur le territoire cantonal. Dans les années 1990, le paysage bancaire vaudois a subi de profonds changements. Ainsi, la BCV a repris la Banque Vaudoise de Crédit en 1993 et fusionné avec le Crédit Foncier Vaudois en 1995. Puis, de 1996 à 2000, la Banque s'est diversifiée, notamment dans la banque d'affaires, la gestion privée à l'étranger et le trading. Cette évolution s'est traduite par une forte croissance de la taille de son bilan, qui a plus que doublé entre 1990 et 2000. En 2001 et 2002, suite à des analyses rigoureuses du portefeuille de crédits, le Groupe BCV a procédé à deux opérations de recapitalisation, en 2002 et en 2003, auxquelles l'Etat de Vaud a largement souscrit.

De 2003 à 2005, le Groupe s'est recentré avec succès sur ses quatre activités de base, à savoir la banque des particuliers, la gestion de fortune privée et institutionnelle, la banque des entreprises et le trading, ainsi que sur certains domaines spécialisés caractérisés par un potentiel de croissance et de rentabilité attractif. De 2005 à 2008,

la BCV a lancé la deuxième étape de cette stratégie avec le programme *CroisSens*, visant à consolider sa position unique dans le canton. Elle s'est notamment réorganisée en neuf régions, afin d'être plus proche de sa clientèle.

En 2007, la Banque a achevé le rachat de l'ensemble du capital-participation créé en 2003 et pris acte de la décision du 15 avril 2008 du Parlement vaudois d'autoriser le Conseil d'Etat à ramener la participation de l'Etat dans le capital-actions de 66,95% à un niveau de 50,12%. La décision du Conseil d'Etat de ne pas vendre d'actions, prise une première fois le 25 novembre 2008, puis réitérée le 16 juillet 2010, n'a pas été modifiée depuis.

De fin 2008 à fin 2013, la BCV a mis en œuvre une stratégie nommée *BCVPlus*, basée sur le modèle d'affaires d'une banque universelle à ancrage régional et s'appuyant sur une stratégie d'affaires claire et priorisée. Le bilan a été très positif. Les différents métiers de la Banque se sont développés favorablement. Des initiatives internes ont permis d'ancrer dans les mentalités une culture de la performance et d'améliorer les compétences. L'excellence opérationnelle étant un facteur déterminant de différenciation et de succès, d'autres mesures ont été prises pour simplifier les processus, améliorer la qualité du service à la clientèle et dynamiser l'approche commerciale. Enfin, une gestion active des fonds propres a permis une politique de distribution attrayante pour ses actionnaires.

Concernant le renforcement des activités de gestion de fortune domestique, le Groupe a acquis en 2011 la Banque Franck Galland & Cie SA, qui a fusionné avec la Banque Piguet & Cie SA, filiale du Groupe depuis 1991, pour donner naissance à Piguet Galland & Cie SA, un acteur important dans la gestion de fortune domestique en Suisse romande.

En 2013, le Conseil d'administration et la Direction générale ont procédé à une nouvelle réflexion sur la stratégie et les changements dans le monde bancaire. Cela a conduit à la confirmation des grandes orientations de *BCVPlus* dans le cadre de la *stratégie2018*. Au-delà de cette continuité, sont prises en compte la nécessité de s'adapter aux évolutions des attentes de la clientèle et aux modifications du cadre réglementaire, la recherche de nouvelles pistes d'amélioration du fonctionnement interne et la volonté de se différencier par la qualité de service.

Stratégie

La BCV oriente sa stratégie d'affaires sur la création de valeur pour ses actionnaires, ses clients et ses collaborateurs. Son modèle d'affaires est celui d'une banque universelle à ancrage régional, le plus approprié pour lui assurer une croissance durable et profitable. La Banque est centrée sur quatre activités principales, à savoir la banque des particuliers, la gestion de fortune privée et institutionnelle, la banque des entreprises et le trading, ainsi que sur certains domaines spécialisés caractérisés par un potentiel de croissance et de rentabilité attractif. Elle a adopté un profil de risque modéré et une gestion active de ses fonds propres.

La stratégie de la BCV poursuivie depuis 2014 porte le nom de *stratégie2018*. Dans un esprit de continuité, elle a notamment pour ambition de maintenir la dynamique positive de développement des différents métiers de la Banque. Parmi ses principaux axes figurent aussi l'amélioration du fonctionnement interne, la différenciation par la qualité du service et l'adaptation des métiers au développement rapide du cadre réglementaire. Pour répondre à l'évolution des besoins de la clientèle, la *stratégie2018* recherche une meilleure intégration des différents canaux de la Banque: le réseau d'agences, les bancomats, les centres de conseil par téléphone, les services sur internet ou les applications sur téléphone mobile ou tablette tactile.

Ainsi, la *stratégie2018* a, en particulier, comme objectifs:

- une croissance dans la banque des particuliers et le domaine des PME au minimum au rythme du marché;
- une croissance supérieure à celle du marché dans la gestion de fortune domestique;
- un développement sélectif dans les métiers de l'Asset Management, des produits structurés et du Trade Finance;
- la poursuite du bon développement actuel des autres métiers de la Banque.

Un autre axe de la *stratégie2018* est de faire évoluer le fonctionnement interne en l'orientant résolument vers le client. Cette évolution se fera notamment:

- en améliorant la qualité du service à la clientèle par une série d'initiatives ciblées;

- en enrichissant l'offre d'accès à nos services et produits via de multiples canaux;
- en améliorant le fonctionnement opérationnel au travers de divers projets;
- en poursuivant la mise en œuvre de la stratégie de ressources humaines visant une évolution continue des compétences de ses collaborateurs.

En 2015, l'accent a été mis d'une part sur l'organisation, en collaboration avec l'Ecole hôtelière de Lausanne, de séminaires d'une journée pour l'ensemble des collaborateurs, destinés notamment à contribuer à créer une culture et une vision communes à l'intérieur de la Banque en matière de qualité de service. D'autre part, plusieurs améliorations ont été apportées aux services offerts sur internet. Un nouveau site, plus simple et plus convivial, a été mis en ligne. L'interface de BCV-net a été, elle aussi, améliorée selon les mêmes principes, tandis que de nouvelles fonctionnalités ont été ajoutées (gestion des finances personnelles, paiements de personne à personne depuis l'application mobile, nouveau système d'identification).

La BCV a adapté, depuis le début de l'année 2013, ses objectifs clés et sa politique de dividende. Dans l'environnement de taux d'intérêt bas qui prévaut actuellement, elle a pour ambition de réaliser une croissance durable avec un niveau de revenus et de résultat opérationnel dans la continuité de ces dernières années. A terme, elle vise une rentabilité des fonds propres (ROE) de 12-13%, un ratio charges/produits (cost/income) de 57%-59% et un ratio de fonds propres de base (CET1) de 13%. Ces objectifs s'inscrivent dans un horizon à long terme.

La Banque entend distribuer un dividende ordinaire compris entre CHF 22 et CHF 27 par action, auquel s'ajoute un dividende extraordinaire de CHF 10 par action, prélevé sur la réserve issue d'apports en capital. Elle a annoncé au début de l'année 2013 qu'elle prévoyait d'assurer ce niveau de distribution durant cinq ans, sauf changements significatifs de l'environnement économique et réglementaire ou de la situation de la Banque.

Valeurs

La BCV affirme sa différence au travers des quatre valeurs qui sont au centre de sa culture d'entreprise: proximité,

professionnalisme, performance et responsabilité. Elle est convaincue qu'une culture commune, partagée par tous, construite autour de valeurs fondamentales, est un levier clé de succès à long terme. Les valeurs BCV, vécues au quotidien par l'ensemble des collaborateurs de la Banque, les guident dans leurs interactions avec les clients et leurs collègues.

Proximité

Présents au quotidien sur le terrain, nos collaborateurs cherchent à connaître et à comprendre les attentes et les besoins de leurs clients.

Professionnalisme

Chaque collaborateur de la BCV s'engage à offrir à ses clients un service de qualité irréprochable. Il aspire à être la référence dans son domaine d'activité. Pour ce faire, il s'inspire des meilleures pratiques et développe ses compétences de manière continue.

Performance

A la BCV, nous nous fixons, à tous les niveaux, des objectifs ambitieux. Focalisés sur le résultat, nos collaborateurs recherchent systématiquement des solutions pragmatiques et efficaces aux défis qui se présentent à eux chaque jour.

Responsabilité

Prendre en charge et assumer individuellement ses actions, manifester de la conscience professionnelle et être loyal envers l'entreprise sont quelques exemples de comportements professionnels avec lesquels chaque collaborateur BCV pourra s'identifier.

Au vu de l'importance qu'elle accorde à ces valeurs, la Banque a mis en place un programme de sensibilisation et de formation sur le long terme. Les valeurs font également partie intégrante du processus d'évaluation de la performance des collaborateurs.

Votre banque

Responsabilité d'entreprise: la BCV et ses missions

Afin de respecter la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV) et d'agir en entreprise moderne et consciente de ses responsabilités, la BCV s'est fixé plusieurs missions:

1. Contribuer au développement de toutes les branches de l'économie vaudoise, au financement des tâches des collectivités et corporations de droit public et satisfaire aux besoins du crédit hypothécaire du canton.
2. Répondre aux besoins des clients en matière de prestations bancaires et financières au moyen de produits et de services de haute qualité.
3. Porter une attention particulière aux principes du développement durable fondé sur des critères économiques, écologiques et sociaux.
4. Créer durablement de la valeur pour les actionnaires.
5. Etre un employeur de référence.
6. Jouer un rôle actif dans la société civile.

1. Contribuer au développement de l'économie vaudoise

La BCV est fière d'être la première banque du canton de Vaud. Les enquêtes et études auxquelles elle procède régulièrement pour évaluer sa position sur le marché et le fait que la moitié des particuliers et des entreprises du canton sont clients de la Banque témoignent d'un excellent ancrage dans la société vaudoise. Grâce notamment au travail de fond entrepris pour améliorer la qualité des services et malgré une concurrence toujours plus intense, la BCV est perçue comme un établissement solide, fiable et compétent. Le niveau élevé des apports de fonds depuis la crise financière de 2008-2009 et le nombre de nouveaux clients et de clients existants qui intensifient leur relation en sont la preuve.

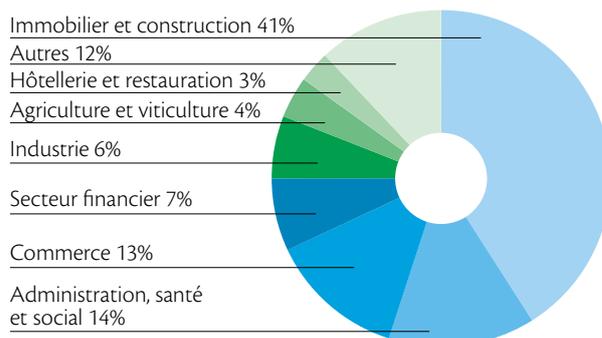
Sa position dans le canton, la BCV la doit à de nombreux facteurs: sa présence sur le terrain, sa compréhension des besoins de ses clients – entreprises et particuliers –, son savoir-faire, son professionnalisme et son attitude responsable. La Banque joue son rôle d'établissement de référence dans le canton de Vaud, en accord avec l'article 4 de la LBCV. Selon ce dernier, elle doit «contribuer, dans les différentes régions du canton, au développement de toutes les branches de l'économie privée et au financement des tâches des collectivités et corporations publiques». La BCV doit aussi «contribuer à satisfaire aux besoins du crédit hypothécaire du canton».

Dans le cadre de sa stratégie *BCVPlus*, la BCV a mis en œuvre entre 2009 et 2013 de nombreuses mesures concrètes pour mieux servir la clientèle des particuliers et des entreprises vaudoises. Il en résulte, entre autres, des améliorations continues des services et prestations. Cette démarche se poursuit dans le cadre du programme *stratégie2018*.

Etre proche des clients

La proximité géographique joue un rôle de premier plan dans la stratégie. La BCV est le premier employeur bancaire du canton et l'établissement qui offre la plus grande disponibilité d'accueil. Elle dispose d'un réseau très dense, composé de 9 centres de compétences régionaux et 66 agences

Crédits aux entreprises par secteur d'activité



Source: BCV

répartis sur le territoire (voir la carte et les adresses des agences aux pages 182-185). En outre, elle propose un service de cash automatisé au travers de 231 bancomats, dont 165 dans ses agences et 66 appareils situés à des adresses différentes, soit au total 124 emplacements dans le canton. La plupart sont des appareils de nouvelle génération, avec des écrans tactiles de plus grande dimension pour une utilisation plus facile. En 2015, plus de 10 millions d'opérations ont été réalisées sur les bancomats de la Banque.

La Banque estime que ce réseau a une taille idéale pour répondre efficacement aux besoins de la population et d'une économie vaudoise dynamique et diversifiée. Ce réseau évolue d'année en année en fonction des besoins. De 2006 à 2013, la majorité des agences a été réaménagée ou transformée, afin de rendre les espaces dédiés à la clientèle plus confortables et conviviaux. Ce projet s'est achevé avec la fin des travaux de réaménagement du siège social, situé place Saint-François à Lausanne. Durant l'année 2015, l'agence de Lutry a été transformée.

La proximité signifie aussi une disponibilité accrue, adaptée à l'évolution des modes de vie. La clientèle est accueillie dans les agences selon des horaires adaptés et les conseils financiers sur rendez-vous sont disponibles de 08h00 à 19h00. En outre, les particuliers et les entreprises peuvent s'adresser à la Banque par téléphone ou par courrier électronique. Ainsi, le Centre de conseil est accessible aux particuliers à tout moment entre 07h30 et 19h30, du lundi au vendredi. En 2015, il a répondu à plus de 355 000 appels et traité plus de 130 000 courriels. Les entreprises et les indépendants du canton peuvent pour leur part s'adresser entre 08h00 et 18h00, également du lundi au vendredi, aux conseillers du Point Contact Entreprises. Ce service a pris en charge plus de 92 000 demandes durant l'année sous revue.

A cela s'ajoute la disponibilité 24 heures sur 24 des services bancaires accessibles via BCV-net, le guichet de la BCV sur internet, ou en libre-service via un bancomat. BCV-net est très apprécié: 43% des clients s'en servent et 7 ordres de paiement sur 10 sont traités par ce canal. L'application BCV-net mobile, permettant d'accéder à BCV-net depuis un iPhone, un iPad et un smartphone ou une tablette utilisant Android, est également de plus en plus utilisée. Elle offre la possibilité aux clients de consulter leurs comptes (soldes et opérations), leurs dépôts, leurs cartes de débit et de crédit et d'effectuer tous les types de paiements en Suisse. En 2015, quelque 37% des sessions e-banking des particuliers se sont faites par ce

canal. Au niveau du nombre de paiements simples (hors ordres permanents, paiements transmis par lot et virements à l'étranger), BCV-net mobile représentait à fin 2015 environ 15% du total.

Dans le négoce boursier en ligne, un domaine dans lequel la Banque fait partie des pionniers, la BCV dispose d'une plateforme entièrement renouvelée en 2012 sous la marque TradeDirect. Grâce à une tarification attrayante, ce service se place parmi les courtiers en ligne les plus compétitifs du marché. Le site www.tradedirect.ch donne un accès à 25 marchés boursiers, à plus de 100 000 produits et à des outils performants de suivi des marchés, de recherche et d'analyse. Une application mobile de négoce pour iPhone et smartphone utilisant Android est également disponible. Elle a été enrichie en 2015 de nouvelles fonctionnalités, permettant d'affiner le suivi du portefeuille et de visualiser les ratings et les analyses de la société TheScreener. De plus, un baromètre des investisseurs individuels autonomes a été lancé.

Le site internet de la BCV, www.bcv.ch, a fait l'objet d'une refonte complète qui a abouti en 2015. Afin de le rendre plus simple et mieux adapté aux besoins des utilisateurs, plus de 100 personnes externes ont été interrogées. Ce projet a permis de créer un nouveau site plus agréable visuellement et permettant d'accéder aux informations les plus consultées en moins de clics de souris – BCV-net a également été adapté selon les mêmes principes. Les textes ont été rendus plus lisibles et, conformément à l'ancrage de la Banque, les paysages du canton et ses habitants ont été privilégiés dans le choix des photos. De plus, le site est accessible depuis tous les terminaux permettant de naviguer sur internet: ordinateur, tablette et smartphone. Il est disponible en français et en anglais.

Par ces multiples canaux, la BCV offre ainsi un service rapide, pratique et compétent, accessible de partout et en tout temps, en fonction des besoins de ses clients.

81% des crédits dans le canton de Vaud

Grâce à cette proximité, le portefeuille de crédits de la BCV couvre toutes les régions du canton de Vaud. Ce dernier représente même 81% de l'ensemble des créances clientèle.

A fin 2015, 53% des créances clientèle concernaient des particuliers et 47% des entreprises de tous les secteurs ou corporations publiques. Le dynamisme de ses collaboratrices

et collaborateurs a permis à la Banque de maintenir ses positions malgré une concurrence de plus en plus intense.

Accompagner les clients en difficulté

Conformément à sa mission, la BCV accompagne activement et de manière individuelle les particuliers et les entreprises vaudois qui, pour une raison ou une autre, peuvent être confrontés à des difficultés temporaires. Les clients concernés sont pris en charge par des spécialistes qui les aident à trouver des solutions susceptibles de leur permettre de retrouver un équilibre financier.

Pour qu'un tel accompagnement soit possible, il faut que la situation financière du client concerné puisse redevenir durablement saine et que le principe de non-distorsion de la concurrence soit respecté. Ce travail obéit à des règles précises répondant à des exigences éthiques élevées.

De plus, la Banque poursuit ses efforts pour garder le volume des crédits compromis à un strict minimum, de l'ordre de 1%. La BCV a démontré qu'elle sait gérer des dossiers parfois difficiles en recherchant des solutions constructives et en engageant un travail actif au cas par cas.

2. Répondre aux besoins des clients

Du point de vue de ses produits et services, la Banque se préoccupe en permanence de satisfaire les besoins en constante évolution des clients, qu'il s'agisse de particuliers, d'entreprises, d'institutionnels ou de corporations de droit public. Elle leur fournit une palette étoffée de prestations bancaires.

Dans la banque des particuliers, la démarche en vue de simplifier les offres combinées s'est poursuivie. Désormais la carte de débit Maestro, indissociable des activités quotidiennes de gestion courante, est incluse et ainsi exonérée de tout frais à partir d'un montant de CHF 10 000 d'avoirs détenus par le client à la BCV. Cette carte permet aussi de profiter d'offres exclusives de loisirs (rabais, gratuité pour les enfants ou plus-values diverses) proposées en partenariat avec l'Office du Tourisme du canton de Vaud.

Tous les clients particuliers, fortunés ou non, peuvent également bénéficier d'un conseil global en prévoyance. En matière de gestion de fortune proprement dite, la Banque propose un portefeuille complet de prestations, de solutions d'investissement et de conseils. La disponibilité de nos conseillers pour des échanges de vues sur l'environnement économique et financier actuel est également très appréciée de nos clients. De plus, la Banque organise, quatre fois par année, une série de conférences-débats (les Rendez-vous de la finance), auxquelles participent plusieurs centaines d'investisseurs privés intéressés par l'économie et les marchés.

Dans la banque des entreprises, la BCV offre une large palette de produits et services, de financement, de gestion de la trésorerie, de prévoyance et de conseils. Ce faisant, elle s'adresse aussi bien aux petites entreprises qu'aux grandes, à des artisans tournés vers le marché local qu'à des sociétés actives dans le monde entier. En 2015, ses conseillers ont accompagné leur clientèle dans leurs démarches pour s'adapter à la situation prévalant après l'abandon par la Banque nationale suisse du cours plancher de l'euro face au franc. Dans cette situation, les prestations sur les mar-

Comparaison des prêts hypothécaires, des autres crédits et des emplois du canton par région

	Broye	Lavaux	Nord vaudois	Nyon	Morges	Riviera	Chablais	Gros-de-Vaud	Lausanne
Prêts hypothécaires	4%	11%	14%	17%	11%	11%	7%	9%	15%
Autres crédits	5%	7%	18%	14%	11%	8%	11%	12%	14%
Emplois	3%	5%	11%	10%	9%	9%	5%	5%	43%

Sources: BCV; Statistique Vaud
Prêts hypothécaires: y compris avances à terme fixe gagées par hypothèque
Emplois: Statistique structurelle des entreprises 2013

chés des devises, opérations de change et de couverture des risques de change, ont particulièrement retenu l'attention de la clientèle.

L'Asset Management propose une gamme de produits d'investissement allant du fonds d'allocation d'actifs aux produits structurés en passant par des mandats globaux dédiés à une classe d'actifs spécifique. L'année 2015, qui a débuté par l'abandon du cours plancher de l'euro, s'est avérée volatile pour la plupart des classes d'actifs. Dans ce contexte difficile, les produits de la Banque ont, dans l'ensemble, réalisé de bonnes performances, tant en valeur absolue que par rapport à leur indice de référence.

Face aux évolutions réglementaires en cours et à venir dans le domaine des produits financiers, la Banque a initié un travail d'analyse et d'adaptation de son modèle de service et de sa gamme de produits. Il s'agit de garantir à tous les clients, particuliers et entreprises, un haut standard d'information et de protection.

3. Respecter les principes du développement durable

Les principes du développement durable font partie du cadre dans lequel s'inscrivent les actions de la BCV. La LBCV en précise à l'article 4 les trois piliers: économique, écologique et social. La Banque est donc attentive à l'impact de son activité. Son engagement en faveur de ces principes remonte à plusieurs années. Ainsi, elle est membre depuis 2006 de Philiass, le réseau des entreprises socialement responsables.

Des trois piliers, celui de l'économie est central pour un établissement bancaire. Dans ce domaine, la BCV accompagne les sociétés durant toutes les étapes de leur cycle de vie: création, croissance, maturité et transmission. Si les partenariats de la Banque avec les entreprises en croissance ou ayant atteint la maturité sont bien connus, son rôle dans la création et la transmission l'est moins. En 2015, elle a financé la création de 32 nouvelles entreprises dans le canton, pour un total d'environ CHF 22 millions.

Pour les cas sortant du cadre dans lequel une banque peut agir via sa politique de crédit, la BCV s'est associée au projet Innovaud, la plateforme de l'Etat de Vaud pour la promotion de l'innovation dans le canton. La Banque finance notamment la Fondation pour l'Innovation Technologique (FIT) à hauteur de CHF 5 millions.

Afin de faire germer l'esprit d'entreprise dans le canton, la BCV a poursuivi, pour la troisième année consécutive, l'opération Silicon Valley Startup Camp avec des partenaires tels que l'Université de Lausanne, l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, les Hautes écoles spécialisées vaudoises, la CVCI et la Fondation pour l'innovation technologique. Une dizaine d'étudiants issus des hautes écoles vaudoises ont été invités à se plonger durant une semaine dans le climat de la Silicon Valley. Ils ont suivi un programme de visites, de rencontres et d'ateliers intensifs, le tout organisé par Swissnex (un consulat scientifique suisse basé à San Francisco). Ils ont ainsi pu apprendre des notions de base et s'imprégner de l'esprit d'entreprise qui est si dense dans cette région.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche lancée il y a plusieurs années. Dans ce cadre, la BCV a aussi publié en 2011, en collaboration avec la CVCI, un guide destiné aux créateurs d'entreprises et organisé avec d'autres partenaires, à nouveau la CVCI ainsi que le SAWI et Genilem, des cours destinés aux nouveaux entrepreneurs de tous âges. Le succès de cette offre montre que celle-ci répond à un besoin.

Pour continuer à remplir la mission inscrite dans la LBCV, qui est de contribuer au développement économique du canton, il est primordial que la BCV repose elle-même sur des bases solides et soit dotée d'une vision d'avenir qui lui assure une rentabilité stable. A cet effet, elle a choisi une stratégie visant une croissance durable et un profil de risque modéré en adéquation avec sa mission.

Cette vision profite à toutes les parties prenantes de la Banque. C'est ainsi qu'en 2015, elle a versé au seul canton de

Responsabilité sociale d'entreprise BCV

La BCV a publié en 2016 son rapport Responsabilité sociale d'entreprise (RSE) 2014-2015. Cette cinquième édition s'est penchée sur les impacts de l'activité de la Banque dans le canton. Au travers de plusieurs témoignages dans des domaines aussi variés qu'une PME active dans la culture et la transformation de produits maraîchers, une scierie, une société de négoce de riz, le logement, la promotion de l'innovation ou la formation, ce rapport montre de quelle manière la BCV remplit sa mission cantonale.

Vaud – son actionnaire principal – CHF 245 millions sous la forme de dividende et d'un prélèvement sur la réserve issue d'apports en capital, ainsi que par le paiement d'impôts cantonaux et communaux.

Respect des principes du développement durable, responsabilité sociale d'entreprise (RSE) et présence dans toutes les branches sur l'ensemble du canton sont intrinsèquement liés. Toutes les dimensions de l'action de la Banque sont concernées. Les sections précédentes ont déjà présenté comment la BCV s'adresse à l'ensemble des habitants et des entreprises du canton. Les sections suivantes détaillent d'autres domaines d'action, notamment la valorisation des collaborateurs et l'engagement dans la société civile vaudoise.

Dans un domaine emblématique du développement durable, la préservation de l'environnement, la BCV a poursuivi le travail de fond visant à réduire l'impact de ses activités. La Banque fait réaliser tous les deux ans un bilan environnemental pour quantifier cet impact et permettre ainsi de mieux cibler les mesures à prendre. Si la consommation de papier, de fournitures et l'infrastructure informatique font régulièrement l'objet de mesures ou d'investissements, les principales économies potentielles concernent les infrastructures, un domaine dans lequel la BCV agit depuis plusieurs années. En deux ans, les émissions de CO² ont été réduites de 10%.

Notamment, en 2015 a débuté une rénovation complète du bâtiment abritant l'agence de Vevey, qui permettra de réduire de 60% la consommation d'énergie et d'obtenir le label Minergie à la fin des travaux. Dans le cadre de la rénovation de la salle des marchés de la Banque, sur son site administratif de Prilly, l'énergie consommée par le système de climatisation a été réduite de 28%. L'installation de nouvelles chaudières ou le remplacement de fenêtres ont également permis de substantielles économies d'énergie. Ces efforts se poursuivront.

4. Créer durablement de la valeur pour les actionnaires

La volonté du Groupe BCV est de créer durablement de la valeur pour ses actionnaires. Sa stratégie vise une croissance durable ainsi qu'un profil de risque modéré en adéquation avec sa mission. En conséquence, la BCV a opté pour une politique de dividende attrayante à long terme pour l'ensemble de ses actionnaires.

Quelque CHF 2,3 milliards ont été redistribués aux actionnaires de la Banque de 2008 à 2015. D'une part, la BCV a versé huit dividendes ordinaires, les trois premiers de CHF 14, CHF 20 et CHF 21, les cinq suivants de CHF 22 par action, soit CHF 1,4 milliard. D'autre part, sur la même période, la BCV a procédé à huit versements additionnels extraordinaires, libres d'impôts pour les actionnaires, représentant un montant total de CHF 882 millions: un premier de CHF 32,50 et les suivants de CHF 10. Les trois premiers ont pris la forme de remboursements de capital nominal et les cinq suivants de prélèvements sur la réserve issue d'apports en capital.

L'excellente situation financière de la BCV, sa position sur le marché vaudois et son statut de banque cantonale sont reconnus par les agences de notation. Standard and Poor's a confirmé sa note AA pour la quatrième année consécutive tandis que Moody's a relevé de deux crans sa note à long terme, la faisant passer de A1 à Aa2, et d'un cran la note intrinsèque de la Banque (Baseline Credit Assessment), de a3 à a2. Dans les deux cas, les notes sont assorties d'une perspective stable. Ceci reflète également le travail de fond entrepris par la Banque depuis plusieurs années aux niveaux stratégique et opérationnel. Toutes les notes d'opinion des agences sont disponibles dans la section Relations investisseurs du site internet de la BCV (www.bcv.ch) ou via l'application gratuite pour iPad BCV Investor Relations.

5. Etre un employeur de référence

La BCV est l'un des principaux employeurs vaudois et le principal employeur du secteur bancaire dans le canton. Une politique dynamique de gestion des ressources humaines est un aspect essentiel de sa mission et de sa stratégie. En complément de la définition des missions et des objectifs, le développement des compétences est en soi un facteur de performance. Pour favoriser la relève et stimuler l'ensemble de ses collaborateurs, la BCV accorde une place privilégiée à la formation. Elle veille à respecter l'équité interne et à offrir les mêmes opportunités à l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs et se préoccupe de l'égalité des chances entre les genres.

Une culture d'entreprise commune est une partie intégrante de la politique des ressources humaines. Au centre de cette culture se trouvent les quatre valeurs de la BCV, proximité, professionnalisme, performance et responsabilité. Celles-ci sont également au cœur des principes déontologiques et du «Code de conduite pro-

fessionnelle» en vigueur dans le Groupe. Ce code a été revu et élargi en 2013 et a été rendu public en février 2014.

Les collaborateurs

A fin 2015, le Groupe BCV comptait 1947 emplois en équivalent plein temps, un nombre stable par rapport à l'année précédente. La Maison mère emploie la majeure partie de l'effectif du Groupe avec 1934 collaboratrices et collaborateurs, correspondant à 1734 emplois en équivalent plein temps. En 2015, la Banque a repourvu 257 postes, dont 147 par des engagements externes, 72 par des transferts internes et 38 par l'engagement de collaboratrices et collaborateurs formés en interne. Le taux moyen de rotation en 2015 était de 8,4%.

S'agissant de la répartition des genres, la Maison mère employait 760 femmes (41% des effectifs) à fin 2015. Parmi elles, 235 étaient titulaires d'un rang (25% de l'encadrement) et 19 étaient membres de l'encadrement supérieur (7% de celui-ci). De plus, la BCV comptait 13 femmes responsables d'agence, fonction importante dans le pilotage du réseau. Parmi les collaboratrices de la Banque, 387 travaillaient à temps partiel (51% des femmes).

Un organisme indépendant mandaté par la Banque réalise annuellement un sondage interne auprès des collaboratrices et collaborateurs pour recueillir, de manière anonyme, leurs opinions sur les conditions et le climat de travail, sur leur satisfaction vis-à-vis de l'encadrement et, plus globalement, pour mesurer leur niveau d'engagement et d'implication. En 2015, avec un taux de participation de près de 85%, en hausse de plus de 5%, ce sondage a montré à nouveau un niveau d'engagement en progression. Cette année encore, les résultats ont été considérés comme très bons en comparaison de ceux mesurés auprès d'autres entreprises. L'amélioration constatée a touché la quasi-totalité des dimensions analysées et, de manière particulièrement marquée, le degré d'adhésion à la stratégie de la Banque ainsi que la confiance dans la Direction générale et dans le management.

La BCV, entreprise formatrice

A fin 2015, la BCV comptait 94 collaborateurs en formation, dont 15 stagiaires universitaires, 31 maturants, 38 apprentis et 10 femmes dans le cursus «Rejoignez-nous».

La Banque figure parmi les principales entreprises formatrices du canton. Elle dispose de son propre centre de for-

mation et fait intervenir ponctuellement environ 200 animateurs, dont plus des trois quarts sont des internes.

En 2015, le Centre de formation de la BCV a contribué au développement des compétences des collaborateurs de l'ensemble de la Banque. En particulier, il est nécessaire pour les conseillers d'adapter régulièrement leurs connaissances, afin de pouvoir répondre à l'évolution constante des besoins des clients et de l'environnement réglementaire. Ainsi, dans le cadre du programme d'amélioration permanente de la qualité de service, tous les collaborateurs de la Banque ont participé à des séminaires d'une journée, destinés notamment à contribuer à créer dans ce domaine une culture et une vision communes à l'intérieur de la Banque, organisés en collaboration avec l'Ecole hôtelière de Lausanne. Par ailleurs, la BCV a adopté, pour la certification des conseillers à la clientèle, un système commun à plusieurs établissements et reconnu par la Confédération au travers de la Swiss Association for Quality (SAQ).

Une nouvelle volée de participants au «MicroMBA» BCV, organisé en collaboration avec l'Université de Genève HEC/Entrepreneurship et Business Development, a démarré son cursus au printemps 2015. 24 collaborateurs, dont 25% de collaboratrices, ont ainsi eu l'occasion durant 18 mois de développer leurs compétences interdisciplinaires, d'entrepreneuriat et de gestion de projets. Par ailleurs, 21 collaborateurs ont obtenu en 2015 un diplôme de formation supérieure à l'externe, en grande majorité avec le soutien de la Banque. Par ces mesures, la BCV prépare la relève en vue d'être à même de repourvoir des postes à responsabilité à l'interne.

Conditions cadres

Le Groupe BCV offre à ses collaboratrices et collaborateurs les prestations d'une caisse de pensions dite «enveloppante», avec des allocations dépassant largement le minimum légal. Son plan de prévoyance est basé sur le système de la primauté des cotisations pour les prestations de retraite et sur le système de la primauté des prestations pour les prestations de risque décès et invalidité.

A fin 2015, les employés affiliés à la caisse de pensions BCV représentaient 2085 assurés actifs, dont 1868 pour la Maison mère, et 1260 bénéficiaires de rentes, dont 987 retraités.

Par de multiples actions, la BCV contribue à la promotion de la santé au travail. Elle met l'accent sur la prévention

avec, par exemple, l'adoption d'une politique de locaux sans fumée, le remboursement de la vaccination contre la grippe ou le financement d'une association sportive.

6. Jouer un rôle actif dans la société civile

La Banque est consciente de ses responsabilités dans la société civile et œuvre concrètement en faveur de son environnement direct. A côté des aspects purement économiques de sa mission, elle entend jouer son rôle dans les domaines culturel, sportif et social.

La BCV organise régulièrement des actions citoyennes qui permettent aux collaborateurs qui le souhaitent de participer à une action humanitaire ou environnementale. Ces actions sont menées en collaboration avec des organisations non gouvernementales. En 2015, cela a concerné le Don du Sang, les oranges de Terre des Hommes et le Mimosa du Bonheur de la Croix-Rouge. De plus, la BCV a créé en 2014 le concept BCV Générosité, qui permet à chaque collaborateur d'offrir du temps à une association humanitaire de son choix, au moment le plus opportun. Pour cela, la Banque octroie une fois par an aux collaborateurs qui le demandent une journée de congé le jour de l'action.

Dans sa politique de mécénat et de sponsoring, la Banque privilégie les actions qui se situent dans le canton de Vaud et dans des domaines d'intérêt public. Sont en priorité soutenus des thèmes à caractère culturel, de formation et d'enseignement, sportif ou social.

La culture faisant partie des fondements de la société vaudoise, elle occupe une place notable dans la politique de sponsoring de la Banque: Paléo Festival Nyon, Rock Oz'Arènes, Théâtre du Jorat, Théâtre de Beausobre, Cully Jazz Festival, Festival de la Cité, Orchestre de Chambre de Lausanne, Tous en Chœur, Maison d'ailleurs, Fondation de l'Hermitage, Fondation Bex & Arts, Fondation Vaudoise pour la Culture, Fondation du Conservatoire de Lausanne, MUDAC, Fondation de soutien à la plate-forme Pôle muséal (mcb-a), Le Petit Théâtre de Lausanne ou Red Pigs Festival à Payerne.

Des institutions du domaine social, important pour la cohésion de la société vaudoise et au-delà, bénéficient également d'un soutien: Société Vaudoise d'Utilité Publique, La Paternelle, Croix-Rouge vaudoise, Terre des Hommes, Ma Vie Ton Sang, Association Cantonale Vaudoise des Samaritains, Association sportive Fair Play ou Fondation Compétences Bénévoles.

L'avenir du canton se prépare notamment dans ses écoles et la Banque soutient diverses initiatives dans la formation et l'enseignement: remise des prix aux écoles du canton (enseignement obligatoire, gymnase, hautes écoles spécialisées, université), Centre Sport-Etudes Lausanne et Centre Sport et Santé EPFL-UNIL.

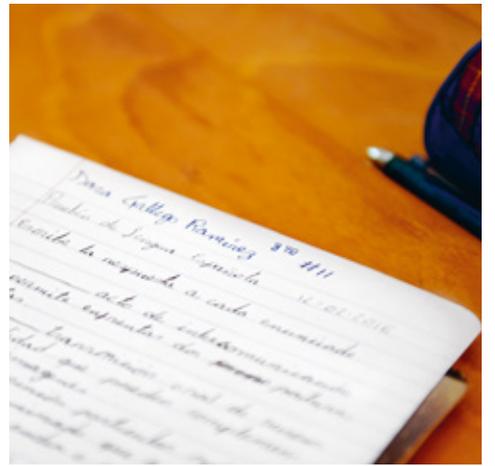
Le sport est un autre ciment de la société vaudoise et occupe aussi une place notable dans la politique de sponsoring: 20 km de Lausanne, FC Lausanne-Sport, Fondation Foot Avenir, Association cantonale vaudoise de football, Lausanne Hockey Club, Festival International de Ballons à Château-d'Œx, Fondation d'aide aux sportifs vaudois, Montreux-Les Rochers-de-Naye, Mérite Sportif Vaudois, Triathlon de Nyon, Dimanche Sportif ou Panathlon Family Games.

La Banque soutient également d'autres initiatives originales et importantes pour le canton: Forum de l'économie vaudoise, Forum des 100, BDFIL, Festival Images de Vevey.

Une autre opération mérite également d'être mentionnée. Mise en place en 2012, BCV Solidarité est née de la transformation d'une petite attention destinée aux collaborateurs à la période des fêtes de fin d'année en une action commune soutenant chaque année, en leur nom, un projet humanitaire dans le monde. Le bénéficiaire est choisi par un groupe de travail constitué de collaborateurs tirés au sort. En 2015, BCV Solidarité a apporté son soutien à la fondation « Les Enfants de l'Arc-en-Ciel », sise à Ecublens, qui permet depuis 15 ans à des enfants sans ressources de 7 à 18 ans d'aller à l'école en République dominicaine. Grâce à un don de CHF 150 000, celle-ci pourra ajouter un nouveau bâtiment de six classes à son centre scolaire situé dans l'une des régions les plus pauvres de l'île. Ainsi, les enfants auront la possibilité d'effectuer un cursus préuniversitaire.

Par ailleurs, la BCV soutient l'engagement de ses collaborateurs dans la société civile, afin de contribuer à leur développement personnel. En 2015, quelque 216 d'entre eux étaient actifs dans diverses sociétés, organisations et associations de nature sociale, politique, culturelle ou sportive. En revanche, la Banque s'est fixé comme principe de ne soutenir en son nom, aucun parti ou organisation politique, sous quelque forme que ce soit.

De plus amples informations sur les mesures de la Banque pour jouer un rôle actif dans la société civile figurent dans le rapport Responsabilité sociale d'entreprise 2014-2015 disponible sur le site internet de la BCV (www.bcv.ch).





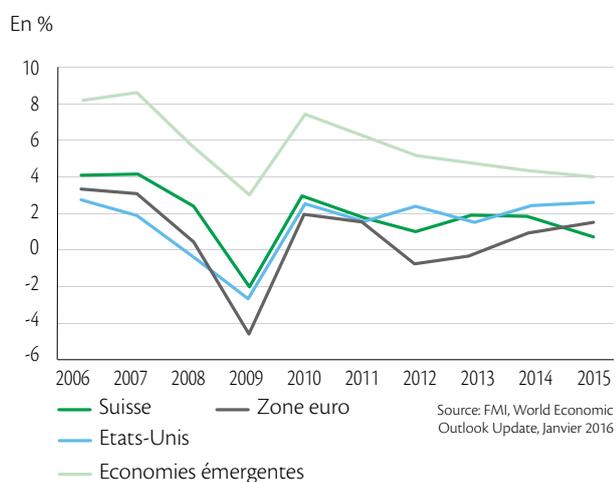
Revue 2015

Environnement économique

La croissance mondiale a continué de faiblir en 2015, pour s'inscrire à 3,1%, en dessous des 3,4% atteints en 2014. De telles déceptions ont été fréquentes ces dernières années mais, cette fois, la principale entrave à la dynamique économique mondiale est venue des pays émergents, dont la croissance a reculé de 4,6% à 4,0%. A l'inverse, les économies développées ont vu leur reprise se poursuivre, avec une hausse de leur PIB passant de 1,8% à 2,0%. Globalement, l'activité mondiale est restée en dessous de son niveau d'avant-crise.

Si la Suisse et le canton de Vaud ont été pénalisés par le contexte économique international, la conjoncture a surtout ressenti les effets de l'abandon du cours plancher de l'euro. Le renforcement du franc qui a suivi a eu des répercussions négatives pour les branches exportatrices ou confrontées sur le marché domestique à la concurrence de produits importés. Par rapport aux taux enregistrés en 2014, soit 1,9% au plan national et 2,3% pour Vaud, la croissance a été plus que divisée par deux, à 0,9% dans le pays comme dans le canton. Tous deux se sont cependant montrés résistants et ont échappé à une récession.

Evolution du PIB dans le monde



Monde: une situation de nouveau décevante

L'économie mondiale s'est montrée à nouveau décevante en 2015. Dans ses premières prévisions, le Fonds monétaire international (FMI) tablait sur une croissance de 3,9%. Au fil des mois, les perspectives se sont dégradées et les prévisions ont été revues à la baisse. En janvier 2016, le FMI a estimé que la croissance mondiale s'était établie à 3,1% en 2015, un rythme également en retrait par rapport à celui observé en 2014 (+3,4%). De telles révisions à la baisse ont été fréquentes au cours de ces dernières années. Mais, cette fois, l'explication résidait dans le ralentissement de la croissance des économies émergentes, à 4,0%. Ce rythme était inférieur à celui de 2014 (4,6%) et aux premières prévisions (5,4%).

Ce ralentissement a concerné la plupart des grandes économies émergentes. La croissance a baissé en Chine, de 7,3% en 2014 à 6,9% en 2015. Le Brésil est tombé en récession, avec une contraction de 3,8% de l'activité après une année 2014 en stagnation (+0,1%). Même phénomène en Russie, avec une baisse du produit intérieur brut (PIB) de 3,7% en 2015, une année après une faible hausse de 0,6%.

Evolution des cours de change



A l'inverse, alors que les déceptions provenaient souvent de leur côté, l'évolution des économies développées a été conforme aux attentes. En particulier, la reprise s'est poursuivie dans la zone euro, avec une croissance qui est passée de 0,9% en 2014 à 1,5% en 2015. Les injections de liquidité de la Banque centrale européenne (BCE) ont semblé parvenir à redynamiser la conjoncture et la demande de crédit est repartie à la hausse.

Les Etats-Unis ont pour leur part conservé leur rôle de locomotive dans les économies industrialisées, avec une croissance de 2,5% durant l'année sous revue, légèrement au-dessus des 2,4% observés une année plus tôt. Le marché de l'emploi a continué de s'améliorer et les revenus des ménages ont poursuivi leur remontée. La Réserve fédérale américaine a procédé à un premier relèvement de ses taux directeurs depuis le début de la crise financière.

Marchés financiers chahutés

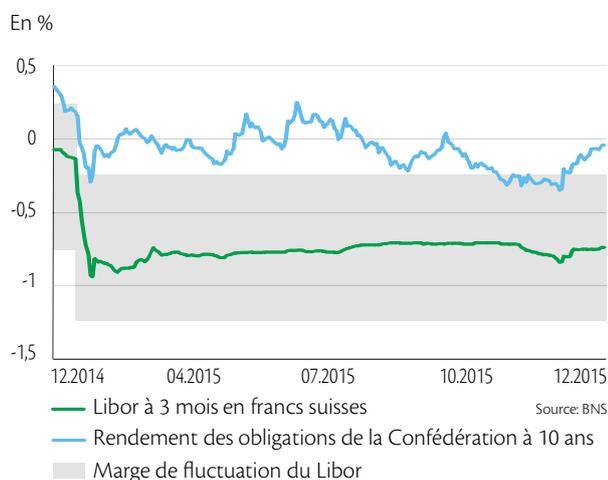
Contrairement aux années précédentes, les marchés boursiers ont connu une année 2015 difficile. En particulier, les principaux indices ont décroché en août sur fond de krach boursier en Chine et d'inquiétudes sur l'économie du pays. En Suisse, l'indice des valeurs vedettes du SIX Swiss Exchange, le SMI, avait en outre chuté une première fois en janvier après l'abandon du cours plancher de l'euro par rapport au franc, avant de se reprendre. Au final, il a terminé l'année sur une baisse de 1,8%. Outre-Atlantique, l'indice S&P 500 a cédé 0,7%. Mais la baisse la plus accen-

tuée a touché l'indice MSCI des marchés émergents, qui a plongé de 17%. A l'inverse, l'indice Euro Stoxx 50 des blue chips de la zone euro a terminé l'année en hausse de 3,8%, reflétant le redémarrage progressif de l'économie européenne.

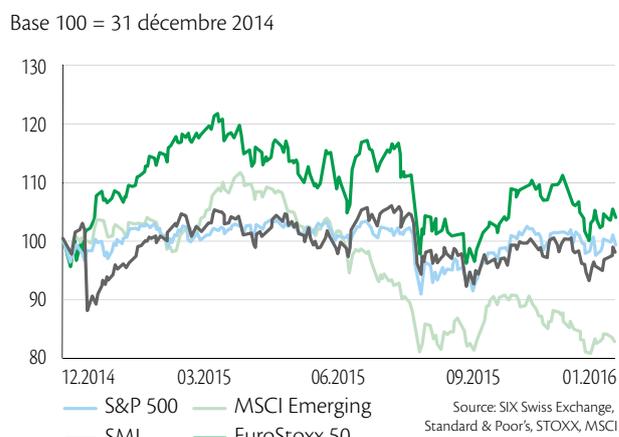
Au niveau des taux d'intérêt, l'année a été marquée par un plongeon des rendements en francs suisses en territoire négatif sur une partie importante de la courbe des taux. Le 18 décembre 2014, la Banque nationale suisse (BNS) avait annoncé l'introduction de taux négatifs sur les avoirs de sociétés financières déposés auprès d'elle en comptes de virement et abaissé la marge de fluctuation du Libor en francs suisses à $-0,75\%$ / $+0,25\%$, l'amenant ainsi déjà partiellement en territoire négatif. En parallèle à l'abandon du cours plancher de l'euro le 15 janvier 2015, la BNS a renforcé les taux négatifs sur les avoirs en comptes de virement et abaissé à nouveau la marge de fluctuation du Libor, cette fois à $-1,25\%$ / $-0,25\%$. Conséquence: alors qu'il avait commencé l'année à 0,4%, le rendement des obligations à dix ans de la Confédération s'inscrivait à $-0,4\%$ un an plus tard. S'il a fait quelques incursions en territoire positif durant l'année 2015, il évoluait toujours en territoire négatif à l'heure d'écrire ces lignes, début 2016.

A l'inverse, les taux allemands et américains ont évolué de manière latérale, à un niveau bas. Le rendement du Bund allemand est passé de 0,6% à 0,7% entre fin 2014 et fin 2015 et celui des bons du Trésor américain à dix ans de 2,2% à 2,4%.

Evolution des taux d'intérêt



Evolution des indices boursiers en monnaies locales



L'année 2015 a aussi été marquée dans la zone euro par le début d'un programme d'injection de liquidités de la BCE et par un premier relèvement de taux directeurs aux Etats-Unis depuis le début de la crise financière, la Fed ayant fait passer en décembre la cible de taux d'intérêt des Fed Funds de 0,0% / 0,25% à 0,25% / 0,5%. De plus, l'inflation est restée très basse. En Suisse, elle s'est même inscrite à nouveau en territoire négatif, à -1,1%, en raison de la baisse des prix des produits importés et des produits pétroliers. Dans la zone euro, les prix ont augmenté de 0,3%, tandis qu'ils ont progressé de 0,7% aux Etats-Unis.

Sur le marché des métaux précieux, l'or a profité d'une hausse en janvier 2015 avant de décliner durant les mois suivants. Sur l'année, l'once a cédé 10,7% à USD 1061. En francs suisses, le kilo a terminé l'année à CHF 33 836 (-10,8%).

Quant au marché des devises, son évolution a en grande partie été déterminée par l'abandon du cours de CHF 1,20 pour EUR 1 fixé par la BNS en septembre 2011. La devise européenne a évolué à proximité de ce plancher jusqu'au 15 janvier. Puis, à l'annonce de l'abandon du cours plancher, en un instant, le franc s'est apprécié de plus de 25% par rapport à l'euro et au dollar. Notamment l'euro a plongé largement en dessous de la parité. Dans les heures qui ont suivi, la situation s'est quelque peu détendue, l'appréciation du franc

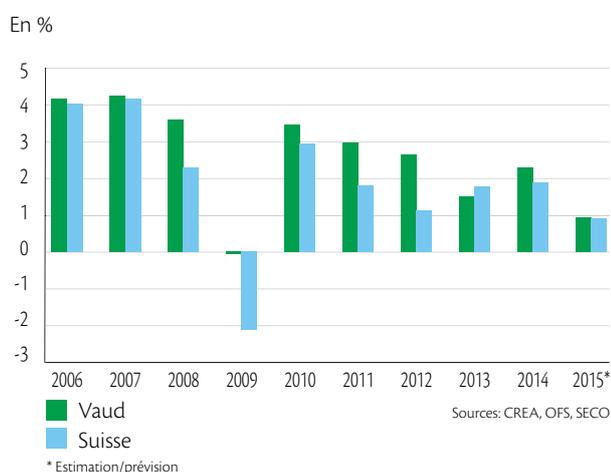
redescendant à environ 17% par rapport à l'euro et 16% face au dollar. Durant les mois qui ont suivi, la devise helvétique s'est ensuite lentement dépréciée. L'euro a terminé l'année à CHF 1,08, cédant ainsi sur un an 9,5%. Quant au dollar, il est remonté au-dessus des niveaux observés ces dernières années. Son cours est ainsi passé de CHF 0,99 à fin 2014 à CHF 1,00 à fin 2015.

Ralentissement de la croissance suisse

La Suisse a connu un fort ralentissement de sa croissance en raison de la baisse de l'euro face au franc après l'abandon par la BNS du cours plancher. La hausse de son PIB a été ramenée de 1,9% en 2014 à 0,9% en 2015, selon le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO, février 2016), du fait notamment des pressions sur les prix et les marges auxquelles ont dû faire face aussi bien des exportateurs que des entreprises confrontées à la concurrence étrangère sur le marché domestique. L'économie s'est cependant montrée relativement robuste, grâce à une certaine résistance des exportateurs et à une demande intérieure toujours solide.

Malgré des marchés d'exportation peu porteurs et la force du franc, le repli des ventes de produits suisses à l'étranger a été limité à 2,6% en termes nominaux, à CHF 202,9 milliards. De plus, en dépit du fort ralentissement conjoncturel, le marché de l'emploi s'est montré résistant. Le taux de chômage n'a que peu varié, passant de 3,2% en moyenne sur l'année en 2014 à 3,3%. Au quatrième trimestre 2015, le pays comptait 4,9 millions d'emplois dans les secteurs secondaire et tertiaire, 0,9% de plus qu'à la même période un an auparavant. Cependant, l'emploi a reculé de 0,6% dans le secteur secondaire, alors qu'il a augmenté de 1,4% dans le tertiaire.

Evolution du PIB en Suisse et dans le canton de Vaud



Robustesse du canton de Vaud

Le canton de Vaud a lui aussi vu sa dynamique conjoncturelle sensiblement tempérée après l'abandon du cours plancher. De 2,3% en 2014, sa croissance a ralenti à 0,9% en 2015, selon les estimations de l'Institut CREA de macroéconomie appliquée de la Faculté des HEC de l'Université de Lausanne (janvier 2016). La plupart des branches ont perdu de l'élan, mais la plus affectée par la situation a été le commerce. Par contre, les exportateurs ont relativement bien résisté à la pression sur leurs prix et leurs marges liée à la baisse de l'euro. Grâce au soutien des instruments de précision, de l'horlogerie et des machines, le recul des exportations a

été limité à 2,6% en termes nominaux, à CHF 13,5 milliards. La hausse des ventes de produits vaudois en Amérique du Nord, en Amérique latine et en Asie – notamment au Japon – a compensé le repli de la demande européenne.

Les résultats de l'enquête conjoncturelle d'automne de la CVCI ont confirmé l'image d'une économie vaudoise robuste, avec 29% d'entreprises qui ont jugé bonne ou excellente la marche de leurs affaires et 47% simplement satisfaisante. Les sociétés ayant estimé leur activité mauvaise ou médiocre étaient nettement moins nombreuses (21%). La situation a été un peu moins favorable pour les petites entreprises, l'industrie ou les sociétés principalement orientées vers l'exportation.

Comme sur le plan national, le marché de l'emploi s'est montré résistant. Le taux de chômage n'a que peu varié, s'inscrivant à 5,0% en moyenne sur 2015, contre 4,9% un an plus tôt. Les disparités régionales sont restées présentes, avec des taux de sans-emploi plus bas que la moyenne dans les districts du Gros-de-Vaud (3,2%), de Lavaux-Oron (3,5%), de Nyon (3,9%), de Morges (4,0%) et du Jura-Nord vaudois (4,8%). Ils étaient supérieurs dans les districts de la Riviera-Pays-d'Enhaut (5,1%), de la Broye-Vully (5,3%), d'Aigle (5,3%), de l'Ouest lausannois (5,9%) et de Lausanne (6,5%). En revanche, le nombre d'emplois dans le secondaire a reculé de 2,2% entre le quatrième trimestre 2014 et la même période un plus tard. L'emploi a aussi fléchi dans le tertiaire, mais dans une proportion moindre (-0,6%). Globalement, le nombre d'emplois dans les secteurs secondaire et tertiaire a baissé de 0,9% sur un an, à 411 700.

Evolution des branches en 2015 dans le canton de Vaud

Croissance supérieure à 2%

Alimentation, textile, cuir, papier
Administration publique, santé, éducation, sports, etc.
Machines, instruments, horlogerie, etc.

Croissance de 0,5% à 2%

Chimie, pharma, caoutchouc, verre, métallurgie, etc.
Activités immobilières, services aux entreprises, etc.
Construction

Evolution de +0,5% à -0,5%

Activités financières et assurances
Secteur primaire
Transports, postes et télécommunications, édition

Repli de -0,5% à -2%

Hôtellerie et restauration

Repli supérieur à -2%

Production et distribution d'électricité et d'eau
Commerce de gros et de détail, réparation, etc.

Source: CREA, OFS, SECO

Le canton de Vaud et la Suisse en quelques chiffres

	Vaud	Suisse
Superficie	3 212 km ²	41 285 km ²
Population (fin 2015, estimé)	773 050 résidents	8 329 025 résidents
Densité de la population	241 résidents/km ²	202 résidents/km ²
Population active (2014)	403 858 personnes	4 537 891 personnes
Nombre d'établissements ¹⁾	57 250	654 806
dont		
primaire	7,0%	8,7%
secondaire	14,0%	14,6%
tertiaire	79,0%	76,8%
Emplois	421 990	4 962 608
dont		
primaire	3,1%	3,3%
secondaire	17,4%	22,0%
tertiaire	79,5%	74,6%
Taux de chômage (moyenne 2015)	5,0%	3,3%
PIB (2015 estimé)	CHF 52,4 mia	CHF 652,9 mia
PIB/100 habitants	CHF 6,8 mio	CHF 7,8 mio

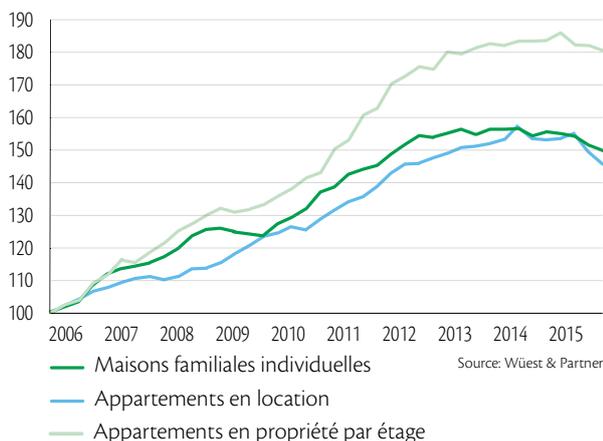
¹⁾ Un établissement correspond à une entreprise ou à une partie d'entreprise (atelier, usine, etc.) située dans un endroit précis
Sources: Office fédéral de la statistique, Statistique structurelle des entreprises 2013, SECO, CREA

Atterrissage en douceur du marché immobilier

Le marché immobilier vaudois a poursuivi son atterrissage en douceur initié en 2013. Selon les indices de Wüest & Partner, les prix de vente des appartements en propriété par étages ont stagné en 2015 (-0,3%), tandis que ceux des maisons individuelles se sont repliés de 2,0%. Par rapport à la moyenne nationale, l'évolution des prix de l'immobilier dans le canton de Vaud était en retrait pour la troisième année consécutive.

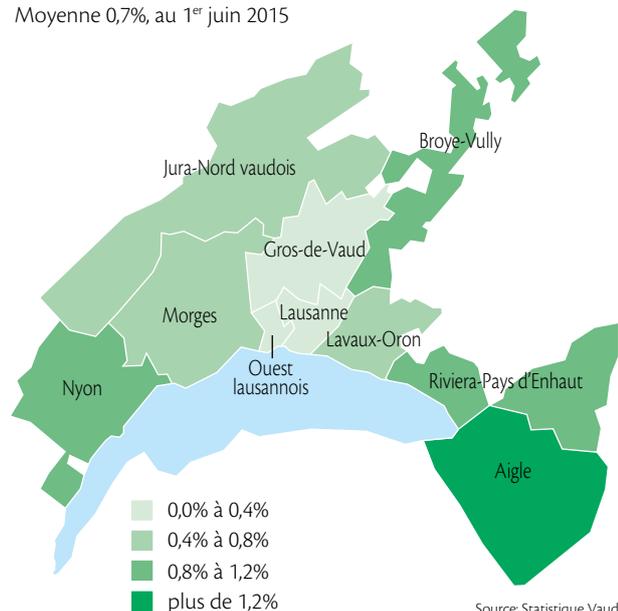
Evolution des prix de l'immobilier dans le canton de Vaud

Indices, base 100 = 1^{er} trimestre 2006



Taux de logements vacants dans le canton de Vaud

Moyenne 0,7%, au 1^{er} juin 2015



Dans ce contexte, l'activité de construction est restée quelque peu en deçà de ses records des années précédentes. Les effectifs de la branche se sont légèrement repliés (-0,2%), à 27 375 personnes. Par contre, après deux années de recul, les demandes de permis de construire sont remontées à CHF 5,1 milliards (+13,1%). Elles ont rebondi dans le logement (+29,4%, à CHF 3,5 milliards) et poursuivi leur progression dans les immeubles à vocation commerciale, industrielle ou artisanale (+9,4% à CHF 1,0 milliard).

Les éléments ayant soutenu le marché ces dernières années étaient encore présents: la dynamique démographique, une économie robuste et des taux d'intérêt toujours bas. Par contre, le marché a été freiné par le niveau élevé atteint par les prix et les mesures d'autorégulation introduites par le secteur bancaire entre 2012 et 2014, en particulier l'exigence d'apport en fonds propres sous forme de liquidités d'au moins 10% et un amortissement légèrement plus rapide.

Un autre facteur de modération a été l'activation partielle en deux étapes, en 2013 et en 2014, du volant de fonds propres anticyclique décidée par le Conseil fédéral à la de-

Poursuite de la hausse de la population

La dynamique démographique du canton s'est poursuivie en 2015, avec une augmentation de la population résidente permanente d'environ 12 000 personnes, soit une hausse de 1,5% à quelque 770 000 habitants. De 2000 à 2015, le nombre d'habitants a augmenté sensiblement plus rapidement dans le canton que dans l'ensemble du pays: +1,5% en moyenne par année pour le canton contre +1,0% par an pour la Suisse. Certes, l'élan a fléchi depuis 2008, année durant laquelle l'augmentation de la population a atteint le record de 16 206 personnes (+2,4%), grâce à un solde migratoire également record de 14 063 personnes. En outre, pour les années à venir, la mise en œuvre de l'initiative «contre l'immigration de masse» acceptée par le peuple le 9 février 2014 pourra avoir une influence sur l'évolution démographique.

mande de la BNS. En conséquence, les banques doivent détenir des fonds propres additionnels à hauteur de 2% des hypothèques finançant des objets d'habitation en Suisse, pondérées en fonction des risques.

Perspectives

Pour 2016, les prévisions conjoncturelles publiées en début d'année restent, comme les années précédentes, relativement mitigées. Dans ses prévisions de janvier, le FMI s'attend à une légère accélération de la croissance mondiale, à 3,4%, dans un contexte ressemblant fortement à celui de 2015. L'activité devrait rester relativement solide aux Etats-Unis, la zone euro poursuivre sur la voie d'une lente reprise et les économies émergentes voir leur situation s'améliorer légèrement. Cependant, les pays producteurs de matières premières continueront de faire face à une situation difficile. Quant à la Chine, aucune accélération n'est attendue.

Dans cet environnement international morose, la conjoncture en Suisse et dans le canton dépendra également de l'évolution du cours du franc. En tablant sur une poursuite de l'affaiblissement de la devise helvétique, le SECO attend

pour 2016 un rebond de la croissance suisse à 1,5%, grâce notamment à un redressement des exportations. Pour Vaud, le CREA prévoit une hausse du PIB de 1,8%. En plus de l'amélioration du climat conjoncturel général, le canton pourrait aussi bénéficier d'un rétablissement du commerce.

S'agissant des taux d'intérêt, ceux-ci ne devraient pas remonter notablement en Europe, et par conséquent en Suisse, sur un horizon de douze mois.

Le canton au niveau de ses branches

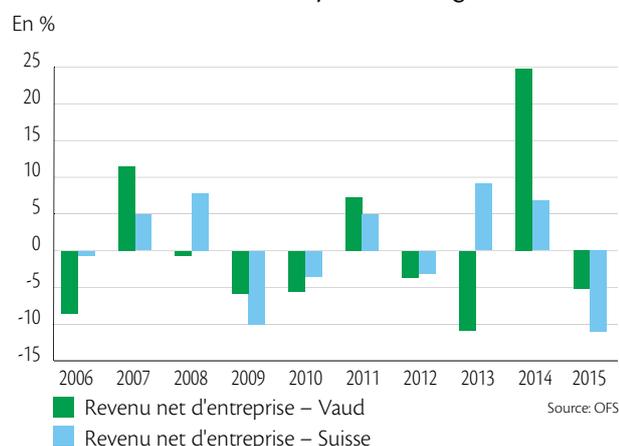
Le canton de Vaud bénéficie pleinement d'une économie très diversifiée, une qualité qui lui a permis de faire preuve de résistance durant les années critiques de la crise économique internationale qui a débuté en 2008, d'afficher une croissance réjouissante jusqu'en 2014 et de relativement bien résister aux effets de l'abandon du cours plancher. Si les principales branches ont globalement évolué dans la même direction, on observe cependant des différences.

Secteur primaire

L'année 2015 n'a pas été aussi bonne que 2014 pour l'agriculture vaudoise. Selon les comptes régionaux de l'agriculture de l'Office fédéral de la statistique (OFS), la valeur de la production et le revenu net d'exploitation ont reculé, de respectivement 3,7% à CHF 1,1 milliard et 5,1% à CHF 323 millions. Après un printemps humide et un été caniculaire, caractérisé notamment par le mois de juillet le plus chaud en Suisse romande depuis les premières mesures en 1864 comme l'a relevé MétéoSuisse, les récoltes ont été correctes, parfois relativement stables et parfois en repli en raison des conditions météorologiques. Quant aux prix, ils ont été sous pression. Cela a aussi caractérisé les marchés du lait et de la viande porcine, qui sont restés déprimés.

Par ailleurs, le changement de régime d'imposition concernant les ventes, transferts ou changements d'affectation d'immeubles agricoles et sylvicoles situés en dehors des zones agricoles a continué de bloquer des projets. Depuis un arrêt du Tribunal fédéral de 2011, ils ne bénéficient plus d'une taxation privilégiée – plus basse – selon le droit rural. Sur le plan national, les milieux agricoles ont demandé un retour à la situation antérieure. L'élaboration d'un projet était en cours à Berne au moment d'écrire ces lignes, mais la démarche ne faisait pas l'unanimité.

Evolution des revenus des exploitations agricoles



Dans la viticulture, la quantité de raisin vendangée en 2015, correspondant à 21,8 millions de litres de vin clair, s'est inscrite en repli de 11,7% par rapport à 2014. Elle est cependant restée au-dessus des vendanges 2013, les plus basses en plus de trois décennies. En raison des conditions climatiques exceptionnelles, les maladies fongiques et les parasites, tels que la mouche *Drosophila suzukii*, ont été peu virulents, tandis que les attaques de la grêle ont été marginales. En définitive, le seul dommage important subi par le vignoble provient d'un fongicide défectueux, qui a causé des pertes correspondant à environ 5% de la récolte totale. Le millésime 2015 laissait augurer des vins d'une qualité exceptionnelle, a relevé l'Office cantonal de la viticulture et de la promotion. Très inférieures aux besoins de la consommation, les quantités encavées devraient juste suffire à satisfaire la demande du marché, le niveau actuel des stocks étant très bas suite aux faibles récoltes des deux années précédentes.

Vaud est le deuxième contributeur à la production agricole suisse (11% en valeur), après Berne. Le canton est surtout le «grenier du pays» ou principal contributeur à sa production végétale (18%). En valeur, il est le premier producteur de céréales, de plantes industrielles, de pommes de terre et de produits maraîchers. Il est moins présent dans la production animale ou de plantes fourragères.

Secteur secondaire

L'année a été contrastée pour les différentes branches du secteur secondaire. Celles qui sont tournées vers le marché domestique ont tendanciellement bénéficié de la robustesse de l'économie intérieure, alors que celles qui dépendent de la demande étrangère ont ressenti les effets du tassement de la dynamique conjoncturelle mondiale et de l'appréciation du franc après l'abandon du cours plancher. Selon le sondage d'automne 2015 de la CVCI, la situation des affaires était toutefois jugée au moins satisfaisante par deux tiers des entreprises.

Industrie

«Le franc pèse sur la marche des affaires dans l'industrie». Le bilan au niveau des branches dressé en fin d'année 2015 par la Commission Conjoncture vaudoise témoignait de la pression ressentie par les entreprises industrielles après l'abandon du cours plancher. L'indicateur de la marche des affaires dans l'industrie est cependant resté globalement plutôt stable à un bas niveau durant l'ensemble de



Une décennie après le «Marché vitivinicole vaudois», l'Observatoire BCV de l'économie vaudoise a publié en 2015 une nouvelle étude sur la vitiviniculture vaudoise. «Le beau menace? - Vitiviniculture vaudoise» fait le point sur les évolutions observées dans la branche et les enjeux auxquels celle-ci est confrontée. D'une part, sous l'impulsion notamment de l'ouverture du marché suisse, sa production a baissé de moitié entre 1989 et 2014. Mais, d'autre part, elle s'efforce activement de relever les défis auxquels elle fait face. En particulier, les initiatives permettant au consommateur d'entrer en contact avec les vins vaudois se sont multipliées et l'image du produit phare de la vitiviniculture du canton, le chasselas, connaît un renouveau.

L'étude peut être téléchargée sur le site internet de la BCV, www.bcv.ch.

l'année. Cela s'explique par le fait qu'il avait déjà fortement décliné en 2014, sur fond d'affaiblissement de la dynamique conjoncturelle mondiale. La situation était meilleure dans les moyennes et grandes entreprises (200 salariés et plus), l'industrie alimentaire, les machines ou les moyens de transport que dans les entreprises de moins de 200 personnes, le travail des métaux, la mécanique de précision, la chimie et les matières plastiques.

Sur les marchés étrangers, les exportations vaudoises se sont montrées plutôt résistantes, avec un recul limité à 2,6%

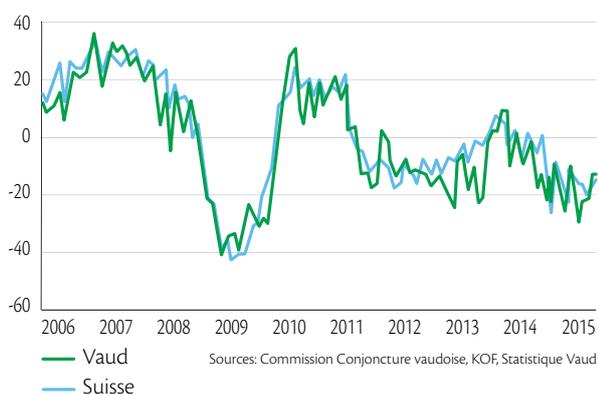
Structure de l'économie vaudoise

Secteurs et branches	Part du PIB cantonal (2015)	Croissance annuelle (2006-2015)	Nombre d'emplois (2013)	Part du total des emplois (2013)
Primaire	1,0%	0,4%	13 177	3,1%
Agriculture, sylviculture, chasse, pêche	1,0%	0,4%	13 177	3,1%
Secondaire	21,3%	2,5%	73 364	17,4%
Alimentation, textile, cuir, bois, papier	2,7%	1,5%	11 907	2,8%
Chimie, pharma, caoutchouc, verre, métallurgie, etc,	6,5%	5,0%	11 631	2,8%
Machines, instruments, horlogerie, etc,	5,8%	1,8%	18 005	4,3%
Production et distribution d'électricité et d'eau	1,8%	-0,4%	3 877	0,9%
Construction	4,5%	2,2%	27 944	6,6%
Tertiaire	77,7%	2,4%	335 449	79,5%
Commerce de gros et de détail, réparation, etc,	14,5%	2,7%	56 089	13,3%
Hôtellerie et restauration	1,6%	-0,2%	20 128	4,8%
Transports, postes et télécommunications, édition	5,3%	0,6%	23 227	5,5%
Activités financières et assurances	8,7%	2,8%	17 543	4,2%
Activités immobilières, services aux entreprises, etc,	15,8%	3,6%	79 271	18,8%
Administration publique, santé, éducation, sports, etc,	24,2%	2,4%	132 657	31,4%
Autres (y compris valeur locative)	7,6%	1,3%	6 534	1,5%
PIB cantonal (après ajustements)	100,0%	2,4%	421 990	100,0%

Sources: CREA, OFS

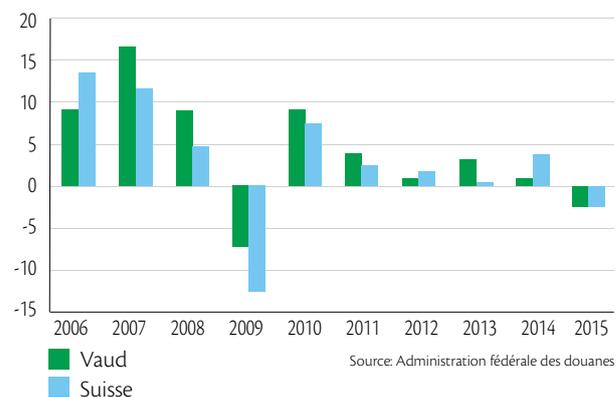
Evolution de l'indicateur synthétique de la marche des affaires dans l'industrie

Solde de réponses



Variation annuelle des exportations

En %



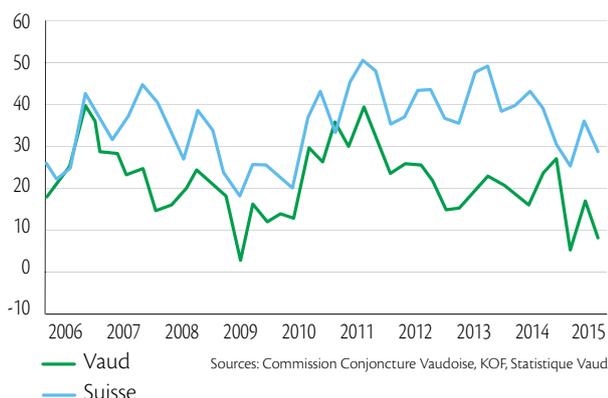
en 2015. Ici aussi, l'évolution a été contrastée avec un repli en valeur dans les industries alimentaires et la pharma, en partie compensé par les instruments de précision, l'horlogerie et les machines.

Construction

L'atterrissage en douceur du marché immobilier a été accompagné d'un tassement de l'activité dans la construction, en particulier dans le domaine du logement. L'indicateur de la marche des affaires dans la branche publié par la Commission Conjoncture vaudoise a baissé, mais il est resté

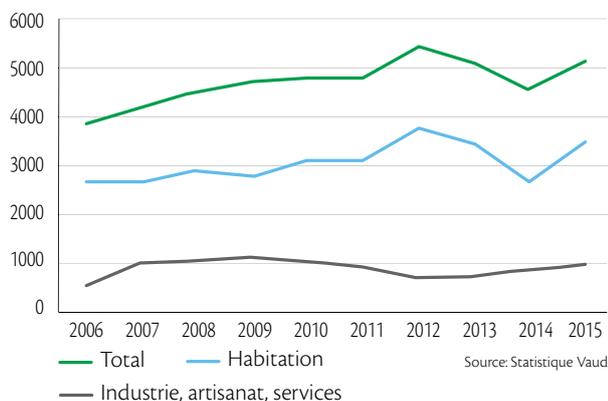
Evolution de l'appréciation de la situation des affaires dans la construction

Solde de réponses



Evolution des montants des travaux prévus dans les demandes de permis de construire dans le canton de Vaud

En millions de CHF



en territoire positif. Le gros œuvre et le génie civil ont connu une dégradation plus marquée de leur situation que le second œuvre et les métiers techniques (installations). Globalement, la pression sur les prix est restée très présente et l'appréciation par les entreprises de leurs réserves de travail était plutôt mitigée. De plus, le nombre de personnes occupées dans la construction a légèrement reculé, de -0,2% à 27 375 personnes en moyenne sur l'année.

Secteur tertiaire

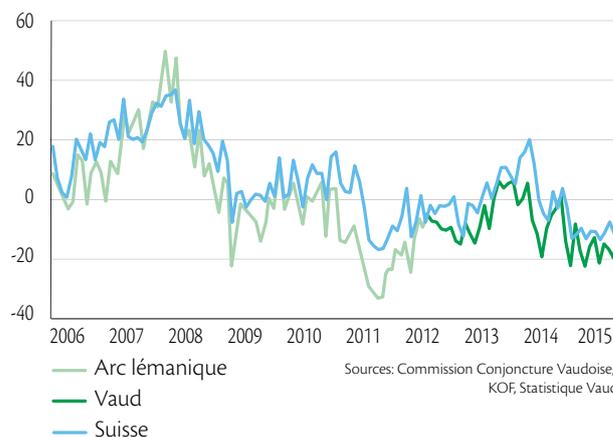
Le commerce et l'hôtellerie-restauration ont ressenti les effets négatifs de l'abandon du cours plancher de l'euro face au franc. Les autres sociétés de services ont par contre globalement bénéficié de la robustesse de la demande intérieure. A l'image de la situation dans le secondaire, le sondage d'automne 2015 de la CVCI a montré des chefs d'entreprises estimant à 80% que la situation de leurs affaires était au moins satisfaisante.

Commerce

Le secteur du commerce a connu une année 2015 difficile. En cause, un climat de consommation toujours relativement morose et une augmentation du tourisme d'achat. Les consommateurs ont profité de l'augmentation de 10% à 15% de leur pouvoir d'achat de l'autre côté de la frontière

Evolution de l'indicateur du chiffre d'affaires dans le commerce de détail

Solde de réponses



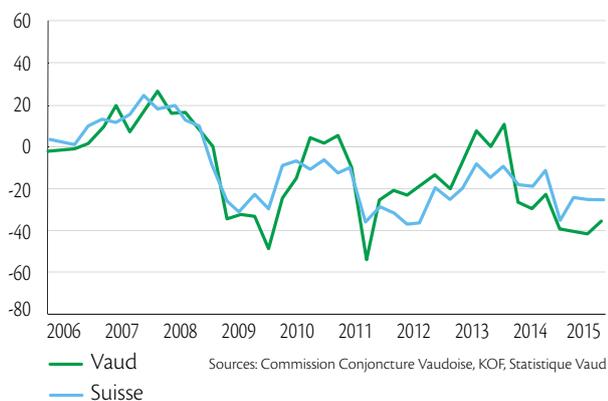
dans les mois qui ont suivi le décrochage de l'euro après l'abandon du cours plancher. Cette situation a également conduit à une pression sur les prix à l'intérieur des frontières, en raison de la baisse du coût des produits importés et d'une pression sur le niveau général des prix. Début 2016, l'Institut BAK Basel Economics SA a estimé le recul des ventes de détail en Suisse à CHF 2 milliards en termes nominaux (-2,3%), soit la baisse la plus élevée observée depuis au moins 35 ans. Dans le canton, l'enquête de la Commission Conjoncture vaudoise a montré une dégradation des affaires et de la situation bénéficiaire des entreprises de la branche. Les appréciations étaient plus négatives pour les entreprises de taille grande et moyenne que pour les petites.

Tourisme, hôtellerie et restauration

L'hôtellerie-restauration a également connu une dégradation de ses affaires en 2015. Dans l'hôtellerie, le nombre de nuitées a légèrement augmenté (+0,7%), grâce aux hôtes suisses et de pays lointains. Par contre, les visiteurs européens ont moins séjourné dans les hôtels du canton. En raison d'une pression sur les prix toujours présente, la branche a ressenti une baisse des revenus. Quant à la restauration, elle est restée affectée par le climat de consommation morose. Malgré une légère détente, les appréciations de la situation en termes de débit, de chiffres d'affaires et de bénéfice sont restées à un bas niveau.

Evolution de l'indicateur du chiffre d'affaires dans l'hôtellerie-restauration

Solde de réponses

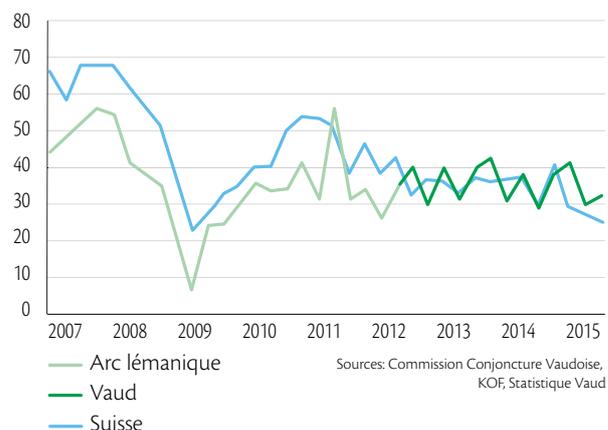


Services

Les services aux entreprises et aux personnes, qui réunissent des branches diverses et constituent une part importante de l'économie vaudoise, ont quant à eux bénéficié de la résistance de la demande intérieure. L'indicateur de la marche des affaires a évolué en territoire positif en 2015, à des niveaux similaires à ceux des années précédentes. Seul bémol, les activités de transport, communication et information ont fait état d'une dégradation de leur activité.

Evolution de l'indicateur du chiffre d'affaires dans les services

Solde de réponses



Les faits marquants de 2015 dans les régions BCV

Les grandes tendances présentées dans les pages précédentes s'observent également sur le plan régional. Cependant, quelques faits marquants sont à relever dans chaque région.

Broye

Un ralentissement modéré de l'activité a été sensible, en raison notamment de la surévaluation du franc. Par exemple, des projets de construction sur le site de l'Aéropôle de la Broye à Payerne ont pris du retard ou ont été repoussés de quelques trimestres. Si les prix de l'immobilier sont restés relativement stables dans la région, les métiers du bâtiment ont ressenti une pression sur les prix. Dans le gros œuvre, une baisse de l'activité a également été constatée; de même un repli dans les transports de matériaux de chantier était perceptible.

Chablais / Alpes vaudoises

L'évolution démographique a continué de soutenir l'immobilier en plaine. Suivant la tendance dans le canton, les prix des logements se sont toutefois inscrits en repli. Dans les Alpes, le marché est resté peu animé. A la suite d'un début d'hiver 2014-2015 mitigé et d'un été marqué par la force du franc, l'année touristique a été moyenne. Dans le secteur secondaire, la surévaluation de la devise helvétique a été relativement bien négociée, malgré une baisse des marges. A noter que la construction de l'Hôpital Riviera Chablais a démarré.

Gros-de-Vaud

La dynamique démographique a continué de se répercuter favorablement sur les affaires des entreprises de la région. L'activité de construction est restée robuste et les carnets de commandes étaient encore bien remplis, de nombreux petits projets ayant été lancés avant l'application stricte de la Loi sur l'aménagement du territoire révisée. Par contre, les prix de l'immobilier et du terrain sont restés relativement stables et une pression sur les prix était sensible dans le gros œuvre. Dans les activités industrielles, l'année a été plutôt difficile en raison de l'abandon du cours plancher et de l'augmentation de la concurrence étrangère.

Lausanne

L'année 2015 a vu l'ouverture de plusieurs hôtels, tels que le Royal Savoy rénové à la Croix-d'Ouchy ou l'Aquatis Ho-

tel à Vennes. Dans un environnement difficile, en raison du franc fort et de tensions dans certains pays de provenance des hôtes, la branche a aussi bénéficié d'un apport de nuitées grâce au tourisme de congrès et de séminaires. Par contre, elle n'a pas échappé à la pression sur les prix. La région lausannoise s'est également distinguée par l'avancement de nombreux grands projets, comme des constructions de logements ou des grands projets urbains. Les prix de l'immobilier ont légèrement fléchi dans la région.

Lavaux

Le marché immobilier a poursuivi son ralentissement. Dans le bas de la région, près des rives du Léman, l'offre était importante dans les segments moyen-supérieur et au-dessus. Pour les logements neufs, il était plus difficile qu'avant de trouver un propriétaire. Un phénomène similaire a commencé à être sensible après l'été dans la partie haute du district, sur le plateau, malgré des prix plus bas. Cela s'expliquait notamment par les nouvelles dispositions en matière de composition des fonds propres des acheteurs et d'amortissement, entrées en vigueur entre 2012 et 2014, ainsi que par le fait que l'offre s'est étoffée.

Morges

Dans un marché immobilier en ralentissement mais toujours solide, les métiers du bâtiment ont connu une bonne année en 2015. Du côté de la sous-traitance industrielle et des sociétés exportatrices, l'abandon du cours plancher a été synonyme de difficultés. Cependant, les entreprises ont souvent pris rapidement des mesures afin de s'adapter à cette situation, ce qui a permis de limiter les effets négatifs. Quant aux pôles économiques, notamment Littoral Parc à Etoy et la zone industrielle d'Aclens, leur développement s'est poursuivi à un rythme moins soutenu.

Nord vaudois

L'horlogerie a connu un ralentissement au second semestre, qui s'est répercuté sur les sous-traitants. Les activités manufacturières (mécanique, mécanique de précision, injection plastique, etc.) orientées vers l'exportation ou la sous-traitance pour des donneurs d'ordre qui vendent eux-mêmes à l'étranger n'avaient pas encore entièrement compensé les effets du franc fort, malgré des mesures d'optimisation et d'augmentation de productivité. L'immobilier est resté porteur dans la région, notamment grâce à l'évo-

Structure de l'économie dans les régions BCV

	Broye	Chablais	Gros-de-Vaud	Lausanne	Lavaux	Morges	Nord vaudois	Nyon	Riviera
Nombre d'habitants à fin 2015	31 429	48 854	61 507	224 968	59 324	74 802	89 930	94 763	81 920
Croissance de la population en 2015	+1,7%	+2,2%	+2,1%	+1,3%	+1,4%	+2,1%	+1,6%	+1,7%	+1,2%
Part des habitants du canton	4,1%	6,4%	8,0%	29,3%	7,7%	9,7%	11,7%	12,3%	10,7%
Nombre d'emplois (2013)	14 074	21 718	22 536	180 744	20 601	36 756	45 272	42 380	37 909
Part des emplois dans le canton	3,3%	5,1%	5,3%	42,8%	4,9%	8,7%	10,7%	10,0%	9,0%
Part des emplois de la région dans le secteur primaire	10,5%	7,6%	7,0%	0,1%	6,2%	6,0%	5,7%	3,8%	1,5%
Part des emplois de la région dans le secteur secondaire	27,7%	22,6%	30,9%	11,5%	16,7%	21,3%	32,1%	15,1%	12,0%
Part des emplois de la région dans le secteur tertiaire	61,8%	69,8%	62,1%	88,4%	77,0%	72,7%	62,2%	81,1%	86,5%
Taux de chômage moyen en 2015	5,4%	5,1%	3,6%	6,4%	3,4%	4,0%	4,8%	3,9%	5,2%
Evolution du taux de chômage en 2015	+0,5%	-0,2%	+0,2%	+0,0%	-0,2%	+0,2%	+0,2%	+0,0%	+0,1%

Sources : Statistique Vaud, OFS, SECO

lution démographique. Yverdon-les-Bains a ainsi accueilli son 30 000^e habitant en 2015.

Nyon

Le secteur de la construction a ressenti le ralentissement sur le marché des logements en propriété, mais il a continué d'être porté par d'importants projets immobiliers dans les villes de Nyon, Gland et Rolle. Les communes ont également lancé de nombreux chantiers, notamment pour améliorer leurs équipements scolaires. Dans le secteur de l'hôtellerie, les établissements de la région ont souffert d'une baisse de fréquentation due à la fois au franc fort et aux restrictions budgétaires des entreprises dans les voyages d'affaires.

Riviera

L'activité touristique a ressenti les effets de l'abandon du taux plancher, même si la clientèle asiatique, en particulier chinoise, a en partie compensé la baisse de fréquentation des hôtes européens. Malgré cela, l'offre a continué d'augmenter, avec la construction du Modern Times Hotel, destiné notamment à accueillir les visiteurs du futur Musée Charlie Chaplin à partir du printemps 2016. La région se préparait également à accueillir la Fête fédérale de la musique à Montreux en 2016 et la Fête des Vignerons à Vevey en 2019. Malgré le climat économique morose, les écoles privées et les cliniques privées de la région ont tiré leur épingle du jeu.

Revue 2015

La BCV dans l'année

Le Groupe BCV a réalisé en 2015 de très bons résultats dans un environnement toujours contrasté. Les volumes d'affaires ont poursuivi leur progression, malgré un ralentissement de la croissance dans le canton dû à l'abandon en début d'année du cours plancher de l'euro par rapport au franc et l'introduction de taux d'intérêt négatifs par la Banque nationale suisse (BNS). La hausse des opérations de négoce portée par l'augmentation des transactions en devises de notre clientèle a plus que compensé le fléchissement des revenus d'intérêts et de commissions. Les charges d'exploitation se sont à nouveau repliées. Malgré les coûts liés au règlement du différend fiscal avec les Etats-Unis dans le cadre du programme adopté en 2013 par le Département américain de la justice (DoJ) et les autorités suisses, le résultat opérationnel a progressé de 5%, à CHF 399 millions. L'accord avec le DoJ dans le cadre de la participation de la BCV au programme US a permis de clore définitivement ce dossier. Enfin, les produits extraordinaires, CHF 29 millions, provenant essentiellement de la cession de la participation de la Banque dans Swisscanto, ont également contribué à la progression du bénéfice net, qui s'est ainsi inscrit en hausse de 14%, à CHF 336 millions.

L'année 2015 a aussi été marquée par la poursuite de la mise en œuvre de la *stratégie2018*. Celle-ci confirme les grandes orientations de la Banque et prend en compte les évolutions du marché et de la réglementation. Elle intègre également la nécessité de continuer à améliorer le fonctionnement interne, de se différencier par une excellente qualité de service et d'enrichir les canaux mis à disposition des clients, notamment au travers d'une poursuite du développement des services en ligne.

Contexte économique contrasté

En 2015, la croissance mondiale s'est établie à 3,1%, en ralentissement par rapport à 2014 en raison d'un affaiblissement de la conjoncture dans les économies émergentes. La Suisse et le canton de Vaud ont en outre été confrontés aux effets du renchérissement du franc après l'abandon par la BNS

le 15 janvier 2015 du cours plancher de l'euro par rapport au franc. Des branches tournées vers les exportations, le tourisme, le commerce ou des activités confrontées sur le marché domestique à la concurrence de produits importés ont dû faire face à une pression sur leurs prix et leurs revenus. Les économies suisse et vaudoise se sont cependant montrées résistantes et ont échappé à une récession.

Dans la gestion de fortune transfrontalière, l'échange automatique de renseignements fiscaux est devenu un standard mondial et les travaux en vue de sa mise en œuvre ont débuté. Notamment, la Suisse a signé des accords avec l'Union européenne et l'Australie. Principalement orientée vers le marché domestique, la BCV est toutefois moins concernée que d'autres établissements par cette problématique.

Les signes de modération de la dynamique sur le marché de l'immobilier dans le canton de Vaud se sont confirmés. Les prix des appartements en propriété ont reculé en 2015, tout comme ceux des maisons familiales individuelles. Alors que les prix ont augmenté plus rapidement dans le canton que sur le plan suisse entre 2008 et 2012, leur évolution a été pour la troisième année consécutive en retrait par rapport à la dynamique nationale.

Poursuite de la hausse des volumes d'affaires avec la clientèle

Au niveau des volumes d'affaires, les créances hypothécaires ont progressé de 2% (CHF 477 millions) à CHF 24,5 milliards. Les autres crédits ont par contre baissé de 13% à CHF 4,9 milliards. Au passif du bilan, les engagements envers la clientèle ont poursuivi leur progression avec une hausse de 1% (CHF 345 millions) à CHF 28,9 milliards. Globalement, le total du bilan a progressé de 4%, à CHF 43,4 milliards.

La masse sous gestion du Groupe a augmenté de 2% (CHF 1,6 milliard) à CHF 88,0 milliards. Les apports nets de nouveaux fonds du Groupe se sont élevés à CHF 2,5 milliards, résultant de l'afflux de CHF 3,6 milliards de fonds do-

mestiques et d'un recul attendu de fonds dans la gestion transfrontalière (CHF 1,1 milliard).

Evolution des éléments financiers

Par rapport à l'exercice 2014, les revenus du Groupe BCV ont augmenté de 2% à CHF 1026 millions. En raison notamment des taux négatifs observés sur les marchés des capitaux, le résultat brut des opérations d'intérêts a reculé à CHF 489 millions (-3%). Avec des dissolutions de provisions pour risques de défaillance moins importantes qu'en 2014, le résultat net des opérations d'intérêts s'est inscrit à CHF 490 millions (-6%). Les résultats des opérations de commissions se sont également légèrement repliés, à CHF 332 millions (-3%). En revanche, le retour de la volatilité sur le franc suisse après l'abandon du cours plancher de l'euro a conduit à l'augmentation des transactions en devises de notre clientèle, permettant au résultat de négoce de bondir de 41%, à CHF 151 millions. Les autres résultats ordinaires du Groupe ont augmenté de 33% à CHF 53 millions, en raison principalement de la cession d'une immobilisation financière et d'un dividende exceptionnel versé par SIX Group SA.

Les charges d'exploitation ont à nouveau légèrement reculé, à CHF 514 millions (-1%). Les charges de personnel et les autres charges d'exploitation ont diminué de 1%, à respectivement CHF 337 millions et CHF 177 millions. Les amortissements ont baissé de 5%, à CHF 76 millions. Malgré les coûts liés au règlement du différend fiscal avec les Etats-Unis dans le cadre du programme US, le résultat opérationnel s'est inscrit en hausse (+5%), à CHF 399 millions.

Les produits extraordinaires, CHF 29 millions provenant essentiellement de la cession de la participation de la Banque dans Swisscanto, ont participé à la progression de 14% du bénéfice net, qui s'est ainsi monté à CHF 336 millions.

Le ratio coûts/revenus s'est amélioré, passant de 60% à 57%. Le contexte de taux négatifs a pesé sur la marge d'intérêts nette, qui s'est inscrite à 1,14%, un niveau inférieur à celui de 2014 (1,22%). Les fonds propres ont augmenté de 2%, à CHF 3,4 milliards. Le ratio de fonds propres de base (CET1) s'est élevé au 31 décembre 2015 à 17,6%. Enfin, le rendement des fonds propres (ROE) s'est amélioré à 10,1% grâce à la hausse du résultat net.

Au niveau des secteurs d'activité

Banque des particuliers

Malgré un contexte caractérisé par des taux d'intérêt qui ont encore baissé en début d'année 2015, pour ensuite se maintenir à des niveaux historiquement bas et un marché immobilier en ralentissement, la banque des particuliers a poursuivi le développement de ses activités. Les volumes des prêts hypothécaires ainsi que les dépôts de la clientèle ont progressé de respectivement 2,4% à CHF 7,6 milliards et 1,6% à CHF 8,4 milliards. Grâce notamment à une forte activité sur les devises, la banque des particuliers a enregistré une hausse de ses revenus de 6,9% pour s'établir à CHF 187 millions, pour un résultat opérationnel de CHF 35 millions (+74%). Dans le cadre de la *stratégie 2018*, la banque des particuliers a mené plusieurs projets visant à améliorer la qualité des services offerts à la clientèle.

Banque des entreprises

En 2015, la banque des entreprises a connu un développement différencié de ses affaires. Malgré les difficultés engendrées par l'appréciation du franc suisse face à l'euro, les PME vaudoises ont fait preuve d'une grande résistance. De son côté, l'activité du Trade Finance était toujours marquée par la faiblesse des volumes et des prix des matières premières. Sur l'année, les crédits et engagements ont diminué de 4,7% à CHF 14,7 milliards et les dépôts ont progressé de 6,7% à CHF 8,1 milliards. Les revenus et le résultat opérationnel ont tous les deux augmenté pour s'établir respectivement à CHF 232 millions (+6,0%) et CHF 127 millions (+10%). La bonne qualité du portefeuille de crédits des entreprises a été confirmée avec un coût du risque faible.

Gestion de fortune

Chacune des activités de gestion de fortune a connu un développement différencié. Le Private Banking offshore, dont l'environnement réglementaire est sujet à de profonds changements, a poursuivi son recul; la gestion de fortune privée et institutionnelle domestique a connu un bon développement de ses affaires, y compris en Suisse alémanique. La masse sous gestion a progressé de 1% à CHF 68,3 milliards et le volume des affaires hypothécaires a augmenté de 4,2% à CHF 7,2 milliards. Les revenus et le résultat opérationnel ont augmenté respectivement à CHF 335 millions (+1,1%) et CHF 106 millions (+15%).

Trading

L'activité de trading sur devises a connu une année record après l'annonce surprise de la BNS du 15 janvier d'abandonner son taux plancher entre l'euro et le franc suisse. Avec le retour de la volatilité, la clientèle de la Banque a plus souvent fait appel à la salle des marchés pour lui fournir des devises sous forme d'opérations spot, ou pour des besoins de couverture. Les produits structurés affichent également une performance réjouissante grâce à un niveau élevé des émissions à destination de la clientèle. Les revenus du Trading ont fortement augmenté à CHF 67 millions (+35%) pour un résultat opérationnel qui s'est établi à CHF 39 millions (+72%). Le profil de risque est resté à un niveau très bas, grâce à des activités de trading essentiellement tournées vers la clientèle.

Faits et événements clés

Distribution extraordinaire et dividende

La Banque entend distribuer un dividende ordinaire compris entre CHF 22 et CHF 27 par action, auquel s'ajoute un dividende extraordinaire de CHF 10 par action prélevé sur la réserve issue d'apports en capital. Sauf changements significatifs de l'environnement économique et réglementaire ou de la situation de la Banque, il est prévu d'assurer ce niveau de distribution jusqu'en 2018.

En 2015, la Banque a poursuivi pour la huitième année consécutive sa politique de dividende et de gestion des fonds propres. Elle a ainsi versé en avril 2015 CHF 189 millions sous forme de dividende ordinaire et distribué CHF 86 millions prélevés sur la réserve issue d'apports en capital. Sur les CHF 275 millions distribués à ses actionnaires, CHF 185 millions sont revenus à l'Etat de Vaud. Au titre des exercices 2007 à 2014, ce sont quelque CHF 2,3 milliards que la BCV a reversé à l'ensemble de ses actionnaires.

Notation améliorée

Standard & Poor's a confirmé le AA de la BCV qu'elle lui a attribué en 2011. Quant à Moody's, l'agence a relevé de deux crans sa notation à long terme (Long Term Deposit Rating), la faisant passer de A1 à Aa2. Dans le même temps, Moody's a amélioré d'un cran la note intrinsèque de la Banque (Baseline Credit Assessment), de a3 à a2.

Accord dans le cadre du programme US

Comme près de 80 autres banques, la BCV a signé un accord de non-poursuite avec le DoJ dans le cadre de la catégorie 2 du programme US, adopté en 2013 par les autorités suisses et américaines. Cet accord, qui incluait le versement d'un montant de USD 41,7 millions, intégralement couvert par les provisions, a permis à la Banque de mettre un terme à cette procédure initiée il y a plus de deux ans.

Cession de la participation au capital de Swisscanto

La BCV a cédé sa participation de 7,3% au capital de Swisscanto, la société de gestion de fonds de placement commune aux banques cantonales, à la Banque Cantonale de Zurich (ZKB). Cette transaction s'inscrivait dans le cadre de la vente à la ZKB par l'ensemble des banques cantonales de l'intégralité de leur participation dans Swisscanto. Elle n'a eu aucune incidence sur les clients de la BCV détenant des parts de fonds Swisscanto ou souhaitant en acquérir. La cession est intervenue lors du premier trimestre 2015 et elle a contribué à hauteur d'environ CHF 18 millions au résultat net. La BCV est l'une des banques depositaires des fonds Swisscanto avec une masse déposée de l'ordre de CHF 10 milliards. Ce rôle de prestataire de service sera amené à évoluer à partir de 2016, sans impact significatif sur les résultats de la Banque.

Réélection et nomination au sein du Conseil d'administration

Lors de l'Assemblée générale du 23 avril 2015, Reto Donatsch a été réélu au Conseil d'administration de la BCV en qualité de membre pour une durée légale et statutaire de 4 ans.

Le Conseil d'Etat vaudois a également nommé Peter Ochsner en qualité d'administrateur de la BCV. Au bénéfice d'une large expérience dans le domaine de la révision et excellent connaisseur du domaine bancaire, Peter Ochsner apportera son expertise et ses compétences au Conseil d'administration de la BCV dès son entrée en fonction, le 1^{er} juillet 2016. Il succèdera à Stephan A. J. Bachmann qui, ayant atteint la limite d'âge prévue dans la Loi organisant la BCV, quittera ses fonctions à l'issue de l'Assemblée générale du 21 avril 2016.

Nouvelles normes suisses en matière de présentation des comptes bancaires

La BCV a publié ses comptes 2015 conformément aux nouvelles normes suisses en matière de présentation des comptes bancaires, applicables depuis l'exercice sous revue. Faisant suite à l'application de ces nouvelles normes, la Banque communiquera désormais ses résultats financiers sur une base semestrielle au 30 juin et annuelle au 31 décembre. Cette modification est inscrite dans la nouvelle version de la Convention d'information signée entre la Banque et le Conseil d'Etat du canton de Vaud et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Projets principaux et investissements

Stratégie 2018

Dans un esprit de continuité, la *stratégie 2018* a notamment pour ambition de maintenir la bonne dynamique de développement des différents métiers de la Banque. Parmi ses principaux axes figurent aussi l'amélioration du fonctionnement interne, la différenciation par la qualité de service et l'adaptation des métiers au développement rapide du cadre réglementaire. Pour répondre à l'évolution des besoins de la clientèle, cette nouvelle stratégie recherche une meilleure intégration des différents canaux de la Banque: le réseau d'agences, les bancomats, les centres de conseil par téléphone, les services sur internet ou les applications sur téléphone mobile ou tablette tactile.

En 2015, afin notamment de contribuer à créer une culture et une vision commune à l'intérieur de la Banque sur la qualité de service, l'ensemble des collaborateurs a participé à des séminaires d'une journée organisés en collaboration avec l'École hôtelière de Lausanne. Un nouveau site internet, plus simple et plus convivial, a été mis en ligne en avril 2015, tandis que de nouvelles fonctionnalités ont été ajoutées à BCV-net (gestion des finances personnelles, paiements de personne à personne depuis l'application mobile, nouveau système d'identification).

Participation à l'accord FATCA

Le 14 février 2013, la Suisse et les Etats-Unis ont signé l'accord FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), qui permet à l'administration fiscale américaine d'obtenir l'identification de tous les comptes détenus à l'étranger par les personnes

soumises à l'impôt aux Etats-Unis. Il s'agit d'une réglementation américaine unilatérale qui s'applique à toutes les institutions financières de tous les pays. En tant qu'institution financière participante, la BCV respecte les obligations découlant de cette réglementation. Son identifiant international GIIN figure en quatrième de couverture du présent rapport.

Investissements

Ces trois dernières années, le Groupe BCV a investi entre CHF 50 et CHF 70 millions par année dans des projets d'infrastructure, d'équipement, de maintenance et de développements informatiques.

Externalisation de services

La BCV a confié au Centre de Compétences Bancaires IBM à Prilly, entre autres, les activités de stockage de données, d'exploitation et d'entretien de banques de données, l'exploitation de systèmes informatiques ainsi que l'impression et l'envoi de documents bancaires; cette gestion de ses systèmes de technologie de l'information est conforme aux exigences légales sur l'externalisation (outsourcing). La BCV assure directement la maintenance et le développement de sa plateforme bancaire Osiris.

La BCV utilise les modèles d'évaluation fournis par Wüest & Partner (fonctions d'évaluation hédonistes pour le logement en propriété, modèle de capitalisation pour l'évaluation des immeubles de rendement). Le contrat signé intègre les exigences légales en matière d'outsourcing découlant du stockage de données.

Orientation stratégique et perspectives

Dans un environnement bancaire exigeant, la Banque a pour ambition de maintenir la bonne dynamique de développement de ses différents métiers. Ainsi, la *stratégie 2018* a, en particulier, comme objectifs:

- une croissance dans la banque des particuliers et le domaine des PME au minimum au rythme du marché;
- une croissance supérieure à celle du marché dans la gestion de fortune domestique;
- un développement sélectif dans les métiers de l'Asset Management, des produits structurés et du Trade Finance;

- la poursuite du bon développement actuel des autres métiers de la Banque.

Un autre axe de la *stratégie2018* est de faire évoluer le fonctionnement interne en l'orientant résolument vers le client. Cette évolution se fera notamment:

- en améliorant la qualité du service à la clientèle par une série d'initiatives ciblées;
- en enrichissant l'offre d'accès à nos services et produits via de multiples canaux, afin de l'adapter à l'évolution des comportements des clients;
- en améliorant le fonctionnement opérationnel au travers de divers projets;
- en poursuivant la mise en œuvre de la stratégie de ressources humaines visant une évolution continue des compétences de ses collaborateurs, afin de répondre aux exigences croissantes de la clientèle.

Dans ce contexte, l'accent mis sur la qualité de service et les valeurs de la Banque (proximité, professionnalisme, performance et responsabilité) traduit la conviction qu'une culture commune et partagée par tous est un levier clé pour la réalisation de la stratégie. Sur cette base, la Banque vise une croissance durable en assurant une stabilité de ses résultats financiers.

Objectifs financiers

Dans l'environnement de taux d'intérêt bas qui prévaut actuellement, la BCV a pour ambition de réaliser une croissance durable avec un niveau de revenus et de résultat opérationnel dans la continuité de ces dernières années. A terme, elle vise une rentabilité des fonds propres (ROE) de 12-13%, un ratio charges/produits (cost/income) de 57-59% et un ratio de fonds propres de base (CET1) de 13%. Ces objectifs s'inscrivent dans un horizon de plusieurs années.

La Banque entend distribuer un dividende ordinaire compris entre CHF 22 et CHF 27 par action, auquel s'ajoute un dividende extraordinaire de CHF 10 par action, prélevé sur la réserve issue d'apports en capital. Elle a annoncé début 2013 qu'elle prévoyait d'assurer ce niveau de distribution durant cinq ans, sauf changements significatifs de l'environnement économique et réglementaire ou de la situation de la Banque.

Evolution des affaires dans les filiales

Piguet Galland & Cie SA

Piguet Galland & Cie SA est une banque de gestion de fortune privée avec des bureaux à Genève, Nyon, Lausanne, Neuchâtel et Yverdon-les-Bains. Grâce à son expertise dans des domaines tels que la gestion de patrimoine, la prévoyance et la planification financière, Piguet Galland & Cie SA accompagne ses clients privés dans la réalisation de leurs projets.

Au niveau des résultats, l'exercice 2015 a été caractérisé par une maîtrise et une diminution des charges d'exploitation de CHF 2 millions, ce qui a permis de maintenir le résultat d'exploitation avant amortissements et autres provisions à CHF 13 millions. La masse sous gestion s'est inscrite à CHF 6 milliards.

En 2015, Piguet Galland & Cie SA a également conclu un accord de non-poursuite avec le DoJ, lequel prévoyait le versement d'une somme de USD 15,4 millions.

Gérifonds SA

Gérifonds SA est la société de direction des fonds mobiliers de la BCV et de neuf autres promoteurs. L'année 2015 a vu la fortune des fonds augmenter de 9%, à CHF 11,0 milliards, ce qui constitue un nouveau record historique. Cette progression est due aux lancements de six nouveaux fonds pour les banques cantonales de Genève, du Valais et de Fribourg, cette dernière étant un nouveau partenaire, ainsi qu'à l'important afflux net de capitaux dans les fonds existants, pour un total d'argent frais de CHF 1,2 milliard. A fin 2015, la gamme comptait 112 fonds, 63 de droit suisse et 49 de droit luxembourgeois.

Les revenus de Gérifonds sont restés stables à CHF 13 millions, tandis que le bénéfice net a baissé de 20%, à CHF 2 millions.

FIR-GEP SA

GEP SA est la société de direction du Fonds Immobilier Romand FIR. Lancé en 1953, le FIR possède un portefeuille d'immeubles comprenant à ce jour près de 3800 logements très bien situés en Suisse romande, principalement dans les zones urbaines. La stratégie du fonds consiste à proposer des logements de qualité à des prix de location attractifs afin d'assurer des rendements stables aux investisseurs.

En 2015, le FIR a enregistré une nouvelle progression de sa fortune (+3,9%) à CHF 1,1 milliard et de ses revenus (+1,7%) à CHF 66 millions. Ces résultats ont permis le versement d'une distribution de CHF 3,90 par part, ce qui représente un rendement direct de 2,3%. Sur le dernier exercice, la performance totale affichée par le FIR était de 15,9%.

Revue 2015

Les secteurs d'activité

Banque des particuliers

- Malgré un contexte caractérisé par des taux d'intérêt qui ont encore baissé en début d'année 2015 pour ensuite se maintenir à des niveaux historiquement bas et un marché immobilier en ralentissement, la banque des particuliers a poursuivi le développement de ses activités.
- Les volumes des prêts hypothécaires ainsi que les dépôts de la clientèle ont progressé de respectivement 2,4% à CHF 7,6 milliards et 1,6% à CHF 8,4 milliards.
- Grâce notamment à une forte activité sur les devises, la banque des particuliers a enregistré une hausse de ses revenus de 6,9% pour s'établir à CHF 187 millions, pour un résultat opérationnel de CHF 35 millions (+74%).
- Dans le cadre de la *stratégie2018*, la banque des particuliers a mené plusieurs projets visant à améliorer la qualité des services offerts à la clientèle.

Activités et stratégie

En 2015, la banque des particuliers employait 382 collaborateurs pour servir les besoins d'une clientèle disposant d'avoirs à concurrence de CHF 250 000 ou de financements immobiliers jusqu'à CHF 1,2 million. Outre les prestations traditionnelles de gestion courante, de cartes de crédit, d'épargne et de financements immobiliers, la banque des particuliers propose également une gamme complète de produits de placement, de prévoyance individuelle et de trading en ligne (TradeDirect est accessible sur www.tradedirect.ch).

Point d'entrée pour la plupart des clients BCV, la banque des particuliers leur permet de disposer d'une offre complète de canaux pour le traitement de leurs opérations: un réseau physique dense de 66 agences et un parc de plus de 230 bancomats répartis dans le canton, un centre de conseil performant ainsi qu'une plateforme transactionnelle, BCV-net, accessible via internet ou via un appareil mobile comme un smartphone ou

une tablette électronique. Au total, BCV-net est utilisée par 43% des clients et 7 ordres de paiement sur 10 sont traités au travers de cette plateforme. La banque des particuliers profile la BCV comme le partenaire naturel des habitants du canton de Vaud. Elle est en mesure de conseiller ses clients à toutes les étapes de leur vie et de leur proposer une large gamme de prestations.

L'encadrement expérimenté et le large éventail de produits font de la banque des particuliers un acteur clé de la formation au sein de la BCV. Nombre de collaborateurs employés dans les autres activités de la banque y ont démarré leur carrière, que ce soit en tant qu'apprenti, stagiaire ou employé. Elle continue d'assumer ce rôle en favorisant le transfert de ses collaborateurs vers les autres entités.

Marché et environnement concurrentiel de la BCV

Malgré un environnement globalement défavorable, la croissance du produit intérieur brut (PIB) cantonal devrait s'inscrire cette année à 0,9%, selon les dernières valeurs calculées par le CREA, soit le même niveau que celui de l'économie suisse.

L'instauration de taux d'intérêt négatifs par la Banque nationale suisse au début de l'année 2015 n'a pas été répercutée sur les conditions de comptes des particuliers. Bien que la plupart des taux d'épargne aient été abaissés à leur minimum, ils n'ont pas franchi la barre fatidique du zéro.

L'abandon du taux plancher EUR/CHF par la BNS a eu pour conséquence un renchérissement immédiat du franc ainsi qu'un retour de la volatilité sur le taux de change du franc suisse face aux principales devises étrangères. Cette situation a incité beaucoup de particuliers à entreprendre des achats en devises étrangères et notamment en euros pour ce qui concerne le canton de Vaud.

Dans un marché immobilier entré dans une phase d'atterrissage, caractérisée par une baisse des prix et des volumes de transactions, la croissance des prêts hypothécaires s'est également stabilisée.

Commentaires sur l'année 2015

La banque des particuliers a poursuivi sa bonne dynamique avec une hausse de ses volumes d'affaires. Le volume des crédits hypothécaires a progressé de 2,4% à CHF 7,6 milliards, totalement en ligne avec l'objectif de croissance maîtrisée que la Banque s'est fixé depuis 2012. Les volumes des dépôts de la clientèle ont affiché une augmentation de 1,6% à CHF 8,4 milliards.

Les revenus, quant à eux, ont progressé pour s'établir à CHF 187 millions (+6,9%). Le résultat opérationnel a atteint CHF 35 millions (+74%).

Plusieurs projets visant à améliorer la qualité de la relation avec la clientèle se sont concrétisés en 2015. Parmi ceux-ci, notons les changements entrepris afin d'améliorer la prise en charge des appels au niveau du centre de conseil. Les résultats obtenus sont très encourageants et appréciés de nos clients, d'autant que le niveau de satisfaction se maintient à un score élevé dans la durée. Le site internet de la Banque, www.bcv.ch, a également fait l'objet d'une refonte totale pour le rendre plus simple et plus convivial. Dans un autre registre, la Banque a lancé une nouvelle offre de loisirs,

BCV EXTRA, issue d'un partenariat conclu avec l'Office du Tourisme du canton de Vaud. Chaque détenteur d'une carte Maestro BCV a accès, sur simple présentation de sa carte, à une large palette d'offres pour des loisirs à prix réduits et aux thèmes variés (sports, culture, patrimoine, gastronomie, etc.). L'ensemble de ces offres est facilement consultable via une application mobile à installer sur son smartphone.

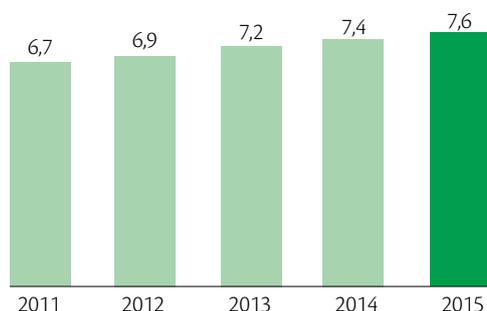
2016: objectifs et perspectives

La banque des particuliers poursuivra en 2016 la mise en place de différentes initiatives visant à améliorer l'expérience client, à travers l'ensemble des canaux d'interactions. Forte de sa proximité et de son professionnalisme, elle aura pour objectif de conserver sa position de partenaire naturel des Vaudois tout en s'adaptant continuellement aux évolutions de comportement de sa clientèle et aux tendances de marché. Ainsi, les conseillers en agence ou au sein du centre de conseil renforceront leur proactivité et les canaux digitaux évolueront de manière marquée, avec l'apparition de nouvelles fonctionnalités telles que l'outil de gestion budgétaire sur internet ou mobile, l'introduction d'un nouveau moyen d'authentification encore plus sécurisé ou le lancement de BCV Paymit, qui permettra de payer et transférer de l'argent directement depuis son smartphone.

Données financières 2011 – 2015

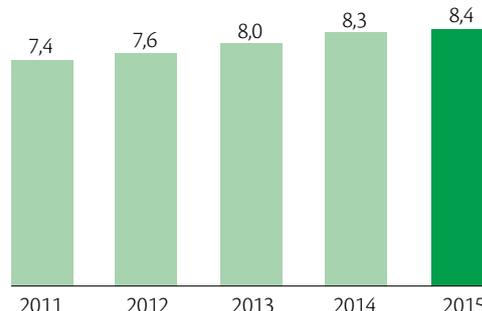
Crédits hypothécaires

En milliards de CHF



Dépôts de la clientèle

En milliards de CHF



Chiffres clés

	2015	2014
Total des revenus (en millions de CHF)	186,7	174,6
Résultat opérationnel (en millions de CHF)	35,2	20,3
Charges / Produits	79%	86%
ROE sur bénéfice	13,6%	6,9%
Collaborateurs	382	386

Les chiffres 2014 ont été retraités pour des raisons de comparabilité

Banque des entreprises

- En 2015, la banque des entreprises a connu un développement différencié de ses affaires. Malgré les difficultés engendrées par l'appréciation du franc suisse face à l'euro, les PME vaudoises ont fait preuve d'une grande résistance. De son côté, l'activité du Trade Finance était toujours marquée par la faiblesse des volumes et des prix des matières premières.
- Sur l'année, les crédits et engagements ont diminué de 4,7% à CHF 14,7 milliards et les dépôts ont progressé de 6,7% à CHF 8,1 milliards.
- Les revenus et le résultat opérationnel ont tous les deux augmenté pour s'établir respectivement à CHF 232 millions (+6,0%) et CHF 127 millions (+10%).
- La bonne qualité du portefeuille de crédits des entreprises a été confirmée avec un coût du risque faible.

Activités et stratégie

La banque des entreprises se compose de trois métiers: les PME, les Grandes entreprises et le Trade Finance. La gamme de produits couvre l'ensemble des prestations de financement (constructions, équipements productifs, fonds de roulement, négoce international), de couverture des risques de change et de taux, ainsi que de gestion de la trésorerie.

La BCV continue de développer son portefeuille de clientèle PME en restant fortement ancrée dans le tissu économique du canton de Vaud. Elle est la banque de plus d'une PME vaudoise sur deux. Au niveau des Grandes entreprises, la BCV est en relations d'affaires avec les deux tiers des principales sociétés du canton. Elle propose une large palette de prestations et de services aux entreprises de Suisse romande et, de façon plus sélective, à la clientèle suisse alémanique. L'arc lémanique étant un centre mondial du négoce international de matières premières, un grand nombre de sociétés de négoce y sont implantées. Dans ce métier, la BCV est un acteur reconnu, en particulier dans le domaine des métaux et de l'agroalimentaire, tout en veillant à développer son volume d'affaires avec les produits dérivés du pétrole. La Banque se concentre sur certains marchés clés et se caractérise par un suivi systématique des transactions de marchandises financées.

Marché et environnement concurrentiel de la BCV

Depuis le début de l'année, les PME vaudoises ont fait preuve d'une bonne capacité à s'adapter face aux difficultés rencontrées avec l'appréciation du franc suisse, ainsi que la persistance de taux d'intérêt bas dans une moindre mesure. Pour la deuxième année consécutive, le marché immobilier vaudois s'est ralenti, comme l'attestent la baisse des prix de vente affichés dans le canton ou encore la réduction du nombre de transactions.

Le contexte de taux d'intérêt négatifs a fortement influencé le comportement des grandes entreprises, qui ont cherché à optimiser leur trésorerie.

Les incertitudes sur la Chine et l'offre excédentaire de certains produits sur le marché ont provoqué une nouvelle correction du prix des matières premières durant l'été. Au final, l'activité du Trade Finance est restée sous pression, non seulement au niveau des prix mais aussi des volumes de transactions.

Commentaires sur l'année 2015

Dans un contexte de liquidités abondantes, les entreprises ont eu moins recours au crédit bancaire et ont cherché à placer leur trésorerie aux meilleures conditions. La banque des entreprises a ainsi connu un recul de ses volumes d'affaires avec des crédits en diminution de 4,7% à CHF 14,7 milliards, et des dépôts qui ont progressé de 6,7% à CHF 8,1 milliards.

Au niveau des PME, le volume des crédits octroyés a légèrement augmenté de 0,3%, tandis que les crédits aux Grandes entreprises se sont de nouveau réduits en 2015. Les grandes entreprises ont tenté de placer leurs excédents de liquidités auprès des établissements financiers offrant le meilleur rendement, créant une volatilité élevée. Le Trade Finance a vu ses volumes d'affaires se maintenir à un niveau bas à cause notamment de la surcapacité mondiale en acier et de la situation géopolitique internationale.

Dans ce contexte, les revenus et le résultat opérationnel ont été tirés à la hausse par les marges pour s'établir respectivement à CHF 232 millions (+6,0%) et CHF 127 millions (+10%).

Cette année encore, le besoin de provisionnement pour risque de crédit de la banque des entreprises s'est situé nettement en dessous du niveau moyen attendu.

2016: objectifs et perspectives

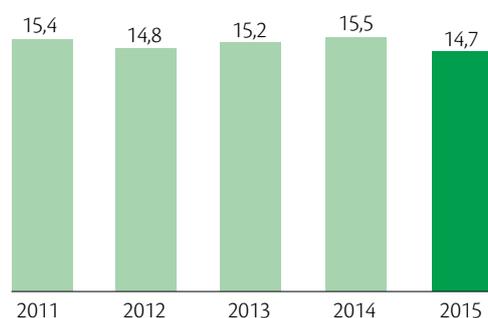
En 2016, malgré un rebond attendu de la croissance, les conditions économiques devraient rester difficiles avec des taux d'intérêt à des niveaux bas et un franc suisse jugé fort. Plus que jamais, la banque des entreprises continuera de servir sa clientèle des petites et moyennes entreprises au plus près de leurs besoins et de les accompagner dans un environnement économique toujours incertain.

En parallèle, les activités du Trade Finance et de financement aux Grandes entreprises poursuivront une approche basée sur l'optimisation de la rentabilité des activités en adéquation avec le profil de risque de la Banque.

Données financières 2011 – 2015

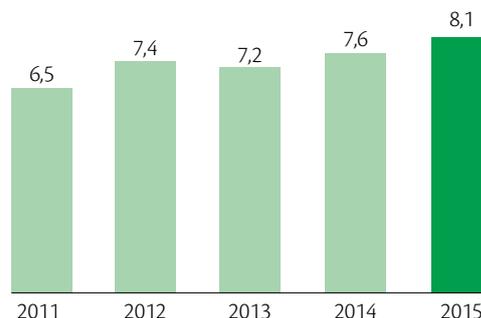
Crédits et engagements hors bilan

En milliards de CHF



Dépôts de la clientèle

En milliards de CHF



Chiffres clés

	2015	2014
Total des revenus (en millions de CHF)	231.9	218.7
Résultat opérationnel (en millions de CHF)	126.8	115.3
Charges / Produits	39%	40%
ROE sur bénéfice	8.2%	7.3%
Collaborateurs	186	184

Les chiffres 2014 ont été retraités pour des raisons de comparabilité

Gestion de fortune

- Chacune des activités de gestion de fortune a connu un développement différencié. Le Private Banking offshore, dont l'environnement réglementaire est sujet à de profonds changements, a poursuivi son recul; la gestion de fortune privée et institutionnelle domestique a connu un bon développement de ses affaires, y compris en Suisse alémanique.
- La masse sous gestion a progressé de 1% à CHF 68,3 milliards et le volume des affaires hypothécaires a augmenté de 4,2% à CHF 7,2 milliards.
- Les revenus et le résultat opérationnel ont augmenté respectivement à CHF 335 millions (+1,1%) et CHF 106 millions (+15%).

Activités et stratégie

La gestion de fortune au niveau du Groupe BCV se compose des activités de la Maison mère, auxquelles s'ajoutent celles de ses filiales Piguët Galland & Cie SA, Gêrifonds SA et GEP SA. A l'échelle de la Maison mère, la gestion de fortune est répartie dans deux divisions, la Division Private Banking, dédiée à la clientèle privée « aisée » et « fortunée », et la Division Asset Management & Trading, focalisée sur la clientèle institutionnelle. Avec un effectif de 571 collaborateurs actifs dans la gestion de fortune, le Groupe BCV s'impose aujourd'hui comme un acteur régional incontournable dans la gestion privée et le numéro un de la gestion institutionnelle dans le canton de Vaud.

Au vu du potentiel important existant dans notre région, la gestion privée BCV poursuit la stratégie de croissance initiée en 2009. Le développement de la clientèle privée est coordonné avec les autres secteurs, mettant à profit les synergies résultant de la structure de banque universelle de la BCV. Ainsi, l'activité du Private Banking bénéficie d'un afflux régulier de clients à haut potentiel mis en contact par la banque des particuliers, qui couvre la majorité des plus de 740 000 résidents du canton, et par la banque des entreprises fortement intégrée dans le tissu économique régional. Leader dans le canton de Vaud, la BCV poursuit sa stratégie de croissance auprès de la clientèle institutionnelle en Suisse romande et en Suisse alémanique. A cet effet, elle capitalise sur son expertise dans la prévoyance professionnelle via la Fondation BCV deuxième pilier, qui compte

environ 550 entreprises affiliées. Elle se distingue en outre par sa gestion déléguée (mandats) pour les institutions de prévoyance. Focalisée jusqu'à présent en Suisse romande, elle a entrepris de se développer en Suisse alémanique afin de valoriser sa politique de placement ainsi que sa capacité à créer des produits financiers performants.

Filiale à 99,7% de la BCV, Piguët Galland & Cie SA est née de la fusion de la Banque Piguët & Cie SA avec la Banque Franck Galland & Cie SA acquise en 2011. Présente à Genève, Lausanne, Yverdon-les-Bains, Nyon et Neuchâtel, Piguët Galland & Cie SA a pour ambition de figurer parmi les principaux acteurs de la gestion de fortune en Suisse romande avec un service exclusif et haut de gamme.

Gêrifonds SA, filiale à 100 % de la BCV, offre à sa Maison mère et à ses autres partenaires des compétences à haute valeur ajoutée en matière de direction, d'administration, de création et de distribution de fonds de placement. Grâce à son expertise et sa position de leader dans les fonds de placement en Suisse romande, Gêrifonds SA dispose d'une solide base de clientèle externe en forte croissance.

Fondée en 1953, GEP SA est une filiale à 100% de la BCV. Elle a développé un savoir-faire unique dans la gestion de portefeuilles immobiliers. Elle gère le Fonds Immobilier Romand (FIR), fond immobilier de droit suisse coté à la Bourse suisse, qui investit exclusivement dans des immeubles d'habitation situés en Suisse romande.

Marché et environnement concurrentiel de la BCV

Les marchés boursiers ont globalement bien résisté durant l'année écoulée, dans un contexte de taux d'intérêt bas et de politiques de relance très accommodantes.

Les banques suisses actives dans l'activité de gestion de fortune ont continué d'adapter leur modèle d'affaires en fonction des profonds changements en cours. Ainsi, la totalité des banques ayant choisi de participer au programme de régularisation du Département américain de la justice ont signé un accord de non-poursuite (Non-prosecution agreement). D'autres enjeux majeurs attendent ce secteur d'activité, au nombre desquels on peut citer l'échange automatique de renseignements ou la protection des investisseurs.

Commentaires sur l'année 2015

Pour la Gestion de fortune, l'année 2015 s'est inscrite dans la continuité des années précédentes, à savoir un bon développement des affaires sur le marché domestique et des retraits de fonds sur l'offshore, comme attendu.

La gestion institutionnelle a connu un très bon développement de ses affaires, avec un afflux important de fonds, notamment en Suisse alémanique qui a représenté environ un tiers des nouveaux apports.

La masse sous gestion a ainsi augmenté de 1% en 2015 à CHF 68,3 milliards. Malgré le ralentissement du marché immobilier, les prêts hypothécaires ont continué de progresser de 4,2% à CHF 7,2 milliards. Au final, les revenus du secteur ont augmenté de 1,1% à CHF 335 millions pour un résultat opérationnel en hausse de 15% à CHF 106 millions.

2016: objectifs et perspectives

En 2016, la BCV poursuivra sa stratégie de croissance dans la gestion de fortune domestique avec pour ambition de devenir l'acteur de référence dans le canton de Vaud.

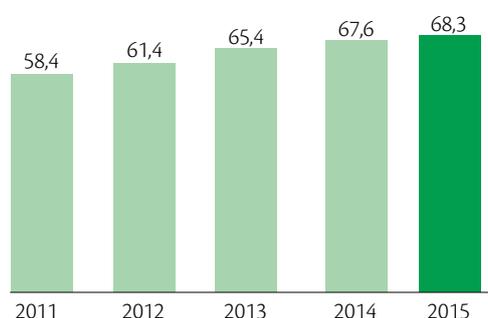
Au niveau de la gestion institutionnelle, la Banque poursuivra son développement en Suisse alémanique grâce à son bureau de représentation à Zurich. En tant que producteur et fournisseur de produits, l'Asset Management continuera à développer ses stratégies de gestion en optimisant le rapport risque/rendement. La gamme de produits sera complétée pour accroître la diversification des investissements sous l'angle géographique, des classes d'actifs et des styles d'investissement.

Au niveau de la filiale Piguet Galland & Cie SA, l'équipe dirigeante poursuit ses efforts pour dégager des synergies avec la BCV en profitant au maximum des réalisations et projets conduits au niveau de la Maison mère. La banque aura également à souhait de développer ses activités sur le marché de la gestion de fortune en Suisse romande.

Données financières 2011 – 2015

Masse sous gestion

En milliards de CHF



Revenu des commissions

En millions de CHF



Chiffres clés

	2015	2014
Total des revenus (en millions de CHF)	335.3	331.7
Résultat opérationnel (en millions de CHF)	105.9	91.7
Charges / Produits	66%	68%
ROE sur bénéfice	26.2%	23.8%
Collaborateurs	571	586

Les chiffres 2014 ont été retraités pour des raisons de comparabilité

Les avoirs administrés des années 2011 et 2012 ont été adaptés afin d'exclure les avoirs détenus en pur custody

Trading

- L'activité de trading sur devises a connu une année record après l'annonce surprise de la BNS du 15 janvier d'abandonner son taux plancher entre l'euro et le franc suisse. Avec le retour de la volatilité, la clientèle de la Banque a plus souvent fait appel à la salle des marchés pour lui fournir des devises sous forme d'opérations spot, ou pour des besoins de couverture.
- Les produits structurés affichent également une performance réjouissante grâce à un niveau élevé des émissions à destination de la clientèle.
- Les revenus du Trading ont fortement augmenté à CHF 67 millions (+35%) pour un résultat opérationnel qui s'est établi à CHF 39 millions (+72%).
- Le profil de risque est resté à un niveau très bas, grâce à des activités de trading essentiellement tournées vers la clientèle.

Activités et stratégie

Afin de répondre aux besoins de transactions de la clientèle et de lui offrir une large palette de produits et de services, la BCV dispose d'une des plus grandes salles des marchés de Suisse romande. Celle-ci intervient directement sur les marchés et sur les Bourses électroniques SIX Swiss Exchange, Eurex et Scoach (Suisse). Ses activités se concentrent sur l'offre de produits d'investissement et de couverture libellés avant tout en francs suisses (devises, actions, obligations, produits dérivés et structurés) et destinés à une clientèle basée principalement en Suisse. Plus d'un tiers des clients effectuant des transactions sur devises avec la BCV utilisent la plateforme de trading e-FOREX de la Banque.

L'orientation stratégique de la salle des marchés se focalise sur les activités liées aux transactions de la clientèle, résultant en un niveau de risque faible.

Les activités de trading sont regroupées dans la Division Asset Management & Trading réunissant les activités d'asset management, la politique d'investissement et la salle des marchés. Ce regroupement permet de mieux exploiter les synergies entre l'expertise de la salle des marchés et l'Asset Management, notamment dans la mise à disposition de

produits d'investissement adaptés à la clientèle et cohérents avec la politique d'investissement de la Banque.

Marché et environnement concurrentiel de la BCV

Contrairement aux années précédentes, les marchés boursiers ont connu une année 2015 difficile. En particulier, les principaux indices boursiers ont décroché en août sur fond de krach boursier en Chine et d'inquiétudes sur l'économie du pays. En Suisse, l'indice des valeurs vedettes du SIX Swiss Exchange, le SMI, avait en outre décroché une première fois en janvier après l'abandon du cours plancher de l'euro par rapport au franc, avant de se reprendre. Au final, il a terminé l'année sur une baisse de 1,8%. Outre-Atlantique, l'indice S&P 500 a cédé 0,7%. Mais la baisse la plus accentuée a touché l'indice MSCI des marchés émergents, qui a plongé de 17,0%. A l'inverse, l'indice Euro Stoxx 50 des blue chips de la zone euro a terminé l'année sur une hausse de 3,9%, reflétant le redémarrage progressif de l'économie européenne. Cette performance contrastée des marchés s'est toutefois accompagnée d'une hausse des volumes de transactions, comme par exemple +24% au SIX Swiss Exchange.

Du côté des changes, l'événement majeur de cette année est l'abandon du taux plancher EUR/CHF par la BNS le 15 janvier. Immédiatement après l'annonce, le franc suisse s'est apprécié de plus de 35% passant de CHF 1,20 pour EUR 1 à CHF 0,8597. Finalement, l'euro a achevé l'année à CHF 1,08, cédant ainsi 9,5%. Quant au dollar, il est remonté au-dessus des niveaux observés ces dernières années. Son cours est ainsi passé de CHF 0,99 à fin 2014 à CHF 1,00 à fin 2015.

Commentaires sur l'année 2015

Les activités de négoce sur devises ont fortement augmenté par rapport à 2014 grâce essentiellement à la volatilité retrouvée sur le marché des changes après l'abandon du taux plancher entre l'euro et le franc suisse, mais aussi à l'ajout de forces commerciales qui ont permis d'acquérir de nouveaux clients. Les émissions de produits structurés ont également connu un bon développement en 2015.

Les revenus du secteur d'activité se sont établis en forte hausse de 35% par rapport à 2014, à CHF 67 millions. Le résultat opérationnel a également progressé de 72% à CHF 39 millions.

Le profil de risque s'est maintenu à un niveau très bas avec une VaR (1 jour, 99%) de CHF0,37 million au 31 décembre 2015.

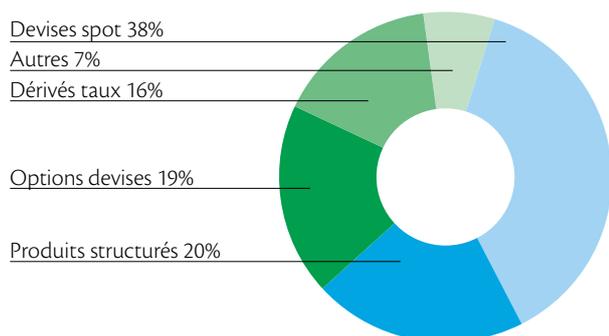
2016: objectifs et perspectives

Au cours de l'année, les activités de trading poursuivront le développement d'une offre de prestations et de services focalisée sur les besoins clés de la clientèle. Que ce soit à des fins de couverture ou d'investissement, les produits issus de la salle des marchés BCV répondent à des critères stricts de transparence.

Dans ce contexte, les activités de devises et de produits structurés chercheront à acquérir et consolider leurs relations avec la clientèle en offrant un service et des produits performants.

Données financières 2015

Répartition des revenus de négoce par marché



Evolution des cours de change



Chiffres clés

	2015	2014
Total des revenus (en millions de CHF)	67.2	49.7
Résultat opérationnel (en millions de CHF)	38.6	22.5
Charges / Produits	41%	54%
ROE sur bénéfice	27.3%	22.6%
Collaborateurs	58	57

Les chiffres 2014 ont été retraités pour des raisons de comparabilité





Gestion intégrée des risques

1. Gestion intégrée des risques

1.1 Objectifs de la gestion des risques

Les métiers bancaires consistent à prendre des risques stratégiques et business, de marché et de crédit dans le but de dégager du profit économique et, de façon indirecte, en s'exposant aux risques opérationnels. A la BCV, l'ensemble des risques sont gérés de façon intégrée et cohérente par un processus qui concerne toutes les fonctions de la Banque et dont les objectifs globaux sont:

- Une connaissance de l'exposition aux risques, dans le sens qu'elle est évaluée, suivie et reportée de façon appropriée par rapport à l'environnement économique et réglementaire.
- Une adéquation entre la capacité de prise de risque de la Banque et son profil de risque.
- Une optimisation des rendements par rapport aux risques pris et donc par rapport aux fonds propres engagés.

1.2 Principes de base de la gestion des risques

La gestion des risques de la Banque se base sur les dix principes suivants:

1. La Banque prend des risques stratégiques et business, des risques de crédit et des risques de marché dans le but de générer du profit économique.
2. La Banque cherche à minimiser son exposition aux risques opérationnels auxquels elle est exposée de par ses activités.
3. Toute prise de risque s'inscrit clairement dans l'exercice des métiers de la Banque et dans le profil de risque visé.
4. Le niveau de prise de risque doit être en adéquation avec la tolérance (appétit) de risque en termes de variabilité du résultat net ainsi qu'avec le niveau de fonds propres visé.
5. La Banque engage et maintient uniquement des positions dont elle sait et peut gérer les risques.
6. Tous les risques sont évalués et surveillés quant à leur impact financier (diminution du bénéfice et/ou des fonds propres), leur impact réglementaire (pouvant entraîner une restriction du droit d'exercer) et leur impact sur la réputation de la Banque.
7. Dans toute la Banque, la gestion des risques applique les mêmes définitions, les mêmes fondements méthodologiques et les mêmes principes organisationnels.
8. La Banque améliore de façon continue ses méthodes et processus d'évaluation et de contrôle des risques en visant des approches de qualité appropriées par rapport aux risques pris.
9. La Banque vise une culture et des compétences élevées en matière de gestion des risques. Elle s'oriente sur les pratiques de référence et les recommandations du Comité de Bâle.
10. La Banque vise une maîtrise autonome des modèles et outils de gestion des risques qu'elle utilise.

1.3 Structure des risques

La Banque surveille quatre catégories de risques pour l'ensemble de ses activités:

- **Le risque stratégique et business** qui, dans le cas du risque stratégique, résulte de l'événement d'un changement de l'environnement économique ou réglementaire affectant de façon adverse les choix stratégiques de la Banque, ou, dans le cas du risque business, pour une stratégie donnée, résulte de l'événement de changements concurrentiels affectant de façon adverse les décisions d'affaires.
- **Le risque de crédit** qui résulte de l'événement possible du défaut d'une contrepartie. Le risque de crédit existe avant et lors du dénouement d'une transaction.
- **Le risque de marché** qui résulte de l'événement possible de changements adverses de paramètres du marché, en particulier des prix, des volatilités implicites, et d'autres effets de base dans les marchés (corrélation entre les prix des actifs et la liquidité de leur marché). Le risque de liquidité tant en termes de difficulté éventuelle de refinancement structurel de l'activité que de problèmes potentiels liés à la gestion à court terme des liquidités est également considéré comme un risque de marché.
- **Les risques opérationnels** qui résultent de l'événement possible d'une inadéquation ou d'un dysfonctionnement au niveau des processus, des personnes ou des systèmes en interne ou à l'externe à la Banque. Les risques opérationnels incluent le risque de non-conformité dans le sens d'un risque de manquement aux prescriptions légales, normes et règles de la Banque.

Ces risques sont analysés et gérés en fonction de leur impact potentiel. Trois types d'impact sont distingués:

- **L'impact financier**, c'est-à-dire une diminution du bénéfice net, du montant comptable et/ou de la valeur économique des fonds propres.
- **L'impact réglementaire**, c'est-à-dire une intervention des autorités de surveillance sous forme d'investigations, de sanctions, de surveillance accrue ou de restriction de l'activité bancaire.
- **L'impact sur la réputation**, c'est-à-dire sur l'image que la Banque projette à l'extérieur.

1.4 Gouvernance de la gestion des risques

La gouvernance et l'organisation de la gestion des risques sont définies selon les mêmes principes de base pour l'ensemble des risques dans toute la Banque. Les principales responsabilités en matière de gestion des risques sont résumées ici:

- Le Conseil d'administration décide des principes de base de la gestion des risques et de la stratégie de prise de risque de la Banque.
- Le Comité Audit et Risque s'assure de la mise en place et du fonctionnement de la gestion des risques selon le cadre défini par le Conseil d'administration.
- La Direction générale est responsable de la mise en place, du fonctionnement de la gestion des risques ainsi que du contrôle du profil de risque de la Banque. Elle assure une surveillance des risques stratégiques et business et charge le Comité Risques de la Direction générale (CRDG) de préparer la surveillance et le reporting de ces risques. Le CRDG est composé du Chief Financial Officer (présidence), du président de la Direction générale, d'autres responsables de division ainsi que du responsable du Département Risk Management.
- Les responsables de division sont en charge de conduire et de maîtriser leurs activités, que ce soit une activité de front ou une activité de pilotage ou de support. Ils ont la responsabilité première de surveiller, d'identifier et de gérer les risques stratégiques, business, de crédit, de marché et opérationnels découlant de leurs activités respectives.
- Le Chief Financial Officer assume également le rôle de Chief Risk Officer. Avec l'appui du Département Risk Management qui lui rapporte, le CFO propose la politique et stratégie des risques, surveille le profil de risque global de la Banque, s'assure de l'adéquation des fonds propres et contribue au développement de la culture des risques des collaborateurs.
- Pour toute exposition au risque de crédit de la Banque, la Division Gestion crédit du Chief Credit Officer (CCO) est responsable de l'analyse du risque et, dans les limites de sa compétence (voir ci-après), de l'octroi ainsi que de la surveillance de l'exposition par contrepartie.

1.5 Le Département Risk Management

La mission du Risk Management est de développer et de continuer à améliorer les méthodes et principes de la gestion des risques de crédit, marché et opérationnels de la Banque, ainsi que son système de contrôle interne (SCI); de surveiller le profil de risque de la Banque et d'assurer le reporting des risques. Il vérifie la mise en œuvre, l'adéquation du SCI et en assure le reporting aux organes de la Banque. Il est également responsable du contrôle overnight du risque de marché des activités de la salle des marchés.

1.6 Profil de risque de la Banque – chiffres clés

Les principaux indicateurs sur le profil de risque sont résumés dans le tableau ci-dessous.

2. Gestion du risque de crédit

2.1 Risque de crédit clientèle

La gestion du risque de crédit est une compétence stratégique de la BCV. Chaque phase des activités de crédit fait appel à un savoir-faire particulier en matière de gestion des risques:

- Premièrement, l'octroi de crédits se base sur des processus et des méthodes d'analyse du risque de crédit qui assurent une appréciation objective et fondée du risque tout en respectant les impératifs opérationnels.

- Deuxièmement, les crédits en cours font l'objet d'une surveillance continue, tant au niveau du portefeuille des crédits qu'au niveau de chaque crédit individuel. Cette approche permet de surveiller l'adéquation du profil de risque de crédit par rapport aux objectifs stratégiques et rend possible la détection anticipée des augmentations du risque.
- Troisièmement, les crédits compromis font l'objet d'une gestion différente, clairement définie, afin d'accompagner au mieux le débiteur en difficulté et, ce faisant, de protéger les intérêts de la Banque, de ses épargnants, créanciers et actionnaires.

Les trois phases des activités de crédit sont développées ci-après plus en détail.

2.1.1 Décision de crédit

Stratégie de risque et politique de crédit

Les crédits représentent la position d'actif la plus importante de la Banque. En termes de prise de risque de crédit, la Banque vise un portefeuille de crédits de qualité avec des contreparties principalement situées dans le canton de Vaud. Pour les différents segments de clientèle, la Banque a défini des limites en termes d'exposition maximale et de types de prestation de crédit proposés ainsi qu'en termes de qualité moyenne visée exprimée en perte attendue et en besoin de fonds propres. La stratégie de prise de risque et la politique de crédit sont revues régulièrement.

Profil de risque de la Banque

		31.12.12	31.12.13	31.12.14	31.12.15
Fonds propres BCV Groupe ¹⁾	• Actifs pondérés par le risque FINMA (en CHF milliards)	20,2	16,4	16,8	16,6
	• Ratio de fonds propres FINMA	14,4%	17,9%	17,2%	17,7%
	• Actifs pondérés par le risque BRI (CHF milliards)	15,8	16,4	16,8	16,6
	• BRI tier 1 capital ratio	18,4%	17,8%	17,1%	17,6%
	• BRI total capital ratio	18,4%	17,9%	17,2%	17,7%
Crédits non compromis Maison mère	• Crédits clientèle bilan et hors bilan ²⁾ (CHF milliards)	28,9	29,8	30,8	30,3
	• Taux de perte attendue (par rapport à l'utilisation)	13 bps	13 bps	13 bps	14 bps
Crédits compromis Maison mère	• Crédits compromis ³⁾ (CHF milliards)	0,4	0,3	0,2	0,2
	• En % du total crédit clientèle et banques	1,2%	0,9%	0,7%	0,6%
	• Taux de provisionnement spécifique	41%	41%	34%	36%
Risque marché trading book Maison mère	• VaR ⁴⁾ département Trading (CHF millions, 1j, 99%)	0,3	0,2	0,2	0,3
	• VaR ⁴⁾ nostro AM (CHF millions, 180j, 99%)	3,0	1,9	0,8	0,8
Risque marché banking book Maison mère	• VaR (% des fonds propres, 90j, 99%)	3,4%	4,2%	4,8%	5,3%
Risques opérationnels Maison mère	• Nouvelles provisions et pertes directes (CHF millions) ⁵⁾	1,7	24,3	26,8	20,6

¹⁾ Selon Bâle II depuis 2009, selon Bâle III depuis 2013

²⁾ Hors immobilisations financières (obligations)

³⁾ Engagement net (Engagement des tiers compromis pour lesquels la provision est supérieure à 0)

⁴⁾ Valeur moyenne de la VaR sur l'année

⁵⁾ Avec prise en compte des variations de provisions et des gains

Séparation des pouvoirs et compétences d'octroi

Les fonctions de vente (front) et les fonctions d'analyse et d'octroi sont strictement séparées. Les collaborateurs du front, responsables de développer les relations avec les clients ainsi que les prestations de crédit et de déterminer leur prix, sont rattachés à des départements « de front ». En revanche, l'analyse et l'octroi des crédits sont du ressort de la Division Gestion crédit sous la responsabilité du CCO. L'analyse du risque de crédit se base sur les outils (modèles de notation) développés par le Risk Management et les appréciations des analystes. Certaines prestations de crédit comme les prêts hypothécaires simples et peu risqués sont octroyés, dans un cadre strict, directement par le front en appliquant les notations obtenues des modèles définis par le Risk Management.

Les compétences d'octroi des crédits à la clientèle sont basées sur le montant de l'engagement de crédit et le niveau de la perte attendue. En fonction de ces deux éléments, l'octroi est de la compétence du Conseil d'administration, du Comité Crédit de la Direction générale, du CCO, d'un Comité Crédit sectoriel ou des analystes. Les compétences d'octroi sont définies dans le Règlement des compétences de crédit validé par le Conseil d'administration.

Analyse du risque de défaut

L'évaluation du risque de défaut d'une contrepartie se situe au centre de l'analyse du risque de crédit. La Banque attribue à chaque contrepartie une classe de risque reflétant une certaine probabilité de défaut. L'échelle de la Banque comprend sept classes de risque principales divisées en 16 sous-classes de risque clairement définies. La méthode d'évaluation du risque de défaut consiste à appliquer un modèle de rating et à le compléter par des appréciations d'analyste basées sur des lignes directrices et des critères définis. En fonction de leurs caractéristiques, les contreparties sont notées par différents modèles de rating; l'attribution d'une contrepartie à un modèle de rating répond à une logique strictement définie. Les principaux modèles de rating sont: les particuliers, les entreprises avec des petits engagements de crédit, les PME, les professionnels de l'immobilier, les grandes entreprises, les corporations de droit public et les banques. Les modèles de rating sont de type scoring. Ils utilisent des variables financières et qualitatives. Ils ont été établis sur la base de techniques statistiques et répondent aux exigences des approches Internal Rating Based (IRB) de l'Accord de Bâle III. Les modèles sont sous la responsabilité du Département Risk Management

et font l'objet d'une validation indépendante et d'une amélioration continue.

Analyse des sûretés

Le taux d'avance et le calcul de la perte attendue en cas de défaut dépendent étroitement de l'évaluation des sûretés. La valeur vénale de celles-ci est déterminée en fonction des conditions et de la situation du marché et fait intervenir le jugement d'experts immobiliers. Elle fait l'objet d'un réexamen à des fréquences déterminées ou à l'occasion d'interventions clairement définies. Pour les objets immobiliers, la Banque détermine la valeur vénale en accord avec les recommandations de l'Association suisse des banquiers (ASB). Les habitations individuelles sont traitées selon une méthode basée sur les caractéristiques des objets, leur ancienneté, leur état d'entretien et les conditions du marché local. Les immeubles d'habitation collective et commerciaux sont évalués selon leur rendement. Au moment de la décision d'octroi d'un crédit, le taux d'avance et la perte attendue en cas de défaut sont établis sur la base d'une évaluation actuelle de la sûreté. La Banque applique des taux d'avance en ligne avec les pratiques bancaires suisses.

Perte attendue et prix ajustés aux risques

Pour toutes les prestations de crédits, les prix sont déterminés individuellement, notamment en tenant compte du coût spécifique de chaque crédit ainsi que des objectifs de rentabilité des fonds propres. Le coût de crédit se compose du coût de refinancement/replacement, du coût de gestion et de la perte attendue. Cette dernière est déterminée en fonction de la probabilité de défaut (rating) de la contrepartie et de la perte attendue en cas de défaut. Cette dernière dépend en particulier du montant d'exposition crédit et de la valeur des sûretés.

En ce qui concerne les activités de trade finance, la perte attendue est estimée par transaction selon une approche développée à partir des critères de slotting de l'Accord de Bâle III. Dans l'ensemble, cette démarche permet à la Banque de demander des prix qui reflètent au mieux la qualité de chaque transaction.

2.1.2 Surveillance des crédits

Surveillance du risque de crédit

Un système d'alerte et des renouvellements internes ont pour objectif de détecter des situations individuelles à risque accru. Le système d'alerte se base sur un suivi strict

des dépassements ainsi que sur d'autres facteurs (y compris des renotations automatisées), qui cherchent à déceler des situations présentant un risque accru, voire des crédits compromis. La détection de dépassements déclenche des actions spécifiques de la part des conseillers et des analystes. Ces actions sont surveillées par une entité de contrôle située dans l'organisation du CCO. Le système de renouvellements internes définit, pour des crédits qui n'ont pas nécessité d'intervention suite à une alerte et qui sont d'une certaine importance, la durée maximale entre deux analyses. Celle-ci est définie en fonction de la nature du crédit et du type de contrepartie.

Analyse du portefeuille de crédits

Le profil de risque du portefeuille de crédits est suivi trimestriellement. Pour les différents segments de clientèle, les expositions de crédit, la distribution des classes de risque, la distribution des pertes en cas de défaut, la distribution des pertes attendues et des actifs pondérés par le risque sont analysés et reportés au management.

2.1.3 Gestion des crédits compromis

Politique des Affaires spéciales

Les crédits compromis sont gérés par le Département des Affaires spéciales au sein de la Division Gestion crédit. Chaque dossier de crédit compromis est attribué à une des cinq stratégies de gestion possibles. Cette attribution se fait sur la base de critères définis qui, pour des entreprises, tiennent en particulier compte de la possibilité d'un redressement financier et de la volonté du client de collaborer avec la Banque.

Provisionnement

La Banque détermine des provisions spécifiques pour chaque crédit compromis. Le besoin en provisions est déterminé individuellement pour chaque dossier de crédit compromis sur la base d'une analyse reposant sur une procédure clairement définie. Dans cette analyse, les sûretés sont prises à leur valeur de liquidation, qui reflète la valeur nette que la Banque estime obtenir en les réalisant aux conditions actuelles du marché en tenant compte des frais de réalisation et des coûts liés à une détention éventuelle de la sûreté. La valeur de liquidation est obtenue en appliquant une décote déterminée par le Risk Management à la valeur vénale.

2.2 Risque de crédits bancaires

2.2.1 Stratégie de risque et politique de crédit

Le risque de crédit sur les banques résulte principalement de placements de la trésorerie, des activités de trading de dérivés de gré à gré, des opérations de titres et de paiement (dénouement) ainsi que des garanties bancaires dans le cadre du Trade Finance. La Banque revoit au moins annuellement les limites applicables à chaque contrepartie bancaire.

2.2.2 Compétences et surveillance

En matière d'exposition sur les banques, des compétences d'octroi sont définies pour les limites d'engagements avant dénouement et pour l'exposition de dénouement maximale. En fonction de l'importance de la limite, l'octroi des limites bancaires est de la compétence du Conseil d'administration, du Comité Crédit de la Direction générale ou du Comité Crédit Banques. Les niveaux de compétence sont définis.

Le Département Analyse crédits Grandes entreprises/Trade Finance/Banques rattaché au CCO est responsable d'analyser le risque de crédit sur les banques et de surveiller l'utilisation des limites bancaires.

2.2.3 Collateral management

Avec la plupart de ses contreparties bancaires, la BCV a mis en place des accords de collateral management portant sur l'ensemble des activités de trading de dérivés de gré à gré. Ces accords permettent de réduire de façon significative les expositions au risque de crédit.

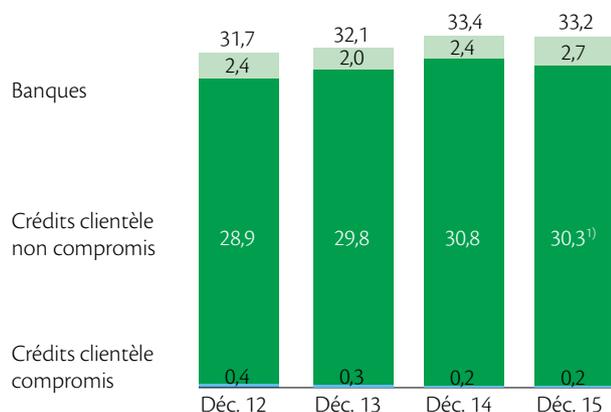
2.3 Exposition au risque de crédit

L'exposition crédit totale de la Maison mère s'élevait à CHF 33,2 milliards au 31 décembre 2015, soit une baisse de 0,6% par rapport à fin 2014. L'exposition aux banques représentait CHF 2,7 milliards, soit 8% de l'exposition totale.

L'exposition de crédit dans le canton de Vaud représente 81% de l'exposition totale clientèle de la Banque, reflet d'une activité principalement orientée vers le canton. Les financements de crédit aux entreprises reflètent la structure économique du canton, avec néanmoins un poids

Evolution des crédits banques et clientèle

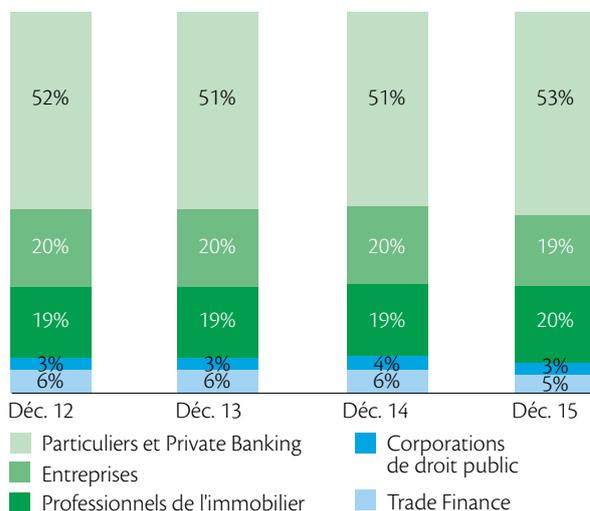
En milliards de CHF, bilan et hors-bilan, Maison mère¹⁾



¹⁾ Hors immobilisations financières.

Crédits clientèle par segment

En % de l'exposition des crédits clientèle non compromis, Maison mère



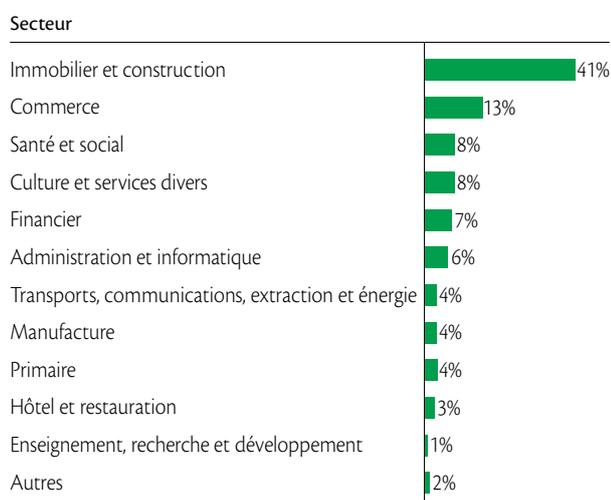
Crédits clientèle par zone géographique

En % de l'exposition de crédit, au bilan, Maison mère

Domicile du client	31.12.2014	31.12.2015
Canton de Vaud	79%	81%
Suisse hors Vaud	14%	13%
Union européenne + Amérique du nord	2%	2%
Autres	5%	4%

Crédits aux entreprises par secteur économique

En % de l'exposition de crédit aux entreprises au bilan, Maison mère, au 31.12.2015



prépondérant du secteur Immobilier et construction, qui représente 41% de l'exposition de crédit aux entreprises.

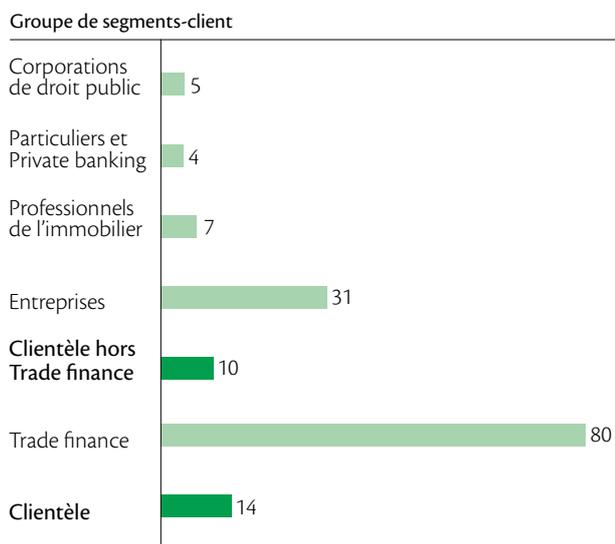
La répartition des crédits par segment est globalement stable par rapport à 2014. Le segment Retail et Private Banking représente toujours une part prépondérante des crédits avec 53% du total de l'exposition des crédits non compromis à fin 2015.

Les bas niveaux de taux de perte attendue et de crédits compromis attestent de la qualité du portefeuille crédit de la Banque. Le taux de perte attendue par rapport à l'utilisation des crédits reflète la qualité des contreparties, le degré de couverture des limites de crédit et l'importance des limites non utilisées. Pour l'ensemble des crédits clientèle non compromis, le taux de perte attendue se situe à 14 points de base, 10 points de base hors Trade Finance. Quant aux crédits compromis, leur montant était de CHF 200 millions, soit 0,6% du total des crédits.

Le rapport Bâle III pilier 3, disponible sur l'application iPad BCV Investor Relations et le site internet, www.bcv.ch, contient des informations complémentaires détaillées sur le profil de risque du portefeuille de crédits de la Banque.

Taux de perte attendue

En points de base de l'utilisation des crédits clientèle, y compris produits dérivés OTC, au 31.12.2015



3. Risque de marché

La Banque prend des risques de marché dans le cadre de ses activités de négoce (trading) et dans la gestion du risque de taux au niveau du banking book. Une gestion des risques en adéquation avec les risques engagés permet de viser un rendement adapté à la prise de risque.

3.1 Risque de marché dans le trading book

3.1.1 Stratégie de risque et politique de négoce

Les activités de négoce sont gérées par la Division Asset Management & Trading. On distingue le portefeuille trading, qui regroupe les positions du Département Salle des marchés, du portefeuille nostro de gestion financière géré par le Département Asset Management.

Le Département Salle des marchés intervient sur les marchés actions, produits de taux et devises (y compris les métaux précieux) pour le compte de contreparties externes et internes. Il a également acquis une expertise dans le domaine des produits structurés dont il assure l'ensemble du processus, de l'émission du produit à son animation sur le marché secondaire (market making). La salle des marchés se consacre essentiellement au traitement des flux clientèle.

Par ailleurs, le Département Asset Management gère le portefeuille nostro de gestion financière. Les positions sous-jacentes peuvent être des actions, des obligations, des dérivés simples, des produits structurés, des fonds et des fonds de fonds. Toutes les transactions sont conclues sur des bourses réglementées ou des marchés représentatifs (fonds et fonds de fonds mis à part). Le portefeuille sert à accompagner la création de nouveaux fonds de l'Asset Management et au maintien d'une certaine liquidité tout en restant à un niveau minimal de prise de risque.

3.1.2 Organisation de la gestion du risque de marché dans le trading book

Tout nouveau produit ou instrument de la Division Asset Management & Trading (DAMT) fait l'objet d'une validation par le Comité Produits et Instruments DAMT (CPID) composé du directeur général de la DAMT (présidence), des responsables de départements de la DAMT, du responsable du département Risk Management ainsi que du responsable des Opérations. Ce processus permet de vérifier que tous les prérequis de la gestion des risques, de l'asset and liabilities management, de la trésorerie, des back-offices, du juridique, du compliance et de l'informatique sont remplis avant le lancement d'un nouveau produit.

Pour l'ensemble des positions de négoce, le contrôle overnight du risque de marché est assuré par le Secteur Risques marché du Département Risk Management, rattaché à la Division Finance et risques, ce qui assure une indépendance par rapport à la Division Asset Management & Trading. Le Secteur Risques marché définit également les mesures de contrôle de risque et surveille l'adéquation du contrôle de risque pour des nouveaux produits de négoce.

3.1.3 Exposition au risque de marché dans le trading book

Pour le portefeuille du Département Salle des marchés, différentes mesures de risque sont utilisées:

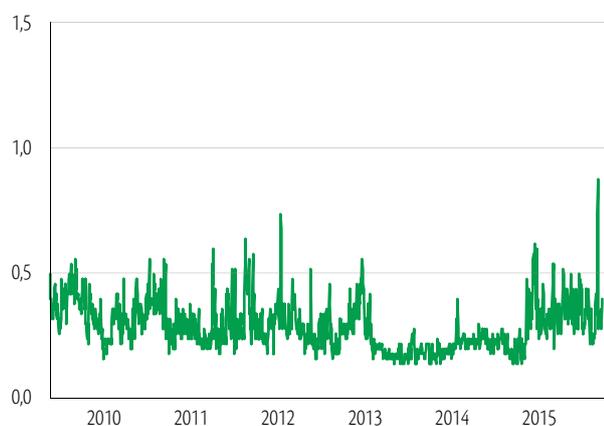
- Une Value-at-Risk (VaR) historique overnight avec un horizon à 1 jour et un intervalle de confiance de 99%.
- Des analyses des pertes en cas de stress statiques.
- Les contrôles de sensibilité de type delta, gamma, véga, thêta, rhô.

Les limites définies font l'objet d'un contrôle et d'un reporting quotidien par le Secteur Risques marché.

La décision prise fin 2008 d'arrêter le trading pour compte propre des positions sur les dérivés actions s'est traduite par une diminution significative de la VaR en 2009 avec la liquidation de ces positions: d'un niveau se situant au-delà de CHF 2 millions début 2008, la VaR est constamment restée en deçà de CHF 0,9 million depuis fin 2009. Sur l'ensemble de l'année 2015, la VaR du portefeuille de trading est globalement demeurée proche de CHF 0,3 million.

VaR du portefeuille de trading (1 jour, 99%)

En millions de CHF



3.2 Risque de marché dans le banking book

Les principaux risques de marché dans le banking book sont le risque de taux et le risque de liquidité.

3.2.1 Risque de taux dans le banking book

L'exposition au risque de taux au banking book résulte des différences entre la taille et les échéances des taux des positions d'actif et de passif du banking book. Les mouvements de la courbe de taux ainsi que les changements du comportement des clients sont à l'origine de ce risque qui affecte directement le produit d'intérêts et la valeur des fonds propres de la Banque.

La stratégie et les limites de prise de risque de taux sont proposées par l'ALCO (Comité Asset & Liabilities Management) de la Direction générale et validées par le Conseil d'administration. La gestion opérationnelle du risque de

taux est assurée par le Département Asset & Liabilities Management-Gestion financière (ALM-GF) rattaché à la Division Finance et risques.

La gestion du risque de taux cherche à piloter la marge d'intérêt et la sensibilité de la valeur présente des fonds propres au risque de taux.

L'exposition au risque de taux est mesurée en Value-at-Risk, en termes de sensibilité des fonds propres à la courbe de taux, en duration des fonds propres et en perte de marge d'intérêt en cas de stress de taux et de comportement de la clientèle.

3.2.2 Risque de liquidité dans le banking book

L'exposition au risque de liquidité résulte de l'obligation pour la Banque d'honorer ses engagements vis-à-vis de sa clientèle et de ses contreparties, de satisfaire les normes réglementaires et d'assurer la continuité du refinancement de ses activités. Ce risque est appréhendé d'une part par la gestion à court terme des besoins de liquidité et d'autre part par la gestion à long terme du refinancement de l'activité. La Banque poursuit une stratégie de minimisation du risque de liquidité selon ces deux axes. Elle limite son exposition au risque de liquidité par le maintien d'une structure de bilan solide reposant notamment sur la constitution d'une réserve de liquidité lui permettant de couvrir les effets d'une crise de liquidité de grande ampleur et le maintien d'une structure de refinancement long terme pérenne et diversifiée capable d'assurer le développement de l'activité. Ceci se traduit par le maintien de marges de sécurité définies par le Conseil d'administration par rapport aux exigences réglementaires et sur des ratios de structure de bilan.

Le cadre de gestion de la liquidité est proposé par l'ALCO de la Direction générale et validé par le Conseil d'administration. La gestion opérationnelle du refinancement à long terme et de la liquidité à court terme est sous la responsabilité du Département ALM-GF qui inclut la Trésorerie.

La mesure de l'exposition au risque de liquidité repose sur une gamme complète d'indicateurs qui comprend entre autres la composition de la réserve de liquidité, les indicateurs de suivi des conditions de marché, les ratios réglementaires et les simulations des besoins de refinancement selon plusieurs scénarios.

4. Risques opérationnels

Le concept de gestion des risques opérationnels utilisé par la Banque se base sur les bonnes pratiques édictées par le Comité de Bâle. Il se caractérise par une approche transversale permettant une vue cohérente et intégrée des risques opérationnels et cherchant à identifier ainsi qu'à mieux maîtriser les facteurs pouvant déclencher des incidents opérationnels. Il s'agit des facteurs suivants:

- Comportements inappropriés ou malveillants des collaborateurs, des fournisseurs, des contreparties bancaires, des clients ou d'autres acteurs.
- Caractéristiques inappropriées des systèmes informatiques, de l'infrastructure, de l'organisation de la Banque ou des incidents externes regroupant le risque de catastrophes, de pandémies et de mouvements sociaux.

Des potentiels d'amélioration des processus, des systèmes informatiques, de l'infrastructure et de l'organisation de la Banque sont recherchés dans le cadre d'auto-évaluations impliquant tous les cadres de la Banque et gérées par la fonction Risques opérationnels du Département Risk Management.

En cas d'occurrence d'un événement important de risque opérationnel, la Banque fonde sa gestion de l'incident sur l'application de mesures clairement définies, telles que le plan de continuité des activités (PCA).

Les incidents de risques opérationnels sont annoncés, reportés et analysés dans un but d'améliorer le dispositif de contrôle de ces risques.

5. Gestion de la conformité et de la fonction Compliance

Les activités et le fonctionnement d'une banque universelle doivent répondre à un grand nombre d'exigences découlant de la législation et de la réglementation bancaires. Leur transposition en directives et autres instructions internes ainsi que le contrôle indépendant de leur application sont assurés par différentes entités de la Banque selon leur périmètre de compétence. Les réglementations concernant la relation avec la clientèle, la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, la surveillance des marchés et la transparence institutionnelle sont de la compétence de la fonction Compliance rattachée au Chief Financial Officer. Les autres départements avec des missions de contrôle de conformité sont notamment le Risk Management, la

Comptabilité financière, la Direction des systèmes informatiques, la Sécurité et les Ressources humaines.

L'objectif de la fonction Compliance est de contribuer à un fonctionnement de la Banque en conformité avec les exigences de son périmètre de compétence. Elle cherche ainsi à réduire le risque qu'un choix stratégique, une décision business, une instruction de travail ou l'exécution des opérations au quotidien ne soient pas conformes.

A ce titre, la fonction Compliance poursuit quatre missions:

- **Veille réglementaire à deux niveaux:** la fonction Compliance coordonne la veille de l'ensemble des évolutions en matière de droit bancaire et financier, et de façon plus approfondie détecte, analyse et informe les organes sur les évolutions des exigences en matière de relation avec la clientèle, de blanchiment et de financement du terrorisme, de surveillance des marchés et de transparence institutionnelle.
- **Adaptation des normes internes:** dans son périmètre de compétence, la fonction Compliance fait évoluer le cadre de fonctionnement interne (directives et autres instructions internes) compte tenu des nouvelles exigences.
- **Support des métiers:** avec une connaissance approfondie des différents métiers de la Banque, la fonction Compliance contribue à la prévention des situations de non-conformité.
- **Contrôles de niveau 2 et reporting:** la fonction Compliance vérifie l'application des règles faisant partie de son périmètre de compétence. Sur cette base, un reporting est établi à l'attention des organes et des auditeurs, lequel comprend une appréciation maîtrisée des facteurs de risque qui pourraient provoquer une situation de non-conformité et une mise en évidence des axes d'amélioration.

Système de contrôle interne (SCI)

Le SCI de la BCV a été défini en suivant les recommandations du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO) et du Comité de Bâle, et en application de la circulaire FINMA 08/24 et des Normes d'audit suisses (NAS 890). La finalité du SCI est d'assurer que les activités de la Banque correspondent à la poursuite de ses objectifs au sens large du terme. Plus concrètement, le SCI aide la Banque à atteindre trois objectifs:

- L'objectif de performance en termes de résultat et du contrôle de sa variabilité.
- L'objectif de fiabilité des informations communiquées en interne et externe.
- L'objectif de conformité par rapport aux exigences légales, réglementaires et d'autoréglementation.

Le SCI de la BCV est un système intégré pour toute la Banque. Son périmètre englobe toutes les fonctions et tous les niveaux hiérarchiques de la Banque. Au-delà des activités découlant directement de l'exercice des métiers, il s'applique aussi aux fonctions de support, de pilotage et de contrôle de la Banque ainsi qu'aux prestations de service externalisées, notamment celles tombant sous la circulaire FINMA 08/7 relative à l'outsourcing.

La BCV investit dans le développement de la culture de contrôle afin que chaque collaborateur comprenne son rôle dans le SCI. A ce titre, le système d'évaluation des performances et de développement des compétences des collaborateurs intègre ces notions.

Le dispositif de contrôle interne de la Banque est constitué de trois niveaux. Les deux premiers niveaux de contrôle interne relèvent de la responsabilité de la Direction générale; le troisième niveau de celle du Conseil d'administration:

- 1^{er} niveau: les contrôles opérationnels et managériaux réalisés respectivement par les collaborateurs et leur supérieur hiérarchique constituent le premier niveau.
- 2^e niveau: le contrôle de l'adéquation et de l'efficacité du niveau 1 est réalisé par des entités hiérarchiquement indépendantes de la ligne. Ces contrôles sont attribués à des centres de compétence fonctionnels. Il s'agit notamment de contrôles réalisés par le Département Compliance, le Département Risk Management, la Comptabilité financière, le Contrôle de gestion, la Direction des systèmes informatiques, la Sécurité et les Ressources humaines.
- 3^e niveau: la revue périodique du bon fonctionnement des niveaux 1 et 2 est réalisée par l'Audit interne.

Le secteur Risques opérationnels du département Risk Management est responsable de faire évoluer le SCI de la Banque et réalise une revue annuelle de son adéquation et de son efficacité, dont le rapport est présenté aux organes de la Banque ainsi qu'à son organe de révision externe.





Gouvernance d'entreprise

Principes généraux	60
1. Structure du Groupe et actionariat	61
2. Structure du capital	62
3. Conseil d'administration	64
4. Direction générale	75
5. Rémunérations, participations et prêts	82
6. Droit de participation des actionnaires	85
7. Prises de contrôle et mesures de défense	87
8. Organe de révision	87
9. Politique d'information	88
10. Adresses de contact	89

Principes généraux

Consciente de ses responsabilités, la BCV répond aux critères prescrits en matière de gouvernance d'entreprise. Elle veut notamment:

- Communiquer de manière transparente: les indications fournies dans le présent chapitre sont conformes à la directive concernant les informations relatives à la «Corporate Governance», émise par la SIX Swiss Exchange le 1^{er} septembre 2014¹⁾.
- Appliquer les principaux standards en matière de gouvernance d'entreprise: la BCV se conforme aux dispositions du «Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise»²⁾ chaque fois que ces recommandations sont compatibles avec son statut de société anonyme de droit public.
- Repenser en permanence son organisation selon ses besoins et son développement et impliquer chacun de ses dirigeants dans son fonctionnement.
- Améliorer concrètement et en permanence les informations qu'elle communique, notamment par le biais de son Rapport annuel et d'un rapport séparé sur la Responsabilité sociale d'entreprise, publié tous les 2 ans.

Le présent chapitre expose dans les grandes lignes l'application de ces principes. Des compléments d'information se trouvent dans les Statuts et dans la Loi cantonale du 20 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoise (ci-après «LBCV»), qui sont disponibles sur internet³⁾.

¹⁾ Voir le lien https://www.six-exchange-regulation.com/dam/downloads/regulation/admission-manual/directives/06_16-DCG_fr.pdf

²⁾ Ce texte est disponible sur le site internet www.economiesuisse.ch

³⁾ Voir le site www.bcv.ch

En tant que banque cantonale au sens de l'article 763, alinéa 2, du Code des obligations, la Banque Cantonale Vaudoise n'est pas soumise à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Par souci de bonne gouvernance et comme la Banque est cotée à la Bourse suisse, le Conseil d'administration a décidé d'introduire néanmoins dans les Statuts les principes de l'ORAb dans toute la mesure compatible avec le statut particulier de la Banque et sans modifier la Loi du 20 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoise. Ces modifications ont été acceptées par l'Assemblée générale du 1^{er} mai 2014. Cela exclut les dispositions de l'ORAb sur l'élection des membres du Conseil d'administration et la durée de leur mandat. En revanche ont notamment été repris les principes sur le Représentant indépendant (article 18bis des Statuts), le vote électronique (article 18bis, alinéa 5, des Statuts), le nombre maximum de mandats externes que peuvent exercer les membres du Conseil d'administration (article 23 des Statuts) et de la Direction générale (article 29 des Statuts), les tâches du Comité de Rémunération, de promotion et de nomination (article 30bis des Statuts), la durée des contrats de travail des membres de la Direction générale (article 28, alinéa 2, des Statuts), la composition des rémunérations (article 30ter des Statuts), le vote sur les rémunérations (article 30quater des Statuts) et les indemnités non autorisées (article 30quinquies des Statuts). Enfin, n'étant pas soumise à l'ORAb, la Banque est tenue de maintenir le rapport de rémunération dans l'annexe au Rapport de gestion (article 30sexies des Statuts).

1. Structure du Groupe et actionariat

1.1 Structure du Groupe

1.1.1 Présentation de la structure opérationnelle du Groupe (au 31.12.2015)

La liste détaillée des sociétés du Groupe BCV figure sous le point 10.7 «Participations consolidées» des comptes du Groupe (page 125). La BCV est la seule société cotée incluse dans le périmètre de consolidation du Groupe BCV.

1.1.2 Sociétés cotées incluses dans le périmètre de consolidation

Raison sociale	Banque Cantonale Vaudoise
Statut juridique	Société anonyme de droit public fondée par décret du Grand Conseil vaudois du 19 décembre 1845 et régie par la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise du 20 juin 1995, modifiée le 25 juin 2002, le 30 janvier 2007 et le 2 mars 2010
Adresse du siège social	Place Saint-François 14, 1003 Lausanne, Suisse
Lieu de cotation	Les actions de la BCV sont cotées à la SIX Swiss Exchange
Capitalisation boursière	Au 31 décembre 2015, la valeur des actions cotées de la BCV avec une valeur nominale de CHF 10 était de CHF 5,5 milliards
Numéro de valeur	1.525.171
Code ISIN	CH 0015251710

1.1.3 Sociétés non cotées dans le périmètre de consolidation (au 31.12.2015)

Le Conseil d'administration et la Direction générale de la Maison mère fonctionnent également comme Conseil d'administration, respectivement Direction générale, du Groupe, sans avoir la structure d'une holding. Pour le surplus, les relations entre la Banque et ses filiales sont définies par une directive groupe.

Sur le plan opérationnel, les filiales du Groupe BCV sont rattachées chacune à une division de la Banque en fonction de leur domaine d'activité.

Chaque chef de division est en principe également membre et/ou président du Conseil d'administration de chacune des filiales rattachées à sa division.

Le capital social des filiales de la BCV et la participation détenue par la Maison mère sont indiqués sous le point 10.7 des comptes du Groupe (page 125).

1.2 Actionnaires importants

Au 1^{er} janvier 2016, l'Etat de Vaud détenait 66,95% du capital-actions de la Banque. Aucun autre actionnaire connu ne détient une participation atteignant ou dépassant 5% des droits de vote ou du capital. A ce jour, le Groupe BCV n'est pas informé de l'existence de pactes d'actionnaires. Hormis l'Etat de Vaud, les actionnaires inscrits au registre des actionnaires représentaient 18,67% au 31 décembre 2015.

1.3 Participations croisées

Il n'existe pas de participations croisées supérieures à la limite des 5% des droits de vote ou du capital entre la Banque et d'autres sociétés.

2. Structure du capital

Capital ordinaire (actions nominatives)	CHF 86 061 900
Capital autorisé	Aucun
Capital conditionnel	Aucun
Options pour le personnel	Aucune

2.1 Capital-actions

La composition du capital-actions de la Banque et son évolution en 2013, 2014 et 2015 figurent aux points 3 et 5.12 des comptes de la Maison mère (pages 157 et 165). Des informations supplémentaires sur les fonds propres sont publiées à la page 107 des comptes du Groupe.

Au 31 décembre 2015, le capital-actions de la BCV s'élevait à CHF 86 061 900. Il était composé de 8 606 190 actions nominatives d'un nominal de CHF 10.

2.2 Capital autorisé et capital conditionnel

Au 31 décembre 2015, il n'existait pas de capital autorisé, ni de capital conditionnel.

2.3 Modifications du capital (exercices 2013, 2014 et 2015)

Il n'y a pas eu de modification du capital-actions au courant des trois derniers exercices.

Nombre de titres

En unités

Capital social	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2015
Capital-actions (actions nominatives, entièrement libérées)	8 606 190	8 606 190	8 606 190

Evolution des fonds propres du Groupe

En millions de CHF

Fonds propres	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2015
Capital social (entièrement libéré)	86	86	86
Réserves issues du capital et du bénéfice	2 532	2 551	2 607
Réserves pour risques bancaires généraux	704	704	704
Fonds propres, part des minoritaires	0	0	0
Total	3 322	3 341	3 397

2.4 Actions et bons de participation

Actions nominatives au 31.12.2015

Nombre d'actions	8 606 190
Proposition de dividende ordinaire	CHF 23
Proposition de versement par prélèvement sur la réserve issue d'apports en capital	CHF 10
Valeur nominale	CHF 10
Cotation en bourse	SIX Swiss Exchange
Droit de vote	Un droit de vote par action

2.5 Bons de jouissance

La BCV n'a pas émis de bons de jouissance.

2.6 Restrictions de transfert et inscription des « nomines »

Les dispositions concernant le transfert des actions nominatives sont indiquées à l'article 13 des Statuts de la BCV.

2.6.1 Restrictions de transfert

Début de citation des Statuts:

Article 13 – Transfert d'actions nominatives

Le transfert d'actions nominatives à un nouveau propriétaire et son inscription au registre des actions nécessitent l'approbation du Conseil d'administration. (...) Si le Conseil d'administration ne refuse pas la demande de reconnaissance de l'acquéreur dans les vingt jours, ce dernier est reconnu comme actionnaire avec droit de vote.

Le Conseil d'administration est autorisé à refuser l'inscription d'un acquéreur en qualité d'actionnaire ayant le droit de vote:

- Pour la part excédant 5% du capital-actions de la Banque détenue par un seul actionnaire ou des actionnaires formant un groupe au sens de la Loi sur les bourses et les valeurs mobilières. (...) Cette limite ne s'applique ni à l'Etat de Vaud, ni aux tiers auxquels il vendrait une partie de sa participation, ni en cas de reprise d'une entreprise ou d'une partie d'entreprise.

- Si un actionnaire ne déclare pas expressément, sur demande, qu'il a acquis ses actions en son nom propre et pour son propre compte.

- Dans la mesure et aussi longtemps que sa reconnaissance pourrait empêcher la Banque d'apporter, en vertu de lois fédérales, les preuves nécessaires sur la composition du cercle des actionnaires.

Fin de citation des Statuts.

2.6.2 Octroi de dérogations pendant l'exercice

Il n'y a pas eu d'octroi de dérogations pendant l'exercice.

2.6.3 Inscriptions de « nomines »

Le Conseil d'administration est autorisé à refuser l'inscription d'un acquéreur en qualité d'actionnaire ayant le droit de vote si un actionnaire ne déclare pas expressément, sur demande, qu'il a acquis ses actions en son nom propre et pour son propre compte.

2.6.4 Privilèges statutaires et restrictions de transférabilité

Lors de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur une éventuelle suppression de toute clause relative aux restrictions de transfert d'actions nominatives, les décisions prises alors le seront à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées, chaque action donnant droit à une voix (article 11, alinéas 3 et 4, de la Loi du 20 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoise), cela conformément aux règles applicables à toute décision de l'Assemblée générale.

2.7 Emprunts convertibles et options

Au 31 décembre 2015, aucun emprunt convertible, aucun warrant, produit structuré, ni aucune option OTC portant sur le titre BCV comme sous-jacent et émis par la BCV n'étaient en circulation.

3. Conseil d'administration

3.1 Membres du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2015, le Conseil d'administration est composé exclusivement de membres non exécutifs. Le président et les membres du Conseil d'administration de la Maison mère n'exercent aucune autre fonction dans le Groupe BCV et n'en ont exercé aucune au cours des trois dernières années. Ils entretiennent des relations d'affaires qui peuvent être qualifiées d'usuelles avec la BCV et les sociétés du Groupe.

Aux termes des articles 12, alinéa 2bis LBCV, et 21, alinéa 3, des Statuts, le Conseil d'Etat nantit les membres du Conseil d'administration qu'il nomme d'une lettre de mission. Il est rappelé que le Conseil d'Etat nomme quatre des sept membres du Conseil d'administration. Il s'agit de MM. Olivier Steimer, Stephan A. J. Bachmann, Luc Recordon et Paul-André Sanglard. La lettre de mission a pour objet de décrire le cadre général de la mission que le Conseil d'Etat leur confie dans le cadre du mandat de membre du Conseil d'administration de la BCV et de définir l'ensemble de leurs relations avec l'Etat de Vaud dans ce contexte. Elle comprend notamment le soin de veiller fidèlement aux intérêts de la BCV et à ceux de l'Etat de Vaud, consistant notamment à respecter la mission légale de la BCV et à exercer son pouvoir de désignation de certains membres des organes de la Banque. La lettre de mission précise les éléments qui doivent en particulier être pris en considération au niveau de l'organisation, du fonctionnement et de la composition des organes, ainsi que de la mission et de la stratégie, en particulier veiller à la mise en place d'une stratégie permettant à la Banque d'exercer sa mission de manière optimale, tout en assurant un rendement de nature à asseoir sa solidité financière dans le long terme et contribuer à définir des objectifs tenant compte de la mission de la Banque et de sa rentabilité (voir aussi l'article 24, alinéa 2, des Statuts). Elle décrit également ce que le Conseil d'Etat attend en termes de communication vis-à-vis de l'Etat de Vaud, des actionnaires de la BCV, de la communauté financière et du public, étant ici rappelée la convention d'information prévue par la LBCV et les Statuts (voir notamment l'article 24, alinéa 2 in fine, des Statuts). Dans le Comité Audit et Risque siègent deux membres nommés par le Conseil d'Etat (MM. Stephan A. J. Bachmann, président, et Paul-André Sanglard) – et

donc porteurs d'une lettre de mission – et un membre nommé par l'Assemblée générale (M. Reto Donatsch). La répartition des membres du Conseil d'administration au sein de ses comités s'effectue en fonction de leurs connaissances professionnelles personnelles et de leurs domaines respectifs de prédilection, dans l'intérêt de la Banque, de ses actionnaires et de l'ensemble de ses partenaires.

Nom, date de naissance et nationalité	Formation	Parcours professionnel
Olivier Steimer, 1955, Suisse	Licence en droit de l'Université de Lausanne.	Président du Conseil d'administration depuis le 30 octobre 2002. Après ses études et divers stages bancaires, il a accompli tout son parcours professionnel au Credit Suisse. Dès 1983, il y a pris des responsabilités successives (direction de la succursale du Credit Suisse de Nyon, chef du secteur financier du Credit Suisse Lausanne) et occupé différents postes à Los Angeles, New York et Zurich. Ainsi, il a exercé des fonctions dans les métiers de crédit, les métiers domestiques et internationaux, et dans ceux de la gestion de fortune. En 1995, il a été nommé directeur régional au Credit Suisse Genève. En 1997, il est devenu membre du Directoire de Credit Suisse Private Banking à Zurich, fonction à laquelle s'est ajoutée, en 2001, celle de membre du Directoire de Credit Suisse Financial Services, en qualité de CEO de l'unité d'affaires Private Banking International. Au printemps 2002, il a été nommé au Directoire de Credit Suisse Group.
Stephan A.J. Bachmann, 1946, Suisse	Expert comptable diplômé.	M. Bachmann est entré en fonction le 1 ^{er} janvier 2008 et assume depuis cette date la présidence du Comité Audit et Risque. Depuis le 5 mai 2011, il est également vice-président du Conseil d'administration. Après une formation initiale bancaire, suivie de séjours en Suisse romande, en Angleterre et en Italie, il a poursuivi sa carrière auprès de PricewaterhouseCoopers SA et des entreprises qui l'ont précédée. Il est entré au sein de la Société Fiduciaire Suisse à Bâle en 1969, où ses fonctions l'ont conduit en 1975 à New York auprès de Coopers & Lybrand, pour revenir ensuite aux bureaux de Lausanne et Genève. En tant que membre du Directoire, il a dirigé le secteur Audit et Conseil de la Suisse de 1991 à 2006, tout d'abord de la société STG Coopers & Lybrand SA et, à partir de 1998, en tant que membre du Conseil d'administration de PricewaterhouseCoopers SA. En sa qualité d'expert-comptable diplômé et ancien réviseur responsable bancaire, il dispose d'une grande expérience de l'audit des entreprises financières et industrielles. Comme annoncé, il quittera ses fonctions à l'issue de l'Assemblée générale du 21 avril 2016.
Ingrid Deltenre, 1960, Suisse et Néerlandaise	Licence en sciences humaines à l'Université de Zurich.	Mme Deltenre, élue par l'Assemblée générale du 1 ^{er} mai 2014, est entrée en fonction à cette date. Après avoir obtenu une licence en sciences humaines de l'Université de Zurich, elle a occupé des fonctions exécutives dans une maison d'édition suisse alémanique avant de devenir, en 2000, la PDG de Publisuisse. En 2004, elle est nommée à la tête de la Télévision suisse alémanique, poste qu'elle occupera pendant 6 ans. Depuis 2010, elle est la Directrice générale de l'Union Européenne de Radio-Télévision (Eurovision), qui compte près de 400 employés et dont le siège se trouve à Genève.
Reto Donatsch, 1950, Suisse	Licence en sciences économiques de l'Université de Genève.	Après ses études et deux stages bancaires, il a débuté au Credit Suisse au Siège de Zurich en 1978 dans la gestion de fortune, où il est resté dix ans et a atteint le rang de directeur adjoint. Il est ensuite devenu responsable au Credit Suisse Genève du département financier de 1989 à 1993, avec le rang de directeur. En 1993, il a rejoint la Bank Leu AG à Zurich, dont il est devenu le président de la Direction générale en 1996. De 1997 à 2001, il était également membre de la Direction générale de Credit Suisse Private Banking représentant les «banques indépendantes» du groupe. De 2004 à 2007, il a été vice-président du Conseil d'administration de la Bank Leu AG. Depuis lors, il est membre de plusieurs conseils d'administration et de fondation.

Pierre Lamunière, 1950, Suisse	Licence en HEC de l'Université de Lausanne et MBA with major in Finance & Marketing de la Wharton Business School de l'University of Pennsylvania.	M. Lamunière a été nommé par l'Assemblée générale du 24 avril 2008 et est entré en fonction à cette date. Depuis le 1 ^{er} septembre 2011, il est également président du Comité de Rémunération, de promotion et de nomination. Après avoir débuté en 1971 comme auditeur chez Coopers & Lybrand, à Bâle et Milan, il a exercé diverses fonctions en sein du Groupe Edipresse à partir de 1977. Vice-président du Conseil d'administration de ce groupe de 1982 à 2002, il en est depuis cette date le président du Conseil d'administration. Il a été membre du Conseil d'administration de la Poste Suisse de 1997 à 2002. Comme annoncé, il quittera ses fonctions à l'issue de l'Assemblée générale du 21 avril 2016.
Luc Recordon, 1955, Suisse	Docteur en droit de l'Université de Lausanne, avocat vaudois breveté, ingénieur-physicien diplômé de l'EPFL (MS) et titulaire d'un certificat de gestion d'entreprise de cette école.	Juriste auprès de l'Office fédéral de l'aménagement du territoire de 1980 à 1981, il a été ingénieur technico-commercial chez Granit SA, à Lausanne, de 1981 à 1982, avant de devenir conseiller juridique et technique indépendant. Avocat stagiaire de 1987 à 1989, avocat au barreau depuis 1989, il est depuis lors associé d'une étude d'avocats lausannoise.
Paul-André Sanglard, 1950, Suisse	Docteur en sciences économiques, mention économie politique de l'Université de Genève.	Après avoir été assistant au Département d'économie politique de l'Université de Genève, il a travaillé comme économiste au Département fédéral des affaires économiques extérieures. De 1978 à 1979, il a été research fellow à la Stanford University et au Massachusetts Institute of Technology. En 1979, il a été nommé chef de la trésorerie générale de l'Etat du Jura et, dès 1982, il a été chargé de cours en finances publiques à l'Université de Genève. De 1984 à 1989, il a été membre du comité exécutif du World Economic Forum. Depuis 1989, il est économiste indépendant.

3.2 Autres activités et groupements d'intérêt

Olivier Steimer	<ul style="list-style-type: none"> • Vice-président du Conseil de banque de la Banque nationale suisse, à Berne et Zurich • Membre du Conseil d'administration d'Allreal Holding AG, à Baar • Membre du Conseil d'administration de Chubb Limited, à Zurich • Membre du Conseil des EPF • Président du Conseil de fondation du Swiss Finance Institute, à Zurich • Membre du Comité directeur d'economiesuisse, à Zurich • Membre du conseil des fondations suivantes: Fondation BCV à Lausanne; Avenir Suisse, à Berne (vice-président); Aide sportive suisse (vice-président); Centre pour le Dialogue Humanitaire, à Genève
Stephan A.J. Bachmann	<ul style="list-style-type: none"> • Président du Conseil de la Fondation La Longeraie, à Morges
Ingrid Deltenre	<ul style="list-style-type: none"> • Directrice générale de l'Union Européenne de Radio-Télévision (Eurovision) • Présidente du Conseil d'administration de Eurovision Americas (filiale de l'UER) • Membre du comité consultatif du Executive MBA de l'Université de Zurich • Membre du Conseil d'administration de Givaudan SA, à Vernier
Reto Donatsch	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil d'administration de Constellation Capital AG, à Freienbach • Commanditaire de Constellation Flore Fröhlich & Cie, à Freienbach • Membre du Comité de placement de la Caisse de pension du canton de Berne, à Berne • Membre du Conseil de la Fondation humanitaire de la Croix-Rouge suisse, à Berne

Pierre Lamunière	<ul style="list-style-type: none"> • Président et administrateur délégué du Groupe Edipresse, à Lausanne • Membre du Conseil d'administration de Tamedia SA, à Zurich • Président du Conseil d'administration de Lamunière Holding SA et de ses filiales, à Lausanne • Membre du Conseil d'administration de QoQa Services SA, à Bussigny-Lausanne • Membre du Conseil d'administration de la Fédération internationale de la presse périodique (FIPP)
Luc Recordon	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil d'administration de SEG, Swiss Education Group SA, à Lausanne • Président du Conseil d'administration de la Coopérative Tunnel-Riponne (CTR), à Lausanne • Membre des Conseils d'administration des sociétés suivantes: Clavel SA, à Berne et NECC SA, à Lausanne • Consultant pour la commune de Jouxte-Mézery et ASIGOS • Président des comités: Association Alliance énergétique, à Soleure, et Association Pro AI VD, à Lausanne • Président des conseils de fondation suivants: Fondation des écoles privées suisses, à Berne, et Fondation 50^e du CSP, à Lausanne • Président d'honneur de l'Institut Biosphère, à Genève • Président du comité de RoMédCo, Association romande pour le développement et l'intégration des médecines complémentaires, à Lausanne • Président de l'Assemblée générale de l'AVDEMS, à Pully • Président du comité de l'Association des Amis du Peintre André Gasser, à Lausanne • Membre du comité des sociétés suivantes: ASLOCA-agglomération lausannoise, à Lausanne, ATE-VD, à Lausanne, E-Change, Partenaires dans l'échange et pour le changement, à Fribourg, NiceFuture, à Lausanne, Dakomed, Dachverband Komplementärmedizin, à Berne et Agile.ch, à Berne • Membre du conseil de fondation d'IPT (Fondation intégration pour tous), à Lausanne • Conseiller municipal, à Jouxte-Mézery • Membre du comité directeur de l'ASIGOS (association gérant l'arrondissement scolaire secondaire de Prilly), à Prilly • Conseiller aux Etats jusqu'au 30 novembre 2015 • Membre du comité consultatif du Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH), à Berne • Membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe jusqu'au 25 janvier 2016 • Membre du comité des Verts vaudois • Avocat indépendant
Paul-André Sanglard	<ul style="list-style-type: none"> • Président du Conseil d'administration du Groupe Vaudoise Assurances, à Lausanne • Président du Conseil d'administration de la Banque Cantonale du Jura, à Porrentruy • Président du Conseil d'administration d'OnO (Ophthalmologic Network Organisation), à Onex • Membre du Conseil d'administration de la Compagnie d'assurances TSM, à La Chaux-de-Fonds, d'Edmond de Rothschild Asset Management (Suisse) SA, à Meyrin, de Société Générale Private Banking (Suisse) SA, à Genève, de Pury Pictet Turrettini & Cie SA, à Genève, de QNB Banque Privée (Suisse) SA, à Genève, et Helvea SA, à Genève • Membre du Conseil de fondation de FITEC, à Délémont, de CODECO, à Porrentruy, de la Commission consultative de gestion financière de la Chaîne du Bonheur, à Genève, et d'ATD Quart Monde, à Treyvaux • Membre du Conseil de fondation de l'Observatoire de la finance, à Genève

Olivier Steimer
Président du Conseil d'administration



Stephan A.J. Bachmann
Vice-président du Conseil d'administration



Luc Recordon
Membre du Conseil d'administration



Ingrid Deltenre
Membre du Conseil d'administration



Reto Donatsch
Membre du Conseil d'administration



Pierre Lamunière
Membre du Conseil d'administration



Paul-André Sanglard
Membre du Conseil d'administration

3.3 Election et durée du mandat

3.3.1 Principes

Le Conseil d'administration est composé statutairement de 7, 9 ou 11 membres. Son président et la moitié des autres membres sont nommés par le Conseil d'Etat (l'article 12, alinéa 1, LBCV déroge sur ce point à l'ORAb). L'autre moitié des membres est élue de manière individuelle par les actionnaires lors de l'Assemblée générale, l'Etat s'abstenant de voter.

Aux termes de l'article 12, alinéa 5, LBCV, qui déroge sur ce point à l'ORAb, le président et les autres membres du Conseil d'administration sont nommés pour 4 ans. Ils sont rééligibles, la durée de leur mandat ne pouvant excéder 16 ans à compter de la date de leur nomination. Ils doivent se démettre de leurs fonctions à la fin de l'année civile au cours de laquelle ils atteignent 70 ans.

3.3.2 Première élection et durée du mandat

Le tableau ci-dessous indique les dates de début et de fin du mandat des membres actuels du Conseil d'administration.

3.4 Organisation interne

3.4.1 Répartition des tâches

Le Conseil d'administration est présidé par M. Olivier Steimer. Son vice-président est M. Stephan A. J. Bachmann. Les autres membres sont Mme Ingrid Deltenre, MM. Reto Donatsch, Pierre Lamunière, Luc Recordon et Paul-André Sanglard.

Les Statuts et le Règlement d'organisation de la BCV prévoient que le Conseil d'administration peut déléguer certaines de ses attributions à des comités constitués en son sein, dans la mesure où les dispositions légales permettent une telle délégation.

Le Conseil d'administration a constitué en son sein un Comité Audit et Risque et un Comité de Rémunération, de promotion et de nomination. Ces deux comités n'ont en principe pas de compétences décisionnelles. Ils préparent les décisions du Conseil et donnent leur préavis. Le Conseil d'administration peut également constituer d'autres comités ad hoc chargés de traiter des dossiers qui doivent lui être soumis.

3.4.2 Composition, attributions et délimitations des compétences des comités

Comité Audit et Risque

En 2015, le Comité Audit et Risque était formé de MM. Stephan A. J. Bachmann (président), Reto Donatsch et Paul-André Sanglard.

Le Comité Audit et Risque s'assure de la mise en place et du fonctionnement de la gestion et du contrôle des risques. Il appuie le Conseil d'administration dans l'appréciation des différents types de risques auxquels la Banque est exposée, de même que dans celle de la structure, de l'organisation et des processus de gestion et de contrôle des risques. Il formule des préavis et des recommandations au Conseil d'administration, notamment sur l'examen critique auquel il procède en matière d'appréciation régulière ou ponctuelle des principaux risques du Groupe, de la « Politique et

Membres du Conseil d'administration	Année de naissance	Première élection	Echéance ultime possible du mandat	Nommé par
Olivier Steimer (président)	1955	30 octobre 2002	2018	Conseil d'Etat ¹⁾
Stephan A. J. Bachmann (vice-président)	1946	1 ^{er} janvier 2008	2016	Conseil d'Etat ²⁾
Ingrid Deltenre	1960	1 ^{er} mai 2014	2030	Assemblée générale
Reto Donatsch	1950	5 mai 2011	2020	Assemblée générale ⁴⁾
Pierre Lamunière	1950	24 avril 2008	2020	Assemblée générale ³⁾
Luc Recordon	1955	1 ^{er} février 2002	2018	Conseil d'Etat ¹⁾
Paul-André Sanglard	1950	30 octobre 2002	2018	Conseil d'Etat ¹⁾

¹⁾ Mandats renouvelés jusqu'au 31 décembre 2017

²⁾ Mandat renouvelé jusqu'au 21 avril 2016

³⁾ Mandat renouvelé par l'Assemblée générale ordinaire 2012 pour 4 ans

⁴⁾ Mandat renouvelé par l'Assemblée générale ordinaire 2015 pour 4 ans

stratégie des risques», des rapports sur les risques et de la conformité aux exigences de fonds propres.

Le comité examine trimestriellement les éléments financiers et le rapport du Risk Management financier, et semestriellement les rapports du chef de l'Audit interne, du Chief Compliance Officer et du responsable du Département Juridique et, sans pouvoir de décision, donne son préavis au Conseil d'administration à leur égard.

Il supervise l'activité de l'Audit interne ainsi que celle de l'organe de révision externe. Avec le représentant de ce dernier, il examine ses recommandations touchant à l'organisation, l'appréciation des risques de la Banque, donne son opinion sur la qualification de l'Audit interne et sur la collaboration des divers organes dans l'accomplissement des tâches de révision. Le Comité Audit et Risque discute aussi avec le responsable de l'Audit interne afin de connaître son opinion quant à l'organisation et au fonctionnement de la BCV, ainsi que son analyse des risques. Il donne également son appréciation sur l'Audit interne et s'informe sur l'état des procès en cours contre la BCV.

Pour remplir ses devoirs, fixés plus concrètement dans une Charte du Comité Audit et Risque (qui se trouve sur le site internet de la BCV, www.bcv.ch), et pour s'instruire sur différents sujets concernant ses activités, le Comité Audit et Risque se réunit au moins une fois par trimestre pour une journée entière. Une séance supplémentaire est consacrée prioritairement au bouclage annuel des comptes.

Le responsable de l'Audit interne, les représentants de l'organe de révision externe et le Chief Financial Officer participent à toutes les séances du comité, à l'exception de quelques sujets particuliers. Selon les points de l'ordre du jour, les membres de la Direction générale concernés, le responsable du Département Risk Management, le Chief Compliance Officer, le chef comptable et le responsable du Département Juridique y participent aussi.

Outre son rôle en matière de risque évoqué ci-dessus, la tâche principale du Comité Audit et Risque est le soutien du Conseil d'administration dans son devoir de surveillance et dans sa responsabilité concernant l'intégrité des comptes consolidés et les rapports financiers. Le Comité Audit et Risque s'assure en plus de la qualité et de l'indépendance de la révision interne et externe. Il discute du contenu des rapports d'audit de la Maison mère et, dans

le sens d'une surveillance consolidée, des sociétés affiliées et s'assure de la réalisation des recommandations faites par ces organes. Ce Comité décide des plans d'audit annuel et à six ans de l'Audit interne et prend connaissance de la stratégie de l'audit prudentiel ainsi que financier de la Société d'audit.

En dehors de ses tâches permanentes et régulières, le comité a, en 2015, bénéficié d'une journée de formation, portant notamment sur plusieurs thèmes liés au risque, au compliance et à la gouvernance.

Une fois par année, le Comité Audit et Risque procède à une évaluation de l'Audit interne (voir aussi chiffre 3.6, page 74) et de l'organe de révision externe, ainsi qu'à son auto-évaluation.

Comité de Rémunération, de promotion et de nomination

Le Comité de Rémunération, de promotion et de nomination, expressément prévu dans les Statuts (article 30bis), est composé de M. Pierre Lamunière (président), Mme Ingrid Deltenre et M. Luc Recordon. Le président du Conseil d'administration et le président de la Direction générale y assistent avec voix consultative.

Ce comité apporte un appui important au Conseil d'administration, notamment dans la définition de la stratégie en matière de ressources humaines, y compris la gestion de la relève. Il contribue à l'élaboration des profils, aux sélections et propositions de nomination des organes et des cadres supérieurs.

Sans pouvoir de décision, ce comité définit le profil requis pour le président et les autres membres du Conseil d'administration ainsi que pour le président et les autres membres de la Direction générale. Il prépare et préavis les propositions pour la sélection et l'engagement des hauts responsables de la Banque et examine le système d'indemnités du Conseil d'administration. Il prépare et préavis également les décisions du Conseil d'administration, et par lui de l'Assemblée générale, sur les rémunérations de son président (hors sa présence), du président de la Direction générale et des membres de la Direction générale; il préavis aussi à l'attention du Conseil d'administration la rémunération du chef de l'Audit interne ainsi que la politique et l'enveloppe globale de rémunération de la Banque.

En outre, il évalue l'activité du président de la Direction générale et prend connaissance du rapport d'évaluation des membres de la Direction générale, établi par ce dernier.

Il préavisé les nominations et promotions des cadres supérieurs de la Banque.

Il a pour missions supplémentaires de préparer et préavisé les décisions du Conseil d'administration en matière de règles de bonne gouvernance, y compris les mandats externes des organes, ainsi que de traiter les aspects «RSE» («Responsabilité sociale d'entreprise»).

3.4.3 Méthodes de travail du Conseil d'administration et des comités

En 2015, le Conseil d'administration s'est réuni en séance plénière ordinaire à douze reprises. Les séances plénières ordinaires se déroulent en général sur une demi-journée, sauf deux séances d'une journée entière. En outre, le Conseil d'administration a participé en 2015 à deux retraites de deux jours, en partie avec la Direction générale, et à trois conférences téléphoniques. Lors des retraites, le Conseil d'administration traite de manière plus approfondie des sujets stratégiques, notamment les stratégies de la Banque, des ressources humaines, financière, informatique et de gestion des risques.

Les comités du Conseil d'administration se réunissent dans le cadre nécessaire à l'accomplissement de leurs tâches. En 2015, le Comité Audit et Risque s'est réuni à sept reprises et a bénéficié d'une journée de formation; le Comité de Rémunération, de promotion et de nomination a siégé à dix reprises.

Les membres du Conseil d'administration reçoivent les procès-verbaux et l'ensemble des documents transmis aux comités. Les présidents des comités informent lors des séances du Conseil d'administration des points importants traités en comité et répondent aux questions éventuelles des membres du Conseil. En ce qui concerne les méthodes de travail des comités, voir sous point 3.4.2.

Le président de la Direction générale assiste à toutes les séances régulières et aux retraites du Conseil d'administration. Les membres de la Direction générale sont présents pour les sujets concernant leur division.

Si nécessaire, un spécialiste externe participe à une séance de Conseil d'administration ou de comité pour présenter un thème particulier.

Le Conseil d'administration a adopté un mode de fonctionnement entre lui-même et la Direction générale décrivant précisément, et par sujets, le rythme de conduite des organes supérieurs. Ce «modus operandi», adapté régulièrement, fixe la fréquence et la forme avec lesquelles les sujets sont traités par ces organes, y compris les comités. Son objectif est de permettre une bonne gouvernance en assurant que tous les sujets pertinents sont traités au bon niveau, que l'allocation du temps disponible des différents organes est optimale et que l'implication des organes est en adéquation avec leur responsabilité (voir aussi point 3.6). Depuis 2009, le Conseil d'administration a renforcé la délégation du traitement et de la préparation des sujets par ses comités, la compétence de décision demeurant en principe au Conseil d'administration.

3.4.4 Evaluation de la performance du Conseil d'administration

Aux termes du nouvel article 30ter, alinéa 2, des Statuts (adopté par l'Assemblée générale le 1^{er} mai 2014), «le Conseil d'administration se fixe annuellement des objectifs tenant compte notamment des buts statutaires, de la stratégie et de la politique de risque de la Banque. Leur atteinte, ainsi que l'évaluation par le Conseil d'administration de l'activité de son président pour l'année écoulée, servent de base à la détermination de la rémunération liée à la performance annuelle de ce dernier». Le Conseil d'administration examine après un semestre et en fin d'année si ces objectifs ont été atteints. Il revoit et améliore aussi régulièrement son fonctionnement.

En outre, l'atteinte des objectifs du président est évaluée par le vice-président du Conseil et ses collègues, en l'absence de l'intéressé. Comme déjà indiqué, cette évaluation sert de base à la fixation de la rémunération fixe et variable du président du Conseil d'administration, soumise ensuite à l'approbation de l'Assemblée générale.

3.5 Compétences

Le Conseil d'administration définit la politique générale de la Banque. Il en exerce la haute direction et établit les instructions nécessaires. Il exerce également la haute surveil-

lance sur sa gestion et les personnes qui en sont chargées. En outre, il contrôle l'accomplissement des missions définies à l'article 4 de la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise.

Le Conseil d'administration exerce les compétences inaliénables décrites à l'article 24, alinéa 4, des Statuts et remplit toutes les tâches qui ne sont pas confiées à d'autres organes par la Loi, les Statuts ou les Règlements.

Dans le détail, il a en outre les attributions suivantes:

Le Conseil d'administration définit le cercle des sociétés faisant partie du Groupe BCV, en respectant les dispositions légales relatives au périmètre de surveillance consolidée. Sous réserve des compétences intransmissibles et inaliénables des filiales, il exerce les mêmes compétences à l'égard du Groupe, par les directives que la BCV émet et par les instructions qu'elle donne à ses représentants au sein du Groupe.

Il décide de la création, de l'acquisition, de la vente et de la suppression des filiales, des succursales et des agences, ainsi que des représentations à l'étranger. Il valide la politique d'investissement et de développement de la Banque et en examine périodiquement l'adéquation. Il veille à la mise en œuvre et au maintien de systèmes de reddition des comptes et de planification financière répondant aux exigences réglementaires ainsi que du dispositif de contrôles interne et externe.

Le Conseil d'administration, conformément à la circulaire de la FINMA 08/24 «Surveillance et contrôle interne», réglemente, instaure, maintient, surveille et valide régulièrement l'adéquation du système de contrôle interne (SCI). Il a adopté la directive interne cadre en la matière. Il discute régulièrement avec la Direction générale de son appréciation sur l'adéquation et de l'efficacité du SCI.

En matière de nominations, outre les compétences définies à l'article 24, alinéa 4, des Statuts, le Conseil d'administration fixe, d'entente avec le Conseil d'Etat, les conditions d'engagement de son président. Il nomme et révoque le chef et les cadres supérieurs de niveau réviseur responsable ou équivalent de l'Audit interne, et nomme et révoque les cadres de la Banque avec signature sociale. Il propose à l'Assemblée générale sa propre rémunération, y compris celle de son président, ainsi que celle de la Direction générale (article 30quater nouveau des Statuts). Il fixe l'enveloppe globale de rémunération de la Banque et celle du Chef de

l'Audit interne. Il valide les conditions applicables à la Direction générale. Il fixe le mode de signature, qui est collectif à deux.

Le Conseil d'administration fixe l'organisation et définit les compétences à l'aide d'un règlement d'organisation, de l'organigramme des divisions et des départements, d'autres règlements et tableaux de compétences; il arrête en particulier les compétences chiffrées attribuées à la Direction générale. Il approuve, sur proposition de la Direction générale, la politique de crédit et, sur proposition du Comité de crédit de la Direction générale, le règlement des compétences de crédit et les normes techniques. Il décide de l'octroi des crédits aux organes de la Banque.

Il examine les rapports annuels du réviseur indépendant, chaque membre du Conseil d'administration attestant en avoir pris connaissance, ainsi que les rapports d'activité de l'Audit interne. Il établit les rapports, comptes et autres documents et propositions destinés à l'Assemblée générale et adopte les plans de développements stratégiques et d'investissements. Enfin, il approuve le budget et les objectifs définis par la Direction générale.

Le Conseil d'administration décide de la Stratégie financière et de la Politique et stratégie des risques (PSR) et en vérifie périodiquement l'adéquation. De cette façon, il fixe le cadre général de la gestion globale du bilan et des risques pour la Direction générale. Il en surveille l'application, en particulier par l'examen des rapports périodiques d'évaluation des risques établis selon ses instructions ainsi que des rapports exigés par le cadre réglementaire.

Enfin, il est rappelé le mode de fonctionnement que le Conseil d'administration a mis en place et qui est décrit au chiffre 3.4.3.

La Direction générale assume la gestion et la surveillance directe des affaires de la Banque. Dans les limites de ses compétences, elle définit les conditions et modalités des opérations mentionnées à l'article 4 des Statuts, entrant dans le cadre des missions définies à l'article 4 de la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise. Elle est compétente pour ester en justice et y représenter la Banque; elle en assure l'information au Conseil d'administration.

En outre, la Direction générale exécute les décisions prises par le Conseil d'administration. Elle veille à ce que l'organi-

sation ainsi que le contrôle interne de la Banque répondent aux exigences de la circulaire de la FINMA 08/24 «Surveillance et contrôle interne» sur le système de contrôle interne et à la directive cadre en la matière du Conseil d'administration; à cet effet, la Direction générale émet les directives nécessaires et exerce une supervision adéquate. Elle a notamment mis en vigueur la directive d'application du SCI.

La Direction générale assure l'élaboration de la Stratégie financière par le CFO, de la Politique et stratégie des risques par son Comité risques et de la Politique de crédit par son Comité crédit. Elle est responsable de l'établissement de rapports périodiques d'évaluation des risques conformes aux instructions du Conseil d'administration et établit tous les documents nécessaires à la prise de décision et à la surveillance des opérations et affaires comportant des risques particuliers. Elle assume la gestion globale du risque dans le cadre défini par le Conseil d'administration, contrôle régulièrement le respect des exigences d'annonce et de reporting fixées par le cadre réglementaire et surveille le respect des limites d'exposition au risque arrêtées par le Conseil d'administration.

Après approbation par le Conseil d'administration, la Direction générale publie les comptes, établit les états de liquidité et de fonds propres et procède à leur communication conformément à la réglementation en vigueur. Elle établit le budget des produits et des charges prévisibles et les soumet au Conseil d'administration. Elle fixe les taux et conditions applicables aux divers types d'opérations de la Banque. Elle assure de plus la coordination des activités et des processus des unités stratégiques et des divisions.

Elle peut émettre ou décider de participer à des emprunts publics ou privés pour propre compte, acheter, vendre, équiper, transformer des immeubles dans les limites arrêtées par le Conseil d'administration et effectuer les autres opérations pour propre compte dans le cadre des principes fixés par ce dernier. Elle peut approuver l'externalisation d'activités (outsourcing) conformément aux directives de la FINMA.

Sous réserve des compétences du Conseil d'administration, elle engage et licencie les collaborateurs dont les droits, obligations et responsabilités sont fixés dans le Règlement du personnel. Elle nomme et révoque les cadres supérieurs conformément aux compétences qui lui sont octroyées

dans le Règlement d'organisation. Elle prévoit à l'attention du Conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de Rémunération, de promotion et de nomination, l'enveloppe globale de rémunération de la Banque.

3.6 Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la Direction générale

Le Conseil d'administration exerce sa surveillance et son contrôle de la Direction générale en s'appuyant sur l'Audit interne, sur l'organe de révision externe et sur les travaux des comités du Conseil d'administration selon le «modus operandi» décrit au point 3.4.3 et qui a comme objectif d'assurer une bonne gouvernance.

Le président de la Direction générale est présent à toutes les séances du Conseil d'administration, y compris les retraites. Le CFO assiste systématiquement aux points de l'ordre du jour concernant les états financiers, les risques, l'ALM (Asset and Liabilities Management), le compliance et le juridique. Les membres de la Direction générale sont en principe présents pour les sujets concernant leur division. Deux fois par an, les directeurs généraux des divisions de front présentent au Conseil d'administration une revue de leurs activités (business reviews). Dans le cadre du «modus operandi» susmentionné, outre l'approbation trimestrielle des états financiers provenant de la Comptabilité financière et présentés en détail tant au Comité Audit et Risque qu'au Conseil d'administration, la Direction générale adresse et, selon les cas, présente au Conseil d'administration notamment des rapports trimestriels sur les risques, l'ALM, l'état des fonds propres, les relations avec les investisseurs, les ressources humaines et la politique de placement, et semestriels sur le compliance et le juridique.

La partie «Gestion intégrée des risques» (pages 48-57) fournit une synthèse du fonctionnement de la gestion des risques de la BCV ainsi qu'une vue d'ensemble de son profil de risque. Le chapitre 7 de la partie «Données financières» (pages 115-118) explique les principes d'évaluation et de gestion des risques. Relevons enfin que la Banque publie sur son site internet son rapport Bâle III, pilier 3, qui est mis à jour tous les six mois et que l'on trouve dans la rubrique «Relations investisseurs» du site de la BCV (www.bcv.ch).

Pour le suivi et le pilotage de la performance, la Banque dispose d'un Management Information System (MIS), validé par le Conseil d'administration, qui s'intègre à toute

la Banque selon une déclinaison par métier. Les rapports mensuels sont destinés à chaque manager d'un métier spécifique et une présentation a lieu chaque mois en Direction générale. Le MIS ne contient pas seulement des informations sur la performance financière, mais aussi sur l'activité commerciale, les marges, les risques, les indicateurs opérationnels et les ressources humaines. Il comprend aussi des comparaisons avec le marché. Le CEO informe le Conseil d'administration lors de chaque séance sur la marche des affaires et le suivi budgétaire en se basant sur un extrait de ces rapports. Ce dernier en reçoit par ailleurs semestriellement une synthèse.

Aucun membre du Conseil d'administration ne fait partie de la Direction générale ou n'exerce une quelconque fonction de direction dans la Banque ou ses filiales, pour respecter le principe de l'indépendance fixé à l'article 8, alinéa 2, OB.

Audit interne

L'Audit interne est un organe de la BCV au sens de l'article 14 de ses Statuts. Il est subordonné directement au Conseil d'administration. Il effectue des contrôles réguliers portant sur toute l'activité de la Banque et dispose pour cela d'un droit illimité à l'information. Son organisation, son champ d'activité, son fonctionnement et la collaboration avec l'organe de révision externe sont fixés dans son règlement. Il est indépendant de la Direction générale. L'Audit interne étend ses activités à tous les établissements contrôlés directement ou indirectement par la Banque et qui sont actifs dans les domaines bancaires, financiers et informatiques.

Le responsable de l'Audit interne établit une planification à six ans revue à un rythme annuel, laquelle est coordonnée – dans la mesure du possible des contraintes réglementaires – avec l'organe de révision externe, discutée avec les Directions générales de la Maison mère et des sociétés du Groupe BCV, puis est arrêtée par le Comité Audit et Risque et soumise pour information au Conseil d'administration. Le plan d'activité annuel découle de cette planification à moyen terme. Ce plan peut être modifié en cours d'année par le responsable de l'Audit interne, avec l'accord du Comité Audit et Risque.

Sur la base du plan d'activité annuel, l'Audit interne bénéficie d'une entière liberté au niveau de la définition de son mode de préparation et de réalisation des mandats, puis de restitution des conclusions. A la fin de ses travaux, il émet à l'intention de la Direction générale, du Comité Audit et

Risque et du Conseil d'administration des rapports d'audit détaillés, qu'il remet en copie à l'organe de révision externe avec laquelle il échange l'ensemble de ses conclusions. D'autre part, à un rythme semestriel, l'Audit interne établit un rapport d'activité qui intègre en outre un état de situation de l'ensemble des actions d'audit ouvertes au sein du Groupe. Ce rapport d'activité est destiné au Comité Audit et Risque et est discuté également en séances de Direction générale et du Conseil d'administration.

La surveillance et l'évaluation régulière de l'Audit interne sont dévolues au Comité Audit et Risque, lequel juge annuellement l'efficacité de l'Audit interne, veille à ce qu'il dispose des ressources nécessaires et des compétences appropriées, s'assure qu'il exerce ses activités avec indépendance et objectivité et examine la coopération qu'il entretient avec l'organe de révision externe.

Le responsable de l'Audit interne participe à toutes les séances du Comité Audit et Risque, et ponctuellement à celles de la Direction générale et du Conseil d'administration.

4. Direction générale

4.1 Membres de la Direction générale

La Direction générale est formée des personnes suivantes (à noter que, selon l'article 27 des Statuts, seul le président de la Direction générale est nommé par le Conseil d'Etat, les autres membres étant nommés par le Conseil d'administration):

Nom, date de naissance et nationalité	Titre et entrée en fonction	Formation	Parcours professionnel
Pascal Kiener, 1962, Suisse	CEO depuis le 1 ^{er} mai 2008 et CFO du 1 ^{er} juin 2003 jusqu'au 31 décembre 2008.	Master of Science en ingénierie mécanique de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) en 1985. MBA à l'INSEAD de Fontainebleau en 1992.	De 1985 à 1991, il a exercé l'activité d'ingénieur chez Fides Informatics à Zurich et chez Hewlett Packard à Genève. Dès 1993, il a travaillé au sein du cabinet de conseil McKinsey & Company, où il a été élu partenaire et membre du comité de direction de McKinsey Suisse dès l'an 2000. Durant ces années, il a acquis une expérience dans le domaine financier, bancaire en particulier, en travaillant comme conseiller auprès d'instituts financiers en Suisse et en Europe. Il a notamment géré des projets d'envergure dans les domaines de la stratégie, de la gestion des risques, du controlling et de l'amélioration des processus opérationnels. Il a rejoint la BCV le 1 ^{er} juin 2003 en tant que CFO et est nommé CEO le 1 ^{er} mai 2008.
Aimé Achard, 1954, Français et Suisse	Directeur général de la Division Services depuis le 1 ^{er} avril 2006.	Diplôme d'ingénieur d'Etat en informatique à l'Institut d'Informatique d'Entreprise (IIE) de Paris en 1978.	Il est entré en 1979 dans le Groupe BNP Paribas où il a occupé divers postes à haute responsabilité à Londres, Oslo, Bâle, Paris et Genève dans les domaines du management, de l'élaboration et de l'exploitation des systèmes IT et des back offices. Avant de rejoindre la BCV le 1 ^{er} avril 2006, il était en charge dans le Groupe BNP Paribas de l'intégration au plan opérationnel des acquisitions dans le domaine de la banque privée. Aimé Achard a acquis la nationalité suisse en septembre 2011.
Stefan Bichsel, Suisse	Directeur général de la Division Asset Management & Trading depuis le 1 ^{er} mai 2009.	1982 Brevet d'avocat, Berne. 1986 Master of Laws (LL.M) Georgetown University, Washington DC. 1987 Admission aux barreaux de New York et Connecticut. 1994 Advanced Management Program Wharton School, Philadelphia.	Après des études de droit à Lausanne et Berne, il effectue ses débuts à l'UBS. Il est admis aux barreaux de New York et Connecticut, avant de rejoindre Pictet & Cie à Genève. En 1994, Stefan Bichsel devient le premier CEO de Swissca Holding AG. De 1998 à 2001, il est président du Conseil de la Swiss Funds Association (SFA). Dès 2002, au sein de la Direction générale de Robeco Group à Rotterdam, il est responsable de toutes les activités de la société en dehors de la Hollande. Dès 2003 et jusqu'en 2005, il préside l'European Fund and Asset Management Association (EFAMA, à Bruxelles). Stefan Bichsel rejoint LODH en 2006 en tant qu'associé du Holding Group et est membre du Group Management. Il a rejoint la BCV le 1 ^{er} mai 2009 en qualité de directeur général de la Division Asset Management & Trading.
Gérard Haerberli, 1961, Suisse	Directeur général de la Division Private Banking depuis le 1 ^{er} juillet 2009.	Licencié ès sciences économiques mention gestion d'entreprises, en 1983, à l'Ecole des HEC de l'Université de Lausanne. Diplômé de l'International Bankers School à New-York, de la Harvard Business School à Boston et de l'IMD à Lausanne.	Entré au Credit Suisse en 1985, il y a effectué l'entier de sa carrière jusqu'au 30 juin 2009. Dès 1987, il a été en charge de la gestion privée à Yverdon-les-Bains puis à Zurich avant de partir aux Etats-Unis, à New York et Miami. De retour en Suisse, il a développé à Lausanne dès 1994 la gestion privée pour la clientèle latine et dès 1998 pour la région Vaud. En 2000, sa responsabilité dans le domaine du Private Banking s'est étendue à la Suisse romande. En 2006, il a été nommé responsable de la région Suisse romande. Il a rejoint la BCV le 1 ^{er} juillet 2009 où il occupe le poste de directeur général de la Division Private Banking.

Thomas W. Paulsen, 1965, Suisse	CFO, Directeur général de la Division Finance et Risques depuis le 1 ^{er} janvier 2009.	Licence en économie politique à l'Ecole des HEC de l'Université de Lausanne en 1988. Master of Science en économie politique de la London School of Economics (LSE) en 1989. Doctorat en économie politique de l'Université de Lausanne en 1992.	Après une première étape dans le négoce d'électricité (EGL), il entre en 1995 au cabinet de conseil McKinsey & Company où il est nommé Associate principal en 2000. Chez McKinsey, il gère un grand nombre de projets stratégiques, notamment en matière de gestion des risques, pour des établissements financiers et des grandes entreprises du secteur de l'énergie en Suisse et dans d'autres pays européens. En juillet 2002, il rejoint la BCV en tant que Chief Risk Officer (CRO), responsable du Département Risk Management qu'il a créé en 2002. Il a été nommé CFO et responsable de la Division Finance et Risques au 1 ^{er} janvier 2009.
Bertrand Sager, 1966, Suisse	CCO, Directeur général de la Division Gestion Crédit depuis le 15 février 2010.	Master of Law de l'Université de Lausanne en 1990. «Programme supérieur pour dirigeants» de l'INSEAD à Fontainebleau en 2007.	Dès son entrée au Credit Suisse en 1991, il évolue dans le domaine des crédits avant de rejoindre la BCV en 1998. A la tête du Département Affaires spéciales crédits de la BCV depuis 2003, il a joué un rôle déterminant dans l'assainissement du bilan grâce à la réduction du volume des crédits compromis de la Banque. De plus, en tant que membre du Comité de crédit de la Direction générale depuis 2008, il possède une excellente vue d'ensemble des activités de crédits à la BCV. Il a été nommé Chief Credit Officer et responsable de la Division Gestion Crédit au 15 février 2010.
Jean-François Schwarz, 1955, Suisse	Directeur général de la Division Entreprises depuis le 1 ^{er} mars 2003.	Licencié ès sciences économiques mention gestion d'entreprises, en 1976, à l'Ecole des HEC de l'Université de Lausanne.	Entré en 1976 à la BCV en tant que collaborateur de la Division commerciale, il y a occupé ensuite la fonction d'assistant du chef de Division, puis de conseiller à la clientèle dans le domaine des crédits commerciaux, du financement du négoce et des crédits à l'exportation. Dès 1986, il a travaillé pour le Credit Suisse à Lausanne, à New York, à Zurich, à Genève et à Sion, puis de nouveau à Genève et à Lausanne. Dans sa dernière fonction, il assumait la conduite de cinq régions de front en qualité de chef de la clientèle Entreprises Suisse romande. Il est directeur général de la Division Entreprises depuis le 1 ^{er} mars 2003.
José François Sierdo, 1963, Suisse	Directeur général de la Division Retail depuis le 3 mars 2014.	Master en sciences économiques et business management de l'Université de Lausanne (HEC), en 1992, et MBA de l'IMD Lausanne, en 2001.	Il a commencé sa carrière bancaire à l'UBS dans le Retail Banking en 1993. Par la suite, il a travaillé en Project Finance à New York puis dans les crédits à Zurich avant de rejoindre Lombard Odier & Cie de 1998 à 2002. De retour à l'UBS, il a assumé d'importantes responsabilités managériales dans les domaines du Retail Banking, Private Banking et Corporate Banking; il a notamment été responsable Private Banking pour la région Suisse romande, CEO d'UBS Luxembourg et chef de la clientèle Entreprises pour la Suisse. Préalablement à sa carrière bancaire, il a été pilote militaire et membre de l'Escadre de Surveillance. Il est entré en fonction comme directeur général de la Division Retail le 3 mars 2014.

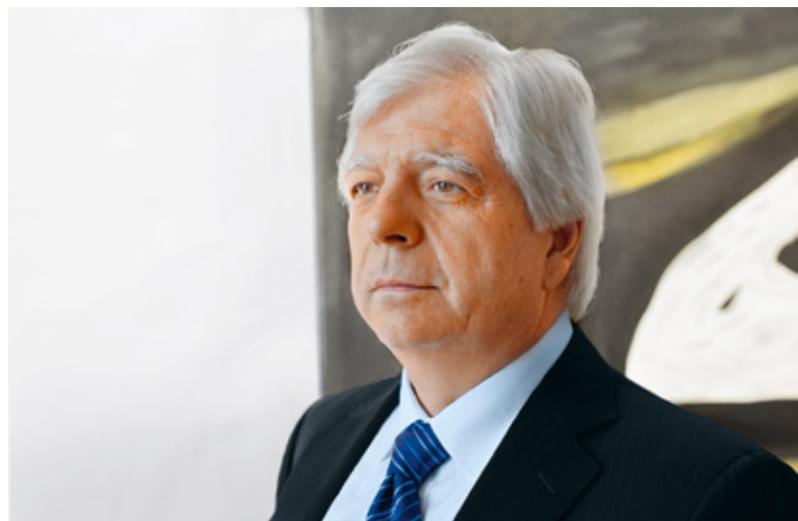
Pascal Kiener
Président de la Direction générale



Stefan Bichsel
Directeur général,
Division Asset Management & Trading



Gérard Haerberli
Directeur général,
Division Private Banking



Aimé Achard
Directeur général,
Division Services



Thomas W. Paulsen
Directeur général,
Division Finance et Risques



José F. Sierdo
Directeur général,
Division Retail



Bertrand Sager
Directeur général,
Division Gestion Crédit



Jean-François Schwarz
Directeur général,
Division Entreprises

4.2 Autres activités et groupements d'intérêts

Les autres mandats des membres de la Direction générale sont les suivants:

Pascal Kiener	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil d'administration de l'Association suisse des banquiers (ASB) • Membre du Conseil d'administration et du Comité du Conseil d'administration de l'Union des banques cantonales suisses (UBCS) • Membre du Comité et du Conseil stratégique de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI) • Président du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV • Membre du Conseil de fondation de la Fondation BCV • Membre du Conseil de fondation de la Fondation Genève Place Financière • Membre du Strategic Advisory Board de l'EPFL et du Conseil de fondation EPFL Plus • Membre du Conseil de fondation Foot Avenir, Paudex
Aimé Achard	<ul style="list-style-type: none"> • Trésorier de l'Association Vaudoise des Banques (AVB) • Trésorier de la Fondation vaudoise pour la formation bancaire (FVFB)
Stefan Bichsel	<ul style="list-style-type: none"> • Président du Conseil d'administration de GEP SA, Lausanne • Président du Conseil d'administration de Gérifonds SA, Lausanne • Membre du Conseil d'administration de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy • Membre du SIX Securities Services Ltd - Strategic Advisory Board, Zurich • Membre du Comité d'Orientation International de l'EDHEC, Lille et Nice • Président de l'Association Pro Aventico, Avenches
Gérard Haerberli	<ul style="list-style-type: none"> • Président du Conseil d'administration de Piguet Galland & Cie SA • Membre du Conseil de l'ISFB (Institut Supérieur de Formation Bancaire)
Thomas W. Paulsen	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil d'administration et du Comité Audit et Risque de Piguet Galland & Cie SA • Président du Comité des émissions des banques cantonales suisses • Membre du Conseil d'administration de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses • Président du Conseil de fondation de la Caisse de pensions de la Banque Cantonale Vaudoise • Membre du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV
Bertrand Sager	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Comité de la Chambre Vaudoise Immobilière • Membre du Conseil d'administration de GEP SA • Membre du Conseil de fondation de la Fondation de prévoyance en faveur de l'encadrement supérieur de la BCV • Membre du Conseil de fondation du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV • Juge pour les affaires patrimoniales auprès du Tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois • Membre du Comité de direction du Fonds cantonal de lutte contre la précarité
Jean-François Schwarz	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Comité exécutif du Développement économique vaudois (DEV) • Membre du Conseil économique du canton de Vaud • Membre du Conseil de fondation de la Caisse de pensions de la Banque Cantonale Vaudoise
José F. Sierdo	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil d'administration de newhome.ch AG

Organisation interne de la Direction générale

Dans le respect des prescriptions de la législation applicable, des conventions de l'Association suisse des banquiers, des circulaires de la FINMA et des autorités de surveillance compétentes, ainsi que des directives du Conseil d'administration, la Direction générale peut déléguer ses tâches et compétences en application du Règlement d'organisation.

Elle peut en particulier désigner des comités et leur déléguer la charge de préparer et d'exécuter ses décisions, de prendre des décisions et de surveiller certaines affaires.

La Direction générale a constitué en son sein plusieurs comités, qui se composent d'un président et de membres désignés par la Direction générale et choisis en son sein ou parmi les cadres supérieurs, pour une durée indéterminée.

Aux termes du Règlement d'organisation, le CEO dispose d'un droit de veto qui doit être protocolé lorsqu'il est exercé. Dans ce cas, le CEO doit en informer le président du Conseil d'administration.

4.3 Contrat de management

La Banque n'a conclu aucun contrat de management.

Composition des comités (au 01.04.2016)

Rôles principaux

Comité risques

Thomas W. Paulsen (président)
Pascal Kiener
Stefan Bichsel
Jean-François Schwarz
Bertrand Sager
Maxime Mermier

- Proposer la politique et la stratégie des risques (PSR) à la Direction générale pour validation par le Conseil d'administration
- Assurer la mise en place et faire évoluer la gestion et le contrôle des risques de toute la Banque et pour toutes les catégories de risques
- Surveiller le profil de risque de la Banque dans son ensemble
- Piloter tous les projets de gestion des risques de la Banque

Comité Asset and Liabilities Management (ALCO)

Pascal Kiener (président)
Thomas W. Paulsen
Gérard Haerberli
Jean-François Schwarz
José François Sierdo
Christopher Cherdel
Michel Aubry
Fernando Martins da Silva

- Examiner l'exposition du banking book au risque de taux et au risque de change, ainsi que l'exposition de la Banque au risque de liquidité
- Gérer l'exposition du risque de taux au bilan
- Gérer la liquidité et le refinancement

Comité de crédit

Bertrand Sager (président)
Pascal Kiener
Jean-François Schwarz
José François Sierdo
Christian Zünd
Laurent Michel

- Proposer la politique de crédit, les normes techniques et le règlement des compétences de crédit de la Banque à la Direction générale pour validation par le Conseil d'administration
- Décider de l'attribution de compétences de crédit nominatives
- Décider de l'octroi et du renouvellement des affaires de crédit importantes dans le cadre de ses compétences
- Suivre l'évolution du portefeuille de crédits de la Banque, notamment les aspects sectoriels
- Surveiller la gestion des limites et des dépassements

Comité informatique

Aimé Achard (président)
Pascal Kiener
Thomas W. Paulsen
José François Sierdo
Frédéric Le Hellard
Serge Messin

- Proposer la stratégie IT à la Direction générale pour validation par le Conseil d'administration
- Proposer le cadre budgétaire et le plan à moyen terme des évolutions prioritaires
- Suivre la mise en œuvre de projets informatiques
- S'informer des incidents majeurs et des mesures correctrices prises

5. Rémunérations, participations et prêts

5.1 Contenu et procédure de fixation des rémunérations et des programmes de participation

Le Conseil d'administration a adopté un « Règlement de rémunération » le 5 mars 2010. Ce dernier a été modifié le 7 novembre 2014 afin de tenir compte des changements apportés aux Statuts de la Banque, acceptés par l'Assemblée générale le 1^{er} mai 2014. Ce règlement précise notamment les rôles et responsabilités en matière de rémunération de l'Assemblée générale, du Conseil d'administration, du Comité de Rémunération, de promotion et de nomination, de la Direction générale et des Ressources humaines et décrit de manière détaillée les différentes composantes du système de rémunération ainsi que les règles d'application y relatives.

Pour définir sa politique de rémunération, la Banque participe chaque année à deux enquêtes salariales menées par les instituts spécialisés que sont Hostettler & Company et Towers Watson. Les principaux employeurs du marché financier au niveau national prennent part à ces enquêtes, qui permettent d'avoir une vision de l'évolution du marché sur la quasi-totalité des fonctions. De plus, pour la Direction générale, la Banque s'appuie sur des comparaisons de groupes de référence comprenant des sociétés du secteur bancaire et du domaine industriel relativement comparables (notamment concernant la capitalisation boursière, le chiffre d'affaires, le profit ou le nombre d'employés).

Le système de rémunération actuellement en vigueur au sein de notre établissement vise notamment à promouvoir le développement des compétences et du professionnalisme des collaborateurs ainsi que la performance individuelle et collective.

Les diverses composantes du système sont le salaire fixe, la rémunération liée à la performance annuelle, la participation des employés au capital-actions de la BCV. La Direction générale et les chefs de département bénéficient, en plus, d'une rémunération liée à la performance à long terme. La rémunération ne comprend aucun plan de « stock options ».

Les tableaux détaillés des rémunérations se trouvent dans l'annexe aux comptes, page 171.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration reçoit une rémunération fixe sous forme d'honoraires, y compris une indemnité pour participation à ses comités et des frais de représentation.

Seul son président bénéficie d'une indemnité fixe annuelle ainsi que d'une rémunération liée à la performance annuelle. L'attribution de la part variable tient compte de l'évaluation des objectifs fixés en début d'année 2015. Dès le mois de mai 2016, la rémunération variable sera intégrée dans l'indemnité fixe. Cette dernière sera payée en partie sous forme d'actions BCV bloquées entre 5 et 10 ans. De ce fait, plus aucune rémunération liée à la performance annuelle ne sera attribuée au président du Conseil d'administration dès l'exercice 2016.

La rémunération des membres du Conseil, sauf son président, est définie par le Conseil d'administration in corpore, sur proposition du Comité de rémunération. Pour le président, la rémunération est définie par le Conseil d'administration, hors la présence du président, sur proposition de son vice-président (voir également chiffre 3.4.4, p. 72).

Approbation des rémunérations du Conseil d'administration par l'Assemblée générale

Les rémunérations fixes (indemnités fixes, indemnités pour participation aux comités et frais de représentation) allant d'Assemblée générale en Assemblée générale ainsi que la rémunération liée à la performance annuelle du président pour l'année écoulée sont soumises à l'approbation de l'Assemblée générale.

Direction générale

La rémunération de la Direction générale comprend tous les éléments décrits ci-dessous.

Salaire fixe

Le salaire fixe est déterminé pour chaque collaborateur selon la fonction occupée et en tenant compte des pratiques du marché. Son évolution dépend du niveau d'atteinte des objectifs de développement des compétences.

Rémunération liée à la performance annuelle (RPA)

Tous les collaborateurs sont éligibles à la rémunération liée à la performance annuelle, pour autant que leur contrat n'ait pas été dénoncé. Sur la base des stratégies et des plans d'action de la Banque, des objectifs de performance stratégiques, financiers et qualitatifs sont définis pour chacune

des divisions et déclinés à tous les niveaux de l'organisation. L'évaluation finale se fonde sur le degré d'atteinte des objectifs fixés en début de période. Sur cette base, le responsable hiérarchique procède à une appréciation globale de la performance afin de pouvoir attribuer la rémunération liée à la performance annuelle.

L'approche de détermination de l'enveloppe globale de la rémunération liée à la performance annuelle est ancrée sur la performance financière en tenant compte du niveau de risque des activités de la Banque. Elle est ajustée sur la base d'une appréciation du développement de la stratégie d'affaires, de l'atteinte des projets stratégiques, de l'excellence opérationnelle et de l'évolution de la satisfaction clientèle. La performance financière est évaluée sur la base d'une mesure de ROE (Return on Equity).

Cette démarche permet ainsi de tenir compte des principaux leviers de la création de valeur économique pour l'actionnaire.

La répartition de l'enveloppe globale tient compte des résultats spécifiques des divisions et départements dans lesquels les collaborateurs travaillent.

30% de la rémunération liée à la performance annuelle sont attribués obligatoirement en actions BCV bloquées entre 5 et 10 ans pour les membres de la Direction générale ainsi que pour les chefs de département.

Les autres collaborateurs bénéficiant d'une rémunération liée à la performance annuelle de CHF 30 000 et plus ont le choix entre le paiement à 100% en espèces ou un paiement à 70% en espèces et 30% en actions BCV bloquées 3 ans. Dans ce dernier cas, la Banque majore la part actions de 30%.

Au titre de l'exercice 2015, ces actions, d'une valeur nominale de CHF 10, seront attribuées à un prix équivalant au cours de Bourse du 18 mars 2016 à la clôture. La Direction générale bénéficiera de ces actions après l'approbation de l'Assemblée générale à un prix équivalant au cours de Bourse du 2 mai 2016 à la clôture.

Participation des employés

Les organes dirigeants considèrent que la participation des collaborateurs au capital de la Banque est un élément essentiel d'appartenance et d'identification. Un programme de souscription interne permet à l'ensemble des collaborateurs

de souscrire un nombre d'actions défini selon le niveau de responsabilité de la fonction occupée. Le prix de souscription est fixé chaque année par le Conseil d'administration. Dans un but de fidélisation, les actions souscrites sont bloquées pendant 3 ans.

Les membres du Conseil d'administration de la Banque ne participent pas au programme de souscription interne.

Rémunération liée à la performance à long terme (RPLT)

Cette rémunération s'adresse à un nombre très restreint de cadres, soit aux membres de la Direction générale et aux chefs de département.

Le but de cette rémunération est de favoriser le développement de la Banque à long terme par la création d'une valeur économique pérenne pour l'actionnaire.

Les objectifs sont ainsi définis par plan sur une période de 3 ans avec un nouveau plan débutant chaque année.

La rémunération liée à la performance à long terme est payée exclusivement en actions BCV, totalement ou partiellement, selon le niveau d'atteinte des objectifs définis.

Les objectifs des plans de rémunération liée à la performance à long terme sont formulés dans les dimensions financière, stratégique et qualitative.

La dimension financière est mesurée par le profit économique. Ce dernier tient compte du résultat généré après déduction du coût des fonds propres – élément qui intègre le niveau de risque de la Banque. La performance financière est ensuite ajustée par une appréciation d'un nombre restreint d'objectifs clés liés au développement de la stratégie d'affaires, des principaux projets, de l'excellence opérationnelle et de l'évolution de la satisfaction clientèle (objectifs stratégiques et qualitatifs).

En plus des objectifs à l'échelle de la Banque, les directeurs généraux et les chefs de département des divisions de front ont des objectifs financiers à l'échelle de leur division.

La comptabilisation du coût du plan est réalisée sur la durée. Le coût est réévalué en fonction de l'atteinte des objectifs et du nombre de participants restants et ajusté en conséquence. La charge des plans est répartie sur les exercices concernés.

A l'échéance de chaque plan, l'écart éventuel entre le nombre de titres réellement distribués aux participants et celui stocké sera ajusté selon le résultat définitif et enregistré en augmentation ou en diminution des « Charges de personnel ».

Tous les revenus et dividendes provenant des titres acquis dans le cadre des plans reviennent à la Banque.

Le plan 2013-2015, arrivé à échéance le 31 décembre 2015, se basait sur le profit économique réalisé cumulé de la Banque ainsi que sur les objectifs stratégiques et qualitatifs suivants:

- Amélioration de la productivité et de la qualité d'exécution opérationnelle dans le réseau.
- Offres de services de gestion de fortune et de placement/distribution en adéquation avec l'évolution des exigences réglementaires.
- Développement de l'Asset Management en Suisse allemande.
- Refonte du processus crédit.
- Nouvelle stratégie Private Banking offshore définie et implémentée.
- Diversification du Trade Finance.

De plus, les directeurs généraux et les chefs de département du front ont été évalués sur l'atteinte des objectifs financiers de leur division.

Pour le plan arrivé à échéance au 31 décembre 2015, 7201 actions étaient prévues pour un coût d'achat initial pour la Banque de CHF 3 344 021. Suite à l'évaluation des objectifs, le nombre total d'actions distribué par rapport à celui prévu pour une atteinte des objectifs à 100% est de 94%. L'objectif quantitatif du profit économique a été dépassé, alors que les objectifs stratégiques et qualitatifs ont été partiellement atteints.

En regard de ces résultats, 6314 actions ont été distribuées en mars 2016 aux bénéficiaires.

Un nouveau plan sur 3 ans a débuté en 2015, dont les objectifs ont été définis conformément aux principes précités.

Autres rémunérations

En outre, la rémunération comprend la partie fiscalisée des frais de représentation.

De plus, conformément au règlement du personnel, une prime d'ancienneté correspondant à un salaire mensuel est payable à tous les collaborateurs fêtant leur jubilé après 10, 20, 30 et 40 ans de service. En remplacement de cette prime, le collaborateur peut choisir de bénéficier de jours de congé, soit 20 jours pour un plein temps.

Approbation des rémunérations de la Direction générale par l'Assemblée générale

La rémunération des membres de la Direction générale est décidée sur la base de l'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs non pondérés, fixés et évalués, pour les membres, par le CEO, et pour ce dernier par le Conseil d'administration. L'ensemble des rémunérations de la Direction générale est défini par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de rémunération. La rémunération fixe (salaire fixe, frais de représentation fiscalisés, primes d'ancienneté et plan de participation) allant d'Assemblée générale en Assemblée générale ainsi que la rémunération liée à la performance annuelle pour l'année écoulée sont soumises à l'approbation de l'Assemblée générale. De plus, cette dernière approuve chaque année le nombre d'actions maximal pouvant être attribué dans le cadre de la rémunération liée à la performance à long terme du plan débutant dans l'année en cours.

En principe, le salaire fixe est supérieur à la rémunération variable liée à la performance annuelle. Pour la Direction générale

Historique des plans de rémunération liée à la performance à long terme

Année début	Période de performance	Année attribution	Nombre d'actions prévu au début du plan	Coût d'achat unitaire moyen	Coût initial du plan pour la Banque	Nombre d'actions distribuées	Valeur boursière unitaire	Valeur de marché des actions distribuées
2011	2011 à 2013	2014	6880	498	3 424 641	5537	515	2 848 787
2012	2012 à 2014	2015	7280	481	3 505 007	6181	549	3 390 279
2013	2013 à 2015	2016	7201	464	3 344 021	6314	654	4 129 356

rale au titre de l'exercice 2015, le rapport entre le salaire fixe et la rémunération variable liée à la performance annuelle proposée à l'Assemblée générale s'élève à 124,4%.

Contrats

Les membres de la Direction générale ainsi que le CEO sont au bénéfice d'un contrat de travail dont le délai de résiliation est de douze mois.

Application de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse

Comme déjà relevé, en tant que banque cantonale au sens de l'article 763, alinéa 2, du Code des obligations, la BCV n'est pas soumise à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), mais a décidé d'introduire néanmoins dans ses Statuts les principes de cette dernière dans la mesure compatible avec la LBCV (voir articles 30bis et suivants des Statuts de la BCV pour les rémunérations). C'est ainsi que lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2016 interviendra un vote sur la rémunération fixe du Conseil d'administration et de la Direction générale entre l'Assemblée générale 2016 et celle de 2017, les rémunérations liées à la performance annuelle 2015 du président du Conseil d'administration et l'ensemble de la Direction générale, ainsi que le nombre d'actions du plan de rémunération liée à la performance à long terme débutant en 2016. Il faut en outre rappeler ici que, n'étant pas soumise à l'ORAb, la Banque est tenue de maintenir le rapport de rémunération dans l'annexe au Rapport de gestion (article 30sexies des Statuts – voir chiffre 5.17, page 169).

5.2 Transparence des rémunérations, participations et prêts par les sociétés émettrices qui ont leur siège à l'étranger

Ce point ne s'applique pas à la BCV.

6. Droit de participation des actionnaires

Article 18 des Statuts de la BCV – Droit de vote

Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote et les autres droits qui y sont liés ne peuvent être exercés en Assemblée générale que par l'actionnaire inscrit au registre des actions ou par son représentant. La justification de la qualité d'actionnaire et du droit de représentation est établie sur la situation du registre des actions le vingtième jour avant l'Assemblée générale.

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

6.1.1 Clauses statutaires sur les limitations des droits de vote

Les limitations des droits de vote sont indiquées aux articles 12 et 13 des Statuts de la BCV, dont les dispositions principales figurent ci-après:

Article 12 – Registre des actions

Un actionnaire n'est reconnu comme tel que s'il est valablement inscrit au registre. Seule cette personne est habilitée à exercer envers la Banque les droits que lui confèrent ses actions, sous réserve des restrictions statutaires.

L'actionnaire sans droit de vote ne peut ni exercer ce dernier ni les droits attachés au droit de vote. L'actionnaire avec droit de vote peut exercer tous les droits attachés à l'action.

Article 13 – Transfert d'actions nominatives

Le transfert d'actions nominatives à un nouveau propriétaire et son inscription au registre des actions nécessitent l'approbation du Conseil d'administration. (...) Si le Conseil d'administration ne refuse pas la demande de reconnaissance de l'acquéreur dans les vingt jours, ce dernier est reconnu comme actionnaire avec droit de vote.

Le Conseil d'administration est autorisé à refuser l'inscription d'un acquéreur en qualité d'actionnaire ayant le droit de vote:

- a) Pour la part excédant 5% du capital-actions de la Banque détenue par un seul actionnaire ou des actionnaires formant un groupe au sens de la Loi sur les bourses et les valeurs mobilières. (...) Cette limite ne s'applique ni à l'Etat de Vaud, ni aux tiers auxquels il vendrait une partie de sa participation, ni en cas de reprise d'une entreprise ou d'une partie d'entreprise.
- b) Si un actionnaire ne déclare pas expressément, sur demande, qu'il a acquis ses actions en son nom propre et pour son propre compte.
- c) Dans la mesure et aussi longtemps que sa reconnaissance pourrait empêcher la Banque d'apporter, en vertu de lois fédérales, les preuves nécessaires sur la composition du cercle des actionnaires.

Il résulte de l'article 16 des Statuts de la BCV (convocation de l'Assemblée générale), reproduit ci-après (voir chiffre 6.4), qu'un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble le dixième au moins du capital-actions peuvent aussi requérir la convocation de l'Assemblée générale. Les actionnaires qui représentent des actions totalisant une valeur nominale de trente mille francs peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. La convocation et l'inscription d'un objet à l'ordre du jour doivent être requises par écrit en indiquant les objets de discussion et les propositions.

Toute proposition individuelle devant être suivie d'un vote est soumise au président du Conseil d'administration, par écrit, au moins quarante-cinq jours avant l'Assemblée générale.

Lors de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur une éventuelle suppression de toute clause relative aux restrictions de transfert d'actions nominatives, les décisions y relatives seront prises à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées, chaque action donnant droit à une voix (article 11, alinéas 3 et 4, de la Loi du 20 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoise), cela conformément aux règles applicables à toute décision de l'Assemblée générale.

6.1.2 Octroi de dérogations pendant l'exercice

Au cours de l'exercice 2015, aucune dérogation aux limitations susmentionnées n'a été octroyée.

Les règles concernant la participation à l'Assemblée générale sont définies aux articles 16 et 18 des Statuts, dont les éléments principaux figurent aux chiffres 6.3, 6.4 et 6.5.

6.2 Quorums statutaires

Les clauses concernant le quorum sont indiquées à l'article 19 des Statuts de la BCV:

Article 19 – Quorum, décisions

L'Assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre des actions représentées.

Ses décisions sont prises à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées; en cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante. L'élection des membres du Conseil d'administration, selon l'article 15,

lettre b, des Statuts, intervient sans que les actions appartenant à l'Etat ne participent au vote.

6.3 Convocation de l'Assemblée générale

Article 16 – Convocation

L'Assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'administration au moins une fois par année.

L'Assemblée générale ordinaire se réunit dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, au siège social ou à tout autre endroit choisi dans le canton par le Conseil d'administration.

Les Assemblées générales extraordinaires sont convoquées aussi souvent qu'il est nécessaire. (...)

Au besoin, l'Assemblée générale peut aussi être convoquée par l'organe de révision.

6.4 Inscription à l'ordre du jour

Article 16 (extrait) – Convocation

Un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble le dixième au moins du capital-actions peuvent aussi requérir la convocation de l'Assemblée générale. Des actionnaires qui représentent des actions totalisant une valeur nominale de trente mille francs peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. La convocation et l'inscription d'un objet à l'ordre du jour doivent être requises par écrit en indiquant les objets de discussion et les propositions.

Toute proposition individuelle devant être suivie d'un vote est soumise au président du Conseil d'administration, par écrit, au moins quarante-cinq jours avant l'Assemblée générale.

6.5 Inscription au registre des actions

L'article 18, alinéa 2, des Statuts précise que la justification de la qualité d'actionnaire et du droit de représentation est établie sur la situation du registre des actions le vingtième jour avant l'Assemblée générale.

En vertu du 1^{er} alinéa de ce même article, le droit de vote est exercé en Assemblée générale par l'actionnaire inscrit au registre des actions ou par son représentant, qui n'est pas nécessairement un actionnaire. Pour rappel, l'Assemblée générale du 23 avril 2015 a élu M^e Christophe Wilhelm, avocat à Lausanne, en tant que Représentant indépendant jusqu'à

la fin de l'Assemblée générale du 21 avril 2016. Conformément à l'article 18bis, alinéa 5, nouveau de ses Statuts, la Banque mettra à disposition des actionnaires pour cette Assemblée un système électronique leur permettant de transmettre par internet leurs instructions au Représentant indépendant.

7. Prises de contrôle et mesures de défense

7.1 Obligation de présenter une offre

Il n'existe aucune clause statutaire d'opting out ou d'opting up fondée sur l'article 125 de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF).

7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle

Il n'existe aucun accord, ni programme élaborés en faveur des membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale ainsi que d'autres membres de l'encadrement de la BCV relatifs à d'éventuelles prises de contrôle.

8. Organe de révision

8.1 Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

Le Conseil d'administration a désigné pour l'exercice 2015 PricewaterhouseCoopers SA, dont le siège est à Zurich et qui assume le mandat depuis 2009, comme «réviseur indépendant au sens de la législation applicable aux banques», c'est-à-dire comme «société d'audit» au sens de la LFINMA. Le responsable du mandat est M. Alex Astolfi, associé. Sur proposition du Conseil d'administration de la Banque, l'Assemblée générale du 23 avril 2015 a décidé de confier également à PricewaterhouseCoopers SA le mandat d'organe de révision pour l'exercice 2015.

8.2 Honoraires de révision

Les honoraires de PricewaterhouseCoopers SA relatifs à l'audit des comptes de la Maison mère et des comptes consolidés, à l'audit selon les dispositions de la Loi fédérale sur les banques et de la Loi sur les bourses et valeurs mobilières (y compris les travaux d'audit réglementaires demandés par la FINMA) et à l'audit de la fonction banque dépositaire de la BCV pour les fonds de placement se sont élevés, pour l'exercice 2015, à CHF 1 779 004.

Les honoraires de PricewaterhouseCoopers SA, en Suisse et à l'étranger, relatifs aux audits financiers et réglementaires des autres sociétés du Groupe BCV se sont élevés, pour l'exercice 2015, à CHF 846 145.

Les honoraires totaux de PricewaterhouseCoopers SA pour la révision de l'ensemble des sociétés du Groupe BCV se sont élevés, pour l'exercice 2015, à CHF 2 625 149.

8.3 Honoraires supplémentaires

Les honoraires dus à des sociétés du groupe PricewaterhouseCoopers SA en relation avec des prestations liées à l'audit, en particulier des attestations requises par des lois spéciales ou par contrats, se sont élevés à CHF 199 217 pour la Maison mère et à CHF 11 656 pour les autres entités du Groupe. Les honoraires de consultation, notamment pour des projets relatifs à l'informatique et des conseils fiscaux, se sont élevés à CHF 158 526 pour la Maison mère et à CHF 30 225 pour les filiales.

Les honoraires supplémentaires totaux de PricewaterhouseCoopers SA, en Suisse et à l'étranger, relatifs à l'exercice 2015 pour l'ensemble des entités du Groupe BCV se sont ainsi élevés à CHF 399 624.

Les règles d'indépendance du réviseur et le respect des dispositions y relatives ont été vérifiées par le Comité Audit et Risque.

8.4 Instruments de surveillance et de contrôle relatifs à l'organe de révision

Le Comité Audit et Risque étudie les activités de l'organe de révision externe. Il examine en particulier l'indépendance et la performance de celui-ci pour le compte du Conseil d'administration, afin que ce dernier puisse émettre une recommandation à l'Assemblée générale des actionnaires en vue du renouvellement du mandat de révision. Ainsi, semestriellement, l'organe de révision externe transmet au Comité Audit et Risque un rapport d'activité qui est discuté en séance en présence des représentants de ce dernier. Annuellement, ce comité procède à une évaluation détaillée de l'organe de révision externe.

Le Comité Audit et Risque recommande au Conseil d'administration l'approbation des honoraires de l'organe de révision externe sur la base d'une lettre d'engagement revue

annuellement. Il discute notamment de la planification, de l'approche de la révision, de l'appréciation des risques, de la coordination entre la révision externe et interne. Les mandats hors révision sont préalablement admis par le Comité Audit et Risque qui examine, avec l'organe de révision externe, le respect des règles d'indépendance.

Le président du Conseil d'administration et le président du Comité Audit et Risque reçoivent une copie de l'ensemble des rapports, attestations et prises de position émis par l'organe de révision externe dans l'exercice des mandats qui lui ont été confiés. Le Comité Audit et Risque traite annuellement des rapports financier et prudentiel de la Maison mère et un résumé des rapports des sociétés affiliées. L'organe de révision externe est régulièrement invité à participer aux séances du Comité Audit et Risque pour le résultat de ses travaux, pour formuler des recommandations sur le système de contrôle interne ou prendre connaissance des rapports d'autres intervenants invités à participer à ces séances. En 2015, les représentants de l'organe de révision externe ont participé partiellement à trois séances du Conseil d'administration et à toutes les séances ordinaires du Comité Audit et Risque.

Le président du Conseil d'administration a un entretien environ une fois par trimestre avec le réviseur responsable du mandat et une fois par an conjointement avec le président du Comité Audit et Risque pour s'assurer du bon déroulement de leur mission. Le président du Comité Audit et Risque rencontre également le responsable du mandat régulièrement, mais au moins une fois par trimestre. Une synthèse de ces remarques est ensuite faite à l'ensemble du Conseil d'administration, du Comité Audit et Risque et de la Direction générale.

9. Politique d'information

9.1 Transparence de l'information

Aux termes des alinéas 8 et 9 de l'article 24 des Statuts de la Banque, le Conseil d'administration veille à s'informer. Il veille également à ce que les actionnaires soient correctement et loyalement informés sur la situation de la Banque, dans toute la mesure compatible avec le respect légitime des secrets des affaires et bancaires et du droit boursier. Il est en particulier chargé de régler par voie de convention l'information donnée à l'Etat de Vaud.

9.2 Convention d'information

La BCV et l'Etat de Vaud ont conclu une première Convention d'information le 13 septembre 2004, puis une deuxième datée du 7 octobre 2009. Courant 2015, les parties ont négocié une nouvelle Convention d'information, signée le 16 décembre 2015 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Ce texte engage les parties dans la pratique d'une transparence accrue en matière d'information. Notamment, la Convention d'information:

- structure le contenu des échanges d'informations, leur rythme, les procédures de transmission d'informations, ainsi que le type et la périodicité des rencontres entre les représentants de l'Etat et ceux de la BCV;
- définit les règles de confidentialité qui entourent ces échanges;
- désigne les personnes représentant la Banque et l'Etat pour transmettre et recevoir l'information;
- convient de l'interdiction d'exploiter l'information transmise et reçue par l'une ou l'autre des parties;
- rappelle les principes légaux applicables, en particulier l'obligation de rendre publiques les informations susceptibles d'influencer les cours des actions de la BCV.

9.3 Autres informations

Les publications régulières destinées aux actionnaires sont le Rapport de gestion, diffusé en avril, et le Rapport intermédiaire au 30 juin, diffusé en août. Tous deux peuvent être obtenus sous forme imprimée, sur demande, à l'adresse suivante: BCV, Secteur édition, Case postale 300, 1001 Lausanne, Suisse.

Une information publique est faite dans les jours suivant l'adoption des comptes consolidés par le Conseil d'administration, par voie de communiqué et de conférence de presse. Dès l'année 2015, la Banque a publié ses comptes selon les nouvelles normes suisses en matière de présentation des comptes bancaires. Faisant suite à l'adoption de ces nouvelles normes, la Banque communiquera dorénavant ses résultats financiers sur une base semestrielle au 30 juin et annuelle au 31 décembre. Cette modification est inscrite

dans la nouvelle version de la Convention d'information signée entre la Banque et le Conseil d'Etat du canton de Vaud, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

En outre, la BCV diffuse aussi souvent que nécessaire, sous la forme de communiqués de presse, les informations importantes concernant la vie de la Banque et la marche de ses affaires.

Le Rapport de gestion, le Rapport intermédiaire et les communiqués de presse sont tous mis à disposition sur le site internet de la Banque (www.bcv.ch) et via l'application gratuite pour iPad BCV Investor Relations. Le Rapport de gestion et le Rapport intermédiaire sont publiés en français et en anglais, les communiqués de presse généralement en français, en allemand et en anglais.

Le Rapport Bâle III - pilier 3, publié semestriellement, ainsi que d'autres données intéressant particulièrement les investisseurs sont également fournis dans la section «Relations investisseurs» du site de la BCV (www.bcv.ch) et via l'application gratuite pour iPad BCV Investor Relations.

La BCV publie dans la FOOSC une préconvocation à l'Assemblée générale ordinaire environ soixante jours avant sa tenue. La convocation et l'ordre du jour de cette Assemblée sont également publiés dans la FOOSC et dans quelques journaux quotidiens locaux. Les actionnaires inscrits au registre des actionnaires au moins vingt jours avant l'Assemblée y sont en outre convoqués par courrier personnel.

10. Adresses de contact

Relations investisseurs

M. Grégory Duong
Tél.: 021 212 20 71
Fax: 021 212 33 43
E-mail: gregory.duong@bcv.ch

Porte-parole

M. Christian Jacot-Descombes
Tél.: 021 212 28 61
Fax: 021 212 21 06
E-mail: christian.jacot-descombes@bcv.ch

Agenda 2016

21 avril	Assemblée générale ordinaire
25 avril	Détachement du dividende (ex-date) ¹⁾
26 avril	Clôture du registre des ayants droit au dividende (record date) ¹⁾
27 avril	Paiement du dividende ¹⁾
18 août	Présentation des résultats semestriels 2016

¹⁾ Distribution totale composée de CHF 23 par action de dividende ordinaire et de CHF 10 par action par prélèvement sur la réserve issue d'apports en capital soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.





L'action BCV

Après la forte correction consécutive à la décision de la Banque nationale suisse du 15 janvier 2015 d'abandonner le taux plancher entre l'euro et le franc, le marché boursier suisse s'est bien repris pour finir l'année 2015 sur une baisse relativement modérée de -1,8% (indice SMI). Les autres indices boursiers mondiaux ont mieux fini l'année, en territoire positif: DAX +9,6%, CAC40 +9,5%, Euro Stoxx 50 +3,8%, ou Nikkei +9,1%. Même le SSE 50, l'indice phare de la Bourse de Shanghai, a progressé de 5,3% en 2015 malgré la forte correction en août sur fond de craintes autour de l'économie chinoise. Quant aux indices américains, malgré une conjoncture économique outre-Atlantique en amélioration, ils ont fléchi de 0,7% pour le S&P 500 et de 2,2% pour le Dow Jones Industrial Average.

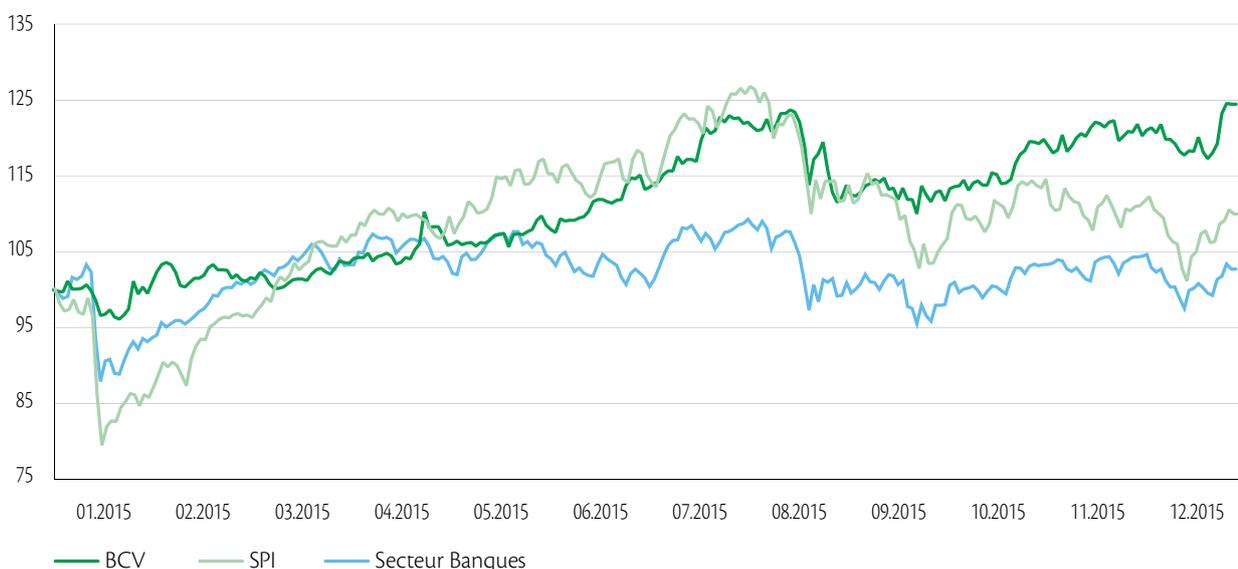
L'action BCV, reconnue comme valeur de rendement, a très bien performé durant l'année écoulée. Avec un rendement total de 24% (c'est-à-dire l'évolution du cours de Bourse à laquelle sont ajoutés les dividendes versés durant l'année),

l'action BCV se classe parmi les titres les plus performants en 2015. Sur un laps de temps plus long, l'action BCV a offert à ses actionnaires un rendement total moyen de plus de 16% par an depuis fin 2008. Aucune autre action du secteur bancaire suisse n'égale cette performance.

A l'image du marché boursier suisse, les volumes de transactions sur l'action BCV ont augmenté par rapport à l'an dernier, pour se situer à CHF 3,4 millions échangés quotidiennement en moyenne, soit la quatrième valeur bancaire suisse la plus liquide de la Bourse suisse.

La solidité financière de la Banque est reconnue par les agences de notation. Standard & Poor's a confirmé son AA pour la quatrième année consécutive assortie d'une perspective stable. Quant à Moody's, l'agence a relevé de deux crans sa notation à long terme, la faisant passer de A1 à Aa2 avec une perspective stable. La note intrinsèque de la Banque, c'est-à-dire sans tenir compte du support éventuel du canton de Vaud, a également été améliorée, passant de a3 à a2.

Evolution du rendement total pour l'actionnaire¹⁾

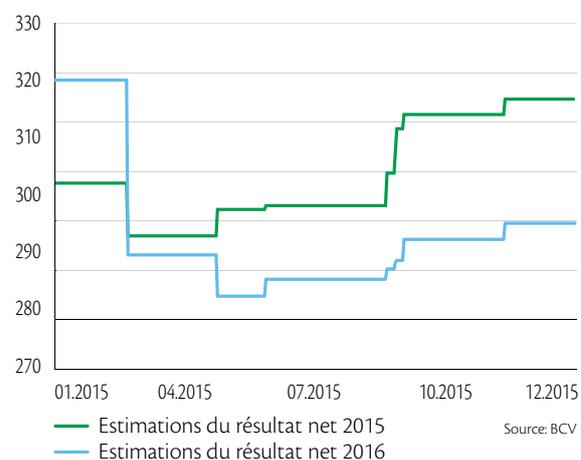


¹⁾ Performance boursière de la période additionnée des dividendes et distributions de capital

Cotation: SIX Swiss Exchange
 Prix nominal de l'action: CHF 10
 Numéro de valeur: 1 525 171
 Numéro ISIN: CH0015251710
 Symbole de cotation: Bloomberg: BVCN
 Telekurs: BVCN
 Reuters: BVCN.S

Consensus des analystes

En millions de CHF, au 31.12.2015



	2011	2012	2013	2014	2015
Nombres d'actions (en milliers)	8 606	8 606	8 606	8 606	8 606
Cours en fin de période (en CHF)	456,25	484,75	486,50	539,00	636,50
Cours extrêmes (prix historique, en CHF)					
– au plus haut	547,00	519,00	559,50	541,00	640,00
– au plus bas	392,00	441,50	445,00	472,75	510,50
Bénéfice net publié par action ¹⁾ (en CHF)	35,1	36,1	32,5	34,4	39,1
Bénéfice net ajusté par action ²⁾ (en CHF)	35,1	36,1	32,5	34,4	39,1
Dividende par action (en CHF)	22,0	22,0	22,0	22,0	23,0 ³⁾
Rendement du dividende ⁴⁾ (en %)	4,8	4,5	4,5	4,1	3,6
Distribution totale ⁵⁾ (en CHF)	32,0	32,0	32,0	32,0	33,0 ³⁾
Rendement de la distribution totale ⁴⁾ (en %)	7,0	6,6	6,6	5,9	5,2
Notation Standard & Poor's à long terme	AA / stable	AA / négative	AA / stable	AA / stable	AA / stable
Notation Standard & Poor's à court terme	A-1+	A-1+	A-1+	A-1+	A-1+
Notation Moody's à long terme	A1 / stable	A1 / stable	A1 / stable	A1 / stable	Aa2 / stable
Notation Moody's à court terme	Prime-1	Prime-1	Prime-1	Prime-1	Prime-1

¹⁾ Basé sur le bénéfice net après minoritaire

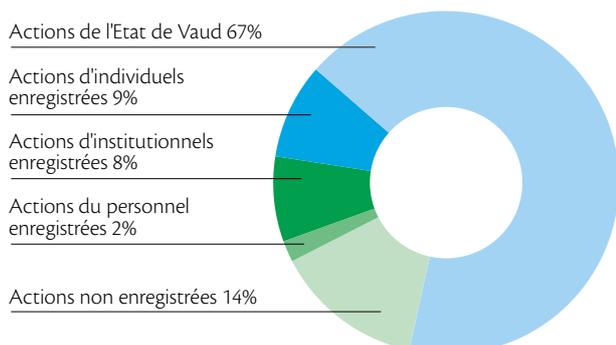
²⁾ Basé sur le bénéfice net après minoritaire, hors attribution à la réserve bancaire pour risques généraux

³⁾ Selon proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 21 avril 2016

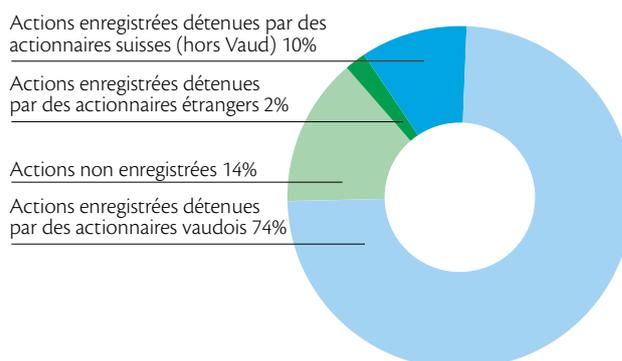
⁴⁾ Selon le cours de clôture en fin de période

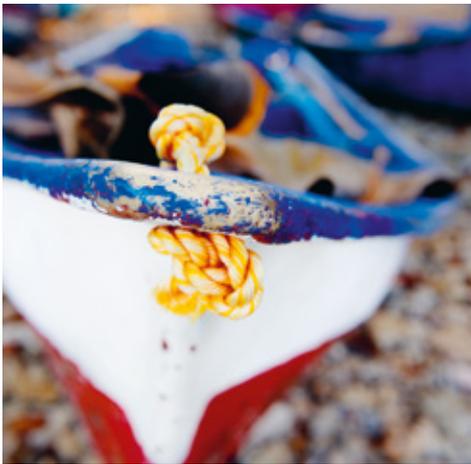
⁵⁾ Distribution totale aux actionnaires sous forme de dividende ordinaire complété par un prélèvement sur la réserve légale issue d'apports en capital

Types d'actionnaires



Distribution géographique des actionnaires







Données financières

Commentaires des comptes du Groupe	98		
Comptes du Groupe	103		
1. Bilan consolidé	103	10.12 Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle Instruments de capitaux propres détenus par ces institutions	128
2. Compte de résultat consolidé	105	10.13 Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance	128
3. Tableau des flux de trésorerie	106	10.14 Produits structurés émis	129
4. Etat des capitaux propres	107	10.15 Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses	130
5. Raison sociale, activité et effectif	108	10.16 Corrections de valeurs et provisions Réserves pour risques bancaires généraux	131
6. Principes d'établissement des comptes consolidés	108	10.17 Droits de participation accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs Indications au sujet des plans de participation des collaborateurs	132
7. Principes d'évaluation et de gestion des risques	115	10.18 Créances et engagements envers les parties liées	134
8. Utilisation de la comptabilité de couverture (hedge accounting)	119	10.19 Propres parts du capital	134
9. Evénements particuliers et événements postérieurs à la date de clôture	120	10.20 Structure des échéances des instruments financiers	135
10. Informations et notes se rapportant au bilan consolidé	121	10.21 Répartition du bilan entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile	136
10.1 Opérations de financement de titres	121	10.22 Répartition des actifs par pays / groupes de pays	137
10.2 Couvertures des créances et des opérations hors bilan Créances compromises	121	10.23 Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays	137
10.3 Opérations de négoce Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	122	10.24 Répartition du bilan par monnaie	138
10.4 Instruments financiers dérivés	123	11. Informations et notes se rapportant aux opérations hors bilan	139
10.5 Immobilisations financières	124	11.1 Engagements conditionnels Créances éventuelles	139
10.6 Participations non consolidées	124	11.2 Crédits par engagement	139
10.7 Entreprises dans lesquelles le Groupe détient une participation permanente significative, directe ou indirecte	125	11.3 Opérations fiduciaires	139
10.8 Immobilisations corporelles	126	11.4 Avoirs administrés (masse sous gestion)	140
10.9 Valeurs immatérielles	126	12. Informations et notes se rapportant au compte de résultat consolidé	141
10.10 Autres actifs et autres passifs	127	12.1 Résultat brut des opérations d'intérêts	141
10.11 Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements et actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété	127	12.2 Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement	141

12.3	Produit des commissions sur les autres prestations de service	141	Comptes de la Maison mère	154
12.4	Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	142	1. Bilan	154
12.5	Charges de personnel	142	2. Compte de résultat	156
12.6	Autres charges d'exploitation	142	3. Etat des capitaux propres	157
12.7	Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles	143	4. Raison sociale et principes des comptes de la Maison mère	158
12.8	Variations des provisions et autres corrections de valeurs, pertes	143	5. Informations et notes se rapportant au bilan	159
12.9	Produits extraordinaires	143	6. Informations et notes se rapportant aux opérations hors bilan	175
12.10	Impôts	143	7. Informations et notes se rapportant au compte de résultat	176
12.11	Résultat opérationnel réparti entre la Suisse et l'étranger, selon le principe du domicile de l'exploitation	144	8. Propositions du Conseil d'administration	178
12.12	Résultat par droit de participation	144	9. Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels	179
13.	Autres informations	145		
13.1	Etat des fonds propres réglementaires	145		
13.2	Informations par secteur d'activité	147		
13.3	Compte de résultat consolidé – évolution sur 5 ans	150		
13.4	Bilan consolidé – évolution sur 5 ans	151		
14.	Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés	152		

Données financières

Commentaires des comptes du Groupe

Poursuite de la hausse des volumes d'affaires avec la clientèle

1. Actif

Le total de l'actif s'élevait à CHF 43,4 milliards au 31 décembre 2015, en augmentation de CHF 1,6 milliard ou 4% par rapport à fin 2014.

Les liquidités ont augmenté de CHF 1,9 milliard ou 38% à CHF 6,9 milliards, à un niveau très élevé; ces fonds ont été placés auprès de la BNS.

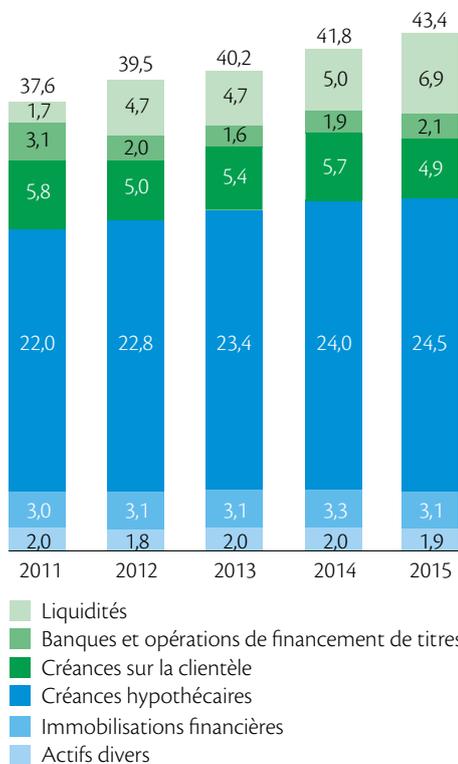
Les créances sur les banques ainsi que celles résultant d'opérations de financement de titres ont progressé de CHF 193 millions (+10%) à CHF 2,1 milliards.

Les avances à la clientèle ont reculé de CHF 263 millions à CHF 29,5 milliards par rapport à l'exercice précédent. Le volume des affaires hypothécaires a progressé de CHF 477 millions (+2%) à CHF 24,5 milliards. Les autres crédits étaient en baisse de CHF 740 millions (-13%) à CHF 4,9 milliards. Cette baisse était essentiellement liée au placement de liquidités, aux activités de Trade Finance et des Grandes entreprises.

Le total des crédits compromis s'est inscrit à CHF 208 millions, en augmentation de CHF 5 millions (+2%). Il représentait moins de 1% de l'ensemble des crédits, démontrant ainsi la qualité et la bonne résistance du portefeuille de crédits.

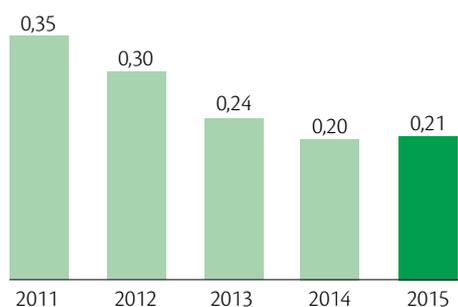
Actif

En milliards de CHF



Crédits compromis

En milliards de CHF



Pour des raisons de comparabilité, les chiffres 2011 à 2014 ont été adaptés

2. Passif – fonds étrangers

Au passif, les fonds étrangers ont augmenté de CHF 1,5 milliard (+4%) à CHF 40,0 milliards par rapport à fin 2014.

Les engagements envers les banques ainsi que ceux résultant d'opérations de financement de titres étaient en augmentation de CHF 846 millions (+40%) à CHF 3,0 milliards.

Les engagements résultant des dépôts de la clientèle ont enregistré une hausse de CHF 345 millions (+1%) à CHF 28,9 milliards.

Les emprunts à long terme ont affiché une augmentation de CHF 434 millions à CHF 6,9 milliards (+7%). Les emprunts auprès de la Centrale de lettres de gage ont participé à cette hausse pour CHF 276 millions et les emprunts structurés contenant une composante de taux d'intérêt pour CHF 159 millions.

3. Passif – fonds propres

Les fonds propres totaux sont restés stables à CHF 3,4 milliards. L'augmentation des fonds propres induite par le résultat net de l'exercice sous revue, de CHF 336 millions, a été réduite de CHF 275 millions résultant de la distribution décidée par l'Assemblée générale des actionnaires d'avril 2015.

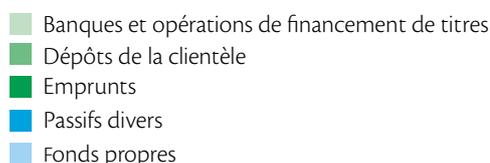
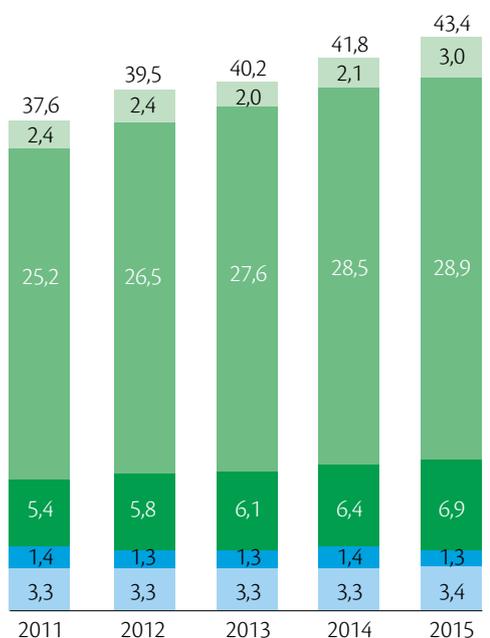
Ratios de fonds propres

A la fin de l'année, le ratio tier 1 s'élevait à un niveau confortable de 17,6% et le ratio capital total à 17,7%. Ces ratios, calculés selon l'approche IRB, témoignent de la solidité financière de la Banque.

Voir note sous «Autres informations», chiffre 13.1, page 145.

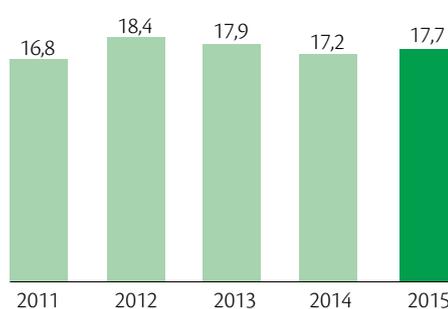
Passif

En milliards de CHF



Ratio de fonds propres

Capital total en %

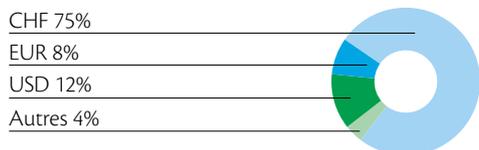


Hausse de la masse sous gestion

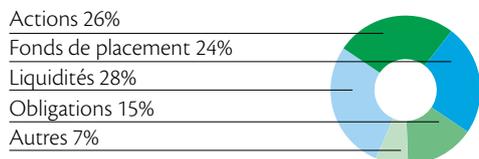
4. Masse sous gestion (avoirs administrés)

La masse sous gestion du Groupe a augmenté de 2% ou CHF 1,6 milliard à CHF 88,0 milliards. Les apports nets de nouveaux fonds s'élevaient à CHF 2,5 milliards résultant de l'afflux de CHF 3,6 milliards de fonds domestiques et d'un recul attendu de fonds offshore pour CHF 1,1 milliard.

Répartition de la masse sous gestion par monnaie



Répartition de la masse sous gestion par type d'investissements



Revenus en hausse

5. Revenus

Par rapport à l'exercice 2014, les revenus du Groupe BCV étaient en hausse de 2% à CHF 1026 millions.

L'évolution des sources de revenus s'est présentée comme suit:

- Dans un contexte de taux négatifs et avec des dissolutions de provisions pour risques de défaillance moins importantes qu'en 2014, le résultat net des opérations d'intérêts s'est établi à CHF 490 millions, en baisse de 6%.

Masse sous gestion¹⁾

En milliards de CHF

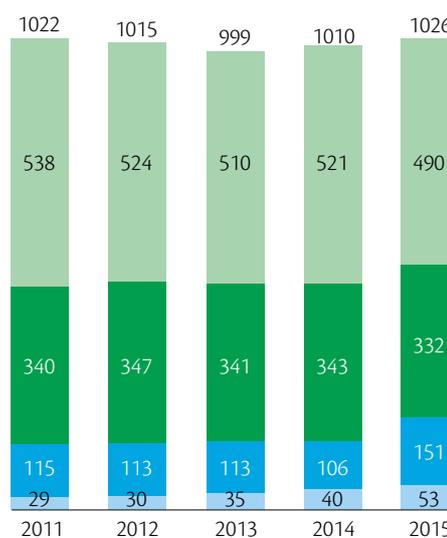


■ Maison mère, Gérifonds, GEP
■ Piquet Galland

¹⁾ Les avoirs administrés des années 2011 et 2012 ont été adaptés afin d'exclure les avoirs détenus en pur custody

Revenus

En millions de CHF



■ Résultat net des intérêts
■ Commissions
■ Négoce et options de la juste valeur
■ Autres résultats

- Le résultat des opérations de commissions était en léger repli de CHF 11 millions (–3%) à CHF 332 millions. Les commissions perçues sur les titres et les opérations de placement ont baissé de CHF 17 millions (–6%) à CHF 263 millions. Les commissions sur les opérations de crédit se sont réduites de CHF 2 millions (–5%) à CHF 43 millions. Les commissions sur les autres prestations de service ont affiché une diminution de CHF 2 millions (–2%) à CHF 81 millions. Quant aux charges de commissions, elles se sont inscrites en retrait de CHF 9 millions (–15%) à CHF 55 millions.
- Le résultat des opérations de négoce issu des activités de la clientèle a affiché une forte hausse de CHF 44 millions (+41%) à CHF 151 millions en raison, notamment, d'un marché des devises très actif depuis l'abandon du cours plancher euro – franc suisse par la BNS.
- Les autres résultats ordinaires se sont montés à CHF 53 millions, en hausse de CHF 13 millions (+33%) en raison principalement d'un dividende exceptionnel versé par SIX Group et du résultat de la vente d'une immobilisation financière.

6. Charges d'exploitation

Le total des charges d'exploitation a légèrement baissé de 1% à CHF 514 millions.

Cette évolution s'est portée aussi bien sur les charges de personnel, –1% ou CHF 2 millions à CHF 337 millions, que sur les autres charges d'exploitation, –1% ou CHF 2 millions à CHF 177 millions.

Revenus



Charges d'exploitation



7. Résultat opérationnel

Les amortissements sur l'actif immobilisé ont reculé de CHF 4 millions (-5%) à CHF 76 millions, grâce aux économies résultant de l'insourcing du développement IT survenu mi-2013.

Les variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes ont augmenté de CHF 3 millions (+10%) à CHF 37 millions.

Conséquence de la hausse des revenus et de la baisse des coûts, le résultat opérationnel s'est inscrit en hausse de 5% à CHF 399 millions, et cela malgré les charges liées au règlement du différend fiscal avec les Etats-Unis.

Le ratio charges/produits, comparant les charges d'exploitation et les amortissements (hors amortissement du goodwill) au total des produits (hors variation des corrections de valeur pour risque de défaillance), s'est amélioré en passant de 60 à 57%.

8. Bénéfice consolidé

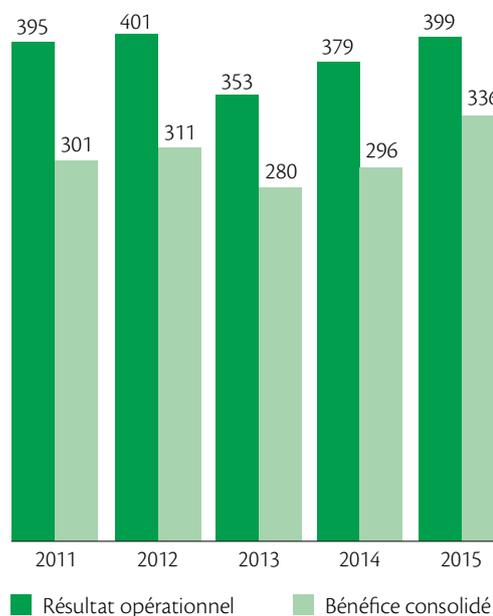
Le bénéfice consolidé total s'est inscrit à CHF 336 millions contre CHF 296 millions pour l'exercice précédent, soit une hausse de CHF 40 millions ou 14%.

Les produits extraordinaires ont augmenté de CHF 26 millions à CHF 29 millions; ils ont essentiellement été influencés par le résultat de la vente des actions de Swisscanto.

La charge fiscale s'est élevée à CHF 91 millions contre CHF 85 millions en 2014, soit une hausse de CHF 6 millions ou 7%.

Résultat opérationnel et bénéfice consolidé

En millions de CHF



Données financières

Comptes du Groupe

1. Bilan consolidé (en millions de CHF)

	Notes ¹⁾	31.12.15	31.12.14	Variation absolue	Variation en %
Actifs					
Liquidités		6 861	4 960	1 901	38
Créances sur les banques		1 810	1 482	328	22
Créances résultant d'opérations de financement de titres	10.1	280	415	- 135	- 33
Créances sur la clientèle	10.2	4 935	5 675	- 740	- 13
Créances hypothécaires	10.2	24 522	24 045	477	2
Opérations de négoce	10.3	155	194	- 39	- 20
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	10.4	343	433	- 90	- 21
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	10.3	581	485	96	20
Immobilisations financières	10.5/10.7	3 140	3 259	- 119	- 4
Comptes de régularisation		106	117	- 11	- 9
Participations non consolidées	10.6/10.7	48	54	- 6	- 11
Immobilisations corporelles	10.8	558	577	- 19	- 3
Valeurs immatérielles	10.9	23	27	- 4	- 15
Autres actifs	10.10	56	96	- 40	- 42
Actifs	10.20/10.21/10.22/10.24	43 418	41 819	1 599	4
Total des créances subordonnées		0	0	0	0
<i>dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance</i>		0	0	0	0
Passifs					
Engagements envers les banques		1 224	1 156	68	6
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	10.1	1 738	960	778	81
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		28 877	28 532	345	1
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	10.4	331	446	- 115	- 26
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	10.3/10.14	666	564	102	18
Obligations de caisse		40	57	- 17	- 30
Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses (BCS)	10.14/10.15	6 873	6 439	434	7
Comptes de régularisation		219	217	2	1
Autres passifs	10.10	35	44	- 9	- 20
Provisions	10.16	18	63	- 45	- 71
Fonds étrangers	10.20	40 021	38 478	1 543	4
Réserves pour risques bancaires généraux	10.16	704	704	0	0
Capital social		86	86	0	0
Réserve issue du capital		292	106	186	175
Réserve issue du bénéfice		1 999	2 163	- 164	- 8
Réserve de change		- 2	- 1	- 1	100
Propres parts du capital		- 18	- 13	- 5	38
Intérêts minoritaires au capital propre		0	0	0	0
Bénéfice consolidé		336	296	40	14
<i>dont part des intérêts minoritaires au bénéfice consolidé</i>		0	0	0	0
Fonds propres		3 397	3 341	56	2
Passifs	10.21/10.24	43 418	41 819	1 599	4
Total des engagements subordonnés		0	0	0	0
<i>dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance</i>		0	0	0	0

¹⁾ Le détail de ces notes se trouve aux pages 121 à 138

Opérations hors bilan consolidées (en millions de CHF)	Notes ¹⁾	31.12.15	31.12.14	Variation absolue	Variation en %
Engagements conditionnels	10.2/11.1	1 189	1 302	- 113	- 9
Engagements irrévocables	10.2	998	1 106	- 108	- 10
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	10.2	113	113	0	0
Crédits par engagement	10.2/11.2	53	33	20	61

¹⁾ Le détail de ces notes se trouve aux pages 121 et 139

2. Compte de résultat consolidé (en millions de CHF)

	Notes ¹⁾	2015	2014	Variation absolue	Variation en %
Produit des intérêts et des escomptes		628.7	652.5	- 23.8	- 4
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		47.4	54.2	- 6.8	- 13
Charges d'intérêts		- 186.9	- 202.4	- 15.5	- 8
Résultat brut des opérations d'intérêts	12.1	489.2	504.3	- 15.1	- 3
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts		0.9	16.3	- 15.4	- 94
Résultat net des opérations d'intérêts		490.1	520.6	- 30.5	- 6
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement	12.2	263.3	280.0	- 16.7	- 6
Produit des commissions sur les opérations de crédit		42.7	44.9	- 2.2	- 5
Produit des commissions sur les autres prestations de service	12.3	80.9	82.5	- 1.6	- 2
Charges de commissions		- 54.6	- 64.0	- 9.4	- 15
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service		332.3	343.4	- 11.1	- 3
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	12.4	150.5	106.4	44.1	41
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		11.4	3.2	8.2	256
Produit des participations		15.3	4.3	11.0	256
<i>dont des autres participations non consolidées</i>		15.3	4.3	11.0	256
Résultat des immeubles		10.7	11.0	- 0.3	- 3
Autres produits ordinaires		22.1	21.9	0.2	1
Autres charges ordinaires		- 6.8	- 0.8	6.0	n/s
Autres résultats ordinaires		52.7	39.6	13.1	33
Total des résultats de l'activité bancaire ordinaire		1 025.6	1 010.0	15.6	2
Charges de personnel	12.5	- 337.2	- 339.0	- 1.8	- 1
Autres charges d'exploitation	12.6	- 177.0	- 178.9	- 1.9	- 1
Charges d'exploitation		- 514.2	- 517.9	- 3.7	- 1
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	12.7	- 75.6	- 79.7	- 4.1	- 5
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	12.8	- 37.1	- 33.8	3.3	10
Résultat opérationnel	12.11	398.7	378.6	20.1	5
Produits extraordinaires	12.9	28.6	2.6	26.0	n/s
Charges extraordinaires		0.0	0.0	0.0	0
Impôts	12.10	- 91.0	- 85.1	5.9	7
Bénéfice consolidé		336.3	296.1	40.2	14
Intérêts minoritaires		0.0	0.0	0.0	0
Bénéfice consolidé, part du Groupe		336.3	296.1	40.2	14

¹⁾ Le détail de ces notes se trouve aux pages 141 à 144

3. Tableau des flux de trésorerie (en millions de CHF)

	Notes ¹⁾	2015			2014		
		Sources de fonds	Emplois de fonds	Flux nets de fonds	Sources de fonds	Emplois de fonds	Flux nets de fonds
Résultat de l'exercice		336			296		
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	12.7	75			80		
Provisions et autres corrections de valeur	10.16	26	2		32		
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes	10.16	24	25		11	27	
Délimitations actives		11			78		
Délimitations passives		2				8	
Produits extraordinaires: cession de participations			26				
Autres positions					1		
Dividende de l'exercice précédent			189			189	
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)		474	242	232	498	224	274
Prélèvement sur la réserve issue du capital			86			86	
Propres parts du capital		41	45		26	28	
Modification périmètre, variation minoritaires, écart de conversion			1				
Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres		41	132	-91	26	114	-88
Participations non consolidées	10.6	32			2	6	
Immeubles	10.8		7		1	5	
Programmes informatiques	10.8		39			34	
Autres immobilisations corporelles	10.8		6			13	
Valeurs immatérielles	10.9						
Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles		32	52	-20	3	58	-55
Flux de fonds de l'activité bancaire							
Engagements envers les banques			50				
Engagements résultant des dépôts de la clientèle			254			26	
Obligations de caisse			17		12	36	
Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS	10.15	1 714	1 280		1 714	1 339	
Autres engagements			78			75	
Créances sur les banques		25			50		
Créances sur la clientèle		281				92	
Créances hypothécaires			477			679	
Immobilisations financières		113				238	
Autres créances		40			34		
Opérations à moyen et long termes (> 1 an)		2 173	2 156	17	1 810	2 485	-675
Engagements envers les banques		118			53		
Engagements résultant d'opération de financement de titres		778			100		
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		599			1 001		
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés			115		143		
Engagements résultant des autres instr. fin. évalués à la juste valeur		102			27		
Créances sur les banques			353			459	
Créances résultant d'opérations de financement de titres		135			121		
Créances sur la clientèle		460				179	
Opérations de négoce		39			166		
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés		90				194	
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur			96			69	
Immobilisations financières		6			125		
Opérations à court terme		2 327	564	1 763	1 736	901	835
Liquidités			1 901	-1 901		291	-291
Total		5 047	5 047	0	4 073	4 073	0

¹⁾ Le détail de ces notes se trouve aux pages 124 à 143

Les flux nets de fonds positifs correspondent à une source de fonds alors que les flux nets négatifs représentent un emploi de fonds.

4 Etat des capitaux propres (en millions de CHF)

	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserve de change	Propres parts du capital	Intérêts minoritaires	Résultat de l'exercice	Total des fonds propres
Etat au 1^{er} janvier 2013	86	275	1 951	704	- 2	- 11	1	311	3 315
Dividende 2012								- 189	- 189
Autre distribution		- 86							- 86
Attribution à la réserve issue du bénéfice			122					- 122	0
Acquisition de propres parts au capital						- 27			- 27
Aliénation de propres parts au capital						27			27
Résultat d'aliénation de propres parts au capital et dividendes		3							3
Ecarts de conversion					1				1
Modification du périmètre, variation des minoritaires			- 1				- 1		- 2
Résultat de l'exercice							0	280	280
Etat au 31 décembre 2013	86	192	2 072	704	- 1	- 11	0	280	3 322
Dividende 2013								- 189	- 189
Autre distribution		- 86							- 86
Attribution à la réserve issue du bénéfice			91					- 91	0
Acquisition de propres parts au capital						- 28			- 28
Aliénation de propres parts au capital						26			26
Résultat d'aliénation de propres parts au capital et dividendes		0							0
Ecarts de conversion					0				0
Modification du périmètre, variation des minoritaires			0						0
Résultat de l'exercice							0	296	296
Etat au 31 décembre 2014	86	106	2 163	704	- 1	- 13	0	296	3 341
Dividende 2014								- 189	- 189
Autre distribution		- 86							- 86
Attribution à la réserve issue du bénéfice			107					- 107	0
Acquisition de propres parts au capital						- 46			- 46
Aliénation de propres parts au capital						41			41
Résultat d'aliénation de propres parts au capital et dividendes		1							1
Ecarts de conversion					- 1				- 1
Transfert de la réserve issue du bénéfice à la réserve issue du capital ¹⁾		271	- 271						0
Modification du périmètre, variation des minoritaires			0						0
Résultat de l'exercice							0	336	336
Etat au 31 décembre 2015	86	292	1 999	704	- 2	- 18	0	336	3 397

¹⁾ Transfert effectué à des fins de clarté et de cohérence avec les comptes statutaires

5. Raison sociale, activité et effectif

5.1 Raison sociale, forme juridique et siège

La Banque Cantonale Vaudoise est une société anonyme de droit public, fondée par décret du Grand Conseil vaudois du 19 décembre 1845. Son statut juridique est défini dans la Loi vaudoise organisant la Banque cantonale vaudoise du 20 juin 1995. Son siège est à Lausanne.

5.2 Activité

La BCV agit en tant que banque universelle de proximité et a pour mission de contribuer au développement de l'économie vaudoise.

L'activité déployée comprend une offre complète de services dans les domaines de la banque de réseau, de gestion de fortune, de banque des entreprises et de trading. Outre les activités traditionnelles de dépôt et de crédit, de gestion de fortune privée et institutionnelle, la BCV participe au financement de grandes entreprises et de manière sélective à celui des activités de négoce, principalement liées à l'agroalimentaire et aux métaux. La BCV est par ailleurs un acteur important des marchés financiers, disposant d'une offre étendue de services boursiers comprenant le négoce sur actions, sur dérivés et instruments de taux d'intérêts. Elle est également active dans le commerce des devises ainsi que dans le développement et l'émission de produits structurés.

La BCV se trouve à la tête d'un groupe bancaire et financier. Ce groupe comprend une banque privée spécialisée dans la gestion de fortune, ainsi que deux sociétés de direction de fonds de placement. La Banque dispose d'une succursale à Guernsey (Banque Cantonale Vaudoise Guernsey Branch) qui exerce ses activités dans les domaines des produits structurés et des placements fiduciaires.

5.3 Effectif

Unités de travail à plein temps	31.12.15	31.12.14
Groupe	1 947	1 946
dont Maison mère	1 734	1 741

6. Principes d'établissement des comptes consolidés

6.1 Principes régissant l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés du Groupe BCV sont établis conformément aux dispositions de la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (LB) du 8 novembre 1934, à son Ordonnance du 30 avril 2014 (OB) et aux prescriptions comptables pour les banques, négociants en valeurs mobilières, groupes et conglomérats financiers (PCB) du 27 mars 2014 (circulaire FINMA 2015/1); ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe bancaire.

Les comptes consolidés sont fondés sur les comptes annuels des sociétés du Groupe établis selon des principes uniformes de comptabilisation et d'évaluation. Ils sont arrêtés au 31 décembre.

6.2 Périmètre de consolidation

Les entreprises contrôlées par la BCV ainsi que les entreprises dont elle est en mesure d'influencer les activités opérationnelles font l'objet d'une intégration globale. L'influence sur les activités opérationnelles d'une entreprise est avérée lorsque, à titre principal, la Banque en tire des avantages économiques ou en supporte les risques.

Lorsque la Banque peut exercer une influence significative sur une entreprise (participations de 20 à 50%) sans qu'il y ait contrôle, la société détenue est évaluée selon la méthode de la mise en équivalence.

Sont exclues du périmètre de consolidation:

- les participations non significatives en matière d'information financière ou de risque;
- les participations significatives, mais reprises sans visée stratégique et destinées à être revendues ou mises en liquidation dans un délai de 12 mois.

6.3 Méthode de consolidation

La consolidation du capital se fait selon la méthode de l'acquisition. Le prix d'acquisition de la participation est compensé avec les fonds propres existant au moment de la prise de contrôle. L'écart de consolidation actif (goodwill) est porté à l'actif du bilan sous les valeurs immatérielles et amorti linéairement en fonction de la durée d'utilisation estimée (10 ans au maximum).

6.4 Principes de comptabilisation et d'évaluation

6.4.1 Liquidités

Les liquidités comprennent les espèces et billets de banque courants et les avoirs en compte auprès de la BNS et d'offices de clearing; elles sont portées au bilan à la valeur nominale.

6.4.2 Créances sur les banques

Les créances sur les banques sont comptabilisées au bilan à leur valeur nominale diminuées des corrections de valeur nécessaires, déterminées selon le chiffre 7.2 des Principes d'évaluation et de gestion des risques.

6.4.3 Créances résultant d'opérations de financement de titres

Dans les créances résultant d'opérations de financement de titres, le Groupe enregistre, à la valeur nominale, les créances résultant de dépôts de fonds consécutifs à des opérations de prise en pension de titres.

Les titres acquis avec l'engagement d'une vente future (prise en pension / Reverse Repurchase Agreements) ne sont pas inscrits au bilan tant que le pouvoir de disposition des titres transférés n'est pas abandonné par la partie cédante.

6.4.4 Créances sur la clientèle et créances hypothécaires

Les créances sur la clientèle et les créances hypothécaires sont portées au bilan à leur valeur nominale diminuées des corrections de valeur nécessaires, déterminées selon le chiffre 7.2 des Principes d'évaluation et de gestion des risques.

6.4.5 Opérations de négoce

Les opérations de négoce comprennent les positions en titres de participation, en titres de créance et en métaux précieux détenues pour mettre à profit les fluctuations de prix de marché.

Ces positions sont évaluées à la juste valeur découlant de prix donnés par le principal marché représentatif en la matière.

6.4.6 Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés enregistrés à la date du bilan sont évalués à la juste valeur découlant de prix donnés par le principal marché représentatif en la matière. Pour les positions qui ne sont pas traitées sur des marchés suffisamment liquides, la juste valeur est déterminée à l'aide d'un modèle d'évaluation. Les valeurs de remplacement positives qui en résultent sont enregistrées dans cette rubrique.

Les valeurs de remplacement positives se rapportant à des transactions d'une même contrepartie et couvertes par un accord de compensation sont portées au bilan à leur valeur nette.

6.4.7 Autres instruments financiers évalués à la juste valeur

Les positions en titres nécessaires à la couverture des produits structurés émis par la Banque et figurant sous la rubrique passive correspondante sont classées sous ce poste et sont évaluées à la juste valeur découlant de prix donnés par le principal marché représentatif en la matière. Pour les positions qui ne sont pas traitées sur des marchés suffisamment liquides, la juste valeur est déterminée à l'aide d'un modèle d'évaluation.

6.4.8 Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les titres et les métaux précieux acquis dans un but de placement à moyen et à long termes ainsi que les titres de participation détenus ni dans le dessein de négoce, ni dans le dessein d'un placement permanent. Les immeubles repris dans les opérations de crédit et destinés à la vente y sont aussi enregistrés.

Les titres productifs d'intérêts (valeurs mobilières), destinés à être conservés jusqu'à l'échéance, sont évalués à leur valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio (composantes du taux) sur la durée (accrual method). Les gains et pertes résultant d'une vente ou d'un remboursement anticipé sont pris en compte proportionnellement jusqu'à l'échéance initiale prévue. Les modifications de valeur en lien avec le risque de défaillance sont enregistrées dans les «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

Les titres productifs d'intérêts (valeurs mobilières) qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance ainsi que les positions en titres de participation et les immeubles destinés à la revente sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse. Le solde des adaptations de valeur est en principe porté sous la rubrique «Autres charges ordinaires» ou «Autres produits ordinaires». Lorsqu'une répartition entre les adaptations de valeur liées au risque de défaillance et celles découlant des conditions du marché est effectuée, la part des modifications relatives au risque de défaillance est enregistrée dans les «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

6.4.9 Comptes de régularisation actifs

Les comptes de régularisation actifs comprennent principalement les intérêts courus et les autres actifs transitoires.

6.4.10 Participations non consolidées

Les participations non consolidées englobent les titres de participation d'entreprises qui sont détenus dans le dessein d'un placement permanent indépendamment de la part donnant droit aux voix. Elles comprennent également les participations à caractère d'infrastructure pour le Groupe, en particulier à des entreprises conjointes. Elles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur nécessaires.

Le Groupe examine à chaque date du bilan si la valeur des participations est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur. S'il observe de tels signes, le Groupe détermine la valeur réalisable de chaque actif.

La valeur réalisable est la plus élevée des valeurs entre la valeur nette du marché et la valeur d'usage. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable. S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique «Corrections de valeur sur participation, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles».

6.4.11 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition ou, pour les logiciels informatiques créés par la Banque pour son propre usage, à leur prix de revient direct de production.

Elles sont amorties linéairement sur la base de leur durée de vie prévisible, mais au maximum comme suit:

- 50 ans pour les immeubles;
- 10 ans pour les installations techniques;
- 5 ans pour les machines, le mobilier et les aménagements;
- 5 ans pour le matériel et les logiciels informatiques.

Les amortissements effectués selon le plan d'amortissement défini ainsi que les amortissements additionnels non planifiés sont portés au compte de résultat de la période sous la rubrique «Corrections de valeurs sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles».

L'adéquation de la valeur activée est revue annuellement. Si cet examen fait apparaître une diminution de valeur ou un changement de la durée d'utilisation, il est procédé à un amortissement non planifié et la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée.

6.4.12 Valeurs immatérielles

Le goodwill (écart de consolidation actif) est porté au bilan et amorti linéairement en fonction de la durée d'utilisation estimée (10 ans au maximum).

Le Groupe examine à chaque date du bilan si la valeur du goodwill est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser qu'il pourrait avoir subi une perte de valeur. S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur

inscrite au débit de la rubrique «Corrections de valeur sur participation, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles».

6.4.13 Autres actifs

Les autres actifs enregistrent essentiellement les coupons, les impôts indirects à récupérer, les comptes de règlement et le solde actif du compte de compensation.

6.4.14 Engagements envers les banques

Les engagements envers les banques sont comptabilisés au bilan à leur valeur nominale.

6.4.15 Engagements résultant d'opérations de financement de titres

Dans les engagements résultant d'opérations de financement de titres, le Groupe enregistre, à la valeur nominale, les engagements résultant de dépôts de fonds consécutifs à des opérations de mise en pension de titres.

Les titres vendus avec un engagement de rachat (mise en pension / Repurchase Agreements) restent inscrits au bilan et sont évalués conformément aux principes comptables applicables aux immobilisations financières, cela tant que le Groupe conserve économiquement le pouvoir de disposition sur les droits liés aux titres transférés.

6.4.16 Engagements résultant des dépôts de la clientèle

Tous les engagements résultant des dépôts de la clientèle non bancaire composent ce poste; ils sont enregistrés au bilan à la valeur nominale.

6.4.17 Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés enregistrés à la date du bilan sont évalués à la juste valeur découlant de prix donnés par le principal marché représentatif en la matière. Pour les positions qui ne sont pas traitées sur des marchés suffisamment liquides, la juste valeur est déterminée à l'aide d'un modèle d'évaluation. Les valeurs de remplacement négatives qui en résultent sont enregistrées dans cette rubrique.

Les valeurs de remplacement négatives se rapportant à des transactions d'une même contrepartie et couvertes par un accord de compensation sont portées au bilan à leur valeur nette.

6.4.18 Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur

Dans les engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur sont enregistrés les produits structurés émis par la Banque, de type «participation» (parts de «panier» de valeurs mobilières) et de type «optimisation de performance», dont la durée initiale est inférieure à une année. Ils sont évalués à la juste valeur découlant d'un prix du marché ou d'un modèle d'évaluation. Les réévaluations subséquentes sont comptabilisées sous «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

6.4.19 Obligations de caisse

Les obligations de caisse émises par la Banque pour une durée de 2 à 8 ans sont portées au bilan à la valeur nominale.

6.4.20 Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses

Les emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses comprennent les propres emprunts obligataires émis par la Banque ainsi que les prêts accordés par la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses. Ils sont évalués à la valeur nominale; l'agio ou le disagio éventuel est enregistré dans les «Comptes de régularisation» et réparti sur la durée (accrual method) dans la rubrique «Charges d'intérêts».

Les produits structurés de type «optimisation de la performance», «participation» et «protection du capital» dont la durée initiale est supérieure à une année y sont également comptabilisés. Emis par la Banque, ils contiennent une composante de «taux d'intérêt» et contribuent à fournir une source de financement».

Ces produits structurés font l'objet d'une séparation entre l'instrument de base et le ou les dérivés incorporés. L'instrument de base est enregistré au nominal comme une dette émise par la Banque sous la présente rubrique. Les dérivés incorporés sont enregistrés au bilan dans les «Valeurs de

remplacement positives ou négatives» à la juste valeur. Les variations subséquentes de la juste valeur sont comptabilisées sous «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

Les intérêts provenant de la composante de «taux d'intérêt» sont enregistrés selon l'accrual method sous «Charges d'intérêts».

Les positions en propres emprunts obligataires et emprunts structurés de la BCV sont portées en déduction de cette rubrique.

6.4.21 Comptes de régularisation passifs

Les comptes de régularisation passifs comprennent principalement les intérêts courus, les impôts dus sur le bénéfice et le capital des sociétés du Groupe et les autres passifs transitoires. Les impôts directs sont déterminés conformément au principe de rattachement à la période de référence.

6.4.22 Autres passifs

Les autres passifs enregistrent essentiellement les coupons, les impôts indirects à payer, les comptes de règlement et le solde passif du compte de compensation.

6.4.23 Provisions

Sous provisions sont enregistrées les provisions nécessaires à l'exploitation et destinées à la couverture de risques de perte tangibles et latents, les provisions pour risques de défaillance du hors bilan ainsi que les provisions pour impôts latents.

6.4.24 Réserves pour risques bancaires généraux

Pour la couverture des risques inhérents à l'activité bancaire, non couverts par des provisions spécifiques, le Groupe constitue préventivement des «Réserves pour risques bancaires généraux». Ces réserves font partie des fonds propres et sont imposées fiscalement ou font l'objet d'un impôt latent (voir sous chiffre 10.16 des informations et notes se rapportant au bilan consolidé).

6.4.25 Capital social

Le capital social comprend le capital-actions.

6.4.26 Réserve issue du capital

La réserve issue du capital comprend les plus-values (agio) qui sont réalisées lors de l'émission de titres de participation et lors de l'exercice de droit de conversion et d'option ainsi que les résultats réalisés et les dividendes perçus sur les propres parts du capital.

6.4.27 Réserve issue du bénéfice

La réserve issue du bénéfice représente les fonds propres accumulés par le Groupe; en font notamment partie les bénéfices thésaurisés et les influences de mutations dans le périmètre de consolidation.

6.4.28 Réserve de change

Les écarts de conversion résultant de la conversion des comptes des sociétés du Groupe libellés en monnaies étrangères sont enregistrés sous cette rubrique, sans impact sur le compte de résultat.

6.4.29 Propres parts du capital

Les positions en propres parts du capital (actions nominatives de la Banque Cantonale Vaudoise) sont portées en déduction des fonds propres au coût d'acquisition. Les paiements de dividendes et le résultat des aliénations sont attribués directement à la «Réserve issue du capital».

6.4.30 Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels enregistrent notamment les engagements de couverture de crédit émis sous forme d'engagements par avals, par cautionnements et par garanties, y compris les engagements par garanties sous forme d'accréditifs irrévocables, engagements par endossements d'effets réescomptés, garanties de remboursement d'acomptes et assimilés tels que la mise en gage au profit de tiers.

Ce type d'engagement est conditionnel si, au moment où l'opération est conclue, il n'existe aucune dette du débiteur principal en faveur d'un tiers, mais qu'elle peut naître dans le futur.

6.4.31 Engagements irrévocables

Les engagements irrévocables, portant sur l'octroi de crédits ou d'autres prestations, qui ne sont pas utilisés à la date du bilan mais qui ont été accordés de manière définitive ainsi que l'engagement de versement au profit de l'organisme de garantie des dépôts figurent sous ce poste.

6.4.32 Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires

Les engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires pour les actions et les autres titres de participation sont indiqués sous cette rubrique.

6.4.33 Crédits par engagement

Les engagements de paiements différés, les engagements par acceptation et les autres crédits par engagement y sont comptabilisés.

6.4.34 Engagements de prévoyance

Par engagements de prévoyance, on entend tous les engagements issus des plans et des institutions de prévoyance qui prévoient des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité.

A chaque bouclage annuel, le Groupe détermine pour chaque institution de prévoyance s'il existe des actifs (avantages) ou des passifs (engagements) autres que les prestations de cotisations et les ajustements y relatifs. Cet examen est fait sur la base de la situation financière des institutions de prévoyance selon leurs comptes intermédiaires arrêtés au 30 septembre.

Si un engagement, respectivement un avantage économique, devait être constaté, il serait porté au bilan dans les «Provisions», respectivement dans les «Autres actifs». La différence par rapport à la valeur correspondante de la période précédente serait enregistrée, pour chaque institution de prévoyance, dans les «Charges de personnel».

Les cotisations ajustées à la période sont comptabilisées dans les «Charges de personnel».

Un engagement économique existerait si, en raison d'un découvert dans les institutions de prévoyance, le Groupe décidait ou était contraint de participer au financement. A contrario, il existerait un avantage économique si le Groupe avait la possibilité d'obtenir, par suite d'un excédent de couverture dans les institutions de prévoyance, un effet positif sur les flux de trésorerie futurs. En outre, en cas d'excédent de couverture, il y aurait un avantage économique s'il était licite et envisagé d'utiliser cet excédent pour réduire les cotisations de l'employeur, les rembourser à l'employeur en vertu de la législation locale ou les utiliser en dehors des prestations réglementaires pour un autre usage économique de l'employeur.

6.5 Modifications des principes comptables

Les principes de comptabilisation et de présentation ont été adaptés aux nouvelles prescriptions comptables pour les banques (PCB).

A des fins de comparaison, les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés.

6.6 Saisie des opérations

Le résultat de toutes les opérations conclues quotidiennement est intégré dans le compte de résultat. L'inscription au bilan de toutes les opérations conclues au comptant mais non encore exécutées s'effectue selon le principe de la date de conclusion.

6.7 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères survenues en cours d'année sont converties aux cours en vigueur au moment de la transaction.

Les positions en monnaies étrangères existant lors de la clôture annuelle sont converties aux cours du jour correspondant à la date de clôture dans la mesure où elles ne sont pas évaluées aux cours historiques.

Les gains et les pertes de change, y compris ceux non réalisés sur les contrats de change à terme ouverts à la date du bilan, sont enregistrés au compte de résultat. La conversion des comptes des sociétés étrangères du Groupe à des fins de consolidation se fait aux cours de la date de bouclage pour l'ensemble du Groupe pour les postes de bilan et les affaires hors bilan, à l'exception des fonds propres investis dans les sociétés du Groupe, qui sont convertis aux cours historiques.

Les postes de résultats sont convertis aux cours moyens de l'exercice fixés pour l'ensemble du Groupe. Les différences résultant de la conversion des fonds propres et du compte de résultat sont comptabilisées directement dans les fonds propres.

Principales monnaies en CHF	Unités	Cours au 31.12.15	Cours au 31.12.14
Euro	1	1.0874	1.2024
Dollar américain	1	1.0010	0.9937
Livre sterling	1	1.4754	1.5493
Yen japonais	100	0.8321	0.8288

6.8 Traitement du refinancement des positions contractées dans le cadre de l'activité de négoce

Le coût de refinancement des titres détenus dans les portefeuilles de négoce est compensé avec le produit des intérêts et dividendes desdits portefeuilles et enregistré sous «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

7. Principes d'évaluation et de gestion des risques

7.1 Introduction

Le Conseil d'administration réalise périodiquement une analyse des principaux risques encourus par la Banque. Cette analyse repose sur les processus et méthodes mis en place en matière de gestion des risques ainsi que sur une réflexion prospective sur les risques auxquels la BCV est exposée. Lors de son analyse des risques, le Conseil d'administration tient compte du système de contrôle existant en vue de gérer et réduire les risques.

Les objectifs et approches en matière de gestion des risques sont développés au chapitre «Gestion intégrée des risques» alors que les présents commentaires expliquent plus en détail les principes utilisés en matière d'évaluation des risques.

7.2 Risque de crédit

7.2.1 Exposition au risque de crédit

Le risque de crédit résulte de la possibilité qu'une contrepartie fasse défaut sur ses obligations financières envers la Banque. Il correspond au risque de défaillance selon la circulaire FINMA 2015/1. Le risque de crédit inclut le risque de règlement. Toutes les formes d'engagements de crédit (bilan et hors bilan) avec les contreparties non bancaires et bancaires représentent un risque de crédit pour la Banque.

La Banque distingue cinq types d'exposition au risque de crédit:

- les expositions financières, caractérisées par une sortie de fonds;
- les expositions commerciales hors bilan, impliquant une garantie donnée par la Banque ou obtenue de la part d'une contrepartie;
- les expositions résultant des contrats dérivés bilatéraux avec des valeurs de remplacement positives;
- les expositions résultant d'opérations de mise/prise en pension de titres (repo et reverse repo) et de prêts/emprunts de titres (securities lending and borrowing);
- les expositions de règlement, résultant d'un délai dans le temps entre l'envoi des fonds ou des titres et la réception des fonds ou des titres achetés.

Toute position avec risque de crédit est clairement attribuée à l'une de ces catégories d'exposition. Des méthodes définies établissent l'exposition au risque de crédit par catégorie d'exposition. Des limites globales ou spécifiques sont définies pour les expositions au risque de crédit de types financier, commercial hors bilan et dérivés OTC. Pour les contreparties bancaires, des limites aux expositions de règlement sont définies. Lorsque les positions sont dénouées sur la base d'un système de règlement simultané (notamment le continuous linked settlement, CLS), le risque de règlement n'est pas considéré.

Pour les activités de Trade Finance, le risque de crédit est fortement dépendant du risque pays sur des pays émergents. Afin de surveiller ce type de risque, la Banque analyse et limite son exposition financière (risque de transfert financier) et son exposition non financière (risque de non dénouement d'opération physique), en particulier sur les pays émergents.

7.2.2 Classes de risque de défaut

La Banque considère une contrepartie «en défaut» lorsqu'elle remplit une ou plusieurs conditions spécifiques (voir définition du défaut sous chiffre 7.2.5). Chaque contrepartie est attribuée à une classe de risque de défaut sur la base de modèles définis. Une «classe de risque de défaut» est définie comme un intervalle de probabilités de défaut. Sept classes de risque principales et dix-sept sous-classes de risque sont utilisées afin de catégoriser les contreparties selon leur risque de défaut.

7.2.3 Perte en cas de défaut et perte attendue

La perte en cas de défaut exprime le montant que la Banque estime perdre sur une prestation de crédit au moment du défaut de la contrepartie. Pour chaque prestation de crédit, la perte en cas de défaut est déterminée en tenant compte, en particulier, de la limite octroyée et du taux de couverture, c'est-à-dire de la valeur des sûretés par rapport à la limite. Les sûretés sont évaluées à leur valeur vénale (voir sous chiffre 7.2.4).

Pour des créances non compromises (voir sous chiffre 7.2.5), la Banque estime le montant qu'elle s'attend à perdre sur une année «moyenne». Ce montant est appelé la perte attendue. Pour les expositions de crédit en dehors du Trade Finance, la perte attendue est déterminée sur la base de la probabi-

lité de défaut (reflétée par la classe de risque) et du montant de la perte en cas de défaut. Pour les expositions du Trade Finance, la perte attendue est estimée par transaction selon une approche développée à partir des critères de «slotting» de l'Accord de Bâle.

7.2.4 Valeur de marché des sûretés

La Banque évalue les sûretés en se basant sur leur valeur de marché, dans le cas où un marché pertinent existe. Différentes méthodes d'évaluation sont utilisées tenant compte des différentes caractéristiques et sources d'information en fonction de la sûreté. Chaque sûreté est clairement attribuée à une méthode d'évaluation.

Plus spécifiquement, pour un objet immobilier, la valeur de marché est le prix estimé auquel le bien devrait s'échanger, à la date de l'évaluation, entre un acheteur et un vendeur consentants dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale, où chaque partie agit en pleine connaissance de cause, à l'issue d'un processus de commercialisation approprié.

Jusqu'à une certaine valeur, les habitations individuelles, les appartements en PPE et les immeubles de rendement sont évalués, sous la supervision de spécialistes, par des modèles d'estimation. Pour ces objets, la Banque utilise des modèles hédonistes ou par capitalisation. Les objets appartenant à d'autres catégories ou de valeur plus élevée sont évalués par des experts.

7.2.5 Créances compromises

Les créances compromises résultent de situations où il est invraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs. Le débiteur est alors «en défaut» et toutes ses créances sont considérées comme «non performantes».

Une contrepartie est «en défaut» lorsqu'elle a accumulé un retard de plus de 90 jours sur une de ses obligations de paiement envers la Banque, ou lorsque la Banque s'attend à ce qu'une partie d'une exposition présentant un risque de crédit sur la contrepartie ne soit pas récupérée.

7.2.6 Créances avec intérêts en souffrance

Une créance est considérée avec «des intérêts en souffrance» lorsqu'au moins un des trois critères suivants est rempli:

• avances à terme et prêts hypothécaires: les intérêts et commissions sont échus depuis plus de 90 jours;

• crédits en compte courant: la limite de crédit accordée est dépassée au niveau des intérêts et commissions depuis plus de 90 jours;

• la prestation de crédit a été dénoncée par la Banque.

Les créances avec des «intérêts en souffrance» sont en principe compromises.

7.2.7 Corrections de valeur pour risque de crédit

L'objectif des corrections de valeur pour risque de crédit est de porter à la date du bilan le montant des pertes attendues sur les créances compromises et sur les créances non compromises avec risques latents.

Les corrections de valeur sur les créances compromises sont déterminées individuellement par contrepartie. L'analyse tient spécifiquement compte de l'ensemble des expositions de crédit au bilan et hors bilan, des sûretés considérées à leur valeur de liquidation, de la situation du marché, de la qualité du management ainsi que de la capacité et volonté de la contrepartie de rembourser ses engagements.

La valeur de liquidation est l'estimation de la valeur nette de réalisation de l'objet. Elle se calcule sur la base de la valeur vénale actuelle de l'objet en tenant compte d'un objectif de délai de vente, des conditions actuelles du marché et des frais de vente (incluant d'éventuels coûts de détention jusqu'à la réalisation et les charges liées à la réalisation).

Les corrections de valeur créées pour les risques latents couvrent les risques de crédit accrus. Les risques de crédit accrus sont identifiés dans le cas des tiers «réputés en difficulté» (RD) et dans le cas des risques de pays.

Une contrepartie est classée «réputée en difficulté» lorsqu'elle ne remplit pas les critères de défaut, mais que la Banque considère qu'une partie d'une exposition ayant un risque de crédit sur la contrepartie présente un risque accru de ne pas être récupérée, ou que pour une des prestations de crédit de la contrepartie auprès de la Banque un manquement important au contrat est survenu et demeure sans faire l'objet d'une exemption temporaire ou définitive. Ces créances ne sont pas compromises car la Banque considère qu'il reste vraisemblable que le débiteur soit en mesure de faire face à ses engagements futurs.

Les corrections de valeur pour risque pays cherchent à couvrir les pertes potentielles résultant des expositions financières ou non financières – résultant du dénouement des opérations – dans des pays à risque accru.

7.2.8 Besoin en fonds propres pour risques de crédit

La Banque ayant reçu en décembre 2008 l'homologation de la FINMA, elle applique depuis 2009 l'approche IRB de base (foundation) pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires d'une large part des expositions au risque de crédit. Le périmètre concerné est détaillé dans le rapport Bâle III – pilier 3 de la Banque. Le reliquat est traité selon l'approche standard internationale (AS-BRI).

7.3 Risque de marché du portefeuille de négoce (trading book)

Le risque de marché résulte de la possibilité de perte sur une position de négoce de la Banque suite à des changements de paramètres du marché, en particulier au niveau du prix du sous-jacent et de sa volatilité. Les positions de négoce sont des positions d'actions, de taux, de devises (y compris métaux précieux). Elles sont de type «simple», c'est-à-dire une action, une obligation, des devises, ou de type «dérivé», c'est-à-dire un future (contrat à terme), un swap ou une option sur une position simple.

Chaque position de négoce est évaluée au prix coté d'un marché de référence ou sur la base du prix établi par un modèle d'évaluation intégrant des paramètres observables sur le marché.

La Banque contrôle son risque de marché du trading book en posant des limites au niveau de la valeur nette du portefeuille, au niveau de la Value-at-Risk (VaR), au niveau des pertes en cas de stress et au niveau des sensibilités (grecques).

La VaR est une mesure statistique. Elle est calculée avec un intervalle de confiance fixé à 99%. Pour un horizon temps donné, la VaR caractérise la distribution des résultats en indiquant le meilleur résultat pour le 1% de cas représentant les pires résultats possibles. Elle est mesurée au niveau portefeuille et par sous-portefeuille. Le calcul de la VaR se base sur des réévaluations complètes des positions en appliquant les variations historiques des paramètres de marché. Pour les positions de la salle des marchés, l'horizon de liquidation est

d'un jour. Pour le portefeuille nostro géré par le Département Asset Management, cet horizon est de six mois.

L'analyse de la perte en cas de stress cherche à évaluer les pertes potentielles non prises en compte par l'analyse VaR. Les stress font intervenir des scénarios définis visant des mouvements adverses des facteurs de risques les plus défavorables. Ils sont définis au niveau de l'ensemble des positions de négoce ainsi qu'au niveau des différents sous-portefeuilles.

Pour l'ensemble des positions de négoce, la Banque utilise des scénarios de stress instantanés à portefeuille statique (stress court terme) et, pour le portefeuille nostro géré par le Département Asset Management, des scénarios à six mois tenant compte des résultats cumulés sur cette période.

Des mesures de sensibilité sont utilisées pour suivre l'exposition locale au risque des positions de négoce, c'est-à-dire pour des variations marginales des facteurs de risque. Les mesures suivantes sont principalement utilisées pour les portefeuilles du trading book: delta, gamma, véga, thêta, rho.

La Banque détermine son besoin en fonds propres pour risque de marché sur la base de l'approche standard.

7.4 Risque de marché hors portefeuille de négoce (banking book)

Au niveau du risque de marché des positions du banking book, la Banque évalue le risque de taux et le risque de liquidité.

7.4.1 Risque de taux du banking book

Le risque de taux résulte des déséquilibres entre la taille et les termes (échéances de fixation des taux) des positions d'actif et de passif du banking book. Les mouvements de la courbe de taux ainsi que les changements du comportement des clients sont à l'origine du risque de taux au banking book. Ces variations affectent directement le produit d'intérêts et la valeur des fonds propres de la Banque. Pour des positions à taux variables (prêts hypothécaires à taux variable, épargne traditionnelle sans échéance fixe et comptes à vue), des modèles sont utilisés pour répliquer au mieux le rythme et l'ampleur des modifications des taux clients en fonction de l'évolution du taux de marché.

La Banque surveille deux mesures de perte par rapport au risque de taux au bilan:

- la perte de marge d'intérêt au bilan, qui est une perte économique et comptable;
- la perte de valeur des fonds propres économiques, qui par définition n'est pas reflétée dans les comptes.

La Banque calcule mensuellement différentes mesures du risque de taux au bilan permettant de suivre les impacts sur la marge d'intérêt et la valeur des fonds propres économiques:

- indicateurs statiques: pour le suivi de la valeur des fonds propres économiques, la Banque calcule la durée des fonds propres, la sensibilité de la valeur des fonds propres à un choc de taux et une Value-at-Risk historique avec un intervalle de confiance de 99% sur un horizon de 3 mois. Pour le suivi de la marge nette d'intérêt, la Banque établit des impasses de taux (gaps) par échéance résiduelle;
- indicateurs dynamiques: la Banque établit mensuellement des scénarios de taux et de production nouvelle, combinés à différentes stratégies de couvertures. Ces simulations dynamiques tiennent compte du comportement de la clientèle en fonction des taux et permettent ainsi de simuler la marge d'intérêt et les pertes potentielles entre un scénario probable et des scénarios de stress. Pour chaque scénario, les indicateurs de durée et de valeur économique des fonds propres sont calculés à plusieurs dates futures afin de mesurer l'exposition future des fonds propres au risque de taux.

7.4.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond à l'éventualité pour la Banque de ne pas disposer des moyens de pouvoir faire face, chaque jour, à l'écoulement potentiel pouvant résulter de l'ensemble de ses engagements au passif et de l'évolution de l'actif. Le rythme de retrait, la concentration des engagements, la capacité de la Banque à lever des fonds ainsi que les termes et conditions des marchés interbancaires et de capitaux sont déterminants pour le risque de liquidité.

La Banque surveille son exposition au risque de liquidité à moyen et long termes ainsi qu'à court terme en établissant d'une part des échéanciers des encours au bilan, en calculant des ratios de structure du bilan, et d'autre part en simulant la structure future du bilan à partir des simulations dynamiques. Lors de ces simulations, la Banque calcule également à différents horizons de temps les ratios réglementaires: le ratio actuel de liquidité II et les ratios réglementaires comprenant le Liquidity Coverage Ratio (LCR)

et le Net Stable Funding Ratio (NSFR). Ces simulations permettent à la Banque de déterminer le programme de refinancement à long terme, notamment auprès de la Centrale de lettres de gage et sur le marché obligataire, ainsi que la taille et la composition de sa réserve de liquidité. La Banque effectue également des scénarios de stress des ratios de liquidité réglementaire.

7.5 Risques opérationnels

Le risque opérationnel résulte d'une inadéquation ou d'un dysfonctionnement au niveau des processus, des personnes ou des systèmes informatiques en interne ou en externe à la Banque. Le risque opérationnel qui est inhérent aux activités bancaires résulte:

- de comportements inappropriés ou malveillants des collaborateurs, des fournisseurs, des contreparties bancaires, des clients ou d'autres acteurs externes;
- de caractéristiques inappropriées des systèmes d'information (applications, interfaces et hardware) ou d'autres systèmes de communication (téléphonie, fax);
- d'une infrastructure inappropriée;
- d'une organisation inadéquate aussi bien en termes de concept (méthode, processus, organigramme) que de cadre organisationnel (règlements, politiques, directives et manuels).

La Banque surveille son exposition aux événements de risque opérationnel, qui sont classés en sept catégories principales:

- la fraude interne;
- la fraude externe;
- les incidents liés aux ressources humaines, y compris la sécurité du travail;
- les incidents liés aux relations clients et aux pratiques commerciales;
- les pertes des moyens d'exploitation;
- la défaillance des systèmes informatiques;
- les incidents liés à la gestion des transactions et des processus.

Les événements de risque opérationnel avérés sont directement enregistrés comme perte effective, les surcoûts attendus mais pas encore réalisés sont provisionnés. La Banque détermine son besoin en fonds propres réglementaires pour risques opérationnels selon l'approche standard de l'Accord de Bâle.

8. Utilisation de la comptabilité de couverture (hedge accounting)

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés dans le cadre de ses activités de gestion du bilan, principalement pour gérer son exposition au risque de taux. Ces opérations sont enregistrées comme des opérations de couverture du type «micro et macro hedges» et leur impact au compte de résultat est imputé pour leur flux net d'intérêt sous la rubrique «Produits des intérêts et des escomptes» ou «Charges d'intérêts». La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés dans un but de couverture est enregistrée au «Compte de compensation» sous les rubriques «Autres actifs» ou «Autres passifs».

Dans tous les cas où des instruments financiers dérivés sont utilisés à des buts de couverture, les opérations, les buts et stratégies de l'organe de gestion des risques de marché du bilan de la Banque ainsi que la méthode de vérification de l'efficacité de la couverture sont documentés.

Les opérations de couvertures sont quasi exclusivement composées de swaps de taux (IRS) payeurs et receveurs dont la très large majorité sont en CHF. Les IRS receveurs sont exclusivement des opérations de type micro hedge dont les opérations de base sont majoritairement les emprunts à long terme de la Banque, que ce soit ses propres émissions ou par l'intermédiaire de la Centrale de lettres de gage. Les IRS payeurs sont des opérations de type micro et macro hedges dont les opérations de base sont les créances hypothécaires fixes ou les placements en immobilisations financières.

Les opérations de couverture en micro hedge couvrent une opération de base clairement désignée. L'opération de couverture est de même nominal et de même échéance. Pour des raisons de taille d'opération, une opération de base peut nécessiter plusieurs opérations de couverture.

Pour les opérations de macro hedge, les opérations de base sont majoritairement des créances hypothécaires. Les créances hypothécaires choisies ont toutes une échéance tombant dans le même mois que l'échéance de l'opération de couverture.

Le nominal des opérations de base doit en outre être supérieur de 10% du nominal de l'opération de couverture pour assurer un nominal toujours suffisant malgré les amortissements et les remboursements anticipés et ainsi prévenir une surcouverture. Lors de la mise en place de la relation de couverture, la Banque établit une documentation qui comprend la désignation de l'instrument de couverture et de l'opération de base ou du groupe d'opérations de base avec leurs caractéristiques principales. Sont de même précisées la nature du risque couvert ainsi que les modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Les opérations de couverture utilisées étant des opérations linéaires, la relation économique avec les opérations de base est très proche. La principale caractéristique qui diffère entre l'opération de couverture et l'opération de base est le niveau du taux quand il s'agit de créances hypothécaires, ce dernier intégrant la marge de la Banque.

Tous les trimestres, un test d'effectivité est établi. Il s'agit en premier lieu de s'assurer que le nominal des opérations de base est toujours supérieur ou égal au nominal de l'opération de couverture. Ensuite la relation de couverture est évaluée de manière prospective en mesurant la variation de la valeur économique des opérations de couverture et des opérations de base pour des chocs de taux de ± 100 bps. Pour être considérée comme opération de couverture, la variation relative de valeur des opérations de couverture et des opérations de base doit se situer entre 80% et 125%.

Vu les opérations de couverture utilisées (opérations linéaires), il est difficile de se trouver dans une situation d'ineffectivité. Toutefois, dans le cas d'une surcouverture, la fraction excédentaire de l'instrument financier dérivé est assimilée à une opération de négoce et enregistrée dans la rubrique «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

9. Événements particuliers et événements postérieurs à la date de clôture

9.1 Événements particuliers

L'événement suivant est à relever:

La BCV a communiqué en décembre 2015 qu'elle a signé avec le Département américain de la justice un accord de non-poursuite dans le cadre de la catégorie 2 du programme US, adopté en 2013 par les autorités suisses et américaines. Ce «Non Prosecution Agreement» inclut le versement par la BCV d'un montant de USD 41,7 millions. Pour la banque Piquet Galland & Cie SA, l'accord signé en octobre 2015 a débouché sur le versement d'un montant de USD 15,4 millions.

Ces accords ont permis au Groupe de mettre un terme à cette procédure initiée il y a plus de deux ans.

Autre événement en cours:

En marge de l'ouverture d'actions aux Etats-Unis en août 2010 intentée par les liquidateurs du feeder fund Fairfield Sentry à l'encontre de la Banque Piquet & Cie SA (aujourd'hui Piquet Galland & Cie SA) et de la BCV, le liquidateur de Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (BLMIS) a introduit le 6 juin 2012, également aux Etats-Unis, une demande en paiement à l'encontre de la BCV d'un montant d'USD 9,7 millions au titre de subsequent transferee, au même titre que de nombreuses institutions financières en Suisse et à l'étranger. Il s'agit pour le Trustee Madoff de s'assurer que la partie des fonds (refund) versés par BLMIS au feeder fund Fairfield Sentry soit récupérable auprès des investisseurs finaux qui ont été remboursés dans les deux ans précédant la faillite de BLMIS. Cette procédure se superposant à la précédente, ni le risque financier ni le risque juridique ne se sont aggravés. En conséquence, et à l'instar de ce qui avait été publié dans les rapports annuels précédents, aucune provision n'a été constituée, hormis celle nécessaire aux frais de défense juridique de la BCV.

9.2 Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement susceptible d'avoir une influence notable sur les comptes du Groupe n'était connu à la date du 4 mars 2016, clôture de la rédaction du présent Rapport annuel.

10. Informations et notes se rapportant au bilan consolidé

10.1 Opérations de financement de titres (en millions de CHF)

	31.12.15	31.12.14
Valeur comptable des créances découlant de la mise en gage de liquidités lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension ¹⁾	280	415
Valeur comptable des engagements découlant des liquidités reçues lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension ¹⁾	1 738	960
Valeur des titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension	1 647	908
<i>dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction</i>	1 647	908
Juste valeur des titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que des titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	311	445
<i>dont titres remis à un tiers en garantie</i>	0	0
<i>dont titres aliénés</i>	0	0

¹⁾ Avant prise en compte de contrats de netting

10.2 Couvertures des créances et des opérations hors bilan

Créances compromises (en millions de CHF)

		Nature des couvertures			Total
		Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	
Créances sur la clientèle		439	1 438	3 126	5 003
Créances hypothécaires		24 532			24 532
<i>Immeubles d'habitations</i>		20 447			20 447
<i>Immeubles commerciaux</i>		2 748			2 748
<i>Immeubles artisanaux et industriels</i>		1 311			1 311
<i>Autres</i>		26			26
Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)	31.12.15	24 971	1 438	3 126	29 535
	31.12.14	24 580	1 515	3 704	29 799
Prêts (après compensation avec les corrections de valeur)	31.12.15	24 960	1 438	3 059	29 457
	31.12.14	24 570	1 515	3 635	29 720
Engagements conditionnels		6	318	865	1 189
Engagements irrévocables		204	1	793	998
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires				113	113
Crédits par engagement				53	53
Hors bilan	31.12.15	210	319	1 824	2 353
	31.12.14	204	387	1 963	2 554
		Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Corrections de valeurs individuelles
Créances compromises	31.12.15	208	- 117	91	73
	31.12.14	203	- 104	99	76
Variation absolue		5	13	- 8	- 3
Variation en %		2	13	- 8	- 4

10.3 Opérations de négoce

Autres instruments financiers évalués à la juste valeur (en millions de CHF)

Actifs	31.12.15	31.12.14
Titres de dette, papiers / opérations du marché monétaire	28	45
<i>dont cotés</i>	28	45
Titres de participation	2	1
Métaux précieux et matières premières	125	148
Opérations de négoce	155	194
Titres de dette	167	183
Produits structurés	0	0
Autres	414	302
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	581	485
Total des actifs	736	679
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>	0	0
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>	21	36

Engagements	31.12.15	31.12.14
Opérations de négoce	0	0
Titres de dette	0	0
Produits structurés	666	564
Autres	0	0
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	666	564
Total des engagements	666	564
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>	0	0

10.5 Immobilisations financières (en millions de CHF)

	31.12.15		31.12.14	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Titres de créance	3 083	3 246	3 191	3 399
<i>dont titres destinés à être conservés jusqu'à l'échéance</i>	3 059	3 221	3 157	3 364
<i>dont titres non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente)</i>	24	25	34	35
Titres de participation	29	70	42	85
<i>dont participations qualifiées (au minimum 10% du capital ou des voix)</i>	4	4	14	15
Immeubles destinés à la revente	28	30	26	29
Immobilisations financières	3 140	3 346	3 259	3 513
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>	2 982	–	3 058	–

Répartition des contreparties selon la notation

	De AAA à AA-	De A+ à A-	De BBB+ à BBB-	De BB+ à B-	Inférieur à B-	Sans notation	Total
Titres de créance à la valeur comptable	2 910	5	3	0	0	165	3 083

Les classes de rating sont basées sur la grille de notation de Standard & Poor's; elles sont utilisées au niveau des instruments spécifiques auxquels le Groupe a souscrit. Si l'instrument n'est pas noté par Standard & Poor's, c'est alors la notation de Moody's qui est utilisée, sinon celle de Fitch. En cas d'absence de notation spécifique des instruments, ce sont les notations au niveau de l'émetteur à long terme qui sont retenues, selon le même processus en cascade.

Les positions sans notation sont des positions de 1^{er} ordre sur des cantons, des villes et des banques cantonales suisses, non notées par une des trois agences de notation, ni au niveau de l'émission, ni au niveau de l'émetteur.

10.6 Participations non consolidées (en millions de CHF)

	Valeur d'acquisition	Corrections de valeur cumulées	Valeur comptable à la fin de l'exercice 2014	Changement d'affectation - Modification de périmètre	Investissements	Désinvestissements	Corrections de valeur	Valeur comptable à la fin de l'exercice 2015	Valeur de marché 2015
Participations évaluées selon la mise en équivalence	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres participations, sans valeur boursière	61	–7	54	–	–	–6	–	48	–
Participations non consolidées	61	–7	54	0	0	–6	0	48	–

10.7 Entreprises dans lesquelles le Groupe détient une participation permanente significative, directe ou indirecte

Aucune des sociétés du Groupe n'est cotée en Bourse, hormis la Maison mère.

Participations consolidées

Raison sociale et siège	Activité	Capital social	31.12.15		Détention directe / indirecte
			Part au capital	Part aux voix	
		en millions	en %	en %	en %
Piguet Galland & Cie SA, Yverdon-les-Bains	Banque de gestion de fortune	CHF 24.4	99.7	99.7	99.7 / 0
Gérifonds SA, Lausanne	Direction de fonds	CHF 2.9	100	100	100 / 0
Gérifonds (Luxembourg) SA, Luxembourg	Direction de fonds	EUR 0.1	100	100	0.8 / 99.2
Société pour la gestion de placements collectifs GEP SA, Lausanne	Direction de fonds	CHF 1.5	100	100	100 / 0

Le périmètre de consolidation n'a pas enregistré de modification par rapport au 31 décembre 2014.

Aucune société n'est évaluée selon le principe de la mise en équivalence.

Principales participations non consolidées

Aduno Holding SA, Zurich	Acquisition, administration et cession de participations	CHF 25.0	4.8	4.8	4.8 / 0
Caleas SA, Zurich	Société de leasing	CHF 0.8	4.7	4.7	4.7 / 0
Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA, Zurich <i>dont non libérés CHF 820.0 millions</i>	Centrale d'émission de lettres de gage	CHF 1 025.0	13.6	13.6	13.6 / 0
newhome.ch AG, Zurich	Développement d'une plateforme immobilière	CHF 0.1	10.7	10.7	10.7 / 0
SIX Group SA, Zurich	Administration de participations dans le domaine des finances, de la Bourse, de la banque et des infrastructures financières	CHF 19.5	2.5	2.5	2.4 / 0.1
Société vaudoise pour le logement (SVL) SA, Crissier	Acquisition de terrains pour édification de logements à loyers modérés	CHF 2.0	45.0	45.0	45 / 0
Swiss Bankers Prepaid Services SA, Grosshöchstetten	Développement, distribution et services de cartes prépayées	CHF 10.0	3.2	3.2	3.2 / 0
VDCapital Private Equity Partners LTD, St Helier (Jersey)	Prises de décision dans les investissements et désinvestissements de VDC LP et gestion des participations	CHF 0.1	25.0	25.0	25 / 0

En 2015, la BCV a cédé sa participation de 7,3% au capital de Swisscanto, la société de gestion de fonds de placement commune aux banques cantonales, à la Banque Cantonale de Zurich; elle a également vendu sa part de 7,5% détenue dans Dynagest SA à Genève.

Les participations dans SVL et VDCapital n'étant pas significatives dans l'optique des comptes consolidés, elles ont été exclues du périmètre. A fin 2014, SVL présentait un total du bilan de CHF 14 millions et des fonds propres de CHF 5 millions alors que pour VDCapital le total de son bilan ainsi que ses fonds propres étaient de CHF 0,4 million. Ces deux sociétés avaient à la même date un résultat inférieur à CHF 50 000.

Positions significatives en titres de participation figurant dans les «Immobilisations financières»

Raison sociale et siège	Activité	Capital social	31.12.15		Part aux voix	Déten-tion directe / indirecte
			en millions	en %		
Sociétés cotées à la Bourse suisse						
Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy	Banque	CHF	42.0	4.8	4.8	4.84 / 0
Romande Energie Holding SA, Morges	Acquisition, vente et gestion de participations dans le domaine de l'énergie	CHF	28.5	3.3	3.3	3.31 / 0

10.8 Immobilisations corporelles (en millions de CHF)

	Valeur d'acquisition	Amortis- sements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'exercice 2014	Changement d'affectation - Modification de périmètre	Investis- sements	Désin- vestis- sements	Amortis- sements	Valeur comptable à la fin de l'exercice 2015
Immeubles à l'usage du Groupe	385	- 135	250		4		- 9	245
Autres immeubles	336	- 129	207		3		- 7	203
Installations immobilières	57	- 27	30		3		- 8	25
Programmes informatiques	120	- 52	68		39		- 40	67
Autres immobilisations corporelles	199	- 177	22		3		- 7	18
Immobilisations corporelles	1 097	- 520	577	0	52	0	- 71	558

10.9 Valeurs immatérielles (en millions de CHF)

	Valeur d'acquisition	Amortis- sements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'exercice 2014	Changement d'affectation - Modification de périmètre	Investis- sements	Désin- vestis- sements	Amortis- sements	Valeur comptable à la fin de l'exercice 2015
Goodwill	50	- 23	27				- 4	23
Valeurs immatérielles	50	- 23	27	0	0	0	- 4	23

10.10 Autres actifs et autres passifs (en millions de CHF)

	31.12.15		31.12.14	
	Autres actifs	Autres passifs	Autres actifs	Autres passifs
Compte de compensation	23	0	53	0
Impôts indirects	10	13	5	18
Coupons / Coupons et titres échus	3	1	7	2
Comptes de règlement	15	7	21	10
Actifs et passifs divers	5	14	10	14
Autres actifs et autres passifs	56	35	96	44

10.11 Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements et actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété (en millions de CHF)

	31.12.15		31.12.14	
	Valeurs comptables	Engagements effectifs	Valeurs comptables	Engagements effectifs
Actifs engagés en faveur de la BNS	184	0	186	0
Créances hypothécaires engagées en faveur de la Centrale de lettres de gage des BCS	7 005	5 470	6 743	5 194
Autres	216	211	255	250
Actifs nantis / cédés	7 405	5 681	7 184	5 444
Actifs sous réserve de propriété	0	0	0	0

10.12 Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle

Instruments de capitaux propres détenus par ces institutions (en millions de CHF)

	31.12.15	31.12.14
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	58	109
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	0	0
Obligations de caisse	0	0
Emprunts obligataires	11	11
Total	69	120

Les propres institutions de prévoyance professionnelle ne détenaient pas d'actions BCV au 31 décembre 2015.

10.13 Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance (en millions de CHF)

Avantage / engagement économique et charges de prévoyance	Excédent de couverture / découvert	Avantage / engagement économique			Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance comprises dans les « Charges de personnel »	
		31.12.15	31.12.14	Variation		2015	2014
Institutions de prévoyance patronales:							
Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV ¹⁾	42.3	0	0	0	0.0	0.0	0.0
Institutions de prévoyance sans excédent de couverture ou découvert: Caisse de pensions BCV		0	0	0	35.1	35.1	35.2
Institutions de prévoyance avec excédent de couverture: Fondation de prévoyance complémentaire en faveur de l'encadrement supérieur de la BCV	0.5	0	0	0	2.0	2.0	2.0
Total	42.8	0	0	0	37.1	37.1	37.2

¹⁾ Comme il n'est pas envisagé d'utiliser les excédents pour réduire les cotisations de l'employeur, de les rembourser à l'employeur ou de les utiliser en dehors des prestations réglementaires pour un autre usage économique de l'employeur, il n'y a pas d'élément identifiable comme avantage économique à reconnaître au bilan

L'excédent de couverture ou le découvert des institutions de prévoyance est basé sur leurs comptes intermédiaires non audités, arrêtés au 30 septembre 2015.

Institutions de prévoyance

Les collaborateurs du Groupe BCV sont affiliés à la Caisse de pensions de la Banque Cantonale Vaudoise (CP BCV). Son but est de les assurer contre les conséquences économiques résultant de la retraite, de l'invalidité et du décès en garantissant des prestations fixées conformément au cadre réglementaire. Elle participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduit par la LPP et assure une couverture plus large que les exigences minimales de la LPP.

Les cadres supérieurs assurés à la CP BCV sont de plus affiliés à la Fondation de prévoyance complémentaire de

la Banque Cantonale Vaudoise. Son but est de les assurer contre les conséquences économiques résultant de la retraite, de l'invalidité et du décès en garantissant des prestations fixées conformément au cadre réglementaire.

Le Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV est un fonds patronal qui aide les employés de la BCV à faire face aux conséquences économiques qui peuvent découler notamment de la vieillesse, de l'invalidité, de la maladie ou en cas de retraite anticipée.

10.14 Produits structurés émis (en millions de CHF)

Risque sous-jacent du dérivé incorporé	Valeur comptable				Total	
	Evaluation globale		Evaluation séparée			
	Comptabilisation dans les opérations de négoce	Comptabilisation dans les autres instruments financiers évalués à la juste valeur	Valeur de l'instrument de base	Valeur du dérivé		
Instruments de taux	–	12	0	0	12	
Titres de participation	–	585	993	– 71	1 507	
Devises	–	69	23	– 2	90	
Matières premières / métaux précieux	–	0	0	0	0	
Total	31.12.15	666	1 016	– 73	1 609	
	31.12.14	–	564	857	– 41	1 380

Tous les produits structurés émis le sont avec reconnaissance de dette propre.

Evaluation globale

Les produits structurés émis par la Banque, de type « participation » (parts de « panier » de valeurs mobilières) et de type « optimisation de performance », dont la durée initiale est inférieure à une année, sont évalués de manière globale. Ils sont enregistrés dans les « Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur ». La juste valeur découle d'un prix du marché. Les réévaluations subséquentes sont comptabilisées sous « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Evaluation séparée

Sont évalués de manière séparée les produits structurés de type « optimisation de la performance », « participation » et « protection du capital » dont la durée initiale est supérieure à une année. Emis par la Banque, ils contiennent une composante de « taux d'intérêt » et contribuent à fournir une source de financement.

Ces produits structurés font l'objet d'une séparation entre l'instrument de base et le ou les dérivés incorporés. L'instrument de base est enregistré au nominal comme une dette émise par la Banque sous « Emprunts ». Les dérivés incorporés sont enregistrés au bilan dans les « Valeurs de remplacement positives ou négatives » à la juste valeur. Les variations subséquentes de la juste valeur sont comptabilisées sous « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Les intérêts provenant de la composante de « taux d'intérêt » sont enregistrés selon l'accrual method sous « Charges d'intérêts ».

10.15 Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses (BCS) (en millions de CHF)

Taux	Emis en	Valeur nominale	Echéance remboursement	Titres détenus en propres	31.12.15 En cours	31.12.14
2.500%	2010	200	25.03.20	43	157	
1.625%	2011	125	30.11.26	30	95	
1.500%	2014	135	28.03.24	0	135	
Emprunts obligataires¹⁾		460		73	387	388
<i>dont emprunts subordonnés</i>		0		0	0	0
Emprunts produits structurés (valeur de l'instrument de base)					1 016	857
Centrale de lettres de gage des BCS					5 470	5 194
Emprunts à long terme					6 873	6 439

¹⁾ Aucun emprunt ne peut être dénoncé au remboursement avant l'échéance

Répartition par échéance

	2016	2017	2018	2019	2020	2021-2029	Total	Taux moyens
Emprunts obligataires	0	0	0	0	158	229	387	2.0%
Emprunts produits structurés	617	316	56	9	18	0	1 016	0.0%
Centrale de lettres de gage des BCS	258	412	307	539	184	3 770	5 470	1.7%
Total	875	728	363	548	360	3 999	6 873	

	Etat à la fin de l'exercice 2014	Emissions Souscriptions	Remboursements	Variation nette des propres titres	Etat à la fin de l'exercice 2015
Emprunts obligataires	388	0	0	-1	387
Emprunts produits structurés	857	814	-697	42	1 016
Centrale de lettres de gage des BCS	5 194	859	-583	-	5 470
Total	6 439	1 673	-1 280	41	6 873

10.16 Corrections de valeurs et provisions

Réserves pour risques bancaires généraux (en millions de CHF)

	Etat à la fin de l'exercice	Utilisations conformes au but	Reclassements - Modification de périmètre	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	Etat à la fin de l'exercice
	2014							2015
Provisions pour impôts latents	3						-2	1
Provisions pour risques de défaillance	1					1		2
Autres provisions	59	-70		1		25		15
Total des provisions	63	-70	0	1	0	26	-2	18
Réserves pour risques ¹⁾ bancaires généraux	704							704
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risque pays	79	-14	0	0	14	24	-25	78
<i>dont corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises</i>	76	-14			14	22	-25	73
<i>dont corrections de valeur pour les risques latents</i>	3					2		5

¹⁾ A part CHF 3 millions qui font l'objet d'un impôt latent, les réserves pour risques bancaires généraux sont imposées fiscalement

10.17 Droits de participation ou options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs

Indications au sujet des plans de participation des collaborateurs

	Actions (en unités)	2015 Valeur (en CHF)
Membres du conseil d'administration	112	72 900
Membres des organes de direction	4 522	2 243 820
Collaborateurs	35 330	12 867 714
Total	39 964	15 184 434

Aucune option n'a été accordée sur des droits de participation aux membres du Conseil d'administration, de la Direction générale et aux collaborateurs.

Plans de participation

Rémunération liée à la performance annuelle

Pour le président du Conseil d'administration, les membres de la Direction générale ainsi que pour les chefs de département de la Banque, 30% de la rémunération liée à la performance annuelle sont attribués obligatoirement en actions BCV bloquées entre 5 et 10 ans.

Les autres collaborateurs de la Banque bénéficiant d'une rémunération liée à la performance annuelle de CHF 30 000 et plus ont le choix entre le paiement à 100% en espèces ou un paiement à 70% en espèces et 30% en actions BCV bloquées 3 ans. Dans ce dernier cas, la Banque majore la part en actions de 30%.

Le président du Conseil d'administration et la Direction générale bénéficieront de ces actions après l'approbation par l'Assemblée générale. Leur nombre sera calculé au cours de Bourse du 2 mai 2016 à la clôture, arrondi à l'unité supérieure.

Les autres bénéficiaires recevront les actions à fin avril 2016. Leur nombre sera calculé au cours de Bourse du 18 mars 2016 à la clôture, arrondi à l'unité supérieure. Ces collaborateurs se détermineront jusqu'au 1^{er} avril 2016. Leur choix n'étant pas connu au moment de la publication du présent rapport, le montant figurant dans le tableau ci-dessus correspond au montant maximal pouvant être payé sous forme d'actions.

Les cours de Bourse pris en compte pour le calcul du nombre d'actions étant ceux du 18 mars 2016 et du 2 mai 2016 (voir ci-dessus), ils ne sont pas connus au moment de la publication du présent rapport. De ce fait, le nombre d'actions est calculé en prenant en compte le cours de Bourse à la clôture du 4 mars 2016, date de la décision finale du Conseil d'administration au sujet de l'attribution de cette rémunération.

Plan d'intéressement

La Direction générale et les collaborateurs du Groupe, à l'exception de ceux de Piguet Galland & Cie SA, ont eu la possibilité de souscrire au plan d'intéressement en avril 2015 aux conditions suivantes :

- le nombre d'actions pouvant être souscrit dépend de la classe de responsabilité de la fonction occupée par le collaborateur;
- la souscription s'est déroulée entre le 12 mars et le 24 mars 2015;
- le prix d'acquisition était fixé à CHF 410 par action, le cours de Bourse pris en compte pour cette opération (cours de clôture du 12 mars, premier jour de la période de souscription) s'élevait à CHF 541.

La valeur figurant dans le tableau ci-dessus correspond au nombre d'actions souscrit, multiplié par la différence entre la valeur boursière de CHF 541 et le prix d'acquisition de CHF 410, soit CHF 131.

Rémunération liée à la performance à long terme

Au début de chaque plan triennal, les bénéficiaires sont informés du nombre d'actions attribué en cas d'atteinte des objectifs à 100%. A la fin de chaque plan, la Banque leur communique le niveau d'atteinte des objectifs découlant des résultats financiers, stratégiques et qualitatifs. Le nombre d'actions communiqué initialement est multiplié par le niveau d'atteinte des objectifs pour déterminer le nombre d'actions attribué à chaque bénéficiaire.

Les montants figurant dans le tableau de la page précédente correspondent à la charge enregistrée durant l'exercice 2015 pour les différents plans en cours.

Actions gratuites

La Banque distribue trois actions BCV aux apprentis et maturants ayant réussi leur formation et étant engagés par la Banque.

Leur nombre ainsi que la valeur calculée au cours de Bourse du dernier jour ouvrable du mois précédent l'octroi figurent également dans le tableau.

10.18 Créances et engagements envers les parties liées (en millions de CHF)

	31.12.15		31.12.14	
	Créances	Engagements	Créances	Engagements
Etat de Vaud - participant qualifié	5	1 528	5	1 355
Sociétés liées	36	203	55	194
Affaires d'organes	33	21		

Sont considérées comme sociétés liées les établissements de droit public du canton de Vaud et les entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton de Vaud détient une participation qualifiée.

Les opérations effectuées avec les parties liées ont été faites aux conditions du marché.

10.19 Propres parts du capital

Nombre d'actions (en unités)	Prix de transaction moyen	Total	Propres titres
Etat au 31 décembre 2014		8 606 190	26 453
Achats	539		76 619
Ventes	532		-69 967
Etat au 31 décembre 2015		8 606 190	33 105

Les opérations effectuées avec les participants ont été faites aux conditions du marché.

10.20 Structure des échéances des instruments financiers (en millions de CHF)

	A vue	Dénon- çable	Echéant				Immobilisé	Total	
			dans les 3 mois	dans plus de 3 mois jusqu'à 12 mois	dans plus de 12 mois jusqu'à 5 ans	dans plus de 5 ans			
Liquidités	6 861							6 861	
Créances sur les banques	893		488	429				1 810	
Créances résultant d'opérations de financement de titres		280						280	
Créances sur la clientèle	105	1 469	1 702	415	597	647		4 935	
Créances hypothécaires	716	430	2 828	2 275	10 139	8 134		24 522	
Opérations de négoce	155							155	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	343							343	
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	581							581	
Immobilisations financières	27		90	334	1 097	1 564	28	3 140	
Total	31.12.15	9 681	2 179	5 108	3 453	11 833	10 345	28	42 627
	31.12.14	7 717	2 253	6 107	3 203	12 450	9 192	26	40 948
Engagements envers les banques	1 009		115		100			1 224	
Engagements résultant d'opérations de financement de titres			1 659	79				1 738	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	11 334	16 800	542	102	34	65		28 877	
Valeurs de remplacement négatives d'instru- ments financiers dérivés	331							331	
Engagements résultant des autres instru- ments financiers évalués à la juste valeur	666							666	
Obligations de caisse			6	13	19	2		40	
Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS			153	722	1 999	3 999		6 873	
Total	31.12.15	13 340	16 800	2 475	916	2 152	4 066		39 749
	31.12.14	12 794	16 626	1 932	860	2 391	3 551		38 154

10.21 Répartition du bilan entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile (en millions de CHF)

	31.12.15		31.12.14	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Liquidités	6 854	7	4 952	8
Créances sur les banques	867	943	675	807
Créances résultant d'opérations de financement de titres		280		415
Créances sur la clientèle	4 312	623	5 002	673
Créances hypothécaires	24 522		24 045	
Opérations de négoce	153	2	189	5
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	287	56	343	90
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	159	422	81	404
Immobilisations financières	2 260	880	2 327	932
Comptes de régularisation	104	2	115	2
Participations non consolidées	48		54	
Immobilisations corporelles	558		577	
Valeurs immatérielles	23		27	
Autres actifs	56		96	
Actifs	40 203	3 215	38 483	3 336
Total en %	93	7	92	8
Engagements envers les banques	797	427	901	255
Engagements résultant des opérations de financement de titres	1 738		960	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	26 462	2 415	26 019	2 513
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	151	180	252	194
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	440	226	282	282
Obligations de caisse	40		57	
Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS	6 553	320	6 148	291
Comptes de régularisation	217	2	216	1
Autres passifs	32	3	44	
Provisions	18		63	
Réserves pour risques bancaires généraux	704		704	
Capital social	86		86	
Réserve issue du capital	292		106	
Réserve issue du bénéfice	1 999		2 163	
Réserve de change	-2		-1	
Propres parts du capital	-18		-13	
Intérêts minoritaires au capital propre	0		0	
Bénéfice consolidé	336		296	
Passifs	39 845	3 573	38 283	3 536
Total en %	92	8	92	8

10.22 Répartition des actifs par pays / groupes de pays (en millions de CHF)

	31.12.15		31.12.14	
	Valeur absolue	Part en %	Valeur absolue	Part en %
Europe	2 413	6	2 604	7
Royaume-Uni	476	1	529	1
France	439	1	531	1
Allemagne	411	1	357	1
Luxembourg	300	1	314	1
Pays-Bas	251	1	222	1
Autriche	175	0	189	0
Autres	361	1	462	2
Asie	374	1	392	1
Amérique latine, Caraïbes	146	0	106	0
Etats-Unis, Canada	105	0	120	0
Autres	177	0	114	0
Actifs à l'étranger	3 215	7	3 336	8
Suisse	40 203	93	38 483	92
Actifs	43 418	100	41 819	100

10.23 Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays (en millions de CHF)

		31.12.15	
Notation interne des pays	Notation de Standard & Poor's	Valeur absolue	Part en %
1	AAA à AA-	2 622	80
2	A+ à A-	270	8
3	BBB+ à BBB-	108	3
4	BB+ à BB-	134	4
5 à 7	B+ à B-	38	1
8	CCC+ à C	68	2
Sans notation	Sans notation	53	2
Expositions nettes à l'étranger		3 293	100

Les classes de rating sont basées sur la grille de notation de Standard & Poor's.

10.24 Répartition du bilan par monnaie (en millions de CHF)

	CHF	EUR	USD	Autres	Total
Liquidités	6 813	43	2	3	6 861
Créances sur les banques	558	484	474	294	1 810
Créances résultant d'opérations de financement de titres		180	100		280
Créances sur la clientèle	3 473	303	1 132	27	4 935
Créances hypothécaires	24 520	2			24 522
Opérations de négoce	155				155
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	258	17	67	1	343
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	162	213	165	41	581
Immobilisations financières	2 738	401	1		3 140
Comptes de régularisation	98	6	2		106
Participations non consolidées	48				48
Immobilisations corporelles	558				558
Valeurs immatérielles	23				23
Autres actifs	52		3	1	56
Positions portées à l'actif	39 456	1 649	1 946	367	43 418
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	15 898	6 743	15 597	2 364	40 602
Actifs	31.12.15	55 354	8 392	2 731	84 020
	31.12.14	52 855	8 680	1 846	79 951
Engagements envers les banques	633	149	199	243	1 224
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	399		1 321	18	1 738
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	25 256	1 509	1 772	340	28 877
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	264	41	25	1	331
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	345	185	131	5	666
Obligations de caisse	40				40
Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS	6 598	145	124	6	6 873
Comptes de régularisation	203	7	9		219
Autres passifs	14	10	9	2	35
Provisions	18				18
Réserves pour risques bancaires généraux	704				704
Capital social	86				86
Réserve issue du capital	292				292
Réserve issue du bénéfice	1 999				1 999
Réserve de change	- 2				- 2
Propres parts du capital	- 18				- 18
Intérêts minoritaires au capital propre	0				0
Bénéfice consolidé	336				336
Positions portées au passif	37 167	2 046	3 590	615	43 418
Engagements à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	18 312	6 303	13 868	2 073	40 556
Passifs	31.12.15	55 479	8 349	2 688	83 974
	31.12.14	53 072	8 636	1 813	79 903
Position nette par devise	31.12.15	- 125	43	85	46
	31.12.14	- 217	44	188	48

11. Informations et notes se rapportant aux opérations hors bilan

11.1 Engagements conditionnels

Créances éventuelles (en millions de CHF)

	31.12.15	31.12.14	Variation absolue	Variation en %
Garanties irrévocables et similaires	775	848	-73	-9
Autres prestations de garanties	414	454	-40	-9
Engagements conditionnels	1 189	1 302	- 113	-9
Créances éventuelles	0	0	0	0

11.2 Crédits par engagement (en millions de CHF)

	31.12.15	31.12.14	Variation absolue	Variation en %
Engagements résultant de paiements différés	53	33	20	61
Crédits par engagement	53	33	20	61

11.3 Opérations fiduciaires (en millions de CHF)

	31.12.15	31.12.14	Variation absolue	Variation en %
Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces	309	262	47	18
Crédits fiduciaires	1	0	1	n/a
Opérations fiduciaires	310	262	48	18

11.4 Avoirs administrés (masse sous gestion) (en millions de CHF)

Répartition	31.12.15	31.12.14	Variation absolue	Variation en %
Avoirs détenus par des instruments de placement collectifs sous gestion propre	28 818	28 043	775	3
Avoirs sous mandats de gestion	13 108	12 531	577	5
Autres avoirs administrés	46 046	45 808	238	1
Total des avoirs administrés (y compris prises en compte doubles)	87 972	86 382	1 590	2
<i>dont prises en compte doubles</i>	<i>9 054</i>	<i>8 757</i>	<i>297</i>	<i>3</i>

Evolution	31.12.15	31.12.14	Variation absolue	Variation en %
Total des avoirs administrés initiaux (y compris prises en compte doubles)	86 382	83 850	2 532	3
Apports nets d'argent frais / retraits nets	2 502	- 1 904	4 406	n/a
Evolution des cours, intérêts, dividendes et évolution de change	-912	4 436	-5 348	n/a
Autres effets	0	0	0	-
Total des avoirs administrés finaux (y compris prises en compte doubles)	87 972	86 382	1 590	2

Le Groupe n'ayant pas l'obligation de publier ces chiffres, ceux-ci ne sont présentés, sur une base volontaire, qu'au niveau des comptes consolidés.

Définitions

Tous les avoirs de la clientèle qui sont détenus ou gérés à des fins de placement sont réputés «avoirs administrés». Cette définition, qui ressort des prescriptions comptables pour les banques, englobe en particulier certains éléments de la rubrique engagements résultant des dépôts de la clientèle (notamment les comptes épargne, les comptes de placement, les comptes à terme), les placements fiduciaires et toutes les valeurs en dépôt dûment évaluées. Les avoirs détenus à des fins de placement par les clients institutionnels, les entreprises et les clients privés ainsi que les avoirs des fonds de placement sont pris en compte, à moins qu'il ne s'agisse d'avoirs sous simple garde (custody, c'est-à-dire les avoirs pour lesquels le Groupe assume uniquement la garde et n'effectue que les opérations sur titres). Les dépôts

qui bénéficient de prestations de services supplémentaires, essentiellement de gestion, conseil, d'administration de fonds de placement, sont inclus dans les avoirs administrés.

Apports / retraits nets d'argent frais

Les apports et retraits nets d'argent frais de la clientèle sont déterminés selon le même périmètre que celui des avoirs administrés. Ces flux nets, survenus durant l'année, découlent de l'acquisition de nouveaux clients, des départs de clients ainsi que des apports et retraits de clients existants. Les évolutions des avoirs dues aux fluctuations de cours, aux effets de monnaie, aux paiements d'intérêts et de dividendes, aux commissions et frais ne représentent ni un apport, ni un retrait. Les variations d'avoirs administrés générées lors d'acquisition, de vente ou de fermeture de société ou d'activité entière ne sont pas considérées comme des mouvements d'argent frais.

12. Informations et notes se rapportant au compte de résultat consolidé

12.1 Résultat brut des opérations d'intérêts (en millions de CHF)

	2015	2014	Variation absolue	Variation en %
Banques	0.7	2.8	- 2.1	- 75
Clientèle	625.2	647.1	- 21.9	- 3
Intérêts et dividendes des immobilisations financières	47.4	54.2	- 6.8	- 13
Autres produits d'intérêts	2.8	2.6	0.2	8
Produits	676.1	706.7	- 30.6	- 4
Banques	2.8	5.9	- 3.1	- 53
Clientèle	21.0	44.0	- 23.0	- 52
Obligations de caisse et emprunts	109.1	118.3	- 9.2	- 8
Autres charges d'intérêts	54.0	34.2	19.8	58
Charges	186.9	202.4	- 15.5	- 8
Résultat brut	489.2	504.3	- 15.1	- 3

Les intérêts négatifs concernant les opérations actives sont enregistrés en réduction des produits d'intérêts et ceux concernant les opérations passives le sont en réduction des charges d'intérêts.

Ces positions ainsi que celles se rapportant au refinancement des opérations de négoce n'étant pas significatives, elles ne sont pas publiées séparément.

12.2 Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement (en millions de CHF)

Commissions d'administration	47.0	51.1	- 4.1	- 8
Courtages sur titres et dérivés	54.6	57.1	- 2.5	- 4
Produits des émissions	10.8	10.6	0.2	2
Commissions de gestion	42.6	42.3	0.3	1
Commissions sur fonds de placement	104.6	115.0	- 10.4	- 9
Coupons, opérations fiduciaires et autres	3.7	3.9	- 0.2	- 5
Total	263.3	280.0	- 16.7	- 6

12.3 Produit des commissions sur les autres prestations de service (en millions de CHF)

Cartes, bancomat, transferts et chèques	27.0	25.2	1.8	7
Administration clientèle institutionnelle, relevés et attestations	19.1	17.2	1.9	11
Frais de gestion de comptes	17.5	18.0	- 0.5	- 3
Encaissements documentaires, bancassurance	9.5	12.3	- 2.8	- 23
Location de safes, tiers numériques, correspondance à disposition	7.8	9.8	- 2.0	- 20
Total	80.9	82.5	- 1.6	- 2

12.4 Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur (en millions de CHF)

Répartition selon les secteurs d'activité	2015	2014	Variation absolue	Variation en %
Banque des particuliers	21.5	18.1	3.4	19
Banque des entreprises	10.1	9.3	0.8	9
Gestion de fortune	23.9	20.3	3.6	18
Trading	62.6	48.6	14.0	29
Corporate Center	32.4	10.1	22.3	220
Total	150.5	106.4	44.1	41
Résultat provenant de l'utilisation de la juste valeur				
Instruments de taux (y compris les fonds)	1.5	3.2	- 1.7	- 53
Titres de participation (y compris les fonds)	21.1	17.5	3.6	21
Devises et métaux précieux	134.5	91.0	43.5	48
Sous-total	157.1	111.7	45.4	41
<i>dont provenant de l'option de la juste valeur</i>	20.7	n/a	-	-
<i>dont provenant de l'option de la juste valeur sur les actifs</i>	- 9.8	n/a	-	-
<i>dont provenant de l'option de la juste valeur sur les engagements</i>	30.5	n/a	-	-
Charges de commissions du négoce	- 6.6	- 5.3	1.3	25
Total	150.5	106.4	44.1	41

12.5 Charges de personnel (en millions de CHF)

Rémunérations fixes et variables	258.4	259.8	- 1.4	- 1
<i>dont charges en relation avec les rémunérations basées sur les actions et les formes alternatives de la rémunération variable (y compris part en espèces)</i>	46.6	46.4	0.2	0
Charges sociales	25.2	24.9	0.3	1
Contributions aux institutions de prévoyance en faveur du personnel	37.1	37.2	- 0.1	- 0
Autres frais de personnel	16.5	17.1	- 0.6	- 4
Total	337.2	339.0	- 1.8	- 1

12.6 Autres charges d'exploitation (en millions de CHF)

Locaux	23.3	23.7	- 0.4	- 2
Informatique	73.6	73.5	0.1	0
Machines, mobilier, véhicules, etc.	3.7	3.9	- 0.2	- 5
Fournitures de bureau	1.3	1.4	- 0.1	- 7
Télécommunications et frais de ports	8.6	8.6	0	0
Communication, publicité, dons et cotisations	19.2	18.3	0.9	5
Informations financières	14.5	13.8	0.7	5
Honoraires de la société d'audit	3.0	3.0	0	0
<i>dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel</i>	2.6	2.6	0	0
<i>dont pour d'autres prestations de service</i>	0.4	0.4	0	0
Autres honoraires	5.5	5.0	0.5	10
Trafic des paiements	11.9	10.7	1.2	11
Frais d'émissions	2.5	7.2	- 4.7	- 65
Autres charges d'exploitation	9.9	9.8	0.1	1
<i>dont rémunération pour la garantie de l'Etat ¹⁾</i>	0.4	0.5	- 0.1	- 20
Total	177.0	178.9	- 1.9	- 1

¹⁾ Garantie limitée de l'Etat de Vaud accordée pour les dépôts effectués auprès de la Caisse d'Epargne Cantonale Vaudoise, gérée par la BCV

12.7 Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles

(en millions de CHF)

	2015	2014	Variation absolue	Variation en %
Immeubles et installations immobilières	24.6	25.2	- 0.6	- 2
Programmes informatiques	39.9	43.4	- 3.5	- 8
Autres investissements	6.9	6.0	0.9	15
Participations	0.1	0.0	0.1	n/a
Goodwill	4.1	5.1	- 1.0	- 20
Total	75.6	79.7	- 4.1	- 5

12.8 Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes (en millions de CHF)

Provisions diverses	25.6	31.8	- 6.2	- 19
Pertes diverses	11.5	2.0	9.5	475
Total	37.1	33.8	3.3	10

12.9 Produits extraordinaires (en millions de CHF)

Cession de participations	26.6	0.1	26.5	n/a
Cession d'immobilisations corporelles	0.0	1.0	- 1.0	- 100
Autres produits exceptionnels	2.0	1.5	0.5	33
Total	28.6	2.6	26.0	1 000

12.10 Impôts (en millions de CHF)

Impôt fédéral direct	26.9	24.7	2.2	9
Impôts cantonaux et communaux	65.9	60.5	5.4	9
Impôts latents	- 1.8	- 0.1	- 1.7	n/a
Total	91.0	85.1	5.9	7
Taux d'imposition moyen pondéré, sur la base du résultat opérationnel	23%	22%		

12.11 Résultat opérationnel réparti entre la Suisse et l'étranger, selon le principe du domicile de l'exploitation (en millions de CHF)

	2015		2014	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Résultat net des opérations d'intérêts	490.0	0.1	520.3	0.3
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service	312.7	19.6	328.2	15.2
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	144.7	5.8	98.2	8.2
Autres résultats ordinaires	52.7	0.0	39.6	0.0
Total des résultats de l'activité bancaire ordinaire	1 000.1	25.5	986.3	23.7
Charges de personnel	336.5	0.7	338.4	0.6
Autres charges d'exploitation	174.9	2.1	176.9	2.0
Charges d'exploitation	511.4	2.8	515.3	2.6
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles	75.6	0.0	79.7	0.0
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	37.1	0.0	33.8	0.0
Résultat opérationnel	376.0	22.7	357.5	21.1

12.12 Résultat par droit de participation

	2015	2014
Bénéfice consolidé, part du Groupe (en millions de CHF)	336.3	296.1
Nombre moyen d'actions nominatives pondéré sur la période (en milliers)	8 606	8 606
Résultat par action non dilué (en CHF)	39.08	34.40

Il n'y a pas d'opération financière en cours entraînant une dilution du résultat par action.

13. Autres informations

13.1 Etat des fonds propres réglementaires (en millions de CHF)

	31.12.15	31.12.14
Fonds propres de base durs (CET1)	2 924	2 874
Instruments et réserves	3 113	3 066
Ajustements réglementaires	-76	-86
Volant anticyclique	-113	-106
Fonds propres de base supplémentaires (AT1)	0	0
Instruments	0	0
Ajustements réglementaires	0	0
Fonds propres complémentaires (T2)	19	19
Réserves forcées dans les titres de participation et provisions forfaitaires	19	19
Ajustements réglementaires	0	0
Fonds propres pouvant être pris en compte	2 943	2 893
Actifs pondérés par le risque		
Risque de crédit	13 777	13 984
Actifs sans contrepartie	660	693
Risque de marché	363	350
Risque opérationnel	1 789	1 764
Actifs pondérés par le risque	16 589	16 792
Ratios de fonds propres		
Ratio CET1	17.6%	17.1%
Ratio T1	17.6%	17.1%
Capital total	17.7%	17.2%

La Banque ayant reçu en décembre 2008 l'homologation de la FINMA, elle applique depuis 2009 l'approche IRB de base (foundation) en matière de risque de crédit dans le cadre du calcul de l'adéquation des fonds propres.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, l'adéquation des fonds propres est déterminée selon les normes de l'Accord de Bâle III.

Un document informant notamment sur l'adéquation des fonds propres, les méthodes d'évaluation des risques et le niveau des risques pris est établi conformément aux exigences de publication du pilier 3 de l'Accord de Bâle III. Il est disponible sur le site de la Banque: www.bcv.ch (relations investisseurs).

13.2 Informations par secteur d'activité

13.2.1 Notice méthodologique

Les résultats par secteur d'activité sont présentés au niveau du Groupe BCV et sont fondés sur les métiers de la Banque.

La **banque des particuliers** couvre les besoins de la clientèle disposant d'avoirs à concurrence de CHF 250 000 ou de financement immobilier jusqu'à CHF 1,2 million.

Le secteur d'activité **banque des entreprises** englobe les marchés des PME y compris les micro-entreprises, des grandes entreprises, des collectivités publiques et du trade finance.

La **gestion de fortune** couvre les besoins de la clientèle privée et institutionnelle. Ce secteur inclut également l'activité de banque dépositaire ainsi que les filiales Piguet Galland & Cie SA, Gërifonds SA et GEP SA.

Le **Trading** comprend la gestion des opérations traitées pour compte propre et pour clients sur les marchés des devises, actions, taux, métaux, options, dérivés et structurés.

Le **Corporate Center** regroupe la Direction générale, le Département des Ressources humaines, le Département Stratégie et organisation, le Département Média et information, la Division Finance et risques (Risk Management, Comptabilité financière, Contrôle de gestion, ALM-Gestion financière, Compliance et Juridique), la Division Gestion crédit (Analyses, Support et Affaires spéciales) et la Division Services (Gestion et infrastructure IT, Evolutions et développements IT, Infrastructures et services généraux, Opérations et Sécurité).

D'une manière générale, les revenus sont attribués au secteur d'activité auquel est rattaché le client, respectivement son conseiller.

Pour les secteurs opérant avec la clientèle, la rubrique Opérations brutes d'intérêts correspond à la marge commerciale brute, qui représente l'écart entre le taux client et le taux du marché monétaire, compte tenu de la nature et de la durée de l'opération (méthode des taux de cession).

Pour le Corporate Center, les opérations brutes d'intérêts contiennent le résultat de la transformation des échéances, l'activité interbancaire, le résultat des immobilisations ainsi que la marge commerciale brute des dossiers traités aux Affaires spéciales.

Les pertes sur créances correspondent aux pertes attendues. L'écart entre le besoin de nouvelles provisions et les pertes attendues sur créances, ainsi que les variations de corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes, de provisions existantes et les récupérations de créances amorties sont attribués au Corporate Center.

Le résultat des opérations de négoce sur titres est déterminé par portefeuille, puis affecté au secteur d'activité auquel est rattaché le responsable du portefeuille. Le résultat des opérations de négoce clientèle sur devises et produits structurés est attribué au secteur d'activité Trading, qui rétrocède une partie de ces revenus aux autres secteurs d'activité, en fonction du rattachement du client.

Les «Autres résultats» sont attribués compte par compte, en fonction de leur nature.

Les charges d'exploitation et les amortissements sont répartis en deux étapes. La première consiste à imputer les charges directes aux secteurs d'activité qui emploient les ressources (personnel, locaux, informatique, etc.). La deuxième étape permet de répartir les charges indirectes en fonction des prestations internes fournies entre les secteurs d'activité.

Les impôts sont calculés par secteur d'activité selon la charge fiscale réelle en vigueur.

Les volumes du bilan et du hors bilan représentent les affaires liées avec la clientèle. De manière générale et selon la même règle définie pour les revenus, les volumes d'affaires sont attribués au secteur d'activité auquel est rattaché le client, respectivement son conseiller.

La délimitation des avoirs administrés est définie dans les Informations et notes se rapportant aux opérations hors bilan des comptes du Groupe, chiffre 11.4.

Les fonds propres sont alloués en fonction du type d'affaire dans chaque secteur d'activité à 13%. Le surplus de fonds propres est enregistré au Corporate Center.

	Banque des particuliers		Banque des entreprises	
	2015	2014	2015	2014
13.2.2 Volumes clientèle par secteur d'activité				
(en millions de CHF)				
Créances sur la clientèle	115	126	3 814	4 284
Créances hypothécaires	7 571	7 391	8 999	8 986
Crédits à la clientèle	7 686	7 517	12 813	13 271
Dépôts de la clientèle	8 396	8 267	8 148	7 639
Engagements hors bilan	46	41	1 927	2 193
Avoirs administrés (masse sous gestion) (y compris prises en compte doubles)	9 022	8 960	10 027	9 260

13.2.3 Résultat par secteur d'activité (en millions de CHF)

Opérations brutes d'intérêts	105.9	98.6	195.6	179.2
Pertes sur créances, variations de provisions existantes et récupérations de créances amorties ¹⁾	-3.2	-3.6	-27.1	-25.9
Opérations nettes d'intérêts	102.6	95.0	168.5	153.3
Opérations de commissions	59.2	59.7	48.5	51.4
Opérations de négoce	21.5	18.1	10.1	9.3
Autres résultats	3.4	1.8	4.8	4.7
Revenus	186.7	174.6	231.9	218.7
Charges de personnel	-48.5	-49.0	-31.4	-30.7
Charges d'exploitation	-48.5	-47.9	-13.3	-13.0
Amortissements	-14.0	-14.9	-2.7	-3.0
Facturation interne	-39.9	-41.6	-52.5	-51.7
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	-0.7	-1.0	-5.2	-4.9
Résultat opérationnel	35.2	20.3	126.8	115.3
Produits et charges extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0
Impôts calculés ²⁾ et intérêts minoritaires	-7.8	-6.3	-28.5	-25.2
Bénéfice consolidé	27.4	14.0	98.3	90.1

13.2.4 Indicateurs

Fonds propres moyens (en millions de CHF) ³⁾	201	204	1 200	1 231
Ratios				
ROE ⁴⁾	13.6	6.9	8.2	7.3
Charges / produits ⁵⁾	79.4	86.1	38.6	40.3
Effectif moyen	382	386	186	184

Les chiffres 2014 ont été retraités pour des raisons de comparabilité.

¹⁾ Les pertes sur créances correspondent aux pertes attendues. L'écart entre le besoin de nouvelles provisions et les pertes attendues sur créances, ainsi que les variations de provisions existantes et les récupérations de créances amorties sont enregistrés au Corporate Center

²⁾ Les impôts sont calculés par secteur d'activité selon la charge fiscale réelle en vigueur

³⁾ Allocation de fonds propres à 13% aux secteurs d'activité, le surplus est enregistré au Corporate Center

⁴⁾ Avec des fonds propres moyens à 13%

⁵⁾ Dans le ratio charges / produits par secteur d'activité, les charges correspondent aux charges de personnel, charges d'exploitation, amortissements et facturation interne, les produits aux revenus avant pertes sur créances

Gestion de fortune		Trading		Corporate Center		Groupe BCV	
2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
646	728	0	1	360	536	4 935	5 675
7 173	6 881	0	0	780	787	24 522	24 045
7 818	7 610	0	1	1 139	1 323	29 457	29 720
11 737	12 004	0	136	596	486	28 877	28 532
55	60	10	10	315	251	2 353	2 554
68 251	67 614			673	548	87 972	86 382
95.9	83.1	4.9	2.1	86.9	141.4	489.2	504.3
-3.3	-3.4	0.0	0	34.6	49.2	0.9	16.3
92.6	79.7	4.9	2.1	121.5	190.6	490.1	520.6
216.6	229.5	-0.3	-1.0	8.3	3.8	332.3	343.4
23.9	20.3	62.6	48.6	32.4	10.1	150.5	106.4
2.3	2.3	0.0	0.0	42.2	30.8	52.8	39.6
335.3	331.7	67.2	49.7	204.5	235.3	1 025.6	1 010.0
-110.8	-114.1	-13.7	-13.0	-132.8	-132.2	-337.2	-339.0
-47.3	-47.7	-10.2	-9.6	-57.7	-60.7	-177.0	-178.9
-16.5	-17.9	-1.7	-1.8	-40.6	-42.2	-75.6	-79.7
-51.7	-54.7	-1.8	-2.2	145.9	150.2	0	0
-3.0	-5.5	-1.1	-0.6	-27.2	-21.7	-37.1	-33.8
105.9	91.7	38.6	22.5	92.1	128.9	398.7	378.6
0.0	0.5	0.0	0.0	28.6	2.1	28.6	2.6
-26.5	-21.3	-8.7	-4.8	-19.5	-27.5	-91.0	-85.1
79.4	70.9	29.9	17.7	101.2	103.5	336.3	296.1
304	298	109	78	1 519	1 482	3 333	3 294
26.2	23.8	27.3	22.6			10.1	9.0
65.6	68.4	40.9	53.6			57.2	59.6
571	586	58	57	743	756	1 940	1 970

13.3 Compte de résultat consolidé – évolution sur 5 ans (en millions de CHF)

	2011	2012	2013	2014	2015
Produit des intérêts et des escomptes	735.8	712.3	672.7	652.5	628.7
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	58.4	57.9	56.3	54.2	47.4
Charges d'intérêts	-260.4	-250.3	-227.0	-202.4	-186.9
Résultat brut des opérations d'intérêts	533.8	519.9	502.0	504.3	489.2
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	4.4	4.4	8.2	16.3	0.9
Résultat net des opérations d'intérêts	538.2	524.3	510.2	520.6	490.1
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement	291.8	281.9	285.4	280.0	263.3
Produit des commissions sur les opérations de crédit	47.2	50.2	44.5	44.9	42.7
Produit des commissions sur les autres prestations de service	73.1	79.1	76.7	82.5	80.9
Charges de commissions	-71.9	-64.2	-65.3	-64.0	-54.6
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service	340.2	347.0	341.3	343.4	332.3
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	114.9	113.1	112.8	106.4	150.5
Résultat des aliénations d'immobilisations financières	10.7	5.9	1.8	3.2	11.4
Produit des participations	5.5	4.8	9.6	4.3	15.3
<i>dont des autres participations non consolidées</i>	5.5	4.8	9.6	4.3	15.3
Résultat des immeubles	10.4	11.3	11.5	11.0	10.7
Autres produits ordinaires	9.4	9.5	15.2	21.9	22.1
Autres charges ordinaires	-7.0	-1.1	-3.1	-0.8	-6.8
Autres résultats ordinaires	29.0	30.4	35.0	39.6	52.7
Total des résultats de l'activité bancaire ordinaire	1 022.3	1 014.8	999.3	1 010.0	1 025.6
Charges de personnel	-339.2	-334.7	-337.3	-339.0	-337.2
Autres charges d'exploitation	-193.0	-189.9	-182.6	-178.9	-177.0
Charges d'exploitation	-532.2	-524.6	-519.9	-517.9	-514.2
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles	-83.9	-86.2	-85.7	-79.7	-75.6
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	-11.7	-3.0	-40.8	-33.8	-37.1
Résultat opérationnel	394.5	401.0	352.9	378.6	398.7
Produits extraordinaires	4.1	3.7	11.2	2.6	28.6
Charges extraordinaires	-7.8	-1.6	-0.1	0.0	0.0
Impôts	-89.7	-92.0	-83.9	-85.1	-91.0
Bénéfice consolidé	301.1	311.1	280.1	296.1	336.3
Intérêts minoritaires	1.0	-0.1	0.0	0.0	0.0
Bénéfice consolidé, part du Groupe	302.1	311.0	280.1	296.1	336.3

Dès l'exercice 2015, les comptes sont présentés selon les nouvelles normes suisses en matière de présentation des comptes bancaires; pour des raisons de comparabilité, les chiffres des années antérieures ont été retraités.

13.4 Bilan consolidé – évolution sur 5 ans (en millions de CHF)

	31.12.11	31.12.12	31.12.13	31.12.14	31.12.15
Liquidités	1 711	4 734	4 669	4 960	6 861
Créances sur les banques	2 938	1 696	1 073	1 482	1 810
Créances résultant d'opérations de financement de titres	191	311	536	415	280
Créances sur la clientèle	5 760	4 984	5 372	5 675	4 935
Créances hypothécaires	22 047	22 845	23 357	24 045	24 522
Opérations de négoce	98	102	360	194	155
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	408	246	239	433	343
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	364	405	416	485	581
Immobilisations financières	2 975	3 101	3 146	3 259	3 140
Comptes de régularisation	206	198	195	117	106
Participations non consolidées	88	52	50	54	48
Immobilisations corporelles	628	621	602	577	558
Valeurs immatérielles	35	37	32	27	23
Autres actifs	157	151	130	96	56
Actifs	37 606	39 483	40 177	41 819	43 418
Engagements envers les banques	1 543	1 508	1 103	1 156	1 224
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	814	939	860	960	1 738
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	25 155	26 544	27 557	28 532	28 877
Engagements résultant d'opérations de négoce	1	0	0	0	0
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	444	378	303	446	331
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	441	499	537	564	666
Obligations de caisse	209	131	81	57	40
Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS	5 384	5 837	6 064	6 439	6 873
Comptes de régularisation	215	231	225	217	219
Autres passifs	79	83	74	44	35
Provisions	20	18	51	63	18
Fonds étrangers	34 305	36 168	36 855	38 478	40 021
Réserves pour risques bancaires généraux	704	704	704	704	704
Capital social	86	86	86	86	86
Réserve issue du capital	360	275	192	106	292
Réserve issue du bénéfice	1 839	1 950	2 072	2 163	1 999
Réserve de change	- 1	- 1	- 1	- 1	- 2
Propres parts du capital	- 8	- 11	- 11	- 13	- 18
Intérêts minoritaires au capital propre	20	1	0	0	0
Bénéfice consolidé	301	311	280	296	336
Fonds propres	3 301	3 315	3 322	3 341	3 397
Passifs	37 606	39 483	40 177	41 819	43 418

Dès l'exercice 2015, les comptes sont présentés selon les nouvelles normes suisses en matière de présentation des comptes bancaires; pour des raisons de comparabilité, les chiffres des années antérieures ont été retraités.

14. Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés à l'Assemblée générale des actionnaires de la Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Banque Cantonale Vaudoise, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état des capitaux propres et l'annexe (pages 103 à 144) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux prescriptions comptables pour les banques, négociants en valeurs mobilières, groupes et conglomerats financiers (PCB), incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les prescriptions comptables pour les banques, négociants en valeurs mobilières, groupes et conglomerats financiers (PCB) et sont conformes à la loi suisse.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a, al. 1, chiff. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Alex Astolfi

Expert-réviseur

Réviseur responsable

Omar Grossi

Expert-réviseur

Lausanne, le 10 mars 2016

Données financières

Comptes de la Maison mère

1. Bilan (en millions de CHF)

	Notes ¹⁾	31.12.15	31.12.14	Variation absolue	Variation en %
Actifs					
Liquidités		6 680	4 828	1 852	38
Créances sur les banques		1 784	1 438	346	24
Créances résultant d'opérations de financement de titres	5.1	280	415	- 135	- 33
Créances sur la clientèle	5.2	4 763	5 492	- 729	- 13
Créances hypothécaires	5.2	24 073	23 654	419	2
Opérations de négoce	5.3	155	194	- 39	- 20
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	5.4	349	436	- 87	- 20
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	5.3	581	485	96	20
Immobilisations financières	5.5	3 106	3 221	- 115	- 4
Comptes de régularisation		103	112	- 9	- 8
Participations		153	159	- 6	- 4
Immobilisations corporelles		496	512	- 16	- 3
Autres actifs	5.6	41	82	- 41	- 50
Actifs	5.18	42 564	41 028	1 536	4
Total des créances de rang subordonné		0	0	0	0
<i>dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance</i>		0	0	0	0
Passifs					
Engagements envers les banques		1 409	1 543	- 134	- 9
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	5.1	1 738	960	778	81
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	5.19	27 917	27 475	442	2
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	5.4	328	441	- 113	- 26
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	5.3/5.10	666	564	102	18
Obligations de caisse		40	57	- 17	- 30
Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses (BCS)		6 873	6 439	434	7
Comptes de régularisation		207	204	3	1
Autres passifs	5.6	30	37	- 7	- 19
Provisions	5.11	11	45	- 34	- 76
Fonds étrangers		39 219	37 765	1 454	4
Réserves pour risques bancaires généraux	5.11	701	701	0	0
Capital social	5.12/5.15/5.16	86	86	0	0
Réserve légale issue du capital		265	351	- 86	- 25
<i>dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement</i>		265	351	- 86	- 25
Réserve légale issue du bénéfice		85	84	1	1
Réserves facultatives issues du bénéfice		1 865	1 735	130	7
Propres parts du capital		- 18	- 13	- 5	- 38
Bénéfice de l'exercice		361	319	42	13
Fonds propres		3 345	3 263	82	3
Passifs		42 564	41 028	1 536	4
Total des engagements de rang subordonné		0	0	0	0
<i>dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance</i>		0	0	0	0

¹⁾ Le détail de ces notes se trouve aux pages 159 à 174

Opérations hors bilan (en millions de CHF)	Notes ¹⁾	31.12.15	31.12.14	Variation absolue	Variation en %
Engagements conditionnels	5.2	1 183	1 294	- 111	-9
Engagements irrévocables	5.2	992	1 089	- 97	-9
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	5.2	113	113	0	0
Crédits par engagement	5.2	53	33	20	61

¹⁾ Le détail de cette note se trouve à la page 159

2. Compte de résultat (en millions de CHF)

	Notes ¹⁾	2015	2014	Variation absolue	Variation en %
Produit des intérêts et des escomptes		620.3	644.2	-23.9	-4
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		47.2	54.3	-7.1	-13
Charges d'intérêts		-185.2	-201.7	-16.5	-8
Résultat brut des opérations d'intérêts		482.3	496.8	-14.5	-3
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts		0.8	16.3	-15.5	-95
Résultat net des opérations d'intérêts		483.1	513.1	-30.0	-6
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		180.9	189.1	-8.2	-4
Produit des commissions sur les opérations de crédit		42.6	44.8	-2.2	-5
Produit des commissions sur les autres prestations de service		75.7	76.3	-0.6	-1
Charges de commissions		-30.2	-33.9	-3.7	-11
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service		269.0	276.3	-7.3	-3
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	7.2	139.5	97.8	41.7	43
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		10.9	3.0	7.9	263
Produit des participations		34.6	29.8	4.8	16
Résultat des immeubles		10.3	10.4	-0.1	-1
Autres produits ordinaires		22.5	22.8	-0.3	-1
Autres charges ordinaires		-6.6	-0.9	5.7	633
Autres résultats ordinaires		71.7	65.1	6.6	10
Total des résultats de l'activité bancaire ordinaire		963.3	952.3	11.0	1
Charges de personnel	7.3	-295.2	-294.9	0.3	0
Autres charges d'exploitation	7.4	-157.8	-159.9	-2.1	-1
Charges d'exploitation		-453.0	-454.8	-1.8	-0
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles		-66.3	-70.2	-3.9	-6
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	7.5	-21.3	-27.5	-6.2	-23
Résultat opérationnel		422.7	399.8	22.9	6
Produits extraordinaires	7.6	28.6	2.0	26.6	1330
Charges extraordinaires		0	0	0	0
Impôts	7.7	-90.8	-82.7	8.1	10
Bénéfice de l'exercice		360.5	319.1	41.4	13
Répartition du bénéfice	8.1				
Bénéfice de l'exercice		360.5	319.1		
Bénéfice au bilan		360.5	319.1		
Répartition du bénéfice					
- Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice		162.6	129.8		
- Attribution à la réserve légale issue du bénéfice		0.0	0.0		
- Distribution sur le capital social		197.9	189.3		
Autre distribution	8.2				
Distribution par prélèvement sur la réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement		86.1	86.1		

¹⁾ Le détail de ces notes se trouve aux pages 176 à 178

3. Etat des capitaux propres (en millions de CHF)

	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserves facultatives issues du bénéfice	Propres parts du capital	Résultat de l'exercice	Total des fonds propres
Etat au 1^{er} janvier 2013	86	523	84	701	1 497	0	320	3 211
Attribution aux réserves facultatives					131		- 131	0
Dividende 2012							- 189	- 189
Distribution par la réserve issue du capital		- 86						- 86
Résultat de l'exercice							297	297
Etat au 31 décembre 2013	86	437	84	701	1 628	0	297	3 233
Attribution aux réserves facultatives					107		- 107	0
Dividende 2013							- 190	- 190
Distribution par la réserve issue du capital		- 86						- 86
Acquisition de propres parts au capital						- 13		- 13
Aliénation de propres parts au capital								0
Résultat de l'exercice							319	319
Etat au 31 décembre 2014	86	351	84	701	1 735	- 13	319	3 263
Attribution aux réserves facultatives					130		- 130	0
Dividende 2014							- 189	- 189
Distribution par la réserve issue du capital		- 86						- 86
Acquisition de propres parts au capital						- 45		- 45
Aliénation de propres parts au capital						40		40
Résultat d'aliénation de propres parts au capital et dividendes								1
Résultat de l'exercice							361	361
Etat au 31 décembre 2015	86	265	85	701	1 865	- 18	361	3 345

4. Raison sociale et principes des comptes de la Maison mère

4.1 Raison sociale, forme juridique et siège

La Banque Cantonale Vaudoise est une société anonyme de droit public, fondée par décret du Grand Conseil vaudois du 19 décembre 1845. Son statut juridique est défini dans la Loi vaudoise organisant la Banque cantonale vaudoise du 20 juin 1995. Son siège est à Lausanne.

4.2 Principes régissant l'établissement des comptes annuels

Les comptes de la Banque Cantonale Vaudoise sont établis conformément aux dispositions de la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (LB) du 8 novembre 1934, à son Ordonnance du 30 avril 2014 (OB) et aux prescriptions comptables pour les banques, négociants en valeurs mobilières, groupes et conglomérats financiers (PCB) du 27 mars 2014 (circulaire FINMA 2015/1); ils montrent la situation économique de la Banque de façon à ce qu'un tiers puisse s'en faire une opinion fondée, selon le principe de la présentation fiable.

4.3 Principes de comptabilisation et d'évaluation

Les règles d'évaluation des comptes de la Maison mère (bouclément individuel) sont les mêmes que celles des comptes consolidés, excepté pour les postes suivants:

4.3.1 Participations

Les participations englobent les actions et les autres titres de participation d'entreprises détenus dans le dessein d'un placement permanent. Les actions et autres titres de participation considérés comme participations permanentes sont évalués à leur valeur d'acquisition déduction faite des corrections de valeur nécessaires.

4.3.2 Propres parts du capital

Les paiements de dividendes et le résultat des aliénations sont attribués directement à la «Réserve légale issue du bénéfice» alors que pour les comptes du Groupe, ils sont attribués directement à la «Réserve issue du capital».

4.4 Modifications des principes comptables

Les principes de comptabilisation et de présentation ont été adaptés aux nouvelles prescriptions comptables pour les banques (PCB).

A des fins de comparaison, les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés.

4.5 Principes d'évaluation et de gestion des risques

Les principes d'évaluation et de gestion des risques sont les mêmes que pour les comptes du Groupe; ils sont décrits sous le chiffre 7 desdits comptes.

4.6 Utilisation de la comptabilité de couverture (hedge accounting)

Les commentaires relatifs à l'utilisation de la comptabilité de couverture sont les mêmes que pour les comptes du Groupe; ils sont présentés sous le chiffre 8 desdits comptes.

4.7 Evénements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement susceptible d'avoir une influence notable sur les comptes de la Maison mère n'était connu à la date du 4 mars 2016, clôture de la rédaction du présent Rapport annuel.

5. Informations et notes se rapportant au bilan

5.1 Opérations de financement de titres (en millions de CHF)

	31.12.15	31.12.14
Valeur comptable des créances découlant de la mise en gage de liquidités lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension ¹⁾	280	415
Valeur comptable des engagements découlant des liquidités reçues lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension ¹⁾	1 738	960
Valeur des titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension	1 647	908
<i>dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction</i>	1 647	908
Juste valeur des titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que des titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	311	445
<i>dont titres remis à un tiers en garantie</i>	0	0
<i>dont titres aliénés</i>	0	0

¹⁾ Avant prise en compte de contrats de netting

5.2 Couvertures des créances et des opérations hors bilan

Créances compromises (en millions de CHF)

		Nature des couvertures			Total
		Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	
Créances sur la clientèle		439	1 270	3 121	4 830
Créances hypothécaires		24 082			24 082
<i>Immeubles d'habitation</i>		20 011			20 011
<i>Immeubles commerciaux</i>		2 737			2 737
<i>Immeubles artisanaux et industriels</i>		1 310			1 310
<i>Autres</i>		24			24
Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)	31.12.15	24 521	1 270	3 121	28 912
	31.12.14	24 180	1 349	3 694	29 223
Prêts (après compensation avec les corrections de valeur)	31.12.15	24 511	1 270	3 055	28 836
	31.12.14	24 169	1 349	3 628	29 146
Engagements conditionnels		5	312	866	1 183
Engagements irrévocables		201		791	992
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires				113	113
Crédits par engagement				53	53
Hors bilan	31.12.15	206	312	1 823	2 341
	31.12.14	204	365	1 960	2 529

		Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Corrections de valeurs individuelles
Créances compromises	31.12.15	200	- 110	90	72
	31.12.14	186	- 89	97	74
Variation absolue		14	21	- 7	- 2
Variation en %		8	24	- 7	- 3

5.3 Opérations de négoce

Autres instruments financiers évalués à la juste valeur (en millions de CHF)

Actifs	31.12.15	31.12.14
Titres de dette, papiers / opérations du marché monétaire	28	45
<i>dont cotés</i>	28	45
Titres de participation	2	1
Métaux précieux et matières premières	125	148
Opérations de négoce	155	194
Titres de dette	167	183
Produits structurés	0	0
Autres	414	302
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	581	485
Total des actifs	736	679
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>	0	0
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>	21	36

Engagements	31.12.15	31.12.14
Opérations de négoce	0	0
Titres de dette	0	0
Produits structurés	666	564
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	666	564
Total des engagements	666	564
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>	0	0

5.4 Instruments financiers dérivés (en millions de CHF)

	Instruments de négoce			Instruments de couverture			
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats	
Swaps	93	101	3 163	227	255	7 117	
Futures			101				
Options (OTC)							
Instruments de taux	93	101	3 264	227	255	7 117	
Contrats à terme	43	42	4 339				
Swaps combinés d'intérêts et de devises	300	298	32 107				
Options (OTC)	79	45	10 933				
Devises et métaux précieux	422	385	47 379	0	0	0	
Futures			7				
Options (OTC)	98	78	540				
Titres de participation / indices	98	78	547	0	0	0	
Total	31.12.15	613	564	51 190	227	255	7 117
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>							
	31.12.14	763	712	43 354	189	245	7 160
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>							

		Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats
Récapitulation				
Instruments de négoce		613	564	51 190
Instruments de couverture		227	255	7 117
Total avant impact des contrats de netting	31.12.15	840	819	58 307
	31.12.14	952	957	50 514
Total après impact des contrats de netting	31.12.15	349	328	58 307
	31.12.14	436	441	50 514
Variation	absolue	-87	-113	7 793
	en %	-20	-26	15

Récapitulation selon les contreparties

	Instances centrales de clearing	Banques et négociants en valeurs mobilières	Autres clients
Valeurs de remplacement positives (après prise en compte des contrats de netting)	0	183	166

5.5 Immobilisations financières (en millions de CHF)

	31.12.15		31.12.14	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Titres de créance	3 059	3 221	3 157	3 364
<i>dont titres destinés à être conservés jusqu'à l'échéance</i>	3 059	3 221	3 157	3 364
<i>dont titres non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente)</i>	0	0	0	0
Titres de participation	26	66	38	80
<i>dont participations qualifiées (au minimum 10% du capital ou des voix)</i>	4	4	14	15
Immubles destinés à la revente	21	24	26	29
Immobilisations financières	3 106	3 311	3 221	3 473
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>	2 982	–	3 058	–

Répartition des contreparties selon la notation

	De AAA à AA-	De A+ à A-	De BBB+ à BBB-	De BB+ à B-	Inférieur à B-	Sans notation	Total
Titres de créance à la valeur comptable	2 898	0	0	0	0	161	3 059

Les classes de rating sont basées sur la grille de notation de Standard & Poor's; elles sont utilisées au niveau des instruments spécifiques auxquels la Banque a souscrit. Si l'instrument n'est pas noté par Standard & Poor's, c'est alors la notation de Moody's qui est utilisée, sinon celle de Fitch. En cas d'absence de notation spécifique des instruments, ce sont les notations au niveau de l'émetteur à long terme qui

sont retenues, selon le même processus en cascade.

Les positions sans notation sont des positions de 1^{er} ordre sur des cantons, des villes et des banques cantonales suisses, non notées par une des trois agences de notation, ni au niveau de l'émission, ni au niveau de l'émetteur.

5.6 Autres actifs et autres passifs (en millions de CHF)

	31.12.15		31.12.14	
	Autres actifs	Autres passifs	Autres actifs	Autres passifs
Compte de compensation	12	0	43	0
Impôts indirects	9	11	5	16
Coupons / Coupons et titres échus	3	1	7	2
Comptes de règlement	15	7	21	10
Actifs et passifs divers	2	11	6	9
Autres actifs et autres passifs	41	30	82	37

5.7 Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements et actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété (en millions de CHF)

	31.12.15		31.12.14	
	Montant ou valeur comptable du gage	Engagements effectifs	Montant ou valeur comptable du gage	Engagements effectifs
Actifs engagés en faveur de la BNS	184	0	186	0
Créances hypothécaires engagées en faveur de la Centrale de lettres de gage des BCS	7 005	5 470	6 743	5 194
Autres	211	211	250	250
Actifs nantis / cédés	7 400	5 681	7 179	5 444
Actifs sous réserve de propriété	0	0	0	0

5.8 Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle

Instrument de capitaux propres détenus par ces institutions (en millions de CHF)

	31.12.15	31.12.14
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	58	109
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	0	0
Obligations de caisse	0	0
Emprunts obligataires	11	11
Total	69	120

Les propres institutions de prévoyance professionnelle ne détenaient pas d'actions BCV au 31 décembre 2015.

5.9 Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance (en millions de CHF)

Avantage / engagement économique et charges de prévoyance	Excédent de couverture / découvert	Avantage / engagement économique			Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance comprises dans les « Charges de personnel »	
		31.12.15	31.12.14	Variation		2015	2014
Institutions de prévoyance patronales:							
Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV ¹⁾	42.3	0	0	0	0.0	0.0	0.0
Institutions de prévoyance sans excédent de couverture ou découvert: Caisse de pensions BCV		0	0	0	30.5	30.5	30.3
Institutions de prévoyance avec excédent de couverture: Fondation de prévoyance complémentaire en faveur de l'encadrement supérieur de la BCV	0.5	0	0	0	1.7	1.7	1.7
Total	42.8	0	0	0	32.2	32.2	32.0

¹⁾ Comme il n'est pas envisagé d'utiliser les excédents pour réduire les cotisations de l'employeur, de les rembourser à l'employeur ou de les utiliser en dehors des prestations réglementaires pour un autre usage économique de l'employeur, il n'y a pas d'élément identifiable comme avantage économique à reconnaître au bilan

L'excédent de couverture ou le découvert des institutions de prévoyance est basé sur leurs comptes intermédiaires non audités, arrêtés au 30 septembre 2015.

Institutions de prévoyance

Les collaborateurs de la BCV sont affiliés à la Caisse de pensions de la Banque Cantonale Vaudoise (CP BCV). Son but est de les assurer contre les conséquences économiques résultant de la retraite, de l'invalidité et du décès en garantissant des prestations fixées conformément au cadre réglementaire. Elle participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduit par la LPP et assure une couverture plus large que les exigences minimales de la LPP.

Les cadres supérieurs assurés à la CP BCV sont de plus affiliés à la Fondation de prévoyance complémentaire de

la Banque Cantonale Vaudoise. Son but est de les assurer contre les conséquences économiques résultant de la retraite, de l'invalidité et du décès en garantissant des prestations fixées conformément au cadre réglementaire.

Le Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV est un fonds patronal qui aide les employés de la BCV à faire face aux conséquences économiques qui peuvent découler notamment de la vieillesse, de l'invalidité, de la maladie ou en cas de retraite anticipée.

5.10 Produits structurés émis (en millions de CHF)

Risque sous-jacent du dérivé incorporé	Valeur comptable				Total	
	Evaluation globale		Evaluation séparée			
	Comptabilisation dans les opérations de négoce	Comptabilisation dans les autres instruments financiers évalués à la juste valeur	Valeur de l'instrument de base	Valeur du dérivé		
Instruments de taux	–	12	0	0	12	
Titres de participation	–	585	993	– 71	1 507	
Devises	–	69	23	– 2	90	
Matières premières / métaux précieux	–	0	0	0	0	
Total	31.12.15	–	666	1 016	– 73	1 609
	31.12.14	–	564	857	– 41	1 380

Tous les produits structurés émis le sont avec reconnaissance de dette propre.

Evaluation globale

Les produits structurés émis par la Banque, de type «participation» (parts de «panier» de valeurs mobilières) et de type «optimisation de performance», dont la durée initiale est inférieure à une année, sont évalués de manière globale. Ils sont enregistrés dans les «Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur». La juste valeur découle d'un prix du marché. Les réévaluations subséquentes sont comptabilisées sous «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

Evaluation séparée

Sont évalués de manière séparée les produits structurés de type «optimisation de la performance», «participation» et «protection du capital» dont la durée initiale est supérieure à une année. Emis par la Banque, ils contiennent une composante de «taux d'intérêt» et contribuent à fournir une source de financement.

Ces produits structurés font l'objet d'une séparation entre l'instrument de base et le ou les dérivés incorporés. L'instrument de base est enregistré au nominal comme une dette émise par la Banque sous «Emprunts». Les dérivés incorporés sont enregistrés au bilan dans les «Valeurs de remplacement positives ou négatives» à la juste valeur. Les variations subséquentes de la juste valeur sont comptabilisées sous «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

Les intérêts provenant de la composante de «taux d'intérêt» sont enregistrés selon l'accrual method sous «Charges d'intérêts».

5.11 Corrections de valeurs et provisions

Réserves pour risques bancaires généraux (en millions de CHF)

	Etat à la fin de l'exercice	Utilisations conformes au but	Reclassements - Modification de périmètre	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	Etat à la fin de l'exercice
	2014							2015
Provisions pour risques de défaillance	1					1		2
Autres provisions	44	- 54		0	0	19	0	9
Total des provisions	45	- 54	0	0	0	20	0	11
Réserves pour risques ¹⁾ bancaires généraux	701							701
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risque pays	77	- 12	0	0	13	24	- 25	77
<i>dont corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises</i>	74	- 12			13	22	- 25	72
<i>dont corrections de valeur pour les risques latents</i>	3					2		5

¹⁾ Les réserves pour risques bancaires généraux sont imposées fiscalement

5.12 Capital social (en millions de CHF)

	2015		2014	
	Nombre de titres (en unités)	Valeur nominale totale	Nombre de titres (en unités)	Valeur nominale totale
Capital-actions				
Action nominative, entièrement libérée		Nominal		CHF 10.00
Etat au 1 ^{er} janvier	8 606 190	86	8 606 190	86
Pas de mouvement	0	0	0	0
Etat au 31 décembre	8 606 190	86	8 606 190	86
<i>dont capital-actions donnant droit au dividende</i>		86		86

Capital-participation

La BCV n'a aucun capital-participation.

Capital conditionnel

La BCV n'a aucun capital conditionnel.

Capital autorisé

La BCV n'a aucun capital autorisé.

5.13 Droits de participation ou options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs

Indications au sujet des plans de participation des collaborateurs

	Actions (en unités)	2015 Valeur (en CHF)
Conseil d'administration	112	72 900
Direction générale	4 522	2 243 820
Collaborateurs	34 729	12 780 083
Total	39 363	15 096 803

Aucune option n'a été accordée sur des droits de participation aux membres du Conseil d'administration, de la Direction générale et aux collaborateurs.

Plans de participation

Rémunération liée à la performance annuelle

Pour le président du Conseil d'administration, les membres de la Direction générale ainsi que les chefs de département, 30% de la rémunération liée à la performance annuelle sont attribués obligatoirement en actions BCV bloquées entre 5 et 10 ans.

Les autres collaborateurs bénéficiant d'une rémunération liée à la performance annuelle de CHF 30 000 et plus ont le choix entre le paiement à 100% en espèces ou un paiement à 70% en espèces et 30% en actions BCV bloquées 3 ans. Dans ce dernier cas, la Banque majore la part en actions de 30%.

Le président du Conseil d'administration et la Direction générale bénéficieront de ces actions après l'approbation par l'Assemblée générale. Leur nombre sera calculé au cours de Bourse du 2 mai 2016 à la clôture, arrondi à l'unité supérieure.

Les autres bénéficiaires recevront les actions à fin avril 2016. Leur nombre sera calculé au cours de Bourse du 18 mars 2016 à la clôture, arrondi à l'unité supérieure. Ces collaborateurs se détermineront jusqu'au 1^{er} avril 2016. Leur choix n'étant pas connu au moment de la publication du présent rapport, le montant figurant dans le tableau ci-dessus correspond au montant maximal pouvant être payés sous forme d'actions.

Les cours de Bourse pris en compte pour le calcul du nombre d'actions étant ceux du 18 mars 2016 et du 2 mai 2016 (voir ci-dessus), ils ne sont pas connus au moment de la publication du présent rapport. De ce fait, le nombre d'actions est calculé en prenant en compte le cours de Bourse à la clôture du 4 mars 2016, date de la décision finale du Conseil d'administration au sujet de l'attribution de cette rémunération.

Plan d'intéressement

La Direction générale et les collaborateurs de la Banque ont eu la possibilité de souscrire au plan d'intéressement en avril 2015 aux conditions suivantes :

- le nombre d'actions pouvant être souscrit dépend de la classe de responsabilité de la fonction occupée par le collaborateur;
- la souscription s'est déroulée entre le 12 mars et le 24 mars 2015;
- le prix d'acquisition était fixé à CHF 410 par action, le cours de Bourse pris en compte pour cette opération (cours de clôture du 12 mars, premier jour de la période de souscription) s'élevait à CHF 541.

La valeur figurant dans le tableau ci-dessus correspond au nombre d'actions souscrit, multiplié par la différence entre la valeur boursière de CHF 541 et le prix d'acquisition de CHF 410, soit CHF 131.

Rémunération liée à la performance à long terme

Au début de chaque plan triennal, les bénéficiaires sont informés du nombre d'actions attribué en cas d'atteinte des objectifs à 100%. A la fin de chaque plan, la Banque leur communique le niveau d'atteinte des objectifs découlant des résultats financiers, stratégiques et qualitatifs. Le nombre d'actions communiqué initialement est multiplié par le niveau d'atteinte des objectifs pour déterminer le nombre d'actions attribué à chaque bénéficiaire.

Les montants figurant dans le tableau de la page précédente correspondent à la charge enregistrée durant l'exercice 2015 pour les différents plans en cours.

Actions gratuites

La Banque distribue trois actions BCV aux apprentis et maturants ayant réussi leur formation et étant engagés par la Banque.

Leur nombre ainsi que la valeur calculée au cours de Bourse du dernier jour ouvrable du mois précédent l'octroi figurent également dans le tableau.

5.14 Créances et engagements envers les parties liées (en millions de CHF)

	31.12.15		31.12.14	
	Créances	Engagements	Créances	Engagements
Etat de Vaud - participant qualifié	5	1 528	5	1 355
Sociétés du Groupe	18	209	17	415
Sociétés liées	36	203	55	194
Affaires d'organes	32	12		

Sont considérées comme sociétés liées les établissements de droit public du canton de Vaud et les entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton de Vaud détient une participation qualifiée.

Les opérations effectuées avec les parties liées ont été faites aux conditions du marché.

5.15 Participant significatif

	31.12.15			31.12.14		
	Nombre d'actions (en unités)	Valeur nominale totale	Taux de participation	Nombre d'actions (en unités)	Valeur nominale totale	Taux de participation
Avec droit de vote						
Etat de Vaud, participation directe	5 762 252	57.6	66.95%	5 762 252	57.6	66.95%

5.16 Propres parts du capital et composition du capital propre

Nombre d'actions (en unités)	Prix de transaction moyen	Total	Propres titres
Etat au 31 décembre 2014		8 606 190	26 453
Achats	539		76 619
Ventes	532		-69 967
Etat au 31 décembre 2015		8 606 190	33 105

La composition du capital propre est décrite au chiffre 5.12, page 165.

Les opérations effectuées avec les participants ont été faites aux conditions du marché.

Réserves non distribuables

Tant que la réserve légale issue du bénéfice et la réserve légale issue du capital ne dépassent pas, à elles deux, la moitié du capital-actions (CHF 43 millions), elles ne peuvent être employées qu'à couvrir des pertes ou à prendre des mesures permettant à l'entreprise de se maintenir en temps d'exploitation déficitaire. Il n'existe pas de restrictions statutaires d'utilisation des réserves facultatives issues du bénéfice.

A relever que la Banque doit maintenir, par ailleurs, une partie de ses réserves afin de respecter les dispositions réglementaires en matière de fonds propres.

5.17 Rémunérations et crédits accordés aux organes

5.17.1 Rémunérations et crédits accordés aux membres en exercice des organes dirigeants

Rémunérations détaillées

Membres du Conseil d'administration

Au titre de l'exercice 2015, une rémunération brute de CHF 1 730 815 a été octroyée aux sept membres du Conseil d'administration en fonction au 31 décembre 2015. Elle comprend une rémunération liée à la performance annuelle de CHF 243 000 attribuée à son président. Cette dernière sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale du 21 avril 2016. En cas d'accord, elle sera versée en mai 2016 en partie en espèces, pour un montant de CHF 170 100, le solde de CHF 72 900 étant versé sous forme d'actions bloquées 10 ans selon le choix du bénéficiaire. Cette rémunération variable versée en mai 2016 pour l'exercice 2015 sera octroyée pour la dernière fois. Dès l'exercice 2016, tous les membres du Conseil d'administration, y compris son président, percevront exclusivement une rémunération fixe. Les charges sociales pour l'ensemble des rémunérations du Conseil d'administration s'élèvent à CHF 146 687 pour le 2^e pilier et à CHF 171 396 pour les autres charges (AVS/AC/LAA et allocations familiales), sous réserve de l'approbation de la rémunération liée à la performance annuelle par l'Assemblée générale.

La rémunération comprend des honoraires, des indemnités et des frais de représentation.

Pour les comités créés par le Conseil d'administration, à savoir le Comité Audit et Risque et le Comité de Rémunération, de promotion et de nomination, les indemnités annuelles ont été fixées comme suit: CHF 40 000 pour la présidence du Comité Audit et Risque et CHF 20 000 pour la fonction de membre de ce comité; les indemnités du Comité de Rémunération, de promotion et de nomination correspondent à CHF 20 000 pour la présidence et à CHF 10 000 pour les autres membres.

La rémunération moyenne des membres du Conseil d'administration, hors son président, s'élève à CHF 133 333.

Depuis le 1^{er} novembre 2002, les membres du Conseil d'administration ne bénéficient d'aucune condition préférentielle sur les prestations bancaires.

Membres de la Direction générale

Pour la Direction générale, la Banque a procédé en 2015 à une augmentation du salaire fixe en compensation d'une diminution de la rémunération liée à la performance annuelle. Un tel ajustement est prévu pour l'ensemble des collaborateurs en 2016.

Au titre de l'exercice 2015, une rémunération brute de CHF 7 911 798 a été octroyée aux huit membres de la Direction générale en fonction au 31 décembre 2015. Elle comprend une rémunération liée à la performance annuelle de CHF 3 665 000. Cette dernière sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale du 21 avril 2016. En cas d'accord, elle sera versée en mai 2016 en partie en espèces pour un montant de CHF 2 565 500, le solde de CHF 1 099 500 étant versé sous forme d'actions bloquées entre 5 et 10 ans selon le choix du bénéficiaire. Les charges sociales pour l'ensemble des rémunérations de la Direction générale s'élèvent à CHF 1 227 590 pour le 2^e pilier et à CHF 753 722 pour les autres charges (AVS/AC/LAA, perte de gain et allocations familiales), sous réserve de l'approbation de la rémunération liée à la performance annuelle par l'Assemblée générale.

Attribution d'actions au titre de l'exercice 2015

Membres du Conseil d'administration

Au titre de l'exercice 2015, seul le président du Conseil d'administration recevra des actions BCV bloquées pour un montant correspondant à 30% de sa rémunération liée à la performance annuelle, et dont le nombre sera déterminé en fonction du cours de Bourse de clôture du 2 mai 2016. Les autres membres du Conseil d'administration ne sont pas éligibles à l'attribution d'actions à quelque titre que ce soit.

Membres de la Direction générale

Au titre de l'exercice 2015, les membres de la Direction générale, en fonction au 31 décembre 2015, recevront des actions BCV bloquées pour un montant correspondant à 30% de leur rémunération liée à la performance annuelle, et dont le nombre sera déterminé en fonction du cours de Bourse de clôture du

2 mai 2016. En outre, en ce qui concerne le plan de participation, les membres de la Direction générale ont souscrit 700 actions bloquées. Le prix de souscription était de CHF 410 alors que le cours de Bourse au moment réel de l'acquisition était de CHF 541. Chaque année, le Conseil d'administration fixe le prix de souscription des actions selon l'évolution du cours de Bourse et définit le nombre d'actions souscriptibles par les membres de la Direction générale.

Dans le cadre de la rémunération liée à la performance à long terme, plan 2013-2015, 2103 actions ont été attribuées aux membres de la Direction générale (voir chapitre 5, page 84).

Honoraires et rémunérations additionnelles

Les membres des organes supérieurs n'ont pas perçu de la BCV d'honoraires ou de bonifications qui ne soient pas compris dans les rémunérations indiquées ci-dessus. Par ailleurs, les indemnités ou autres montants perçus par les membres de la Direction générale représentant la Banque au sein de conseils d'administration sont entièrement reversés à celle-ci. Dans ce cadre, en 2015, la somme globale des montants rétrocédés à la Banque s'est élevée à CHF 357 172.

Crédits aux organes

Les crédits octroyés aux membres du Conseil d'administration en activité ne bénéficient d'aucune condition préférentielle. Pour les membres de la Direction générale, comme pour l'ensemble du personnel, le taux appliqué en matière de prêts hypothécaires 1^{er} rang à taux variable est de 1,9% au 31 décembre 2015. Pour les prêts hypothécaires à taux Libor et à taux fixes (moyen – long terme), l'intérêt appliqué est majoré, en fonction de la durée, entre 0,25% et 0,9% par rapport aux taux du marché.

Détention d'actions

Membres du Conseil d'administration

Par décision du Conseil d'administration du 7 octobre 2002, chacun de ses membres est tenu de posséder au minimum 100 actions BCV.

Au 31 décembre 2015, l'ensemble des membres du Conseil d'administration et de leurs proches détenaient 7654 actions BCV.

Membres de la Direction générale

Au 31 décembre 2015, l'ensemble des membres de la Direction générale et de leurs proches détenaient 22 110 actions BCV.

Rémunérations versées au Conseil d'administration au titre de l'exercice 2015 (en CHF)

	Olivier Steimer	Stephan A.J. Bachmann	Ingrid Deltenre	Reto Donatsch	Pierre Lamunière	Luc Recordon	Paul-André Sanglard	Total	Rémunération moyenne hors Président
	Président	Vice-président	Membre	Membre	Membre	Membre	Membre		
Honoraires	690 008	120 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	1 310 008	103 333
Indemnités comités		40 000	10 000	20 000	20 000	10 000	20 000	120 000	20 000
Rémunération liée à la performance annuelle versée en espèces ¹⁾	170 100							170 100	0
Rémunération liée à la performance annuelle versée en actions ^{1) 2)}	40 707							40 707	0
Autres	30 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	90 000	10 000
Total	930 815	170 000	120 000	130 000	130 000	120 000	130 000	1 730 815	133 333
<i>Exercice précédent</i>								1 760 817	136 667
Charges 2 ^e pilier	146 687							146 687	
Autres charges sociales ³⁾	72 810	18 752	15 300	16 983	14 396	17 155	16 000	171 396	16 431
<i>Exercice précédent</i>									
Charges 2 ^e pilier								205 100	
Autres charges sociales ³⁾								180 978	17 979

¹⁾ Montants à approuver par l'Assemblée générale 2016

²⁾ Le nombre d'actions sera calculé en fonction du cours de Bourse du 2 mai 2016, arrondi à l'unité supérieure. La valeur en francs suisses correspond à la valeur escomptée découlant de la durée de blocage des actions

³⁾ AVS/AC/LAA, allocations familiales

Rémunérations versées à la Direction générale au titre de l'exercice 2015 (en CHF)

	Total		Pascal Kiener CEO	
	Actions (en unités)		Actions (en unités)	
Rémunération fixe		4 560 048		960 000
Rémunération liée à la performance annuelle versée en espèces ¹⁾		2 565 500		434 000
Rémunération liée à la performance annuelle versée en actions ^{1) 2)}		732 486		103 861
Actions du plan d'intéressement ³⁾	700	30 964	0	0
Stock options (aucun plan n'existe à la BCV)	0	0	0	0
Autres		22 800		6 000
Total		7 911 798		1 503 861
<i>Exercice précédent</i>		7 313 982		
Rémunération liée à la performance à long terme exercice 2013 - 2015				
Attribution d'actions à CHF 654 par action ⁴⁾	2 103	1 375 362	281	183 774
<i>Exercice précédent</i>	2 163	1 186 406		
Total global		9 287 160		1 687 635
<i>Exercice précédent</i>		8 500 388		
Charges 2 ^e pilier		1 227 590		194 157
Autres charges sociales ⁵⁾		753 722		134 900
<i>Exercice précédent</i>				
Charges 2 ^e pilier		1 190 577		
Autres charges sociales ⁵⁾		688 025		

¹⁾ Montants à approuver par l'Assemblée générale 2016

²⁾ Le nombre d'actions sera calculé en fonction du cours de Bourse du 2 mai 2016, arrondi à l'unité supérieure. La valeur en francs suisses correspond à la valeur escomptée découlant de la durée de blocage des actions

³⁾ Différence entre le prix d'acquisition (CHF 410) et le cours de Bourse du 12 mars 2015 (CHF 541) à sa valeur escomptée

⁴⁾ Cours de Bourse du 4 mars 2016

⁵⁾ AVS/AC/LAA, perte de gain, allocations familiales

Crédits aux organes (en CHF)

	Fonction	Nominal	Couvert	Non couvert	31.12.15 Exploité
Conseil d'administration					
Olivier Steimer	Président	3 200 000	3 200 000	0	3 200 000
Stephan A.J. Bachmann	Vice-président	0			0
Ingrid Deltenre	Membre	0			0
Reto Donatsch	Membre	0			0
Pierre Lamunière	Membre	0			0
Luc Recordon	Membre	0			0
Paul-André Sanglard	Membre	0			0
Total		3 200 000	3 200 000	0	3 200 000
Exercice précédent		3 200 000	3 200 000	0	3 200 000
Direction générale					
Total		30 266 000	30 266 000	0	25 841 000
Exercice précédent		29 458 000	29 458 000	0	17 296 000
Jean-François Schwarz ¹⁾	Directeur général	8 950 000	8 950 000	0	5 581 000

¹⁾ Crédit individuel le plus élevé de la Direction générale

Aucun crédit n'a été accordé à des conditions non conformes à la pratique du marché à des personnes proches (personnes vivant sous le même toit).

Crédits accordés aux sociétés liées aux organes (en CHF)

	Nominal	Couvert	Non couvert	31.12.15 Exploité
Total	8 000 000	5 610 000	2 390 000	2 787 000
Exercice précédent	6 000 000	3 000 000	3 000 000	0

Détention d'actions et d'options

		31.12.15	31.12.14
		Actions (en unités)	Actions (en unités)
Conseil d'administration			
Olivier Steimer	Président	5 754	7 620
Stephan A.J. Bachmann	Vice-président	1 000	1 000
Ingrid Deltenre	Membre	100	100
Reto Donatsch	Membre	100	100
Pierre Lamunière	Membre	100	100
Luc Recordon	Membre	100	100
Paul-André Sanglard	Membre	500	500
Total		7 654	9 520
Direction générale			
Pascal Kiener	CEO	5 650	9 989
Aimé Achard	Services	2 082	2 014
Stefan Bichsel	Asset Management & Trading	3 500	3 183
Gérard Haeberli	Private Banking	2 391	2 043
Thomas W. Paulsen	CFO	1 393	1 530
Bertrand Sager	Gestion crédit	3 366	2 890
Jean-François Schwarz	Entreprises	3 179	2 567
José François Sierdo	Retail	549	200
Total		22 110	24 416

Les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ne détenaient pas d'options au 31 décembre 2015.

5.17.2 Rémunérations et crédits accordés aux anciens membres des organes dirigeants

Rémunérations versées aux anciens membres des organes dirigeants au titre de l'exercice 2015

Aucune rémunération n'a été versée à d'anciens membres des organes dirigeants au titre de l'exercice 2015.

Crédits accordés aux anciens membres des organes dirigeants

Depuis le 1^{er} novembre 2002, les membres du Conseil d'administration ne bénéficient d'aucune condition préférentielle sur les prestations bancaires, alors que d'anciens membres en fonction avant cette date continuent à bénéficier de conditions identiques à celles des collaborateurs et conformes à celles pratiquées sur le marché.

Aucun crédit n'était accordé au 31 décembre 2015 à d'anciens membres de la Direction générale aux conditions prévues pour les collaborateurs.

5.18 Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays (en millions de CHF)

		31.12.15	
Notation interne des pays	Notation de Standard & Poor's	Valeur absolue	Part en %
1	AAA à AA-	2 558	80
2	A+ à A-	269	8
3	BBB+ à BBB-	87	3
4	BB+ à BB-	127	4
5 à 7	B+ à B-	38	1
8	CCC+ à C	68	2
Sans notation	Sans notation	42	1
Expositions nettes à l'étranger		3 189	100

Les classes de rating sont basées sur la grille de notation de Standard & Poor's.

5.19 Compte spécial de la Caisse d'Épargne Cantonale Vaudoise (en millions de CHF)

Garantie par l'Etat de Vaud et gérée par la Banque Cantonale Vaudoise selon décret du 20 juin 1995

	2015	2014
Le capital en dépôt au 1^{er} janvier	245.5	269.0
a enregistré les mouvements suivants:		
excédent net des paiements durant l'exercice	- 18.6	- 23.6
capitalisation des intérêts nets au 31 décembre	0.1	0.1
soit une variation nette de	- 18.5	- 23.5
Le capital en dépôt s'élève au 31 décembre à	227.0	245.5
<i>dont garantis par l'Etat de Vaud</i>	<i>150.3</i>	<i>169.1</i>

	31.12.15	31.12.14	Evolution
Répartition et évolution par type de prestation			
Livrets et comptes Epargne nominatifs	149.1	157.1	- 8.0
Livrets et comptes Epargne Senior	46.6	53.3	- 6.7
Livrets Epargne au porteur	29.7	33.3	- 3.6
Livrets et comptes Epargne Jeunesse	1.6	1.8	- 0.2
Total	227.0	245.5	- 18.5

6. Informations et notes se rapportant aux opérations hors bilan

6.1 Opérations fiduciaires (en millions de CHF)

	31.12.15	31.12.14	Variation absolue	Variation en %
Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces	79	48	32	66
Opérations fiduciaires	79	48	32	66

6.2 Avoirs administrés (masse sous gestion)

La BCV n'ayant pas l'obligation de publier ces chiffres, ceux-ci ne sont présentés, sur une base volontaire, qu'au niveau des comptes consolidés (voir chiffre 11.4 des comptes du Groupe).

7. Informations et notes se rapportant au compte de résultat

7.1 Refinancement des opérations de négoce

Intérêts négatifs

Ces positions n'étant pas significatives, elles ne sont pas publiées séparément.

7.2 Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur (en millions de CHF)

Répartition selon les secteurs d'activité	2015	2014	Variation absolue	Variation en %
Banque des particuliers	21.5	18.1	3.4	19
Banque des entreprises	10.1	9.3	0.8	9
Gestion de fortune	12.8	11.4	1.4	12
Trading	62.6	48.6	14.0	29
Corporate Center	32.5	10.4	22.1	212
Total	139.5	97.8	41.7	43

Résultat provenant de l'utilisation de la juste valeur

Instruments de taux (y compris les fonds)	1.5	3.2	- 1.7	- 53
Titres de participation (y compris les fonds)	21.1	17.5	3.6	21
Devises et métaux précieux	123.5	82.4	41.1	50
Sous-total	146.1	103.1	43.0	42
<i>dont provenant de l'option de la juste valeur</i>	20.7	n/a	-	-
<i>dont provenant de l'option de la juste valeur sur les actifs</i>	- 9.8	n/a	-	-
<i>dont provenant de l'option de la juste valeur sur les engagements</i>	30.5	n/a	-	-
Charges de commissions du négoce	- 6.6	- 5.3	1.3	25
Total	139.5	97.8	41.7	43

7.3 Charges de personnel (en millions de CHF)

Rémunérations fixes et variables	226.5	226.4	0.1	0
<i>dont charges en relation avec les rémunérations basées sur les actions et les formes alternatives de la rémunération variable (y compris part en espèces)</i>	42.5	41.5	1.0	2
Charges sociales	22.1	21.8	0.3	1
Contributions aux institutions de prévoyance en faveur du personnel	32.2	32.0	0.2	1
Autres frais de personnel	14.4	14.7	- 0.3	- 2
Total	295.2	294.9	0.3	0

7.4 Autres charges d'exploitation (en millions de CHF)

	2015	2014	Variation absolue	Variation en %
Locaux	19.7	20.0	-0.3	-2
Informatique	69.1	68.7	0.4	1
Machines, mobilier, véhicules, etc.	3.6	3.9	-0.3	-8
Fournitures de bureau	1.1	1.1	0.0	0
Télécommunications et frais de ports	8.2	8.1	0.1	1
Communication, publicité, dons et cotisations	17.3	16.4	0.9	5
Informations financières	12.7	12.0	0.7	6
Honoraires de la société d'audit	2.2	2.2	0.0	0
<i>dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel</i>	1.8	1.9	-0.1	-5
<i>dont pour d'autres prestations de service</i>	0.4	0.3	0.1	33
Autres honoraires	3.7	3.9	-0.2	-5
Trafic des paiements	11.9	10.7	1.2	11
Frais d'émissions	2.5	7.1	-4.6	-65
Autres charges d'exploitation	5.8	5.8	0.0	0
<i>dont rémunération pour la garantie de l'Etat ¹⁾</i>	0.4	0.5	-0.1	-20
Total	157.8	159.9	-2.1	-1

¹⁾ Garantie limitée de l'Etat de Vaud accordée pour les dépôts effectués auprès de la Caisse d'Epargne Cantonale Vaudoise, gérée par la BCV

7.5 Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes (en millions de CHF)

Provisions diverses	19.8	26.2	-6.4	-24
Pertes diverses	1.5	1.3	0.2	15
Total	21.3	27.5	-6.2	-23

7.6 Produits extraordinaires (en millions de CHF)

Cession de participations	26.6	0.0	26.6	n/s
Cession d'immobilisations corporelles	0.0	1.0	-1.0	n/s
Autres produits exceptionnels	2.0	1.0	1.0	100
Total	28.6	2.0	26.6	1 330

7.7 Impôts (en millions de CHF)

Impôt fédéral direct	26.5	24.1	2.4	10
Impôts cantonaux et communaux	64.3	58.6	5.7	10
Total	90.8	82.7	8.1	10
Taux d'imposition moyen pondéré, sur la base du résultat opérationnel	21%	21%		

8. Propositions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires, convoquée pour le 21 avril 2016, la répartition du bénéfice et la distribution suivantes:

8.1 Répartition du bénéfice

Le bénéfice ressortant du bilan, de CHF 360,5 millions, est réparti comme suit:

	Dividende en CHF par action nominative	Nombre de titres (en unités)	Répartition (en millions de CHF)
Versement d'un dividende ordinaire de	23.00	8 606 190	197.9
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice			0
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice			162.6
			360.5

Si cette proposition est acceptée, le dividende sera payable, sous déduction de l'impôt anticipé, au Siège central et dans tous les points de vente de la Banque dès le 27 avril 2016.

8.2 Autre distribution

En outre, il est proposé de distribuer, par un prélèvement sur la réserve légale issue du capital (réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement) un montant de CHF 86,1 millions:

	Montant en CHF par action nominative	Nombre de titres (en unités)	Distribution (en millions de CHF)
Versement par prélèvement sur la réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement	10.00	8 606 190	86.1
			86.1

Si cette proposition est acceptée, la distribution sera payable, sans déduction de l'impôt anticipé, au Siège central et dans tous les points de vente de la Banque dès le 27 avril 2016.

9. Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels à l'Assemblée générale des actionnaires de la Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque Cantonale Vaudoise, comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état des capitaux propres et l'annexe (pages 154 à 178) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans

leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a, al. 1, chiff. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que les propositions relatives à l'emploi du bénéfice au bilan et de la réserve légale issue du capital sont conformes à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

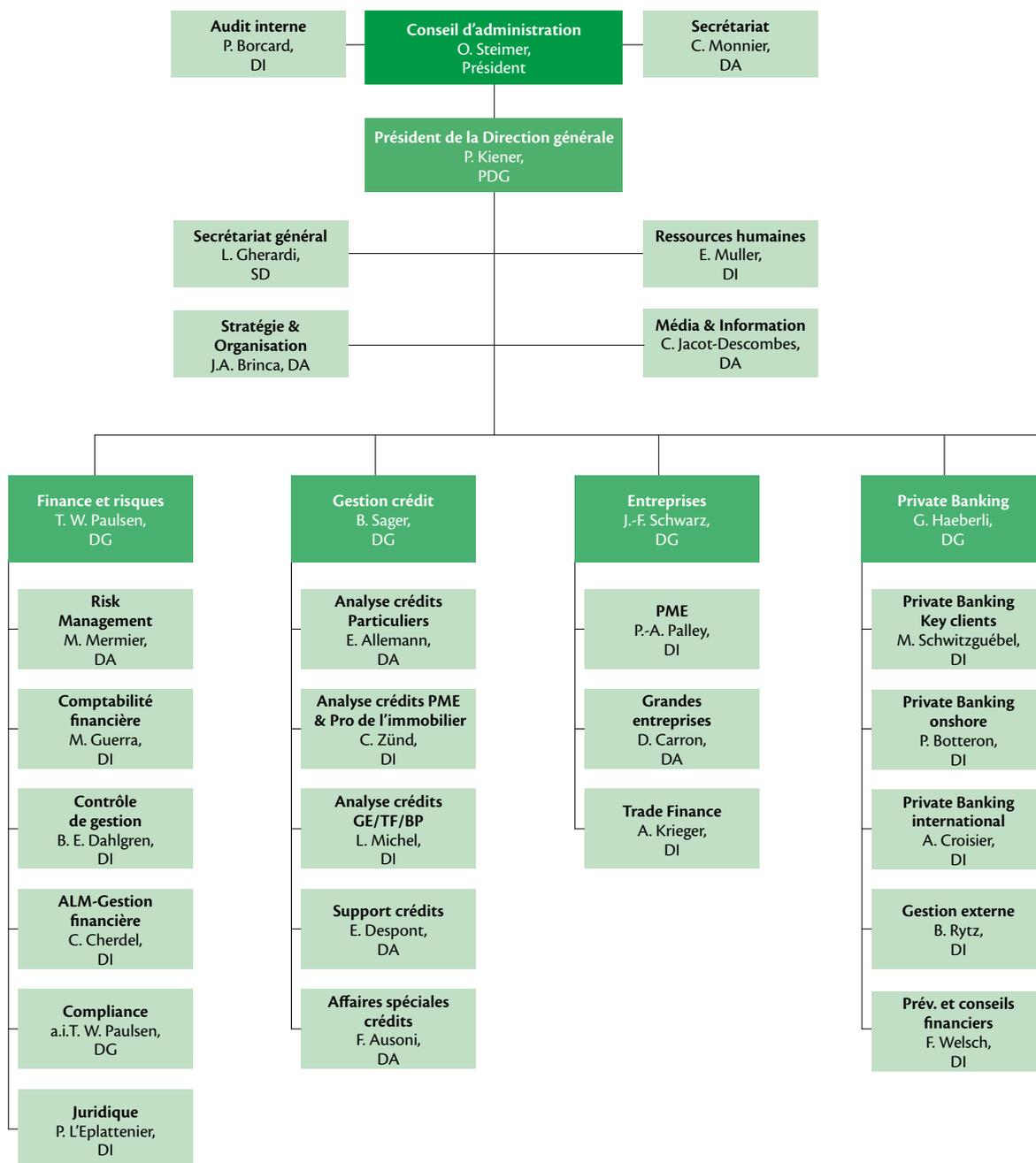
PricewaterhouseCoopers SA

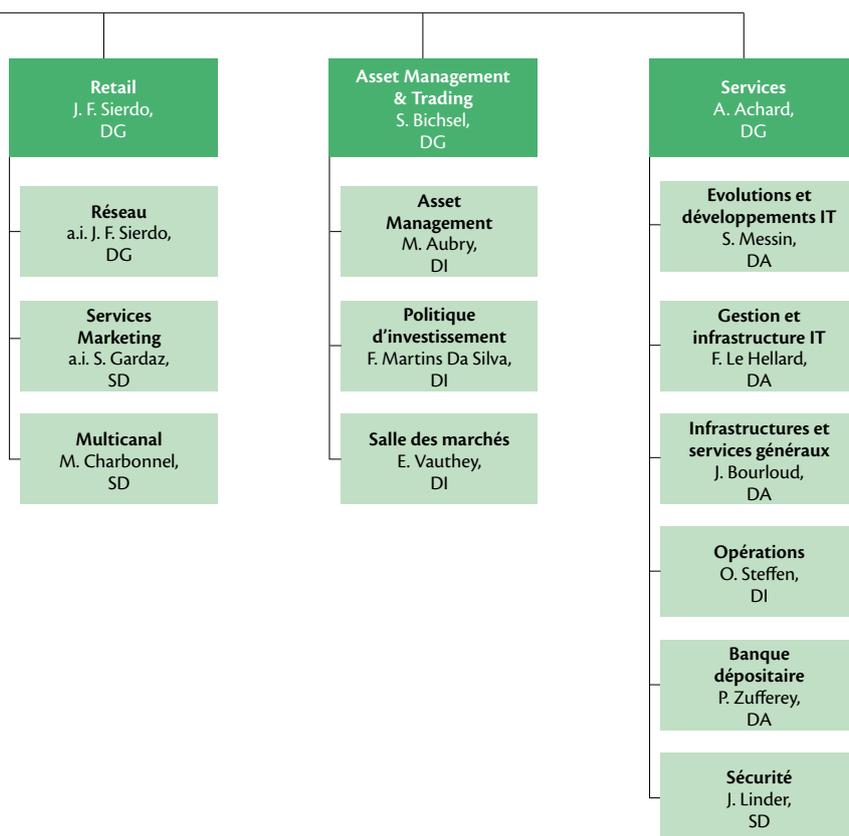
Alex Astolfi	Omar Grossi
<i>Expert-réviseur</i>	<i>Expert-réviseur</i>
<i>Réviseur responsable</i>	

Lausanne, le 10 mars 2016

Organigramme

Situation au 01.03.2016





DG: directeur(rice) général(e)

DI: directeur(rice)

DA: directeur(rice) adjoint(e)

SD: sous-directeur(rice)

Organisation du réseau

Situation au 01.03.2016



Responsables régionaux

Situation au 01.03.2016

Région Broye

Clientèle privée
Private Banking
PME

Patrick Balzli
André Cherbuin
Fabrice Chollet

Région Morges

Clientèle privée
Private Banking
PME

Philippe Diserens
Daniel Vuffray
Patrick Blanc

Région Chablais / Alpes vaudoises

Clientèle privée
Private Banking
PME

Eric Barroud
Vincent Mottier
Sébastien Roduit

Région Nord vaudois

Clientèle privée
Private Banking
PME

Steve Magnenat
Adrian Kocher
Bernard Mettraux

Région Gros-de-Vaud

Clientèle privée
Private Banking
PME

Pascal Udry
Pierre-Yves Zimmermann
Alexandre Berthoud

Région Nyon

Clientèle privée
Private Banking
PME

Jean-Daniel Dreifuss
Jean-Michel Isoz
Jean-Daniel Gebhard

Région Lausanne

Clientèle privée
Private Banking
PME

Thierry Magnin
Pascal Aubry
Henri-Pierre Monney

Région Riviera

Clientèle privée
Private Banking
PME

Pierre-Alain Favre
Christophe Millius
Didier Muller

Région Lavaux

Clientèle privée
Private Banking
PME

Sébastien Rod
Olivier Engler
Cédric Ottet

Agences

Situation au 01.03.2016

Région Broye

Avenches

Rue Centrale 4
Case postale 47
1580 Avenches

Lucens

Avenue de la Gare 4 A
Case postale 69
1522 Lucens

Payerne

Rue du Temple 9
Case postale 64
1530 Payerne

Région Chablais / Alpes vaudoises

Aigle

Rue du Collège 2
Case postale 449
1860 Aigle

Bex

Rue Centrale 5
Case postale 62
1880 Bex

Château-d'Oex

Grand-Rue 82
Case postale 172
1660 Château-d'Oex

Les Diablerets

Les Ormonts 7
Case postale 27
1865 Les Diablerets

Leysin

Place du Marché
Case postale 83
1854 Leysin

Villars

Avenue Centrale 119
Case postale 7
1884 Villars

Villeneuve

Grand-Rue 1
Case postale 27
1844 Villeneuve

Région Gros-de-Vaud

Cheseaux-sur-Lausanne

Rue du Pâquis 1
Case postale 68
1033 Cheseaux-sur-Lausanne

Cugy

Centre commercial Migros
Route de Bottens 1
Case postale 8
1053 Cugy

Echallens

Place de la Gare 7
Case postale 31
1040 Echallens

Moudon

Rue du Temple 10
Case postale 32
1510 Moudon

Penthalaz

Place Centrale 3
Case postale 7
1305 Penthalaz

Romanel

Centre commercial Romanel
En Félezin
Case postale 105
1032 Romanel

Région Lausanne

Bellevaux

Route Aloys-Fauquez 116
Case postale 30
1000 Lausanne 8

Bergières

Avenue Bergières 42
Case postale 60
1000 Lausanne 22

Bussigny

Chemin du Parc 6
Case postale 44
1030 Bussigny

Chauderon

Place Chauderon 8
Case postale 300
1001 Lausanne

CHUV

Rue du Bugnon 46
Case postale 8
1011 Lausanne

Crissier

Centre MMM
Case postale 210
1023 Crissier

Ecublens

Chemin du Croset 3
Case postale 47
1024 Ecublens

Epalinges

Place de la Croix-Blanche 17
Case postale 119
1066 Epalinges

La Sallaz

Route d'Oron 2
Case postale 32
1000 Lausanne 10

Lausanne - Cour

Avenue de Cour 38 A
Case postale 163
1000 Lausanne 3

Lausanne - Gare

Place de la Gare 10
Case postale 192
1001 Lausanne

Ouchy

Avenue d'Ouchy 76
1006 Lausanne

Prilly

Route de Cossonay 21
Case postale 48
1008 Prilly

Renens

Rue du Midi 15
Case postale 608
1020 Renens

UNIL

Internef - Dorigny
Case postale 125
1015 Lausanne

WTCL

Avenue Gratta-Paille 2
1018 Lausanne

Lausanne - St-François

Place St-François 14
Case postale 300
1001 Lausanne

Région Lavaux

Chailly

Pont-de-Chailly
Case postale 79
1000 Lausanne 12

Cully

Place de l'Hôtel de Ville 7
Case postale 16
1096 Cully

Lutry

Route de Lavaux 166
Case postale 265
1095 Lutry

Mézières

Rue du Théâtre 2
Case postale 41
1083 Mézières

Oron-la-Ville

Le Bourg 16
Case postale 103
1610 Oron-la-Ville

Pully

Rue de la Poste 8
Case postale 62
1009 Pully

Savigny

Place du Forum 2
Case postale 120
1073 Savigny

Région Morges

Allaman

Littoral Centre
Route de la Gare 10
1165 Allaman

Aubonne

Chemin du Mont-Blanc 2
Case postale 37
1170 Aubonne

Cossonay

Rue des Etangs 5
Case postale 35
1304 Cossonay-Ville

Denges

Route de Genève 107 B
Case postale 74
1026 Denges

Morges Hôtel-de-Ville

Place de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 144
1110 Morges 1

Morges - Charpentiers

Rue Centrale 12
Case postale 144
1110 Morges 1

St-Prex

Route de Rolle 2
Case postale 24
1162 St-Prex

Région Nord vaudois

Chavornay

Route d'Yverdon 2
Case postale 62
1373 Chavornay

Grandson

Place du Château 8
Case postale 24
1422 Grandson

Le Sentier

Grand-Rue 36
Case postale 62
1347 Le Sentier

Orbe

Place du Marché 9
Case postale 27
1350 Orbe

Ste-Croix

Rue Neuve 2
Case postale 17
1450 Ste-Croix

Vallorbe

Rue de l'Horloge 1
Case postale 36
1337 Vallorbe

Yverdon-les-Bains

Rue des Remparts 17
Case postale 256
1400 Yverdon-les-Bains 1

Région Nyon

Coppet

Rue Froide 1
Case postale 30
1296 Coppet

Gland

Avenue du Mont-Blanc 14 A
Case postale 338
1196 Gland

Nyon

Rue Perdtemps 6
Case postale 1048
1260 Nyon 1

Rolle

Grand-Rue 60
Case postale 1208
1180 Rolle

Signy

Centre Commercial
Rue des Fléchères 7A
Case postale 245
1274 Signy-Centre

Région Riviera

Blonay

Route du Village 7
Case postale 91
1807 Blonay

Chexbres

Grand-Rue
Case postale 113
1071 Chexbres

Clarens

Avenue Vinet 15
Case postale 51
1815 Clarens

La Tour-de-Peilz

Grand-Rue 38
Case postale 64
1814 La Tour-de-Peilz

Montreux

Grand-Rue 50
Case postale 1026
1820 Montreux

Vevey - Gare

Place de la Gare
Case postale 160
1800 Vevey 1

Vevey - Nestlé

Avenue Nestlé 55
Case postale 353
1800 Vevey

Impressum

Remerciements

La BCV tient à remercier ses partenaires et collaborateurs qui ont contribué à l'élaboration de ce document

Coordination globale

Grégory Duong

Coordination graphique

Nicole Robertson

Rédaction

Jean-Pascal Baechler

Grégory Duong

Daniel Küffer

Carlos Mateo Llaca

Maxime Mermier

Christian Monnier

Réalisation graphique

Nicole Robertson

Photographies

Christian Jacot-Descombes

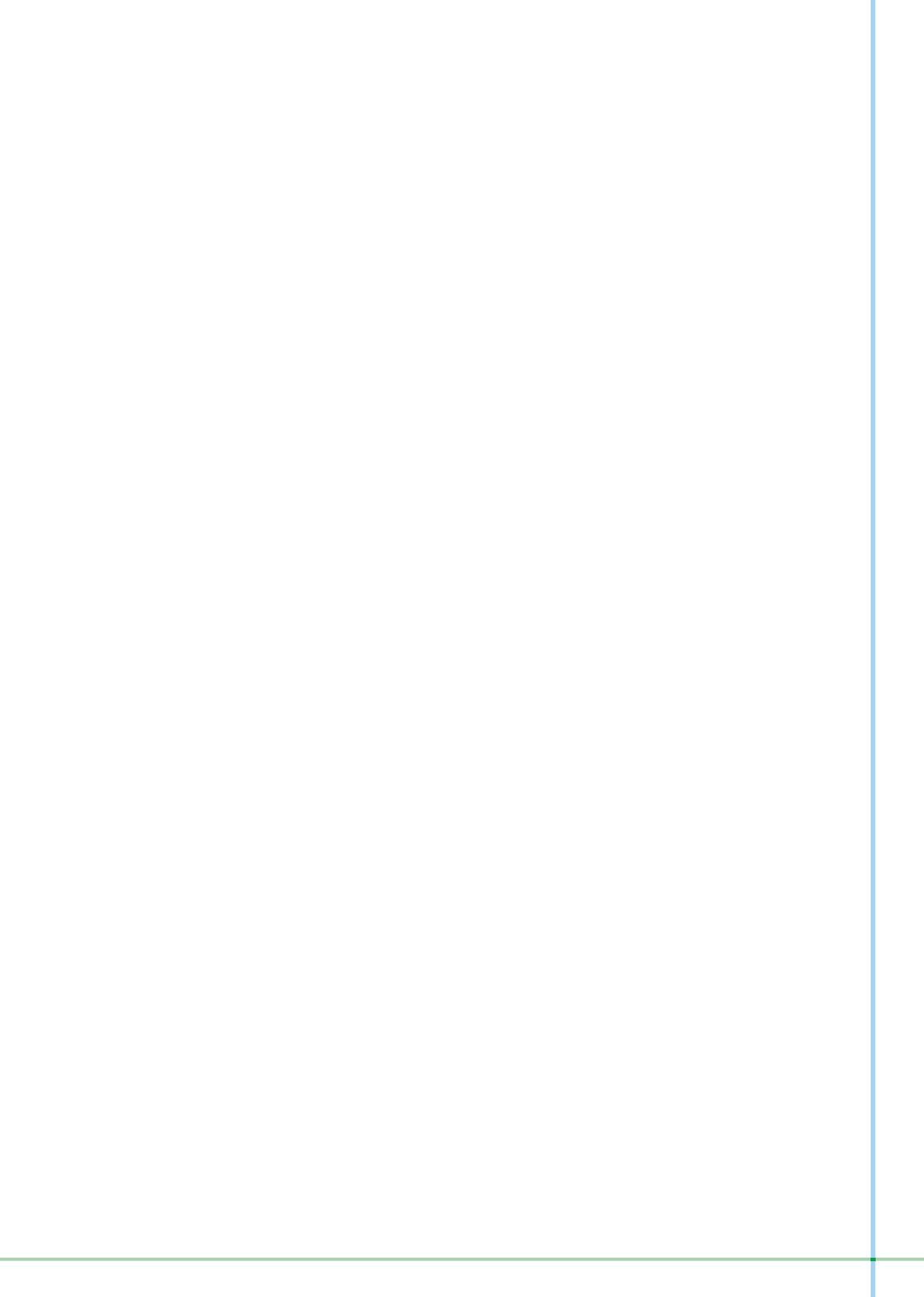
Jean-Bernard Sieber

Impression

Genoud Entreprise d'arts graphiques SA

Le Mont-sur-Lausanne







Siège social
Place Saint-François 14
Case postale 300
1001 Lausanne
Suisse

Téléphone : 0844 228 228
Adresse Swift : BCVLCH2L
Clearing : 767
GIIN: 6X567Y.00000.LE.756
Internet : www.bcv.ch
e-mail : info@bcv.ch

